Per 2295

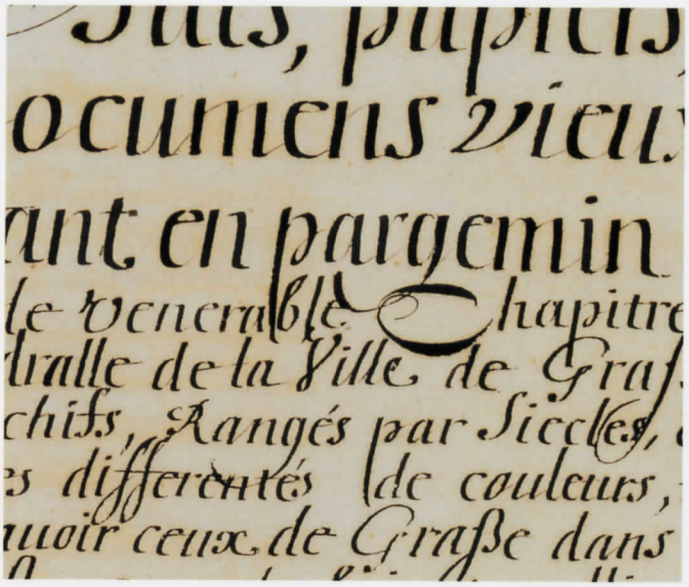


2012 - N°202

# RECHERCHES

## ALPES-MARITIMES

## ET CONTRÉES LIMITROPHES

# RÉGIONALES

CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES

## SOMMAIRE

### Colloque : Terres et gens de frontières


Introduction
Par Yvan Gastaut — P 1

Le règlement des contentieux frontaliers dans les Alpes-Maritimes au cours des années 1950-1960
Par Stéphane Mourlane — P 6

Histoire orale d'une « frontière » : constitution d'un corpus interdisciplinaire de témoignages oraux
Par Thierry Rosso — P 14

La fabrique du territoire des Alpes ligures
Un paysage laboratoire à l'échelle méditerranéenne ?
Par C. Garnero Morena — P 23

Les troupes de théâtre de part et d'autre de la frontière
au XIXe siècle
Par Isabella Vasile — P 30

Circulation, diffusion et création artistique en Piémont, Ligurie du ponant et comté de Nice aux XIVe et XVe siècles
Par Jean-Baptiste Pisano — P 37

Images de la Côte d'Azur chez Hugo
Par Roger Klotz — P 45

Réflexions sur l'opinion publique et les élections dans les Alpes-Maritimes de 1860 à 1875
Par Jacques Basso — P 50

Liste des sous-préfets de Grasse de 1860 à 1940
Par Jean-Bernard Lacroix — P 85

Soldati : voir l'Amérique
Par Ettore Janulardo — P 92

L'origine géographique en Italie des résistants d'origine italienne dans le Var
Par Jean Sarramea — P 97

Inventaire du contenu du tronc de l'oratoire Saint-Roch de Valabres (commune de Roure)
Par Jean-Claude Linck — P 100

Comptes-rendus bibliographiques — P 104



**RECHERCHES REGIONALES**

**Alpes-Maritimes**

**et**

**Contrées limitrophes**

**53e année**

**2012**

**Juillet-décembre**

**N° 202**

**ISSN 2105-2891**

# COLLOQUE TERRES ET GENS DE FRONTIÈRES

**Yvan GASTAUT**
**Université de Nice Sophia Antipolis**

La question de la frontière est une thématique régulièrement abordée dans Recherches Régionales. En effet, quelles que soient les époques, les historiens n'ont jamais négligé l'importance de cette ligne de fracture variable qui délimité le territoire national, entre mer et montagne[1].

Cette frontière, stabilisée depuis 1860 malgré les retouches de 1947, est marquée par la complexité humaine, focalisant de multiples attentions diplomatiques, administratives, policières et médiatiques. Elle modèle le département des Alpes maritimes et plus largement le Sud Est français tout autant que les régions italienne du Piémont et de Ligurie. De part et d'autre des Alpes, la frontière nourrit des identités enchevêtrées mêlant appartenances nationales, régionales, locales voire « micro-locales ».

Le colloque « Terres et gens de frontières », organisé par le laboratoire URMIS de l'université de Nice et l'association Alpes Ligures à Grimaldi, Menton et Nice du 14 au 16 décembre 2011 duquel sont issus les articles de ce dossier a eu pour ambition de questionner cette circulation propre aux espaces frontaliers. Cloisonnement conséquences de contextes militaires, diplomatiques et politiques divers. L'ambition a été de mettre en réflexion une possible identité transfrontalière commune de part et d'autre des Alpes.

Les chercheurs en sciences humaines, politiques juridiques et sociales ont bien compris l'importance de l'étude des frontières puisque les travaux scientifiques se sont succédés selon des rythmes et des orientations diverses. Si Lucien Fébvre[2], Jacques Ancel[3] ou Roger Brunet[4] ont très tôt abordé la thématique, les travaux se multiplient plutôt depuis les années quatre vingt-dix, à l'image de ceux d'Etienne Balibar[5], Jean-Pierre Renard[6], Michel Fouchet[7], Maïté Lafourcade[8] et surtout Daniel Nordmann[9].

Il apparaît évident que la question des migrations est étroitement imbriquée à celle des frontières qui s'affiche comme une entrave à la circulation des personnes. Le fantasme de l'étanchéité de la frontière, comme un rempart face aux invasions de populations migrantes, est une constante dans l'histoire, mais il toujours contrarié par les faits. La France et l'Europe du début du XXIe siècle en font l'expérience, contraintes de mettre en sommeil le mythe de « l'immigration zéro », développé depuis les mesures de fermeture des frontières décidée par le président Valéry Giscard D'Estaing au temps du choc pétrolier en 1974, peu conforme à la réalité des flux.

Ainsi, aborder le thème de la frontière, que ce soit pour en déplorer ou en défendre le principe comme ce récent Eloge des frontières de Régis Debray[10], c'est faire directement écho aux mouvements humains et à leur gestion à diverses échelles. Espace de bouclage, voire de rupture, mais aussi espace d'échanges et de contact, ces lignes structurantes plus ou moins durablement établies au gré des évolutions géopolitiques jouent un rôle primordial aussi bien dans la politique des Etats Nations que dans la définition des identités personnelles et collectives qu'elles soient continentales, nationales ou locales.

Ce dossier propose une approche diachronique et territorialisée de la question des frontières alternant des approches très locales avec des études plus larges, mettant directement

---

[1] Voir notamment le colloque Les Alpes Maritimes et la frontière

[2] Lucien Febvre, « Frontière : le mot et la notion », *Revue de Synthèse historique*, Paris, XLV, 1928, pp.31-44.

[3] Jacques Ancel, *Géographie des frontières*, Paris, Gallimard, 1938, XI-210 p.

[4] Roger Brunet, *Les Phénomènes de discontinuités en géographie*, Université de Toulouse/Paris, CNRS, coll. « Mémoires et Documents », 1967

[5] Etienne Balibar, « Qu'est-ce qu'une frontière? », *in* E.Balibar (dir.) *La crainte des masses. Politique et philosophie avant et après Marx*, Paris, Galilée, 1996, pp.371-380

[6] Voir notamment Jean-Pierre Renard (dir.), *Le Géographe et les frontières*, Paris, L'Harmattan, 1997

[7] Michel Fouchet, *Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique*, Paris, Bayard, 1994

[8] Maïté Lafourcade, *La Frontière des origines à nos jours*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998

[9] Daniel Nordman, *Frontières de France. De l'espace au territoire XVIe-XIXe siècle*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des histoires, 1998, 651 p.

[10] Régis Debray, *Eloge des frontières*, Paris, Gallimard, 2010

en lumière les flux migratoires tout en s'en éloignant parfois pour mieux les retrouver de manière sous-jacente. On le verra, les aspects culturels, artistes pour Jean-Baptiste Pisano, théâtre pour Isabella Vasile mais aussi diplomatiques pour Stéphane Mourlane sont un angle d'approche non négligeable

Sans remonter au Limes romain, ni aux frontières du Moyen-Age ou de l'époque Moderne, les contributions sont loin d'avoir la prétention d'embrasser une question bien trop vaste pour être circonscrite. Avec des démarches diverses, les auteurs proposent d'explorer, souvent à l'aide des outils de l'histoire ou de la micro-histoire, un espace précisément délimité : la frontière des Alpes entre France et Italie, notamment de l'Isère aux Alpes-Maritimes depuis l'ère de la fabrique des Etats-Nations du XIXe[11]. Ce territoire dont une partie n'est rattachée à la France qu'en 1860 a été et reste profondément modelée par cette frontière omniprésente déjà étudiée à travers quelques travaux[12], élément moteur l'activité économique et humaine mais aussi de l'imaginaire.

Il s'agit ici en quelque sorte d'une étude de cas dans la mesure où il est possible aujourd'hui grâce à différents travaux de recherches plus ou moins aboutis de réfléchir en termes comparatifs sur l'ensemble des espaces frontaliers du territoire français[13]. Progressivement, le tracé de la séparation entre France et Italie à travers les Alpes occasionne la mise en place d'un verrouillage militaire et administratif qui se fortifie avec les tensions diplomatiques survenant à diverses périodes entre les « sœurs latines » et occasionnant des « incidents de frontières » comme en 1926 alors que Mussolini affirme sa volonté de reprendre les terres irrédentes que son Nice et la Savoie. Aux travaux d'équipement en infrastructures routières (désenclavement de vallées, équipement des cols) ou ferroviaires (notamment la ligne Modane-Bardonecchia en 1868 ou la ligne Nice-Coni en 1928), s'ajoute la construction de tunnels comme celui du Fréjus au dessous du Mont Cenis en 1871 ou du col de Tende en 1882 et surtout la mise en œuvre de systèmes de défense très denses avec les fortifications « Séré de Rivières » dans le dernier quart du XIXe siècle puis « Maginot » au cours des années trente. L'équipement de la frontière se complète par la mise en place de bornes-frontière[14] et de « postes-frontières » avec une présence douanière de plus ou moins forte intensité en fonction des contextes.

Plusieurs articles de ce dossier s'interrogent sur les « gens » de cette frontière, ceux qui vivent sur la ligne de séparation et qui subissent ou profitent de cette complexité territoriale occasionnant des situations de brassage. Dans certains cas, sans avoir été déplacées, certaines populations se retrouvent « frontalières » à la suite de découpages géopolitiques arbitraires. C'est la cas, par exemple, dans la partie sud de ce territoire, en septembre 1947 lorsque, à la suite du Traité de Paris consécutif à la défaite italienne, une modification du tracé de la frontière est décidé en faveur de la France. Dans la vallée de la Roya, étudiée dans la contribution de Thierry Rosso à travers les enquêtes orales, les communes de La Brigue et de Tende sont rattachées à la France. Si cet épisode n'est en aucun cas décisif sur un plan global des équilibres géopolitiques, il créé pour plusieurs centaines d'habitants une situation de changement décisif d'identité. Certaines personnes qui avaient l'habitude de se côtoyer se retrouvent séparées par la frontière qui peut parfois faire office de

[11] Voir Patrick Cabanel, Michel Bertrand et Bertrand De Lafargue, *La Fabrique des Nations, Figures de l'Etat-Nation dans l'Europe du XIXe siècle*, Paris, Editions de Paris, 2003

[12] Voir trois ouvrages : *Migrazioni attraverso le Alpi occidentali* colloque de Coni, juin 1984, actes publiés par la région du Piémont en 1988 ; *Mémoire et identité de la frontière,* actes du colloque final du programme transfrontalier Interreg Nice-Gênes-Turin in *Les Cahiers de la Méditerranée,* volume 67, 1999 et *Histoires d'une frontière,* actes du colloque de Puget Théniers, octobre 2009, Amont, Ecomusée de la Roudoule

[13] Voir par exemple les travaux d'Odile Parsis-Barubé qui travaux sur la question « patrimoine et frontières » entre le nord de la France et la Belgique

[14] Voir Luc Thévenon, *Frontières du Comté de Nice - A la recherche des bornes perdues sur l'ancienne limite des royaumes de France et de Piémont-Sardaigne*, Nice, Serre, 2005

« mur » ou à tout le moins de complication administrative : ainsi la Brigue est découpée en deux parties, l'une française et l'autre italienne.

Mais jusqu'à quelle distance peut-on considérer qu'une population est « frontalière » ? Cinq, dix, trente ou cinquante kilomètres voire davantage ? Il semble difficile de fixer une norme tant cela dépend de la topographie mais aussi sans doute de l'histoire des lieux et de la frontière en présence. Pour l'espace en question dans ce dossier, cela ne fait pas de doute pour les villes de Menton, Vintimille, Briançon, Susa, Bardonecchia. Mais pour les grandes villes comme Nice, Grenoble, Gap ou encore Turin et Cuneo, peut-on parler de « villes-frontières » ?[15].

Le cas très original de la frontière franco-monégasque est l'objet d'une attention particulière par Christiane Garnero Morena car la ville française qui est totalement accolée à la principauté, Beausoleil est une ville à très forte présence immigrée depuis sa création en 1904.

Entre vie quotidienne des habitants et de l'administration des douanes et les circonstances exceptionnelles des mobilisations frontalières à certaines périodes de l'histoire, il s'agit de réfléchir à la manière dont le territoire a pu se façonner à travers la frontière mais aussi ce qu'il importe aujourd'hui de patrimonialiser. En effet, le passage d'une frontière à tendance à dynamiser un espace habité. A tel point que lorsque la frontière se détourne du lieu en question, celui-ci perd l'équilibre, à la recherche d'une nouvelle identité. A cet égard, le double poste-frontière superposé au dessus de la mer à l'extrémité sud de l'espace en question dans ce dossier, entre Menton et Vintimille (le poste du pont Saint-Louis et le poste du pont Saint-Ludovic) est particulièrement intéressants. Avec les accords de Schengen mis en œuvre à la fin des années quatre-vingt-dix, l'administration de la frontière s'est dispersée. Le poste frontière, où une fameuse scène du film de Gérard Oury Le Corniaud a été tournée en 1964, a été totalement abandonné. Aujourd'hui le devenir des bâtiments délabrés se pose avec acuité de part et d'autre de la frontière. Faut-il conserver certains vestiges riches en tranche d'histoire locale ou au contraire simplement marquer la frontière et ouvrir un grand centre commercial ? Cet exemple est loin d'être isolé. La perte de dynamisme consécutif à la fin d'une frontière est encore plus visible à Modane : la ville peine à survivre à l'ouverture des frontières à la suite des accords de Schengen[16].

Mais la frontière est aussi un lieu de passage pour les migrants. Que ce soit par le circuit officiel mettant en avant la surveillance et le contrôle ou plus encore par les routes clandestines, la frontière est aussi un enjeu de taille pour ceux qui décide de quitter leur pays. Plusieurs articles de ce dossier montre comment la frontière a été régulièrement traversée depuis le XIXe siècle par des migrants clandestins en quête d'une vie meilleure ou d'un refuge : Italiens en permanence comme le montre le film de Pietro Germi, Les chemins de l'espérance tourné en 1950, Arméniens et Russes au début des années vingt, Juifs fuyant les mesures antisémites dans l'Italie mussolinienne en 1938-39, Yougoslaves après 1955, Maghrébins notamment au cours des trois dernières décennies. Il est alors nécessaire d'écrire une histoire de ces flux clandestins qui échappent aux statistiques. Certains lieux sont emblématiques comme « le pas de la mort », au dessus de Menton, rocher emblématique d'où selon de nombreux témoignages de nombreux clandestins ont mortellement chuté, victimes de

[15] B. Reitel, P. Zander, J.-L. Piermay, J.P.Renard. (dir.), 2002, *Villes et frontières*. Paris, Economica-Anthropos, « villes », 275p.

[16] Voir le colloque *Passeurs de frontières, espaces ruraux et villes frontières, traversées des Alpes hier et aujourd'hui* organisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Vercors et le Laboratoire de Recherches Historiques en Rhône Alpes de l'Université Pierre Mendes France de Grenoble, organisé à Modane les 21 et 22 mai 2010

leurs erreurs d'orientation ou de la négligence de leur passeurs[17]. D'autre part, la gestion frontalière de l'immigration clandestine sous la forme des centres de rétention et de la Police de l'Air et des Frontières détachée en 1973 des Renseignements Généraux, devenue en 1994 Direction Centrale du Contrôle de l'Immigration et de la Lutte contre l'Emploi des Clandestins (DICCILEC) puis Direction Centrale de la Police aux Frontières (DCPAF) depuis 1999.

Dans ce cadre, le dossier ne pouvait négliger l'actualité du sujet dans la mesure où, à la suite du « printemps arabe » commencé en décembre 2010, de nombreux Tunisiens et Libyens ont quitté leur pays pour rejoindre l'Europe via l'Italie. En avril 2011, face à l'afflux massif de migrants vers la frontière française à Menton-Vintimille devenu la « nouvelle frontière du Maghreb »[18], la France a affiché sa fermeté en réactivant une présence douanière et policière à ses postes frontières tout en procédant à de nombreuses arrestations et interpellations, ce qui n'a pas manqué de susciter une mouvement de contestation et de solidarité transfrontalière de grande ampleur en faveur des migrants. Mais au-delà du local, cet épisode a non seulement marqué le début d'une crise dans les relations franco-italiennes, mais aussi révélé la fragilité d'une gestion européenne des migrations.

Ce riche dossier offre au lecteur les moyens de réfléchir sur la pertinence des frontières et autres « murs » dans notre quotidien désormais mondialisé et pourtant de plus en plus cloisonné. Si les historiens, politologues et anthropologues ayant contribué à ce numéro invitent le lecteur, à partir du cas de la frontière franco-italienne, à appréhender un « imaginaire transfrontalier », il semble que de nombreux chantiers restent encore à ouvrir en la matière et parions qu'à l'avenir de nouveaux lieux seront repérés, de nouvelles sources utilisées, afin de mieux comprendre ce qui se joue dans ces espaces décisifs, entre passé et présent.

[17] Voir *Il Sentiero dei vestiti Da Grimaldi verso il Passo della morte, per una riflessione tra memoria e attualità itinéraire théâtral réalisé par Daniel Delministro, Vintimille, 2011. Voir également les récits de Michel Séonnet, Les trois ânes, Paris, L'Amourier, 2009*

[18] *Le Point*, 30 mars 2011, « Vintimille, nouvelle frontière du Maghreb »

# LE REGLEMENT DES CONTENTIEUX FRONTALIERS DANS LES ALPES- MARITIMES AU COURS DES ANNEES 1950-1960

**Stéphane MOURLANE**
**Aix-Marseille Université /UMR Telemme-MMSH**

Depuis rattachement du Comté de Nice en 1860, les contentieux frontaliers n'ont jamais cessé, alimentant de manière récurrente la chronique locale et parfois les tensions entre la France et l'Italie[19]. Après la Seconde guerre mondiale, l'heure est à la célébration de l'amitié franco-italienne, même si celle-ci n'est pas exempte dans les années 1960 de malentendus dans la conception et les orientations des grands ensembles multilatéraux qui structurent la vie internationale[20]. Les questions qui concernent uniquement les rapports entre Paris et Rome ne sont pas considérées comme de même niveau que celles qui engagent l'avenir de l'Europe ou de l'Alliance atlantique. Elles ne relèvent toutefois pas seulement du domaine des questions techniques. Les interactions politiques y sont fréquentes. D'une part, leur traitement n'échappe pas toujours aux remous provoqués par l'évolution des grandes affaires internationales, en dépit des digues que tente d'établir la diplomatie française. Ces questions, aussi diverses soient-elles, ont néanmoins en commun de toucher aux relations de voisinage. Voies de communication, délimitation de frontière et droit de passage ou d'implantation constituent des résidus du contentieux franco-italien issu du traité de paix de février 1947[21]. Celui-ci est, en effet, largement apuré à la fin des années cinquante, mais certaines questions restent en suspens et leur règlement définitif apparaît d'autant plus nécessaire et urgent qu'il permet non seulement de clore un chapitre douloureux de l'histoire des relations entre les deux pays, mais aussi d'engager les populations, de part et d'autres de la frontière, vers des rapports de confiance, favorisant les échanges transnationaux.

**● Le rétablissement de la ligne ferroviaire Nice-Cuneo**

La question des voies de communication transalpine figure parmi les enjeux bilatéraux. La réalisation du tunnel du Mont-Blanc, inauguré en juillet 1965, constitue une mesure-phare en vue d'améliorer ces voies de communication entre la France et l'Italie[22]. La multiplication des déplacements transfrontaliers en hommes et en marchandises, ainsi que la volonté de désenclavement de certaines régions alpines conduisent toutefois à envisager d'autres liaisons ferroviaires ou routières entre les deux pays. Le projet de tunnel routier dans le Mercantour réclamé par les élus locaux de part et d'autres de la frontière - et soutenu timidement par le gouvernement de Rome - est rapidement abandonné en raison d'un coût jugé, à Paris, trop élevé[23]. Les discussions portent essentiellement sur deux axes : l'un au nord des Alpes, le doublement routier du tunnel sous le Fréjus, l'autre au sud, la ligne ferroviaire Nice-Cuneo qui influe directement sur les relations transfrontalières dans les Alpes-Maritimes.

Le traité de paix de 1947 prévoit le rétablissement de la ligne ferroviaire entre Nice et Cuneo dont une portion de 36 kilomètres, entre Breil et le Viève, au pied du col de Tende, a été endommagée au cours des bombardements de la Seconde guerre mondiale[24]. À la fin des années cinquante, les travaux n'ont toujours pas été réalisés[25]. Les pressions et les

[19] Voir *Les Alpes-Maritimes et la frontière. 1860 à nos jours*, Nice, Serre, 1992

[20] Stéphane Mourlane, « La France, l'Italie et la construction européenne de 1958 à 1965 : le temps des malentendus », *Relations internationales*, n°118, été 2004, p. 199-213

[21] Pierre Guillen, « Les relations franco-italiennes de 1943 à 1949 », *Revue d'Histoire diplomatique*, janvier-juin 1976, p. 112-160

[22] Stéphane Mourlane, « Le tunnel du Mont-Blanc : un projet à travers un siècle de relations franco-italiennes », in *Collection EDYTEM - Cahiers de géographie*, n°2, 2004, p. 111-118

[23] Dans les années 1980, le projet de relier Nice à Cuneo par les vallées du Var et de la Tinée ressurgit. Objet depuis de débats récurrents, ce tunnel n'a toujours pas vu le jour pour des raisons financières et plus récemment environnementales.

[24] La ligne a été ouverte en 1928 après que les travaux aient débutés en 1910 à la faveur du rapprochement franco-italien. Cf. Paul Guichonnet (dir.), *Histoire et civilisations des Alpes*, t. II, Toulouse, Privat, Payot, p. 255

[25] Sur de la période de l'après-guerre voir Gérard De Santos, José Banaudo, *Le Chemin de fer du col de Tende*, Menton, Éditions du Cabri, 1979, p. 90-99

interventions des milieux politiques et économiques locaux (parlementaires et élus des régions de Turin, Cuneo, Nice, Menton ; le conseil général des Alpes-Maritimes ; les Chambres de commerce ; les syndicats d'initiative et les groupements d'hôteliers) ne sont pas venus à bout des réticences gouvernementales. Ainsi, lors de la conférence de Santa Margherita, en février 1951, les ministres émettent un avis pessimiste sur l'intérêt économique de la ligne. Les Français, qui se fondent sur des rapports d'étude défavorables de la SNCF, sont les plus circonspects[26]. L'exploitation de la ligne Nice-Breil, reprise à la fin de la guerre, ne représente pour la société de chemin de fer française qu'un intérêt secondaire. En revanche, du côté italien, l'intérêt est plus marqué. L'exploitation de la ligne Cuneo-Limone apparaît, au cours de la même période, plus dynamique, à la faveur du développement des stations de sports d'hiver. Surtout, on envisage, à la suite de la reconstruction du tronçon endommagé sur le territoire français, de reconstruire le secteur entre Breil et Vintimille, ce qui permettrait d'établir une liaison directe entre le Piémont et la Ligurie occidentale.

Le ministre des Affaires étrangères, Pella, ne manque pas de rappeler à Debré et Couve de Murville, en mars 1959, l'intérêt du gouvernement italien pour ce projet[27]. Le 4 avril 1962, à Turin, Fanfani réitère l'expression de son intérêt pour cette question devant le général de Gaulle au cours d'une rencontre qui met en jeu l'avenir de l'Europe politique, ce qui apparaît indiscutablement comme le signe du caractère prioritaire accordé par Rome à ce dossier[28]. Du côté français, le projet n'est encore pas, à ce moment, l'objet d'une préoccupation politique ; il est abordé sous son aspect technique. Ainsi, autorise-t-on, au mois de septembre 1958, la SNCF à coopérer avec la société Cuneo-Nizza, chargée du projet du coté italien[29].

En mai 1962, le consulat à Turin fait le point sur les arguments en faveur de la voie ferrée Nice-Cuneo[30]. Il souligne que la liaison directe entre Nice et Turin mettrait ces deux villes à 212 kilomètres l'une de l'autre, au lieu de 281 kilomètres avec un changement à Savone. Il estime que « l'amélioration des communications entre un Piémont en voie constante d'enrichissement et les Alpes-Maritimes profiterait à l'économie des deux provinces ». En outre, remarque-t-il, le trafic des voyageurs entre la France et l'Italie n'a cessé de croître depuis la fin de la guerre. Enfin, Tende et La Brigue bénéficieraient « puissamment de cet accès vers le monde extérieur français et italien », mais finit-il « c'est sur ce point que l'on peut discuter de l'opportunité politique de la reconstruction ». L'appréciation est donc plutôt favorable, à l'exception de la question du rattachement, qui après plus de dix ans semble devoir rester sensible[31]. Néanmoins, l'argument tend à se dissiper et ne constitue pas un obstacle infranchissable. Les aspects financiers sont sans aucun doute plus préoccupants.

La nomination d'Eduardo Martino au poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à la faveur d'un remaniement ministériel, en janvier 1963, relance le dossier. En

[26] Une commission d'experts nommés par les deux gouvernements présente également un avis défavorable en mars 1954. L'année suivante la commission des élus français et italiens pour l'étude des problèmes frontaliers développe un argumentaire en faveur de la ligne

[27] *Documents diplomatiques français*, 1959, t. I, n°174 p. 398 : compte rendu des conversations franco-italiennes, Paris, 19-20 mars 1959

[28] Archives du ministère des Affaires étrangère, Paris (ci-après AMAE), série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : lettre de Maurice Couve de Murville à Francis Palmero, député des Alpes-Maritimes, 19 juin 1962

[29] Un rapport est rendu à la fin de l'année 1961 à la suite des contacts entre les services techniques des chemins de fer italiens et de la SNCF. Le montant des travaux est évalué à 23,6 millions de francs. AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : note de la direction des Affaires économiques et financière, Paris 16 juin 1962

[30] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : note du consulat général de France à Turin, 10 mai 1962.

[31] Romain H. Rainero, « L'opinion publique italienne et l'annexion de La Brigue et de Tende à la France », *Cahiers de la Méditerranée*, n°62, juin 2001, p. 215-232

effet, ce Piémontais, député de la circonscription de Cuneo, est particulièrement attaché à la réalisation de la voie ferrée[32]. Il s'en entretient à chacune de ses rencontres avec l'ambassadeur de France en Italie Armand Bérard[33]. L'ambassadeur relève que Martino est animé par le souci de donner satisfaction à ses électeurs dans la perspective des prochaines élections. L'opinion demeure, il est vrai, mobilisée autour du projet. Ainsi, en février, les services municipaux de Cuneo organisent à l'initiative du maire de la ville, une journée de grève afin de soutenir la demande de reconstruction[34]. L'ambassadeur d'Italie à Paris maintient la pression en se rendant fréquemment au ministère des Transports, où il rencontre des fonctionnaires ainsi que le ministre, Marc Jacquet. Le 22 février 1963, au cours d'une conversation, ce dernier lui indique que la France ne participera pas à la gestion de la ligne, mais qu'il pourrait être possible qu'elle participe au financement des travaux à hauteur de 15 à 20 % du montant total[35]. Néanmoins, la SNCF continue d'exprimer des réserves et estime que la ligne sera déficitaire, tout au moins au cours des premières années, de deux à trois millions de francs par an[36]. Dans ces conditions, le gouvernement français ne suit pas l'avis du Jacquet et fixe sa participation à la somme forfaitaire de six millions de francs et la conditionne, à la demande du ministère des Finances, à la signature d'un accord apurant le contentieux financier franco-italien portant sur les emprunts italiens à option de change et à clause or[37].

Le sujet est évoqué longuement entre les ministres des Affaires étrangères à l'occasion de la visite en France du président Segni, en février 1964. Saragat et l'ambassadeur Brosio tentent d'obtenir une augmentation de la contribution financière française. Saragat fait remarquer qu'elle ne représente que « moins du dixième du montant des travaux de réparation, alors que [la ligne] comprend 86 kilomètres en territoire français et 59 en territoire italien et présente ainsi un intérêt commun aux deux pays »[38]. En fait, il souhaiterait que le gouvernement français prennent à sa charge un pourcentage des travaux de reconstruction et non pas une contribution forfaitaire. En retour, Wormser rappelle que la position française est surtout déterminée par la volonté d'aller au-devant des désirs italiens et que l'intérêt propre de ce projet n'est pas aussi élevé du côté français. Brosio ne peut qu'acquiescer : « Il est exact que la ligne Coni-Nice présente plus d'intérêt pour l'Italie que pour la France, car elle part d'Italie pour arriver en Italie[39], et constitue un débouché touristique pour notre pays ». Saragat ne désarme pas : « Il y a sûrement un intérêt français dans la reconstruction de cette ligne, qui présente un avantage considérable pour les Niçois ». Face à une telle insistance, Couve de Murville laisse entrevoir la possibilité de soumettre à nouveau le dossier au ministère des Finances.

Finalement, la France ne modifie pas sa position sur le volet financier[40] et les négociations, qui reprennent en 1967, encore à l'initiative des Italiens,[41] aboutissent à la

---

[32] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : télégramme n$^{os}$ 22-23, Rome, 5 janvier 1963

[33] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : dépêche, Rome, 24 janvier 1963

[34] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : télégramme n$^{os}$ 370-371, Rome, 15 février
L'année précédente, à l'occasion d'une réunion à Breil entre élus locaux français et italiens pour soutenir la reconstruction de la ligne, un certain nombre de municipalités des Alpes-Maritimes concernées ont également organisé une grève administrative d'une journée (*Le Monde*, 30 avril 1962)

[35] Archivio storico diplomatico, Roma (ci-après ASD), telegrammi 1963, vol. 22 : telegramma n°6298, Parigi, 25 febbraio 1963

[36] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : note de la direction des Affaires économiques et financières, 8 février 1964

[37] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : note de la direction des Affaires économiques et financières, 24 mars 1965

[38] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : réunion des ministres des Affaires étrangères de France et d'Italie, Paris, 21 février 1964

[39] L'ambassadeur fait évidemment référence au trajet entre Vintimille et Cuneo

[40] Les négociations qui suivent précisent que la gestion de la ligne sera entièrement italienne sur le parcours Limone-Breil-Vintimille. Les travaux porteront sur la reconstruction de huit viaducs, la vérification des tunnels

signature d'une première convention bipartite à Rome en juillet 1969[42] puis à l'accord officiel signé par Aldo Moro et Étienne Burin des Roziers, le 24 juin 1970[43] .

**● La délimitation de la frontière**

La question est plus sensible encore concernant les clauses territoriales du traité de paix de qui, déjà lors des négociations précédant la signature du traité en février 1947, a mis à rude épreuve les relations franco-italiennes[44]. Ce sont alors 709 km$^2$ de territoire qui sont devenus français en 1947, dont 413 km$^2$ dans le haut-pays niçois, plus particulièrement dans le massif du Mercantour dans les hautes vallées de la Tinée et de la Vésubie, dans la vallée de la Roya. Cette rectification frontalière a redonné à la France les communes de Tende et de La Brigue tandis que les communes d'Isola, Saint-Sauveur sur Tinée, Rimplas, Valdeblore et Saint-Martin de Vésubie, Belvédère, Fontan, Saorge et Breil sur Roya voient leurs territoires s'enrichir du report de la frontière sur la ligne des crêtes prévu par l'article II du traité de paix.

Le réchauffement des relations franco-italiennes, au cours des années qui suivent, a permis d'apaiser les tensions et, si certains problèmes demeurent en suspens, leur règlement est relégué à un niveau technique et confié à une commission de conciliation mixte présidée par un représentant d'un pays tiers, le juriste suisse Paul Guggenheim. Ainsi, la question des centrales électriques de la Roya est réglée sans difficulté : la France accorde à l'Italie des garanties jusqu'en 1961 pour la fourniture d'électricité à partir des centrales passées sous le contrôle d'Électricité de France. Mais comme la production ne suffit plus à la consommation transalpine, les Italiens se tournent vers d'autres ressources. De même, une convention règle sans grand débat, le 29 janvier 1952, le trafic frontalier sur la route entre Vintimille, Breil et Tende.

En revanche, les questions de droit de propriété sur les alpages et les forêts, les droits d'approvisionnement en eaux ou encore la liberté de transit pour les résidants locaux ne se règlent pas sans tensions[45]. Du côté italien, les habitants de la commune d'Olivetta San Michele, proche de Breil sur Roya, souffrent de la partition de leur territoire communal qui coupe le village des plantations d'oliviers, principale ressource locale. La proposition italienne de rectification du traité pour une surface de 300 hectares environ est approuvée en 1948 le ministre français des Affaires étrangères Georges Bidault. Toutefois, le Parlement refuse à Paris de ratifier l'accord. Le secteur d'Olivetta San Michele est donc aborné en août et septembre 1962 selon une application stricte des textes de 1947[46].

Du côté de la Brigue, la partition en trois communes en 1947 (La Brigue côté français, Briga Alta et Realdo Triora) a pour conséquence de bouleverser l'économie pastorale locale fondée sur la transhumance et de troubler les droits d'accès et de propriété des alpages et des

---

et l'électrification de la voie. AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970 : dépêche n°531/DE, Turin 21 décembre 1967

[41] ASD, telegrammi 1967, vol. 32 : telegramma n°20259, Parigi, 20 ottobre 1967

[42] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : télégramme n$^{os}$ 1269-1272, Rome, 7 juillet 1969

[43] La ligne est remise en service en 1979. Cf. Gérard. De Santos, José Banaudo, *op. cit.*, p. 103 *sq*. Voir texte de la convention : JORF, 17 avril 1974, p. 4158. Voir aussi Catherine Mestre, « L'avenir de la desserte ferroviaire des Alpes du Sud : entre désenclavement et tourisme », *Méditerranée. Revue géographie des pays méditerranéens*, n°107, 2006, p. 93-100

[44] Pierre Guillen, « Les revendications territoriales françaises contre l'Italie à la fin de la Seconde Guerre mondiale » in *Enjeux et puissances. Pour une histoire des relations internationales au XXe siècle. Mélanges en l'honneur de Jean-Baptiste Duroselle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 271-282

[45] A.L. Sanguin, « La bordure franco-italienne des Alpes-Maritimes ou les conséquences de la modification d'une frontière internationale », *Méditerranée*, n°1, 1983, p. 21

[46] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 422 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 1$^{er}$ août 1963

bois[47]. A cause la nouvelle frontière, la commune de La Brigue manque de pâturages d'été suffisant et, inversement, les deux communes italiennes ont des alpages de printemps et d'automne trop limités. L'arbitrage international rendu en 1952-1953 aboutit à un compromis: les troupeaux italiens obtiennent un droit de pacage de printemps et d'automne situé sur la commune de Tende et pour ceux de Realdo Triora sur la commune de la Brigue. En retour la commune française reçoit 850 des 1500 parts des droits communaux de l'ancienne La Briga. En outre, tous les autres bois sont placés en zone indivise (La Brigue reçoit 50% des recettes des coupes). L'équilibre apparent de cet accord ne doit pas masquer l'insatisfaction et parfois la rancœur des populations locales obligées de rompre avec des traditions séculaires. Le règlement de la question complexe du droit d'utilisation des sols ne relève donc pas seulement d'une approche juridique dans une logique étatique.

Plus au Nord, le litige frontalier de Clavières dans le Briançonnais met en jeu indirectement des intérêts propres à la zone frontalière des Alpes-Maritimes. Le tracé de la frontière défini par le traité de paix a séparé en deux la commune italienne de Clavières, donnant à la France quelques maisons en ruine de la localité proprement dite, ainsi qu'un hôtel et les terrains de sport de cette station touristique. Par l'accord Bidault-Quaroni de 1948, la France devait restituer à l'Italie cette partie. Après le refus par le Parlement français de ratifier cet accord, le gouvernement italien intervient pour que la barrière française de contrôle de police soit reculée en-deçà de la partie française de cette localité, solution visant à rétablir la continuité communale. Mais la France s'y oppose puisque l'adoption d'une telle solution aurait conduit à astreindre les ressortissants français à un contrôle pour se rendre en territoire français.

Une commission mixte étudie alors une nouvelle délimitation de la frontière. Selon un avis émis par consul général de Turin, en décembre 1961, le moment est venu de mettre fin à « une situation anormale qui ne correspond pas aux rapports confiants et profitables existants entre la France et l'Italie »[48]. Pierre Le Nail est convaincu qu'il faut abandonner la partie française de la commune à l'Italie. C'est aussi le point de vue de la délégation française, dirigée par le général des troupes de montagne Courtiade, qui prévoit un tracé reconstituant l'unité de la localité. Tout semble arrangé au milieu de l'année 1965. Toutefois, l'accord qui rétrocède 9 hectares de la commune de Clavières, n'intervient que le 28 septembre 1967, à la suite d'un échange de lettres, et entre en vigueur en 1970[49]. Ce délai est en effet dû à la subordination, du côté français, du règlement définitif de cette affaire à un arrangement sur l'utilisation des eaux de la Roya pour la ville de Menton[50]. Or, sur cette dernière affaire, les Italiens tergiversent en multipliant les études sur les effets pour les communes italiennes d'un tel prélèvement en période de sécheresse[51]. Les délégations italienne et française, réunie à Rome en juin 1966 – c'est au cours de la même réunion qu'un accord est trouvé pour le tunnel du Fréjus – échangent leurs points de vue sur le projet[52]. La délégation italienne indique qu'elle aurait préféré qu'un arrangement entre les deux communes fixe les conditions générales de construction d'exploitation et de contrôle, avant l'approbation d'une convention intergouvernementale qui devrait préciser les engagements des deux gouvernements, étant

[47] S. De Poorter, « La frontière de 1947 et le partage des biens communaux frontaliers 1947-1963 » in *Les Alpes-Maritimes et la frontière*, Nice, Serre, 1992, p. 95-126
[48] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 306 : dépêche n°596/EU, Turin, 15 décembre 1961
[49] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 305 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 27 août 1968. Voir pour le texte de l'accord : JORF, 1er janvier 1974, p. 23
[50] ASD, telegrammi 1965, vol. 23 : telegramma n°21270, Parigi, 23 luglio 1965
[51] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 369 : note de la direction des Affaires économiques et financières, 14 février 1966
[52] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol 371 : procès-verbal d'une réunion entre une délégation française et italienne, Rome, 23-26 juin 1966

entendu que la ville de Vintimille serait seule responsable devant l'administration italienne, en vertu de la concession qui lui serait accordée pour cinquante ans. La délégation française estime, au contraire, qu'une concession de durée limitée ne permet pas de résoudre cette affaire et désire une cession irrévocable d'une certaine quantité d'eau à la ville de Menton. Du point de vue français : ou bien la ville de Menton participe au financement de la construction et de l'exploitation des ouvrages en accord avec la ville de Vintimille ou bien l'eau serait rendue à la frontière à un prix forfaitaire. Quoi qu'il en soit, la délégation française déclare qu'une solution est urgente. Finalement, une convention est signée, le 28 septembre1967, comme pour Clavières, signe évident du lien étroit entre les deux affaires[53]. Pour la France, la réussite de l'une conditionne celle de l'autre dans le cadre d'une négociation transactionnelle.

**● Conclusion**

En définitive, comme l'écrit le représentant français à la commission de conciliation en janvier 1967, le règlement de l'ensemble des questions frontalières s'impose car « si elles n'altèrent pas les relations des deux pays au niveau des rapports gouvernementaux, elles n'en sont pas moins à l'origine des frictions et des incidents parfois irritants sur le plan local et régional »[54]. Par delà les malentendus multilatéraux, il convient de donner du corps à une amitié italienne rappelé symboliquement et solennellement lors des visites officielles[55]. En outre, l'aplanissement des litiges frontaliers sert les intérêts économiques de deux pays devenus, avec la mise en place du Marché commun, de très étroits partenaires commerciaux[56]. Les régions frontalières tirent d'indéniables bénéfices de l'accroissement de ces échanges et plus largement de rapports de voisinage exempts de contentieux[57]. Certes, le développement apparaît déséquilibré et profite surtout au versant français[58], il reste que les règlements des années 1960 ouvrent la voie au développement d'un espace transfrontalier franco-italien que favorisent les politiques de coopération et l'intégration européenne[59].

---

[53] L'accord entre en vigueur le 14 octobre 1972. (JORF, 17 avril 1974, p. 4160)
À noter que l'examen des deux textes par L'Assemblée nationale prévu le 30 mai 1968 est reporté en raison des événements qui secouent la France. (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol 422 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 27 août 1968)

[54] AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 423 : lettre de M. Périer de Feral à la sous-direction d'Europe méridionale, 6 janvier 1967

[55] Stéphane Mourlane, « Une manifestation de l'ambivalence des rapports franco-italiens : la visite officielle du président Segni à Paris », in *Recherches régionales*, n°187, 2007, p. 120-127 et « Le voyage officiel en Italie du général de Gaulle (23-27 juin 1959) : de l'usage du rite et du mythe en politique étrangère », *Cahiers de la Méditerranée*, n°77, décembre 2008, p. 95-107

[56] F. Roussel, « Les échanges franco-italiens et le Marché commun », *Revue du Marché commun*, n°35, avril 1961, p. 159-160

[57] Institut européen des hautes études internationales, *La région franco-italienne des Alpes méridionales. La coopération transfrontalière*, Nice, Presses d'Europe, 1976 et Guy Michaud, Jean-Pierre Jardel (dir.), Tourisme et développement: Côte d'Azur / Riviera dei Fiori, Nice, Presses d'Europe, 1979

[58] A.L Sanguin, *op. cit*, p. 23-24

[59] Jean-Pierre Darnis, « Francia-Italia : relazioni bilaterali, strategie europee /France-Italie : relation bilatérale, stratégies européennes", *Quaderno IAI n°23*, Rome, avril 2005

# HISTOIRE ORALE D'UNE « FRONTIÈRE » : CONSTITUTION D'UN CORPUS INTERDISCIPLINAIRE DE TÉMOIGNAGES ORAUX

**Thierry ROSSO**

Vers une approche pluridisciplinaire en Sciences humaines et sociales dans les vallées de la Roya et de la Bévéra : Programme HORoya (Histoire Orale des vallées de la Roya et Bévéra) et H.O.F. (Histoire Orale de la Frontière). Th. Rosso (LASMIC, E.A.3179)

La campagne d'enquêtes orales dans les vallées de la Roya et de la Bévéra est le résultat d'un programme de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales (anthropologie, ethnologie, histoire contemporaine, linguistique, ethnomusicologie) piloté par la Maison des Sciences de l'Homme de Nice durant trois ans (2006-2009). La collecte comprend 105 enregistrements au total et a été réalisée par 15 enquêteurs auprès de 84 informateurs. Ce programme est divisé en deux volets : le premier (2006-2007) traite de l'histoire orale de la Roya (HORoya) liée à des territoires marqués par de profondes mutations depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette approche pluridisciplinaire offre une base de réflexion sur les interactions entre l'histoire, la culture et l'évolution de la langue. Le second volet (2008-2009), intitulé histoire orale de la frontière (HOF), porte sur les relations que les populations de ce territoire entretiennent avec la question historique et récurrente de la frontière entre la France et l'Italie. L'objectif de ce collectage a été impulsé dans la perspective d'une sauvegarde du patrimoine immatériel des populations de cette zone géographique.

## ● Introduction

C'est au paysage scientifique d'une recherche sur une des frontières que vous convie cet article. En effet loin d'être matérialisée et strictement définie à travers les discours des témoins, bien loin d'un tracé délimité sur une carte, il y autant de manière de « penser une frontière » que d'individus, de groupes d'appartenances et de communautés. Les différentes approches scientifiques en sciences humaines et sociales présentées, par le regard des chercheurs impliqués dans ce travail, en témoignent elles aussi. Les focales disciplinaires construisent des discours uniques et complémentaires et tentent à tendre dans un souci d'interdisciplinarité à une explication contemporaine de cette complexité. La collecte ainsi réalisée par ce groupe de recherche, bien que constituée en « collection » a pour finalité de mettre à disposition d'un plus grand nombre ses résultats, mais aussi de fournir une véritable base à de futures recherches.

Durant trois années, la Maison des Sciences de l'Homme de Nice a conduit un programme de recherche sur les vallées de la Bévéra, de la Roya et sur les relations transfrontalières qu'elles entretiennent entre France et Italie. En 2006-2007, le volet HORoya (Histoire orale de la Roya) a posé les bases de cette recherche sur des territoires qui ont subi des transformations profondes depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Une approche pluridisciplinaire s'est mise en place dans le dessein du collectage d'une mémoire orale à un moment où la transmission de ce patrimoine est en passe de mutations voire d'épuisement. Ce collectage s'est organisé dans la perspective d'une sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[60] de ces populations. Face à son exploitation et à son étude, l'approche

[60] UNESCO, Texte Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel 17 Octobre 2003
Article 2 : Définitions
On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.
Le "patrimoine culturel immatériel", tel qu'il est défini au paragraphe ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants : les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine

pluridisciplinaire mêlant histoire contemporaine, musicologie, ethnologie, linguistique et dialectologie a été nécessaire pour dépasser certaines difficultés liées à ce corpus particulier. Il est notamment question des interactions entre l'histoire, la culture et l'évolution de la langue. En 2008-2009, le volet HOF (Histoire orale de la frontière) a pris le relais à travers un programme plus axé sur les relations que les populations entretiennent avec la question historique et récurrente de la frontière. Lieux de passage, d'échanges matériels, culturels, linguistiques, ces zones de frontière(s) ont été interrogées dans le prolongement du collectage de mémoire orale alors que les commémorations du « rattachement » de 1947 de la Brigue et de Tende à la France venaient d'avoir lieu, renouvelant par la même le souvenir du tiraillement de ces populations entre France et Italie.

Ce programme de recherche a rassemblé des chercheurs des laboratoires de la MSH de Nice (UNS) : Bases, Corpus, Langage (BCL UMR6039), Laboratoire d'anthropologie et de sociologie « Mémoire Identité, Cognition Sociale » (LASMIC EA3179), Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine (CMMC EA1193) ; mais aussi le Centre de recherche sur l'analyse et l'interprétation en musique et dans les arts du spectacle (RITM EA3158-UNS), l'Institut d'ethnologie méditerranéenne et comparative (IDEMEC-Université de Provence).

HORoya et HOF ont été réalisés grâce au soutien financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil général des Alpes-Maritimes et de la mairie de Nice.

**● Contexte, objectifs et approches disciplinaires**

Cette collection de documents qui donne lieu à un ouvrage collectif a eu l'ambition de jeter les bases d'un dispositif durable de coopération scientifique entre la MSHN, les Archives départementales et le Musée départemental des Merveilles, en vue d'une gestion intégrée de la collecte, du traitement, de la conservation, de la valorisation et de la diffusion de ce patrimoine. De là, ce projet a permis de mettre sur pied une entreprise de recueil de données susceptibles de constituer une mémoire vivante, d'organiser le traitement de ces données, de mettre au point leur sauvegarde par le biais d'une numérisation de l'ensemble des documents recueillis pour, enfin, remettre à la disposition du public, sous des formes diverses (pédagogiques, ludiques et scientifiques) les données engrangées et les témoignages enregistrés au cours de cette campagne d'enquêtes. Différents types de documents produits, (documents sonores, documents photo et vidéo, écrits...) sont constitués de récits de vie, ethnobiographies, dialogues, questions thématiques, relevés et commentaires des noms de lieux etc. qui pourront par la suite faire l'objet d'exploitations pluridisciplinaires : trois approches complémentaires en sciences humaines et sociales ont été mises en œuvre tout au long de ce programme de recherche.

De par sa situation géographique, le territoire des vallées de la Roya et de la Bévéra, fut le théâtre d'événements qui lui sont propres lors de la guerre mondiale et de son prolongement historique, notamment :

**- La « déportation » massive des populations civiles** de la Bévéra (458 Moulinois le 29 septembre 1944 vers la caserne Carlo Emanuele de Cuneo) et de la Roya (907 Breillois le 28 octobre vers la caserne San Paolo de Turin, rejoints le 13 décembre par 409 Fontannais et 380 Saorgiens), décidée par les autorités militaires allemandes afin d'éviter tout contact dans le no man's land avec les troupes américaines combattant dans le Mentonnais, « déportation » qui perdura jusqu'en avril 1945 dans des conditions très difficiles (froid, faim, travaux forcés, bombardements alliés), une cinquantaine d'habitants décédant durant cette période.

---

culturel immatériel ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

**- La destruction des installations routières et ferroviaires** de la part du Génie de la 34e division allemande, du 10 au 25 avril 1945, soit une quarantaine d'ouvrages, qui furent réparés avant 1947 sur le plan routier mais qui ne furent reconstruits qu'en 1979 sur le plan ferroviaire, ce qui provoqua un enclavement durable de la vallée de la Roya, la ligne Nice-Coni ne fonctionnant que jusqu'à la gare de Breil ; cet enclavement suscita des polémiques et marqua la psychologie des habitants de la vallée, se considérant comme des citoyens de seconde classe

**- Le rattachement de Tende, La Brigue, Piene et Libre à la France par le traité de paix de Paris** (10 février 1947), effectif au 16 septembre et sanctionné par un plébiscite organisé le 12 octobre, peut-être moins consensuel que ne le veut la tradition (95% de participation et 96% de oui à La Brigue, 94% à Tende, 68% à Libre, 65% à Piene) puisque, pour beaucoup d'électeurs, la consultation a posteriori n'avait pas de sens et que les ressortissants italiens étaient partis à la fin de l'été, ce qui pourrait entraîner une extension de l'enquête auprès de la partie de la population transalpine repliée dans la province de Cuneo, sans oublier que, pour les Brigasques, le rattachement à la France entraîna la séparation avec les hameaux situés au-delà de la ligne de crête (Realdo, Upega, Carnino, Piaggia) qui demeurèrent italiens, d'où un appauvrissement démographique et économique (élevage, exploitation forestière).

Ces trois thématiques fortes de l'histoire évènementielle contemporaine ont été le point central des historiens impliqués dans notre groupe de recherche. Afin de pouvoir confronter les archives documentaires archivistiques aux témoignages des rares acteurs détenteurs de souvenirs de cette période, ils ont mis en place un questionnement thématique leur permettant de recouper les diverses sources d'informations relatives à cette période. Un collectage spécifique sur ces thématiques a été réalisé par cinq chercheurs historiens.

Trois questions ont retenu principalement l'attention des ethnologues associés au projet :

- **La mémoire des voies de communication**

C'est à partir des histoires personnelles recueillies lors d'entretiens effectués auprès des habitants de la vallée, qu'une mémoire orale des voies de communication peut être reconstruite. Les souvenirs qui se rattachent à leur importance économique et commerciale ainsi que ceux liés aux mouvements des populations nous apportent des informations souvent complémentaires des sources archivistiques. C'est à une mémoire codifiée d'un territoire, transmise d'une génération à l'autre, que nous avons fait appel. C'est celle de sentiers pédestres et chemins muletiers, parfois oubliés, qui maillaient et reliaient les terroirs et leurs habitants. La construction et l'aménagement des routes et de la voie ferrée ont laissé elles aussi des traces mémorielles ; il a s'agit de les découvrir à travers les discours des informateurs et de les mettre en évidence. A une époque où les transports individuels étaient essentiellement pédestres et les transports collectifs rares, les déplacements s'effectuaient dans des buts d'échanges et de commerce de biens et de services (foires et marchés) qui donnaient lieu à des évènements festifs profanes et sacrés regroupant plusieurs communautés villageoises.

- **La perception de l'événement et la construction collective de sa mémoire**

L'aspect évènementiel, marque et renforce l'aspect mémoriel du souvenir. Les évènements historiques comme les manifestations calendaires répétées donnent accès à un temps singulier dans lequel les communautés se retrouvent unies ou divisées. Sur ces réponses sociales reposent alors un « consensus communautaire » qui lie, par une adhésion tacite, des populations, des contextes et des terroirs. Ces temps singuliers sont souvent considérés, par la forme du partage qu'ils ont généré et génèrent parfois encore, comme des points fédérateurs et parfois fondateurs d'une construction mémorielle collective. Ici, à l'aide des témoignages collectés sur le terrain auprès des populations, nous avons pu approcher, mettre en évidence et

étudier des mécanismes qui ont concouru et concourent encore à l'élaboration et au partage (ou non) de représentations communes, partage qui contribue (en particulier en zone frontière) à une définition de l'altérité.

- La réinvention du passé à travers les arts et traditions

L'étude de l'invention des traditions est une des voies les plus riches pour comprendre les enjeux locaux des pratiques communautaires et les mécanismes de construction de l'identité. Pour autant, le « sens de la tradition », et l'attachement individuel auquel il renvoie souvent, permet à l'ethnologue de ne pas négliger le phénomène de transmission, fondé sur un corpus toujours réinterprété pour les besoins de la transmission même. Ainsi, ce qui se joue de la tradition aujourd'hui doit toujours être évalué par ce qui a existé auparavant. L'ethnologue des pratiques communautaires telles que le chant collectif dispose d'un fonds d'archives exceptionnelles pour la vallée de la Roya. Il apparaît nécessaire de l'étudier pour engager une enquête nouvelle et une réflexion sur le thème de l'invention, la réappropriation et les usages du passé et des traditions. Bernard Lortat-Jacob a effectué de 1967 à 1974, quatre enquêtes de terrain dans la vallée de la Roya sur les pratiques de chant collectif. L'ensemble des documents sonores déposés compte environ 600 items (entretiens individuels, enregistrements de chants collectifs et ambiances sonores). Ayant seulement donné lieu à la réalisation d'un film en 1969, les données recueillies n'ont jamais été éditées. Cette enquête constitue un témoignage précieux de l'histoire des manières de chanter de cette région frontalière, qui n'a jamais connu de prospection ethnomusicologique de cette ampleur. Au-delà de ce premier aspect de mise à disposition de ces archives, il a été convenu de prolonger et d'enrichir ce fonds d'une recherche contemporaine sur l'évolution des pratiques musicales dans la Roya. Depuis 1967, les répertoires et les pratiques musicales se réclamant du fonds traditionnel se sont profondément transformés, d'une part en exerçant un retour aux sources des anciens informateurs et d'autre part en ouvrant cette musique locale à des influences métissées. Conjuguant le revivalisme musical, la recherche de terrain, l'appropriation par la réinterprétation et la contestation politique, le champ de la musique traditionnelle s'est développé sur des schémas dynamiques et souvent inédits. L'enquête contemporaine sur les pratiques musicales a donc interrogé la diffusion et la transmission des répertoires, les récits de vie et les compétences musicales des musiciens emblématiques, l'émergence des tendances variées (rock, danse de salon, chant choral, folk) et le cas particulier de la musique religieuse, portée par les confréries de pénitents, qui reste une spécificité régionale majeure. C'est en suivant le sillage tracé, quarante ans plus tôt par Bernard Lortat-Jacob que deux chercheurs ont abordé ce thème révélateur d'identités multiples et sans cesse recomposées par les apports liés à ce territoire où une frontière mouvante fait fluctuer les répertoires et les acteurs au fil du temps et des manifestations collectives de la pratique populaire du chant.

Du point de vue linguistique, la zone royasque représente une entité dans l'ensemble constitué par les Alpes-Maritimes. L'étude des parlers de cette région par les dialectologues du laboratoire CNRS « Bases, Corpus, Langage » a permis de révéler une originalité qui justifie la poursuite et l'approfondissement des recherches. Cela demeure possible car cette langue reste bien vivante chez les anciens même si le nombre de locuteurs décline inexorablement, ce qui souligne l'urgence de collectages nouveaux. Ce travail a bénéficié de l'expérience et du savoir-faire acquis lors des travaux menés par l'équipe de dialectologie pour construire la base de données multimédias « thesaurus occitan » ainsi que de leur connaissance des parlers de la région. Les membres de cette équipe sont particulièrement familiarisés avec les techniques d'enquête qu'ils pratiquent depuis plus de 25 ans à l'occasion de divers programmes de recherche. En outre, les données recueillies, qu'il s'agisse d'ethnotextes, de microtoponymes ou de données lexicales font l'objet d'une saisie systématique dans la base multimédias du « thesaurus occitan », programme mis en œuvre et

piloté au sein de l'UMR 6039 CNRS « Bases, Corpus, Langage ». Cette base de données, qui a pour vocation de regrouper l'ensemble des faits dialectaux occitans recueillis sous forme orale, dispose déjà d'un grand nombre de données lexicales (dont une grande partie est déjà en ligne à l'adresse http://thesaurus.unice.fr) et le module « Textes » est actuellement en développement. Il s'agit de constituer un important fonds de textes oraux, ainsi que des outils d'analyse permettant notamment l'étude de la syntaxe dialectale, champ bien développé chez nos voisins italiens mais nouveau en France, et de mettre à la disposition de la communauté scientifique un corpus qui fait aujourd'hui cruellement défaut.

Les campagnes de terrains, le collectage, le temps partagé avec les populations réserve souvent des surprises et des trésors. C'est ce qui s'est passé lors de la deuxième campagne de collectage en Haute-Roya, dans le cadre de HORoya, l'équipe des linguistes à découvert le manuscrit d'un dictionnaire d'environ 16000 formes et d'une grammaire sur le parler tendasque. Ces travaux sont l'œuvre de M. Jacques Guido, berger en retraite, passionné de langues, qui consacre l'essentiel de son temps à l'apprentissage des langues (anglais, italien, russe) et à des recherches sur son parler maternel. L'intérêt d'une telle démarche n'a pas échappé à l'équipe de dialectologues du Thesaurus Occitan. Ce manuscrit est un dictionnaire français-tendasque élaboré par un locuteur natif de Tende, Jacques Guido, sur la base d'un dictionnaire français. En effet, l'auteur a traduit dans sa langue maternelle toutes les entrées du Petit Larousse. Pour ce faire, il a créé une graphie à partir de la prononciation, puisque le tendasque n'avait encore jamais été écrit. Ensuite, le même auteur ayant également conçu un manuscrit intégrant toute la grammaire du tendasque, y compris les différents paradigmes verbaux. Sur le strict plan de la conservation et de la sauvegarde du tendasque, c'est un outil exceptionnel qui vient combler un vide. En effet, alors que les autres villages de la Haute-Roya ont fait l'objet de travaux similaires (le saorgien a son dictionnaire, le brigasque en possède deux), il n'existe rien de ce genre sur le parler de Tende. Sur le plan scientifique, ces documents témoignent du regard qu'un locuteur natif porte sur sa langue maternelle. Un travail sur ces manuscrits permettrait de croiser les approches de l'usager et ceux des chercheurs dans les domaines linguistique et sociolinguistique et cette édition critique pourrait constituer un jalon important dans le cadre du programme HORoya. Le dictionnaire représente 400 pages manuscrites (avec environ 40 lignes serrées par page). Outre les 16000 entrées du dictionnaire, nous nous proposons d'éditer l'abrégé de grammaire qui fait une centaine de pages. En effet, cette publication trouve sa place en conclusion du projet HOROYA à côté des actes destinés à un public averti, en s'adressant à la communauté royasque dans son ensemble et par là même, donne du sens à la recherche dialectologique au regard des locuteurs.

**● Approches pluridisciplinaires en sciences humaines de la constitution de corpus oraux**

Au delà des approches théoriques spécifiques aux différentes disciplines des sciences humaines et sociales, la posture scientifique des chercheurs impliqués dans le programme « Histoire orale de la frontière » a été déclinée à partir du concept de « terrain », ceci dans un souci de consensus.

Le contact avec les populations, les communautés et les individus a été privilégié et c'est dans cette dynamique de coopération qu'a été constitué ce corpus interdisciplinaire. Dans les enquêtes par les techniques de recueil de témoignages, il a été parfois difficile de circonscrire les recherches au seul thème de l'Histoire orale de la frontière.
Le corpus biographique et lexical ainsi collecté n'en est que plus riche sémiotiquement dans ses dimensions diachronique et synchronique.

Une partie des témoins, loin d'être des spectateurs passifs de leur passé, ont, à de nombreuses reprises sollicité les enquêteurs. Ces locuteurs se sont voulus acteurs de leur

mémoire, non seulement dans un souci de transmission intergénérationnelle, mais aussi dans une dynamique d'une nouvelle construction des sources et des données de la recherche. Les technologies numériques, leur diffusion médiatisée et la représentation en termes de « progrès technologique » ont fortement induit un comportement positif dans l'action de « Don de parole ».

Ces témoins ont eu l'amabilité d'accueillir les chercheurs, et la gentillesse de leur confier leurs paroles et leurs discours afin de donner à entendre un mode de vie, une langue, une manière d'habiter dans ces vallées si particulières que sont la Bévéra et la Roya. De l'anecdote à l'affect, organisés en systèmes autonomes de signifiants, chaque contribution peut s'articuler et entrer en corrélation suivant un raisonnement analogique ou logique propre aux différents champs disciplinaires et à leurs inter-séquences. Cela a été rendu possible par la mise en place de fiches de liaisons entre les chercheurs qui ont ainsi alimenté un fonds commun de données brutes à la disposition de tous.

L'interpénétrabilité des champs et ressources disciplinaires a évolué au sein, mais aussi à la marge, d'un système culturel défini de manière arbitraire, dans un temps donné, celui de l'entretien en tant que partage de références communes, par les chercheurs et les témoins. Cet « accord », cette « harmonique », (pour reprendre le vocabulaire utilisé dans les contributions des ethnomusicologues), constitue l'essence même de la matière orale qui à pour principale caractéristique d'être immatérielle et fugace.

En incarnant de manière physique cette contradiction sémantique, la collecte et les documents sonores qui en sont issus, bien qu'ils ne permettent pas d'en dégager du sens ex nihilo, sont une sorte de mnémonique car ils produisent des effets analogues aux souvenirs du locuteur.

La construction d'image mentale, la reconstruction de souvenirs par rapport à un point temporel déterminé, présentent deux points de vue bien distincts : celui de la reconstruction et celui de la locution. La mesure de cette distance, totalement arbitraire est décidée par le locuteur.

Bien des fois au cours des enquêtes, il nous est arrivé d'être interpellé par des témoins qui avaient, entre deux entretiens, reconstruit leurs souvenirs et leurs discours. Nous avons opté dans quelques uns de ces cas pour une approche disciplinaire croisée. La reconstruction du souvenir, l'action de se souvenir, car c'est bien de cela dont il s'agit, fait appel consciemment par l'induction des paramètres qui les composent a une introspection qui pourrait être décomposée en plusieurs strates associées dans un ensemble : une strate sociale, une strate personnelle incluses toutes deux dans une histoire personnelle, autobiographique, régie par des normes communautairement partagées localement et temporellement.

Loin de schématiser cette approche transdisciplinaire d'une « matière orale », notre contribution, en analysant les apports de chacun dans le cadre de la construction de ce corpus, permettra d'évaluer les « promesses et les limites de nos pratiques en nous confrontant notamment à la question de concilier l'ancrage disciplinaire et l'ouverture transdisciplinaire. Ces deux attitudes qui nous paraissent complémentaires pour une approche raisonnée des terrains »[61].

La construction et la diffusion d'une nouvelle base de données sonores ont elles aussi inspiré notre démarche collective. Dans un souci de renouvellement des sources, notre pratique de la recherche nous a confirmé dans la conviction que l'éclairage scientifique actuel disciplinaire ou transdisciplinaire est par ce fait même ancré dans le présent, est susceptible de bénéficier de nouveaux éclairages dans le futur.

[61] Pratiquer la transdisciplinarité dans la discipline, les sciences sociales au prisme des usages numériques, Paris, programme séminaire 2009-2010 ; Centre Edgar-Morin (IIAC UMR8177 CNRS/EHESS)

Par la technique de collecte de documents sonores et la mise en réseaux de données brutes de terrain, notre ambition est ainsi de coopérer à la constitution d'une bibliothèque sonore ou chaque témoignage et chaque pratique disciplinaire pourront contribuer à développer de nouvelles approches scientifiques.

**● Conclusion**

La richesse et la diversité des recherches menées durant cette période nous ont permis d'approcher dans un temps et un espace définis, la notion de frontière non seulement dans les travaux de terrain mais aussi à un niveau théorique à l'occasion des échanges entre les disciplines des Sciences Humaines mises a contribution lors de ce travail collectif. En effet, la notion même de « corpus interdisciplinaires », objectif de départ de ce travail, nous a d'emblée renvoyé à nos propres pratiques de terrains issues du balisage épistémologique des champs disciplinaires concernés. C'est là une première contradiction entre les modèles théoriques et la pratique du terrain. Bien que sur le terrain des approches interdisciplinaires dans la collecte des données aient été réalisé avec succès, la démarche d'analyse de ces matériaux s'est essentiellement déroulée dans un processus théorique propre à chaque discipline. Un des apports, et non le moindre, est d'avoir pu démontrer que des chercheurs, animés par une volonté partagée de collaborer avec des collègues issus de disciplines connexes, est à l'origine d'apports scientifiques non négligeables. Les principaux freins à ce type de coopération sont en premier lieu d'ordre individuel. La pratique au quotidien d'un champ disciplinaire entretient une tendance à considérer comme un « pré carré » l'objet même de l'étude et où l'approche la plus pertinente serait issue de la réflexion en accord avec les canons académiques disciplinaires. L'approche théorique impliquant des concepts opératoires disciplinaires est parfois mise à mal par l'épreuve du terrain obligeant les chercheurs à grappiller des pratiques et interprétations dans d'autres disciplines. Cette approche, souvent transversale, donne un « prêt à penser » interdisciplinaire s'apparentant à une boîte à outils que le chercheur mobilise à l'avenant lorsqu'il se trouve dans la situation où son propre cadre disciplinaire ne peut apporter de réponses, et de solutions. Ce « bricolage » propre à chaque chercheur et à sa pratique, n'est pas systématiquement réintégré dans l'analyse des données. Le résultat de cette analyse en général, se veut disciplinaire et académique. « Cette transdisciplinarité à l'intérieur de chaque discipline met en défaut les modèles théoriques actuels et l'omniprésence des usages numériques actuels, autant sur le plan des pratiques que sur celui de la structuration des savoirs, nous confronte notamment à la question de concilier l'ancrage disciplinaire et l'ouverture transdisciplinaire. Ces deux attitudes sont complémentaires pour une approche raisonnée des terrains. Savoir les harmoniser semble aussi un facteur déterminant dans l'évolution des carrières de chercheurs en sciences sociales, dans un monde de la recherche en mutation constante »[62].

La partie et le contrat scientifique ont atteint et dépassé les objectifs fixés lors de notre déclaration d'intention. Nous avons vu un projet collaboratif devenir programme, être porté suivi et alimenté par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs. Grâce au soutien des institutions et des collectivités territoriales, nous avons pu produire de la connaissance scientifique dans nos domaines disciplinaires respectifs et aborder depuis le « terrain » les notions d'inter et de transdisciplinarité. Dans un permanent souci de va et vient avec nos informateurs, nous avons essayé d'être « à l'écoute de nos terrains », de ne pas faire de la « science pour la science » mais au contraire par une démarche d'immersion et de pédagogie, d'effectuer autant que faire se peut des retours sur le terrain. Autant par des conférences, des journées d'études, une exposition itinérante, des partages de réseaux et de compétences, de

[62] Pratiquer la transdisciplinarité dans la discipline, les sciences sociales au prisme des usages numériques, Paris, programme séminaire 2009-2010 ; Centre Edgar-Morin (IIAC UMR8177 CNRS/EHESS)

l'expertise auprès de communes et de partenaires associatifs nous sommes parvenus à faire entrevoir une recherche et des chercheurs plus proches du quotidien des populations. Ce type d'interventions à vocation pédagogique est bien sûr à développer au-delà du programme : l'exposition itinérante réalisée en collaboration avec le musée des Merveilles en est un des meilleurs exemples. La mise à disposition du public, des résultats et de l'accès aux données brutes, aux témoignages via internet en est un prolongement impensable il y a une vingtaine d'années. Elle a été réalisée en collaboration étroite avec la phonothèque de la MMSH d'Aix-en-Provence[63] et participe, dans le cadre des « Humanités Numériques », au sein d'un groupe de travail inter MSH, à une réflexion prospective sur diffusion des données de recherche en sciences humaines et sociales et aux questions de droit et d'éthique liées à ces nouvelles pratiques. Des points de vue qualitatifs et quantitatifs les objectifs scientifiques fixés ont été atteints et dépassé.

[63] http://phonotheque.mmsh.univ-aix.fr/Record.htm?idlist=1&record=19116976124919341589

# LA FABRIQUE DU TERRITOIRE DES ALPES LIGURES UN PAYSAGE LABORATOIRE À L'ÉCHELLE MÉDITERRANÉENNE ?

**C. GARNERO MORENA**

On peut s'interroger sur la capacité de certains territoires à produire des modèles ou à donner des impulsions qui seront reprises et adaptées ailleurs. L'espace transfrontalier des Alpes Ligures est depuis l'aube de l'histoire une région laboratoire de la fabrique territoriale. Pourtant des conditions géographiques très marquées en font une région très difficile d'accès (Dante). Longtemps considérée comme excentrée par les voyageurs du « Grand tour », elle était par conséquence laissée à l'écart des grands déplacements de population. Mais elle bénéfice par contre de conditions climatiques particulièrement privilégiées qui très tôt vont en faire une zone d'acclimatation des plantes venues d'ailleurs, voire de très loin comme les agrumes qui deviendront des éléments identitaires du territoire, au point que l'on ne peut plus en évoquer l'image sans l'associer à ces plantes.

Le paysage est l'idée que nous nous faisons de ce qui nous entoure. C'est la lecture et la réponse de notre interprétation, d'un environnement anthropique ou naturel. Le paysage, dénommé culturel, est le paysage qui correspond à la mise en scène d'un territoire, géographiquement et historiquement déterminé.

La structuration de ce paysage, lieu géographique, est l'un des principaux vecteurs de notre identité culturelle. Elle traduit le sentiment d'appartenance et d'utilisation d'un territoire particulier par l'homme qui y vit, pour répondre à ses attentes et à ses besoins quotidiens, voire pour répondre à ses passions avec l'engouement pour l'acclimatation des plantes exotiques qui à partie du milieu du XIXe siècle s'y développera sur la frange côtière au point de produire ce que l'on appeler un « paysage déplacé »

Le concept de paysage est récent.

Un lieu géographique devient, un paysage quand ce lieu naturel est modifié par l'homme pour l'adapter avant tout à ses besoins de survie, c'est-à-dire pour répondre le mieux possible à ce que l'on attend de lui. Aujourd'hui le paysage ne répond plus très souvent à cette attente, alors on parle de restauration, d'intégration compatible ! Nous devons nous interroger sur son fonctionnement et sur les raisons qui nous le rendent chaque jour encore plus précieux. D'autre part on ne dira jamais suffisamment que le paysage est composé essentiellement d'êtres vivants, de plantes et d'animaux et qu'il est ainsi en constante et totale mouvance et d'une très grande fragilité. Enfin face à la mondialisation le paysage est un élément identitaire où l'on reconnait ses marques. Les paysages des Alpes ligures en sont la démonstration évidente, car non seulement ils sont des icônes pour qui y vit, mais aussi ils sont devenus l'image d'appel de la région à tel point que la majorité d'entre nous a oublié le paysage méditerranéen qui était celui des origines.

Le paysage est un bien public.

La problématique réside dans les rapports entre l'homme et le territoire. C'est l'homme qui détruit à certains moments de l'histoire l'équilibre précaire mais magnifique qu'il a mis des siècles à construire ! Nous venons de l'évoquer, pour les territoires des Alpes ligures la passion de l'acclimatation a non seulement transformé l'image du territoire mais a aussi ouvert la porte à l'introduction de plantes invasives pas toujours compatible avec l'écosystème qui sont de véritables pestes végétales. Avec les changements de rythme de vie introduits par la révolution technologique l'équilibre séculaire homme/paysage s'est déstabilisé. La majorité des citoyens n'en est pas encore consciente et par ricochets, elle n'est pas encore apte à reconnaître sa propre identité culturelle, historique et territoriale, à la respecter, et à en être orgueilleuse. C'est bien le cas dans la région support de notre réflexion où les gens qui y habitent ou qui y séjournent ignorent complètement quel devrait en être le paysage végétal réel. Le XXe siècle a été le siècle du refus conscient ou inconscient des identités culturelles. Ce refus identitaire se répercute donc aussi sur le paysage. La conséquence en est la négation de sa fonction de patrimoine. Les paysages sont des éléments

du Patrimoine d'un pays. Sur le territoire des Alpes ligures les paysages sont les marqueurs de son identité et doivent être conservés et restaurés au même titre que les ruines de du Trophée d'Auguste ou la cathédrale Sainte Réparate de Nice.

Penser une nouvelle lecture du paysage.

Les paysages ont tendance à se banaliser de plus en plus. Le mauvais goût, l'uniformité se diffusent de plus en plus. On a l'impression de voir reproduit à l'infini, même si cela implique des coûts élevés (liés aux différences climatiques) les mêmes propositions d'aménagement territorial. Cette situation est le fruit de l'éclectisme qui s'est développé des années 1860 à nos jours. Les progrès des techniques, les transports plus surs et rapides réduisant les distances, l'engouement incontrôlé pour l'acclimatation des végétaux exogènes, ont eu pour conséquence une uniformisation des paysages. Ainsi on retrouve de partout le même mobilier urbain, et encore plus grave le même paysage végétal, sans avoir aucun respect des facteurs climatiques et de la tradition culturelle.

Nous nous trouvons donc aujourd'hui, face à la problématique du paysage, à un moment important de son histoire. Tout le monde parle du paysage. De plus en plus, de l'homme de la rue aux politiques, en passant par les spécialistes, la question du paysage nous interpelle. Les réponses sont nombreuses, mais elles divergent, s'entrechoquent et augmentent notre interrogation, et nous troublent.

Avec le déroulement de l'Histoire, des modèles se sont progressivement élaborés, s'enrichissant en continu, se modifiant, s'adaptant, d'une part à nos nécessités de vie et d'autre part à notre perception de l'espace. Aussi c'est en fonction de ces modèles que nous pouvons dire : voilà le paysage des Alpes ligures, voilà le paysage de la lagune de Venise, ou de la Camargue….. Mais quels sont ces modèles et comment les définir ? Comment les décrire ? Comment les répertorier, avant que leur lisibilité soit définitivement effacée par l'action de l'homme ? Voilà une priorité absolue. Nous devons nous approprier ce palimpseste et savoir transmettre les outils permettant d'utiliser les clefs de lecture de ces paysages, pour pouvoir apprendre à proposer une restauration compatible et intégrée.

La dynamique de la proposition

Pour le territoire des Alpes ligures comme de partout en Méditerranée, encore plus qu'ailleurs, l'image du paysage végétal, environnemental tout comme celui des sites patrimoniaux, est marquée par la main de l'homme. Elle est le produit de nos cultures, elle s'inscrit dans nos imaginaires. Le paysage culturel et naturel des Alpes ligures a été depuis des siècles fortement modifié par l'action de l'homme, par son travail patient pour transformer un territoire peu hospitalier en territoire fortement anthropisé, et souvent en « beau paysage », admiré par les visiteurs venus d'ailleurs. Chacun de nous conserve dans sa mémoire des clichés stéréotypés de ces paysages. Quand nous nous rendons pour la première fois dans un lieu particulier nous savons déjà ce que nous allons découvrir ! En réalité cette découverte n'est qu'une vérification de ce que nous portions déjà en nous. Pour les voyageurs du « Grand Tour » la découverte de la Méditerranée correspondait à celle d'un paysage aménagé par l'homme depuis l'Antiquité qui est celui que nous ont transmis les lectures des textes classiques, l'analyse des récits de voyage, l'observation des premiers documents photographiques. Le paysage, le territoire, les rapports entre ces deux entités voilà une occasion pour développer une démonstration d'un savoir-faire et d'une réflexion sur les enjeux qu'ils véhiculent et provoquent. Quels en sont les enjeux, les objectifs, les professions concernées ?

Etat des lieux

Avec leurs diversités géologiques, hydrologiques et géographiques, et leurs particularités urbaines et paysagères, les territoires des Alpes ligures sont suffisamment vastes et variés autant qu'originaux pour constituer un terrain exemplaire pour des recherches, des expérimentations et des innovations aussi bien pour les étudiants et les chercheurs, les professionnels et les entreprises, les techniciens et les élus d'institutions publiques ou privées locaux, tout comme pour les mêmes acteurs des différents pays du bassin méditerranéen. Et cela d'autant que cet ensemble territorial et ses périphéries sont de façon constante soumis à des pressions foncières et constructives ainsi qu'à des contraintes climatiques, sismiques et hydrologiques qui se rencontrent tout autour de la Méditerranée : Il existe ainsi à partir du territoire des Alpes ligures une situation propice pour des comparaisons et des confrontations d'une rive à l'autre de cette mer commune.

Si l'écologie, la protection de la biodiversité et des paysages d'une part, et le maintien des caractéristiques morphologiques et historiques des organisations urbaines d'une autre, doivent être des impératifs pour les aménagements et les constructions à venir, il serait vain cependant de vouloir ralentir, voire stopper le développement économique et social de ces territoires. Ils s'affirment de plus en plus comme une zone importante de développement à l'échelle européenne, voir euro-méditerranéenne. Des propositions nouvelles et des solutions innovantes doivent être envisagées qui allient les rôles des Alpes Ligures dans le développement international et leur place dans celui du monde méditerranéen, tout en préservant les milieux naturels ou urbanisés qui participent très activement de l'attraction de la zone.

L'accroissement et la diversification du regard social sur le paysage, pour conserver des territoires façonnés par l'histoire, pour protéger des ressources naturelles, pour valoriser les potentiels enfouis d'espaces abandonnés, pour définir des projets de mise en valeur et de développement compatibles avec les attentes des citoyens et les moyens mis en œuvres par les politiques, ont mis en évidence de nouveaux enjeux.

Ces enjeux nous conduisent à prendre conscience que l'attention à la compréhension des territoires nécessite, et nécessitera de plus en plus la mise en place, ce que l'on pourrait qualifier de fabrique d'une nouvelle expérience territoriale, où sont mis en œuvre les nouveaux enjeux de notre société.

Un laboratoire de la fabrique du territoire des Alpes ligures pourrait devenir à l'échelle du Bassin un véritable laboratoire de recherche et d'expérimentation des multiples acteurs potentiels, publics et privés, qui concourent chacun à leur manière à l'avancement des savoirs et aux innovations techniques et administratives propres à favoriser des projets d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'aménagement, nouveaux par leur conception et leur réalisation. Dans la mouvance actuelle qui prône une politique du développement durable où il s'agit de façon générale de tendre vers la diminution des empreintes écologiques et d'engager une conservation dynamique des atouts urbains et paysagers la région semble particulièrement adaptée Dans ce sens la palette est large, puisqu'elle va des questions de gouvernance, y compris dans leurs dimensions démocratiques et participatives, jusqu'à des questions concernant les risques naturels et urbains et leur gestion technique, en intégrant les questions se rapportant à l'énergie et à la gestion de l'eau, à l'habitat et aux transports, aux matériaux et au recyclage, ou encore à celles des formes urbaines et paysagères, et de leur biodiversité. Sans oublier l'esthétique et l'artialisation des environnements bâtis et paysagers. Un laboratoire d'observation rapprocherait et ferait coopérer des expertises, des disciplines et des acteurs publics et privés qui tendent parfois à s'ignorer, mais dont la mobilisation collective s'avère aujourd'hui nécessaire pour permettre un véritable éco-développement, dans le respect de certaines traditions tout en avançant des solutions nouvelles et innovatrices.

Nombreux sont en effet les domaines où des coopérations importantes et suivies entre des expertises et des pratiques professionnelles diverses s'avèrent aujourd'hui urgentes. Un développement territorial « soutenable » sur un grand territoire ne peut s'arrêter aux injonctions sectorielles que les disciplines scientifiques et techniques concernées tendent à formuler, aux contraintes que nombres d'entreprises expriment pour leur développement ou leur implantation, ou encore que quelques élus formulent quant à leur seul territoire. Dans des perspectives écologiques et environnementales, des coopérations et des synthèses dynamiques sont à envisager, qui, de l'architecture à l'urbanisme et de l'histoire à la géographie, en passant par les sciences des sols, des ambiances et de la faune et de la flore, permettent à tous d'avancer vers de meilleurs aménagements et environnements.

Avec ce laboratoire, diverses actions complémentaires pourraient être initiées, selon les publics concernés et selon des modalités différentes de mise en œuvre. Ces actions devraient apporter des plus-values pour les multiples acteurs locaux et régionaux, en même temps qu'elles affirmeraient la place des Alpes ligures comme « un grand atelier méditerranéen »[64] en faveur de l'environnement et du développement durable. Les dimensions internationales de ces actions devraient constituer un élément fort de la plate-forme proposée : visibilités nationale et internationale du projet et de la région qui le porte, coopérations entre instances et établissements de différents pays, pôle d'attraction et de démonstration pour le bassin méditerranéen…

L'attention et la recherche concernant la gestion des territoires s'inscrivent donc dans les enjeux de société. Les mutations actuelles concernant la perception et la conception de l'espace, nous conduisent à un questionnement sur les outils techniques et culturels dont disposent les acteurs du projet territorial. Aujourd'hui, alors que se multiplient les attentes à l'égard du développement durable, de la gestion et la sauvegarde du paysage, ces questionnements doivent être affrontés par la mise en œuvre de projets ambitieux.

Ces projets doivent être envisagés non seulement sous l'aspect d'un urbanisme écologique et soucieux de l'environnement, mais avec une volonté de développer une « écologie de la culture et de l'image ». Alors que nos villes et leurs paysages se banalisent sous la pression des standards de la mondialisation, il serait souhaitable d'ouvrir une voie originale tenant compte de l'identité des villes, tout en s'inscrivant dans une dynamique de projets faisant de la durabilité ses objectifs prioritaires.

Mais il est évident que cette politique peut conduire à une multiplicité d'acteurs, ce qui implique une difficulté de prise de décisions finales. Dans cette dynamique, le rôle des acteurs de terrain est d'autant plus déterminant qu'ils devraient être capables d'appréhender la complexité de cette situation.

D'autre part les territoires des Alpes ligures sont des territoires chargés d'histoire. Ils sont porteurs d'une dynamique de démarche pour en déceler les traces, et essayer de comprendre la complexité historique plus ou moins présente qui a engendré l'état actuel du lieu. Il importe d'essayer de comprendre comment cette complexité historique interagit avec les dynamiques et les inerties actuelles, avec les prises de positions des politiques et des usagers.

Face à cette situation, les opérateurs du territoire ne doivent pas simplement imaginer le déroulement de l'histoire sur ces lieux mais aussi prendre position sur les processus de transformations.

De plus en plus, l'idée de culture territoriale est associée à celle du projet de territoire. Pour certains acteurs, cette démarche est avant tout une sorte de contrats passés entre pouvoir et citoyen : dans ce contexte le projet territorial ne peut plus avoir recours aux modèles fondamentaux ; il doit être ouvert aux expériences propres.

[64] Grands Ateliers dans l'esprit des Grands ateliers de l'Isle d'Abeau

L'observation permet de constater qu'avec le territoire des Alpes ligures l'enjeu est essentiellement culturel, politique et capable d'anticiper le développement en permettant la maîtrise nécessaire et la définition des grands équilibres : une politique de transport, une politique d'aménagements et d'équilibre de quartiers, de grands équipements, d'organisation d'espaces publics. Donc le projet doit préciser l'identité du territoire, ses caractéristiques, ses atouts mais aussi ses problèmes. Mais pour être transmis il doit être formulé de façon compréhensible par l'ensemble des partenaires. Sa communication est déterminante. Il faut être capable de conduire les citoyens à prendre d'une part conscience de ces enjeux mais aussi d'autre part être capable de savoir les affronter et les maîtriser. Cette démarche exige de prendre en compte les questions de temporalité. Le temps est au cœur de nos préoccupations : temps de la ville, temps du territoire, temps des paysages, mais aussi temps vécu par les habitants et les usagers, et temps des politiques.

L'histoire de chaque territoire urbain nous donne à lire aussi son urbanité propre, comme une invention permanente. Urbanité qu'elle a su conquérir en transformant un lieu naturel, en lieu artificiel assurant à ses habitants un certain nombre de services qui demandent de plus en plus des dispositifs techniques sophistiqués.

Les opérateurs ne sont pas toujours assez attentifs à ses changements qui questionnent le futur des territoires, et surtout la place que ces dernières occupent comme « marqueurs » de la civilisation. Les étapes de la construction du territoire des Alpes ligures sont particulièrement pertinentes pour comprendre :

-Le choix de leur emplacement, la qualité de leur construction, leur mode de fonctionnement,

-Le jeu des tensions entre forces internes et externes (changement politique, changement technique, migration, stratégie économique).

-L'urbanité propre d'une société complexe et structurée par la continuité des mouvements de population, capable de digérer une succession de cultures différentes, de résorber les différences ethniques, mais où l'individu peut inscrire son propre parcours,

- et ainsi les évolutions les représentations qu'elles livrent à notre imaginaire

Penser à un laboratoire de projet exige aussi de prendre en compte la diversification du regard sur la l'ensemble du territoire. Il s'agit en effet de déterminer les strates façonnées par l'histoire qui doivent être conservées et celles qui appellent un renouvellement. Ainsi les Alpes ligures, hier exclusivement agricoles sont devenus des espaces convoités par l'immobilier, situation fréquente dans les pays occidentaux, mais aussi dans certains pays émergents, pour le logement des résidents mais aussi le temps libre des urbains locaux, ou des populations venues d'ailleurs.

D'autre part la prise de conscience de la notion de durabilité a mis en évidence d'autres enjeux nouveaux qui doivent faire l'objet d'expertise :

- Enjeux sociétaux : par les modèles et les mythes qu'il évoque, le territoire, le territoire, offre aux sociétés en perte de repères, les fondements d'une identité partagée.
- Enjeux culturels : ils définissent le territoire comme une des pièces majeures de notre patrimoine identitaire. Aujourd'hui encore plus qu'hier, face à nos sociétés bouleversées par la mondialisation, le patrimoine rassure. Nous y trouvons nos marques, car il est la production et la matérialisation du labeur et de l'intelligence des hommes.
- Enjeux politiques : le territoire est tout à la fois patrimoine et projet d'aménagement, mémoire et invention, source de conflit ou outil de construction de consensus.

Dans ce contexte, l'élaboration des projets d'aménagement du territoire des Alpes Ligures s'est considérablement transformée ces dernières années. Elle est caractérisée par une triple exigence que les opérateurs et décideurs doivent prendre en compte : l'intégration de dimensions environnementales et paysagères, locales ou exogènes ; la participation d'une

diversité d'acteurs permettant la construction de projets partagés ; le développement de formes de gouvernance au niveau local, national, voire international.

Enfin la demande sociale de plus en plus fréquemment exprimée, implique que les opérateurs réfléchissent au rôle du territoire dans le projet. Il convient qu'ils prennent conscience du rôle de médiateur qu'ils peuvent jouer dans la proposition de l'espace construit, de l'espace urbain et de l'aménagement des territoires. Car la société tend à se développer dans une direction durable et équitable. Le développement équilibré des territoires, l'aménagement durable, l'urbanisme équitable, la qualité environnementale des constructions, le recyclage des espaces bâtis doit entrer désormais dans les acquis fondamentaux des opérateurs.

Aujourd'hui ce territoire est de plus en plus un territoire d'expérimentation. Il devient objet de convoitises. C'est peut être en suivant cette piste qu'il est particulièrement pertinent de s'y intéresser pour essayer de comprendre comment il sera capable de réagir à cette nouvelle phase de l'évolution des territoires.

# LES TROUPES DE THÉÂTRE DE PART ET D'AUTRE DE LA FRONTIÈRE AU XIXE SIÈCLE

**Isabella VASILE**

## ● Introduction

Etudier les mouvements spatiaux de certains groupes d'artistes ainsi que leurs répertoires et, ce faisant, analyser les choix en matière d'offre théâtrale des territoires à travers lesquels ils voyagent, nous permet de connaître et d'examiner les caractéristiques sociales et culturelles de leurs populations.

Comme le soutient Franco Ragazzi, spécialiste renommé du théâtre: « *Nessun altro edificio più del teatro registra i mutamenti di una struttura sociale; è un vero e proprio termometro in grado di misurare la crescita o il declino di una comunità* »[65].
Il est vrai que la communauté éprouve le besoin de participer à ce "rituel social" qui rassemble la société et en révèle les goûts et les tensions.

En matière de création théâtrale, le XIXe siècle est, tant pour l'Italie que pour la France, une période particulièrement animée. Cette effervescence ce traduit notamment par un nombre considérable de déplacements et de tournées des troupes de théâtre dans les grands théâtres nationaux de ces deux pays. On s'intéressera ici tout particulièrement au parcours de certains artistes italiens, ponctué d'étapes au-delà des frontières nationales, qui présentent des pièces dans les principaux théâtres du Comté de Nice. On s'intéressera également aux productions dramatiques françaises qui ont séduit le public de la Ligurie italienne et, inversement, à certains auteurs italiens représentés dans les Alpes-Maritimes. Mais au préalable il me semble important d'étudier les modifications de la frontière entre l'Italie et la France dans les Alpes-Maritimes ainsi que les itinéraires et les conditions matérielles des voyages de l'Italie vers la France et inversement.

## ● Voyages des compagnies de théâtre à travers des frontières mobiles

Les nombreuses modifications de la frontière au cours du XIXe siècle sont complexes à analyser. Pendant toute la durée du siècle on assiste à des reconfigurations des ensembles géopolitiques qui contraignent les populations de part et d'autre de la frontière à changer plusieurs fois d'identité culturelle. Dès la fin du XVIIIe siècle, le comté de Nice se trouve situé au cœur du conflit entre les Etats monarchiques de l'Ancien Régime et le nouveau système des Etats-Nations. L'opposition ouverte entre ces deux systèmes est une conséquence de la Révolution Française, qui pour certains Italiens progressistes permet de nourrir le rêve d'une indépendance. La succession des évènements historiques, à partir de la création de la République ligurienne, lors du traité de Paris de 1814, aux accords de Plombières entre Cavour et Napoleon III, jusqu'à l'unification de l'Italie, entraîne quatre modifications du tracé de la frontière, entre 1793 et 1860[66]. Dans ce contexte particulier, il est donc difficile de mesurer exactement si cette partie du territoire, située aux confins du Royaume de Sardaigne et de la France, a été dans les faits plutôt française ou plutôt italienne, et par conséquent il est difficile de savoir précisément combien de fois les artistes ont été contraints de passer la frontière.

Nous allons maintenant étudier dans le détail les voyages de ces troupes de théâtre, leurs stratégies d'organisation, et les étapes de leurs tournées, ceci afin d'essayer de comprendre comment ils vivent concrètement l'expérience de la route reliant les deux pays voisins.

A la fin du XVIIIe siècle selon la conception classique d'une grande tournée des théâtres, les voyageurs peuvent choisir d'une part la voie terrestre, en empruntant la route

---

[65] Franco Ragazzi, *Teatri Storici in Liguria*, SAGEP, Genova, 1991, p.18

[66] Andrea Gandolfo, *Il confine italo-francese nelle Alpi Marittime dal Settecento ai giorni nostri*, in *Rivista dell'istituto storico della resistenza e della società contemporanea in provincia di cuneo*, n°71, Torino, 2007

Lyon-Turin, qui les amène à transiter par le Mont Cenis et la Savoie, ou choisir d'autre part la liaison maritime qui relie les ports de Marseille, Nice, Antibes et Gênes. Les deux formes d'itinéraires consistent en des voyages harassants, particulièrement pour les compagnies qui se déplacent avec beaucoup de matériel de scène. L'itinéraire terrestre contraint en outre les compagnies à traverser des cols de montagne parfois enneigés, les voitures à chevaux devant emprunter des routes étroites et sinueuses particulièrement dangereuses en hiver. Certaines étapes sont même parfois impraticables en raison des chutes de neige. A première vue la voie maritime semble plus aisée puisque elle peut être parcourue en toute saison, sauf très ponctuellement en cas de mauvais temps ou lors de mauvaises rencontres avec des navires de pays ennemis.

La situation des voyageurs a commencé à s'améliorer lorsque Napoléon, pour des raisons stratégiques, au début du XIXe siècle, établit une liaison directe entre Rome et Paris, en modernisant notamment l'ancienne *Via Aurelia* - la Route de Gênes qui, en passant par le Ligurie, se connecte directement à Nice[67]. Dès lors les liens entre l'Italie et la France deviendront plus aisés et plus rapides. Il y aura donc davantage d'opportunités pour les compagnies théâtrales italiennes d'organiser des tournées en France. Ceci favorise les allers et retours des artistes qui, empruntant la nouvelle route du littoral, arrivent à destination en moins de temps et avec moins d'efforts et de risques.

L'année 1872 va révolutionner le transport et ouvrir une nouvelle ère pour la Ligurie, à l'occasion de l'inauguration de la ligne ferroviaire entre Marseille et Gênes[68]. Cette nouvelle liaison ferroviaire connecte également ce territoire à d'autres régions italiennes comme le Piémont, la Lombardie et la Toscane. Les déplacements des artistes italiens se rendant dans les théâtres de la région niçoise - annexée à la France, avec la matérialisation d'une frontière permanente à Vintimille- sont désormais beaucoup plus aisés.

**● Le bâtiment du théâtre en Ligurie napoléonienne**

Apres les accords de Cherasco et le traité de paix de Paris de 1796, la Ligurie ouvre le nouveau siècle sous la domination française. Elle est annexée à l'empire de Napoléon, et aussi divisée, comme le territoire français, en départements. La domination française se poursuit, comme on le sait, jusqu'en 1814 avec la restauration de la Maison de Savoie et le retour du comté de Nice dans le royaume de Sardaigne. A cette époque, dans les différents départements de la république ligurienne, on assiste à une floraison de nouveaux espaces théâtraux. Auparavant en France, suite à l'Assemblée nationale constituante du 2 Novembre 1789, le député Talleyrand fait confisquer les biens du clergé au bénéfice de la Nation, opération qui permet de réorganiser les finances de la Révolution.

Cette mesure aura des conséquences concrètes, à partir de 1797, sur le devenir de la nouvelle République ligurienne, où les lois révolutionnaires concernant la suppression des ordres religieux vont être bientôt appliquées. Nombre d'églises, de monastères et de chapelles sont ainsi confisqués et réutilisés au service de l'état. Une grande quantité de ces édifices est adaptée pour recevoir des structures théâtrales. Ce n'est pas par hasard si les lieux de culte sont ainsi transformés en centres de transmission des nouveaux idéaux jacobins. Si traditionnellement l'Eglise a représenté le premier et principal point de référence pour la population, comme véhicule des idées, cette fonction est maintenant effectuée dans les bâtiments du théâtre que Napoléon utilise pour transmettre les idéaux jacobins. Ceux-ci ont pour mission première de diffuser les nouveaux préceptes du régime napoléonien, visant à anéantir toutes les formes de pensée religieuse. Nombreuses sont les transformations effectives de lieux de culte en lieux de théâtre observables en Ligurie : le *Teatro Civico di*

[67] AA.VV, *La Liguria e la Francia, eventi e rapporti culturali dall'Ottocento ad oggi*, S.I.DE.F., Savona, 2005
[68] AA.VV, *Albenga un secolo di storia,* , a cura di Erica Marzo, Ideazione&Comunicazione, Albenga, 2007

*Albenga*, qui est érigé sur les cendres de l'ancien monastère de Saint-Thomas d'Aquin. Le *Teatro Aycardi* de Finalborgo, construit en 1804 sur le site de l'oratoire des Pères de l'école Pies. Plusieurs théâtres de Gênes, comme l'*Appollon* ou le *Colombo*, ou encore le *Teatro degli Accademici Impavidi* de Sarzana, autrefois un couvent de frères Dominicains. Enfin, certaines églises et oratoires de Chiavari et de La Spezia - villes du département des Apennins- ont connu le même destin.

Du point de vue architectural, ces structures sont métamorphosées: le décorum baroque disparaît, laissant place à une plus grande linéarité des formes. Même dans les petites villes, il est nécessaire de construire un théâtre proportionnel à la taille de l'endroit, comme cela arrive à Pieve di Teco avec le théâtre Salvini, considéré comme l'un des plus petits dans le monde.

Le régime napoléonien opère plusieurs changements dans les règles régissant les lieux de divertissement public. Les spectacles présentés au *Teatro Chiabrera*, théâtre de Savone, sont désormais très surveillés par l'autorité policière. Tout ce qui y est représenté doit être préalablement analysé et approuvé par un commissaire politique. Pendant les représentations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment, on applique une loi de surveillance. Les spectateurs doivent rester silencieux et le port des chapeaux ou la conduite des animaux sont prohibés. En outre, il est interdit d'acclamer les comédiens avec trop d'enthousiasme, lesquels ne peuvent accorder plus d'un rappel au public. Les acteurs enfin ne peuvent utiliser un langage offensant à l'encontre du pouvoir politique. Les contrevenants sont arrêtés. Ces exemples de règles restrictives, montrent combien l'espace théâtral est ainsi contrôlé par les pouvoirs publics aussi bien pour le public que pour les artistes.

Les théâtres sont également utilisés, principalement pour des cérémonies en l'honneur de Napoléon spécialement à la suite de ses victoires[69].

Après la Restauration, avec le retour d'une plus grande permissivité, des spectacles de marionnettes sont souvent mis en place par des petites représentations. On assiste aussi au phénomène des représentations théâtrales qui se moquent ouvertement des règles du régime napoléonien passé. En revanche ce climat implique une forme de désacralisation du théâtre dans la mesure où le public vit l'espace théâtral comme "le sien propre", en adoptant une allure désinvolte, s'autorisant par exemple à manger pendant le spectacle. L'édifice théâtral est à nouveau utilisé pour des danses publiques avec moins de parcimonie et avec moins de règles à respecter, y compris celles concernant la sécurité publique[70].

**● Le théâtre italien à Nice**

L'objet principal de mon étude consiste a essayer de mieux connaître les échanges théâtraux entre la zone de la Riviera ligure et le département des Alpes-Maritimes. En ce qui concerne la France, au début du XIXe siècle, le principal pôle de rayonnement est la ville de Nice, centre culturel international. On y trouve un intérêt particulier pour la reproduction et la diffusion de textes de théâtre. Entre 1790 et 1800 y sont imprimées *le Tragedie* d'Alfieri (six volumes) et la première édition complète des mélodrames de Métastase (quinze volumes). On y publie également *l'Epistolario*, un document qui évoque les divertissements à la mode au XVIIIe siècle. A Nice, durant tout le XIXe siècle, on apprécie tout particulièrement le drame italien, comme en témoigne la présence de plusieurs compagnies d'opéra ou de prose italiennes auxquelles chaque année sont confiés les saisons théâtrales de l'opéra et des théâtres de Nice.

---

[69] Roberto Jovino – Marta Musso: *E lucevan le stelle. La Liguria e i suoi teatri storici*, Fratelli Frilli Editori, Genova 2008

[70] Renzo Aiolfi, *Il teatro a Savona 1583/1984*, SV Tipog, Savona, 1992 - Archivio di Stato di Savona, Cat.XV, Registri

Avec le retour au Royaume de Sardaigne, après la chute de Bonaparte, Nice est considérée comme un centre de culture et de divertissement de renommée internationale : «Ville choisie depuis le XVIIIe siècle par l'aristocratie anglaise pour fuir le gris et le froid des hivers nordiques, Nice allait retrouver sa destination après le chute de Napoléon, la période de paix qui s'annonçait étant propice à la reprise des longs séjours à l'étranger […] il s'ensuivit une floraison de spectacles, animés par une multitude d'artistes, de saltimbanques de prestidigitateurs, heureux d'étonner et même gruger le public, fût-il des salons» [71] .

C'est sur cette vague de passion pour le spectacle, et pour l'opéra en particulier, que vont être mis en œuvre des programmes de réaménagement des bâtiments de théâtre. Le Petit théâtre qui appartenait autrefois à la famille du marquis Maccarani est reconstruit selon les canons d'une architecture moderne bénéficiant de la signature des deux architectes de théâtre italien turinois, Prunati et Perotti. Il est agrandi pour accueillir un public toujours plus nombreux jusqu' à ce qu'on lui décerne le titre de "*Teatro Regio*" (plus tard *Théâtre Royal*, et aujourd'hui *Opéra de Nice*). A la même époque, deux autres théâtres de Nice connaissent un grand succès : le *Théâtre Tiranty* et le *Théâtre Ségurane*. Dans ces bâtiments, comme dans le reste de l'Europe, au cours du XIXe siècle sont représentées les plus belles œuvres du *bel canto* italien. En effectuant une analyse croisée des articles qui leur sont consacrés dans le journal *Nizzardo*[72], et des registres du *Teatro Regio*[73], on peut remarquer que presque tous les soirs il y a des spectacles d'opéra dans ce théâtre. Les auteurs appréciés sont Donizetti, Verdi, Bellini et Rossini. Parmi leurs œuvres les plus représentées figurent : *Lucia di Lammermoor, La Traviata, Ernani, Il Trovatore, Norma, Rigoletto* et *Il Barbiere di Siviglia*. Sont aussi fréquemment représentées de petites pièces du théâtre bourgeois italien, comme certains textes de Vittorio Bersezio, Achille Torelli, ou Ludovico Muratori et Carlo Marenco. On peut lire en effet différents titres de leurs pièces: *Una bolla di Sapone, Les miserie di Monsù Travet, I Mariti, Pia Tolomei* et beaucoup d'autres. La caractéristique de tous ces spectacles est de faire travailler en permanence des troupes italiennes. Durant ces années, rares sont les artistes français qui parviennent à proposer des récitals dans ces théâtres. Quand cela arrive, par exemple durant la saison théâtrale 1839, le souverain du royaume de Sardaigne, Charles-Albert, s'exprime négativement à ce sujet : « Charles-Albert réceptif aux sous-entendus linguistiques, désapprouva pareillement l'engagement souscrit: "la langue italienne était et devait demeurer la langue officielle", affirmait-on dans les hautes sphères pour expliquer ce retournement » [74].

Les troupes de théâtre italiennes, portées par la ferveur du public de ces années, sillonnent les routes de part et d'autre de la frontière. Il est intéressant de préciser les étapes successives de leurs voyages vers la France et la manière dont s'organisent leurs tournées. Les compagnies qui travaillent à Nice sont les mêmes qui jouent leurs pièces en Ligurie, en particulier dans l'ouest de la Ligurie. Les artistes viennent principalement du nord du Piémont, de la Lombardie, de l'Emilie-Romagne de la Toscane et, avant d'arriver à Nice, ils représentent leurs pièces dans de nombreux théâtres sur leur chemin. On a retrouvé des lettres dans les Archives municipales d'Albenga, dans lesquelles certains directeurs de troupes

[71] Tombaccini Simonetta, « *La vie de la Noblesse Niçoise, 1814-1860* », Académia Nissarda (Nice), Centro Studi Piemontesi (Torino), ImprimiX, Nice, 2010, p.296

[72] Archives Départementales des Alpes-Maritimes, *Il Nizzardo*, 1854-1860

[73] Archives Municipales de Nice : R 20 Registre relatif à l'administration du nouveau théâtre, 1827-1847.- 1 registre, 57 folios

R 21 Produit des représentations du théâtre royal, 1830-1846.- 1 registre, 198 folios + 2 pièces

R 22 Produit des représentations du théâtre royal, 1846-1858.- 2 pièces

R 23 Registre des représentations et recettes du théâtre royal, 1858-1859.- 1 registre, 199 folios

[74] Tombaccini Simonetta, « *La vie de la Noblesse Niçoise, 1814-1860* », Académia Nissarda (Nice), Centro Studi Piemontesi (Torino), ImprimiX, Nice, 2010, p.313

énumèrent les lieux où ils ont représenté leur pièce avant de rejoindre la ville. Mon attention a été retenue par les mots du directeur de troupe Emilio Quarantelli, qui écrit de Gênes, durant l'été 1859, avec l'espoir d'être accepté avec sa compagnie de théâtre au *Teatro Civico* d' Albenga. « *Il sottoscritto volge rispettosa domanda a cotesta direzione teatrale onde ottenere l'uso del teatro per la prossima stagione del Carnevale […] cito qui appresso le piazze ove agì la compagnia nel corso dello scorso anno: Sassuolo, Trecenta, San Benedetto Po', Sermide, Valdagno, Parma, San Colombano al Lambro, Alessandria, Genova, e quelle in cui ci vorremmo recare a seguito di Albenga: Sanremo, Ventimiglia, Nizza.* »[75].

Le directeur conclut en déclarant aspirer cette année à conduire son équipe aussi à San Remo et à Nice. Pour les comédiens il n'est guère possible d'influencer le programme de la saison théâtrale d'Albenga, mais ce document montre clairement quelles sont les étapes que les artistes programment lors de leurs tournées ; habituellement, un parcours circulaire transfrontalier qui les contraint de voyager constamment.

Les compagnies italiennes ont régné dans les théâtres de Nice pendant toute la durée du régime des Savoie. Cela continue à se vérifier après 1860, année de la cession du comté de Nice à France de Napoléon III, en échange de l'aide accordée à l'Italie pendant la deuxième guerre d'indépendance. Cet important événement historique va profondément diviser l'opinion publique de la ville. Le climat politique dans lequel les gens sont plongés durant cette période est plutôt "lourd". D'un côté se trouvent rassemblés les partisans de l'annexion de la ville à la France, opposés à un groupe important de conservateurs, fervents défenseurs de l'italianité. Dans ce contexte les trois théâtres de Nice vont faire des choix différents: le Théâtre Royal devient le représentant de l'italianité, recevant pendant plusieurs années essentiellement des compagnies et des œuvres italiennes. Le Théâtre Tiranty devient la maison des partisans de l'annexion, qui effectivement se réunissent dans ce théâtre pour plaider leur cause. Enfin, le théâtre Segurane demeure un lieu neutre, dédié principalement à des représentations de pièces populaires et en dialecte.

Analysant attentivement le registre des spectacles du Théâtre Royal -bien qu'il représente un emblème de l'italianité- à partir de la saison 1861, on remarque quelques légères évolutions la programmation par rapport aux années précédentes qui témoignent clairement d'un changement culturel mis en œuvre après l'annexion à la France. A partir de 1861, on passe progressivement de l'utilisation de la langue italienne à l'utilisation du français, jusqu'à même opérer la traduction des noms des artistes et des compagnies. En 1862 la saison d'Opéra n'est plus réservée uniquement à une compagnie italienne, mais on constate aussi la présence d'une troupe de vaudeville, composée exclusivement d'acteurs français venant de Paris. A partir de cette époque ce phénomène va s'accélérant jusqu'à la fin de la période de l'opéra italien.

### ● Le théâtre français dans la Ligurie occidentale

Si dans les Alpes-Maritimes on constate un afflux de compagnies de théâtre italien, on ne peut pas dire la même chose concernant la présence des troupes françaises en Ligurie. En analysant les spectacles montés sur scène dans les principaux théâtres des actuelles provinces d'Imperia et de Savone, il n'y a pratiquement aucune trace de groupes d'artistes originaires de l'autre versant des Alpes. En revanche le public apprécie, en particulier à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, la production des auteurs français, phénomène bien visible dans une grande partie de la péninsule italienne.

Le drame français en Italie est particulièrement bienvenu pour deux raisons: d'abord parce que, dans ces œuvres, l'attention des auteurs s'intéresse aux mœurs de la société

[75] Archivio Storico Ingauno, Categoria XI, Fascicolo Teatro anni 1850-1905

bourgeoise, à ses problèmes et à ses caractéristiques. Ensuite parce que cela consiste en un répertoire de représentations théâtrales reposant sur des thématiques amusantes et légères, le *vaudeville*. En étudiant la liste des registres de spectacle des théâtres de Savone, Albenga et Finale Ligure les noms des dramaturges qui ressortent sont Eugène Sue, Jean Bayard, Eugène Scribe, Victorien Sardou, Georges Feydeau et Alexandre Bisson, considérés en Italie comme les auteurs de la *pièce bien faite*. Voici certains de ces textes les plus mis en scène en Ligurie: *Le Juif errant, le gamin de Paris, Fernanda, Les bons villageois, La Reine de Chez Maxim, et Florette Patapon* [76-77].

**● Conclusion**

Cette étude de l'histoire du théâtre du XIXe siècle dans la zone frontière des Alpes du Sud a permis de montrer comment la population du comté de Nice s'est retrouvée plongée dans une forme de confusion des identités culturelles, due à un mouvement fréquent de la ligne de frontière. Ce contexte particulier a toutefois favorisé l'émergence d'une société diversifiée, au sein de laquelle cohabitèrent plusieurs modèles sociaux et éducatifs.

On insistera sur la présence constante des troupes italiennes qui sont venues travailler dans les théâtres du Comté de Nice, même pendant les périodes où il était sous domination française. Mais le contraire ne s'est produit qu'en de très rares occasions. En effet peu d'artistes français ont travaillé en Ligurie, même pendant la période de la République ligurienne. Ce constat pourrait témoigner du rayonnement, de l'authenticité et de l'efficacité des « écoles de théâtre » et du *bel canto* italien, exportés hors des frontières italiennes.

Le théâtre a été utilisé pour célébrer le triomphe d'un régime (les victoires napoléoniennes, par exemple, dans les théâtres de la Ligurie) ou comme un lieu de débat d'idées (comme le Théâtre Tiranty, ayant hébergé les réunions de ceux qui ont soutenu l'annexion du Comté à la France). Dans ces régions frontalières, le rôle du théâtre a été très important parce que il a en outre favorisé l'expression de la voix du peuple. Ce n'est donc pas seulement un lieu de divertissement ou de récréation, mais il a été utilisé comment un moyen d'expression de la vie de la population.

[76] Giovanni Marchi: " *Il Teatro Francese dal Vaudeville all'Avanguardia* ", Bulzoni, Roma

[77] Archivio Storico Ingauno: Cat. XV, Teatro, Direzione Teatrale. – Archivio Storico di Finale, Cat. XV, Eventi di pubblico spettacolo. – Archivio di Stato di Savona, Cat.XV, Registri

# CIRCULATION, DIFFUSION ET CRÉATION ARTISTIQUE EN PIÉMONT, LIGURIE DU PONANT ET COMTÉ DE NICE AUX XIVE ET XVE SIÈCLES

**Jean-Baptiste PISANO**
**Université de Nice-Sophia Antipolis**

L'iconographie religieuse de la peinture des Alpes méridionales à la fin de l'époque médiévale permet d'appréhender différemment[78] un espace cohérent du point de vue de la production artistique, qui englobe alors le Piémont, le comté de Nice et la Ligurie[79] du Ponant.

Evoluant loin des grands centres culturels européens de l'époque, d'Italie comme ceux des Pays-Bas, ou encore du Val de Loire[80], les artistes de cette région mettent leurs pas dans ceux des marchands, des pèlerins, des bergers… Leur production picturale s'inscrit dans un courant qui va mêler influences lombardes avec thèmes provençaux du gothique courtois, et combiner la façon nordique à celle flamande[81], toute empreinte d'une recherche savoureuse de ces détails propres à la tradition de l'enluminure[82]. Ces détails raffinés d'un genre courtois se retrouvent aussi bien dans l'église Saint-Bernardin de Triora, dans celle de Saint-Jean de Diano Castello, que dans les peintures du presbytère de La Brigue, dévoilant l'héritage commun des maitres anciens, Dux Aymo[83] comme du Maître de Bardimento.

Traverser la frontière est ainsi chose banale pour le Maître d'Elva, pour Pietro da Saluzzo, Baleison, Canavesio[84] et tant d'autres, qui arpentent des routes reliant Coursegoules aux Arcs, Saint-Martin d'Entraunes[85] à Nice et Nice à Montalto Ligure et Taggia, ou encore à La Brigue, Lucéram …

Dans leurs itinérances à travers villages et vallées, ils ont défini un espace, qui remonte de la plaine de Saluces aux vallées Pô, Bronda, Varaita, Maira et Grana, englobe la route du sel, par les cols de Braus, de Bruis, Sospel jusqu'à Tende et débouche en Piémont, suit la vallée du Var pour finir à Saint-Martin d'Entraunes, et touche même à la Provence[86] voisine.

La diffusion de la peinture gothique internationale, avec près d'un demi siècle de retard par rapport aux styles lombards-toscans, permet de disposer d'un indicateur précieux de la façon dont les peintres appréhendaient cet espace de terres de frontières dans la deuxième moitié du XVe siècle. Dans un contexte où la production picturale s'apprécie non seulement pour sa possibilité de reproduction des écrits bibliques, mais encore et surtout pour ses capacités persuasives.

Eux-mêmes gens de frontières, ils vont colporter leur art et leur création. Le plus souvent sur les parois de chapelles[87], dont les peintures murales se retrouvent au long

---

[78] Cela nous offre la possibilité de renouveler une approche plus traditionnelle, voire banale de la frontière autrefois appréhendée dans, Pisano Jean-Baptiste, « De l'espace au territoire, Le comté de Nice entre altérité et identité », *Revue d'Histoire des Alpes*, 2001/6, pp. 71-86

[79] Algeri Giuliana et de Floriani Anna, *La pittura in Liguria, il Quattrocento*, Gruppo Carige-Cassa di Risparmio di Genova e Imperia, 1991

[80] Dont les innovations les plus caractéristiques se font dans le domaine de l'émail, Maître du Tryptique de Louis XII, *Vierge de douleur*, vers 1500, email peint sur cuivre, Louvre

[81] On connaît bien l'influence des maîtres flamands pour l'école d'Avignon, avec par exemple la production de Josse Lieferinxe à l'instar de sa *Visitation*, vers 1500, Huile sur noyer, 38,7*47,2, Louvre, dans Laclotte Michel, *L'école d'Avignon*, Flammarion, Paris, 1983

[82] Smeyers Maurits, *L'Art de la miniature flamande, VIIIe au XVIe siècle*, Renaissance du Livre, 1998.

[83] Vialardi di Sandigliano Tomaso, « I conti Rebuffo e il Palazzo Rebuffo di San Michele a Villafranca Piemonte », *Studi Piemontesi*, dicembre 2003, vol. XXXII, fasc. 2

[84] On le retrouve entre 1472 et 1500 des deux côtés des Alpes aussi bien à St Etienne de Tinée, La Brigue, Peillon, Albengua, Triora, Virle, Suse…

[85] Hildesheimer Françoise, *Histoire des diocèses de France*, « L'art religieux dans le Diocèse de Glandèves », pp. 165-166, Beauchesne, Paris, 1984

[86] Alauzen di Genova André, *La peinture en Provence du XIVe à nos jours*, Marseille, J. Lafitte, 1984

[87] Paul Canestrier en avait inauguré une première cartographie, dans Canestrier Paul, « Les chapelles rurales et les saints populaires du comté de Nice », *Nice-Historique*, janvier-juin 1946. Son travail a été récemment repris et développé par Richard Sébastien, *Les lieux de culte de la vallée de la Tinée au Moyen Age : les fondations, les édifices et la constitution du réseau*, Thèse, Nice, 2005

d'itinéraires autrefois parcourus au quotidien. Artistes itinérants, ils vont de village en village, d'une région à l'autre, pour satisfaire les attentes artistiques aussi bien de nobles mécènes et de riches bourgeois, que de communautés civiles, ou religieuses souhaitant décorer des églises, des chapelles et des sanctuaires leur appartenant, et mettre ainsi parfois en évidence leur statut social par le truchement de l'art.

Cette peinture dans la région niçoise est tardive, puisque l'on en retrouve les éléments, sauf quelques traces ou petits vestiges, qu'à partir du milieu du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIe, plus exactement à la fin du premier tiers du XVIe.

Pour la Ligurie subsistent encore quelques exemples un peu antérieurs, alors qu'ils sont présents en plus grand nombre dans le Piémont, où l'on peut ainsi remonter pour quelques oeuvres bien conservées jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Les marqueurs d'un espace[88] qui renvoient à une cohérence culturelle au-delà de celle simplement cultuelle[89] sont, du point de vue formel, aussi bien des fresques, intérieures comme extérieures, que des retables[90]. Ces derniers ont la particularité pour notre région d'être faits de l'assemblage de panneaux fixes, à l'instar du magnifique exemple du polyptique de Pigna[91]. Analyser la translation des œuvres, des modèles iconographiques qui confirment ou transforment des traditions picturales, infirment ou non la théologie en vigueur[92], donne l'occasion en dernière instance, de tenter d'appréhender la perception et l'utilisation de l'espace tels que les contemporains peuvent alors les vivre.

Cette production picturale mélange et propose des styles de différentes provenances.

Emprunts donc aux primitifs flamands comme aux primitifs italiens dont les chefs d'œuvres abondent, à l'instar de l'œuvre de Masolino qui représente en 1420 le Pape traçant les plans de la future basilique Sainte-Marie-Majeure de Rome, dans une neige miraculeuse tombée un 5 août[93]. Une œuvre particulière dans notre contexte problématique puisqu'elle peut s'apprécier comme une tentative de définition picturale de la frontière. La perception de l'opposition entre l'ici-bas mortel et le très-haut divin s'exprime chez Masolino par l'intermédiaire des nuages établissant une césure entre la terre et le ciel.

L'abondante iconographie permet de redécouvrir de véritables chefs-d'œuvre aussi bien sur les murs de certaines chapelles trop longtemps oubliées, que pour les autels d'église où l'on n'entre plus.

Avec Hans Clemer[94], le Maître d'Elva, la décoration se place sur le porche d'entrée de l'église de l'Assomption, au moyen d'une fresque extérieure qu'il réalise en 1505. Fresques en façade encore avec les frères Tommasso et Matteo Biazacci da Buscha, qui laissent au sommet du Val Maira, au centre des hameaux de Marmora, un *Saint Jérôme*[95] sur le mur extérieur de l'église San Giorgio et Massimo en 1459

---

[88] A cette époque, la paroisse s'est constituée en territoire, dans Lauwers Michel, « Paroisse, paroissiens et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge » Médiévales, Automne 2005, La paroisse genèse d'une forme territoriale, pp. 11-32

[89] A cette période, l'image tout à la fois représente une personne, mais est aussi traitée comme une personne, Belting Hans, *Image et culte, une histoire de l'art avant l'époque de l'art*, Paris, Cerf, 1998

[90] De Beauchamp Philippe, *L'art religieux dans les Alpes-Maritimes, architecture religieuse, peintures murales et retables*, Aix-en-provence, Edisud, 1990

[91] Collectif, *Il polittico di San Michele Arcangelo restaurato*, Pigna, 2006

[92] Delumeau. Jean, *Que reste t-il du Paradis ?*, Paris, Fayard, 2000

[93] Masolino, *La fondation de l'église Sainte Marie Majeure*, vers 1420, Huile sur bois, Musée de Capodimonte, Naples

[94] On suppose qu'il s'agit d'un flamand, résidant à Saluces. Nombre de ses œuvres provençales, comme celle de Tarascon sont parvenues jusqu'à nous

[95] Biazacci Tommasso et Matteo, *Saint Jérôme*, 1459, Fresque, Eglise San Giorgio et Massimo

Giovanni Baleison da Demonte, dont le saint Sébastien de Saint-Etienne-de-Tinée[96] qu'il réalise avec Giovanni Canavesio[97] est l'une des deux seules œuvres signées, décore l'intérieur de nombreux lieux de culte de l'intérieur des terres.

Sa seconde œuvre par lui signée, *le cycle de la vie et de la mort de saint Sébastien,* terminé le 26 juillet 1481, orne la chapelle Sainte-Claire à Venanson[98]. On y voit Sébastien visiter et bénir des chrétiens emprisonnés, les frères Marc et Marcellin. Ou encore confronté à l'empereur Dioclétien qui lui demande d'abjurer sa Foi, le saint répond qu'il adore le vrai Dieu.

A 5 km à l'ouest de Saluces Pietro da Saluzzo, travaille durant la décennie 1450 à l'ornementation de la chapelle Saint-Pons dans le Val Bronda, pour laquelle il inscrit une Trinité entre saint Pons et saint Sébastien. Il perpétue par là le modèle ancien du Trône de grâce que l'on retrouve dans les enluminures du XIe au XVe siècle[99]. On retrouve en particulier dans le *Trône de Grâce* d'Avignon des années 1350-1400, la même position de la Colombe en vol descendant, qui n'est sans doute pas chargée d'une intention théologique particulière, mais exprime seulement le lien entre les deux premières Personnes.

Nice est aussi dépositaire de ce type d'œuvres. Jean Miralhet[100] aux environs de 1429 réalise le polyptyque de la Miséricorde pour les Pénitents Noirs[101], qui en 1422 font construire un oratoire pour la fondation de leur chapelle dans la première église Sainte-Réparate. Une fois l'édifice achevé Jean Miralhet exécute son oeuvre pour en orner le chevet. C'est là la référence essentielle pour la peinture du début du XVe siècle dans les Alpes-Maritimes. Tout en étant aussi l'unique oeuvre de ce peintre qui soit conservée.

Ce thème de la Vierge de Miséricorde, qui provient de la peinture byzantine et italienne, est déjà très prisé à l'époque de ce tableau. On en connaît l'exemple célèbre de l'œuvre d'Enguerrand Quarton et Pierre Vilatte[102] qui représente la Vierge debout protégeant de son manteau plusieurs personnages : à la gauche de la vierge, les personnalités religieuses, à la droite, des laïcs. Un tableau où semblent être portraiturés le pape Nicolas V, comme le roi Charles VIII. Le fond de la composition est traditionnellement d'or, symbolisant le paradis réalisé. La commande prévoyait déjà l'usage du meilleur or pour le fond et de l'azur d'Acre. La Vierge, toujours selon l'iconographie traditionnelle, est en position déhanchée, ou *contrapposto* en italien. Ce déhanchement vers la droite est compensé par l'inclinaison de la tête vers la gauche. Les deux commanditaires occupent une position spécifique. Ils ne sont pas représentés sous le manteau de la Vierge mais se trouvent en retrait, assistés chacun de leurs saints patrons, saint Jean Baptiste pour Jean Cadard et saint Jean l'évangéliste pour sa femme Jeanne des Moulins.

Selon Luc Thévenon[103], l'œuvre de Miralhet, dans laquelle le fond d'or est aussi présent, dénote une triple influence :

---

[96] Baleison G. et Canavesio G., *Saint Sébastien*, 1485-1490, Fresque, Maître autel, Chapelle Saint-Sébastien, Saint-Etienne de Tinée

[97] On attribue à Baleison l'exécution de la figure du saint, et à Canavesio celle des personnages secondaires

[98] Baleison Giovanni, *Vie et mort de Saint Sebastien*, 26 juillet 1481, Fresque, Chapelle Sainte-Claire, Venanson

[99] C'est le cas par exemple du Trône de grâce, Lyon, 1200-1250

[100] On s'accorde à le dire originaire de Montpellier

[101] Il s'agit là d'un grand retable de 225x210, surmonté d'une prédelle

[102] Quarton Enguerrand et Vilatte Pierre, *La Vierge de la Miséricorde de la famille Cadard*, 1452, Bois, 66*187, Chantilly, Musée Condé

[103] Schor Ralph, *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice*, Nice, 2002

- catalane qui est la plus marquée, présente aussi bien dans la structure du polyptyque (arcades festonnées, panneaux supérieurs étroits), dans le décor de dorures (pointillés des arrières-plans), que dans les détails du dessin et les tonalités

- toscane qui s'apprécie dans certaines teintes de roses, les formes des visages et des yeux

- des miniaturistes français, au travers des petits portraits très expressifs qui peuplent sa prédelle.

La *Vierge de Miséricorde* est un des thèmes de la peinture byzantine et gothique. En fait, il s'agit d'une des variantes iconographiques du thème de la Vierge à l'enfant.

La représentation de Miralhet traduit la protection qu'elle accorde non seulement à la confrérie, mais aussi à l'humanité toute entière, figurée symboliquement par deux groupes agenouillés à ses pieds, sur laquelle elle étend les pans de son manteau. A sa droite derrière le Pape, les cardinaux, les évêques et religieux de tous Ordres. De l'autre côté, derrière l'empereur et les princes, toute la diversité du peuple laïc, avec les paysans, reconnaissables leur coiffure. Vision résumée de l'homme et de l'ordonnancement du monde[104].

Ce ciel bleu étoilé de la *Vierge de Miséricorde* se retrouve à Cimiez, dans une œuvre de jeunesse de Bréa. Ce monastère initialement construit, au IXe siècle, par les frères de l'abbaye de Saint-Pons, avant que la confrérie des Bénédictins ne le cède en 1546 aux Franciscains[105], abrite trois œuvres de Louis Bréa. Elles ont toutes un lien étroit avec l'esprit de Saint François et de ses frères attachés à l'Incarnation et à la Passion du Christ[106].

La Pietà[107] est une œuvre de jeunesse. Peinte en 1475, Louis Bréa est alors âgé de 23 ans.

Plusieurs types d'influences se conjuguent et se répondent. Le style provençal de ses maîtres est assez bien marqué. Son œuvre pouvant ainsi s'inscrire dans la tradition des Pieta à fonds d'or, typique de l'influence byzantine, dont Enguerrand Quarton[108] fournit, là encore, sans doute l'exemple le plus abouti. Néanmoins la renaissance lombarde s'apprécie dans l'image du cavalier tandis que les anges dénotent un cousinage flamand.

La qualité de l'œuvre tient à la sérénité des visages qui contribue à la capacité mystique et intemporelle de l'image où les trois personnages figurent une vertu. L'espérance pour la mère de Dieu, déjà dans l'éternité de son fils. La charité pour saint Martin, tandis que sainte Catherine d'Alexandrie incarne la foi.

L'iconographie du chef d'œuvre de l'école française du XVe[109,] qui précède le travail de Bréa d'une vingtaine d'années, est, elle beaucoup plus caractérisée. On y trouve, en prière, le commanditaire, Jean de Montagnac, déjà représenté sur le couronnement de la Vierge. On voit aussi chez Enguerrand Quarton le jeune Jean l'Evangéliste ôtant les épines de la tête couronnée du christ. Représentée comme une femme vieillie par le chagrin[110], Marie les mains jointes, ne touche pas le corps du Christ prêtant seulement ses genoux pour recueillir le corps cassé, désarticulé. De l'autre côté se trouve Marie-Madeleine pleurant.

---

[104] Une description détaillée dans l'ouvrage de Leclerc Germaine Pierre, *Retables des Primitifs niçois*, Editions A.M.D., Nice, 2007

[105] Le couvent avait été rasé au moment du siège de Nice trois ans auparavant

[106] Les Franciscains sont d'ailleurs les gardiens du Saint Sépulcre à Jérusalem depuis le XIVe siècle

[107] Brea Louis, *Pieta*, 1475, 224*252, Couvent des Franciscains de Cimiez, Nice

[108] Quarton Enguerrand, *Pieta*, 1455, Tempera et or sur noyer, 162*218,Villeneuve les Avignon

[109] Collectif, *Primitifs français, découvertes et redécouvertes*, RMN, 2004

[110] L'inscription qui nous est conservée, dorée à la feuille d'or, et travaillée au poinçon en creux pour les auréoles et pour les motifs insiste sur cette dimension : « O vous tous qui passé par le chemin, regardez et voyez s'il est douleur pareille à la mienne. »

Le fond fait place à une figuration de Jérusalem, comme à une de Rome reconnaissable par le célèbre château Saint-Ange, qui se combine avec la représentation particulière à la région du Mont Ventoux.

Près d'un demi siècle après sa Pieta, et plus tardivement encore que la *Crucifixion*[111] qui lui fait face[112], Louis Bréa exécute le *Retable de la Déposition*[113]. Le grand panneau central, où figure le christ déposé de la Croix, repose sur une prédelle avec 5 scènes de l'ensevelissement et de la Résurrection, se couronnant d'un élément central dédié au matin de Pâques. On perçoit là combien il s'écarte un peu plus encore de l'ordonnance des retables à éléments. Non seulement les figures secondaires ont disparu, mais les encadrements de petites figures de saints sont remplacés par des pilastres à chapiteaux antiques, peint de ces élégants rinceaux chers à la Renaissance.

Mais la structure générale reste fidèle aux règles théologiques en vigueur qui innervent la production artistique du périmètre géographique considéré.

La lecture de l'œuvre montre que l'on retrouve sur la médiane les images du Christ sacrifié reposant entre les siens, et du Christ vivant échappé du sépulcre scellé. Au cœur de la prédelle, Bréa figure le tombeau libéré de la lourde pierre qui en fermait l'entrée, signe de la mort vaincue.

Le grand panneau central de la Crucifixion est là bien conforme à l'idéal nouveau d'une image unique, flanquée de petites figures de saints superposés incluses dans des écoinçons, représentant les grands saints franciscains, ou ceux chers à la dévotion de l'Ordre[114].

Sur la Prédelle autour du Christ de pitié, les récits de la Passion, de l'arrestation au portement de Croix se succèdent. La Croix qui se dresse au-dessus de Jérusalem se distinguant à peine, ressort par contraste le corps pâle du Christ, et Marie-Madeleine, à genoux, entourant la Croix de ses bras.

Au début du siècle suivant, les pas de Louis Bréa, l'amènent jusqu'à Monaco[115] pour répondre par un polyptique à la commande du curé de Saint-Nicolas[116]. *La Pietà, dite du Curé Antoine Teste* est terminée le 1er avril 1505, dans laquelle, comme chez Enguerrand Quarton on remarque, en bas à gauche, la présence en miniature du commanditaire en prière. L'artiste construit son œuvre selon un sens de lecture chronologique illustrant la Passion du Christ telle que racontée dans les Evangiles[117].

Au centre la Vierge tient le corps sur les genoux, tandis que Jean essuie une larme, et que Marie-Madeleine entrouvre son pot à parfum.

Ces personnages font partie de l'iconographie traditionnelle des Flamands. Ils se retrouvent ainsi dans le *triptyque de la famille Braque*[118]. Sur le panneau central, le Christ nous fait face entre la Vierge et saint Jean l'Evangéliste. Et le volet droit met en scène Marie Madeleine avec son pot d'onguent. Un pot d'onguent que Marie-Madeleine a laissé cette fois

---

[111] Bréa Louis, *Retable de la crucifixion*, 1512, Couvent des Franciscains de Cimiez, Nice

[112] Elle est commandée par les Grimaldi de Beuil

[113] Bréa Louis, *Retable de la Déposition*, 1525, Bois de noyer, 260*230, Couvent des Franciscains de Cimiez, Nice

[114] Face à face en partant du bas : Saint Honorat et Sainte Hélène qui découvrit la vraie Croix sur le Calvaire, Saint Antoine de Padoue et sainte Catherine d'Alexandrie, Saint Bonnaventure et saint-Louis d'Anjou. Dans le registre supérieur, deux grands prophètes, David jouant de sa harpe et Isaïe tenant le livre de l'Alliance

[115] Il peint auparavant pour l'ancienne église Saint Nicolas détruite en 1874, *le Retable de Saint Nicolas*, en 1500. Cf. « Louis Bréa, Le retable de Saint Nicolas », *Connaissance des Arts*, n° 154, 2000

[116] Bréa Louis, *Pieta du curé Antoine d'Este*, 1 avril 1505, Monaco

[117] Les illustrations sont ainsi, Le Christ au jardin des Oliviers, Le baiser de Judas, La flagellation, Le couronnement d'épines, Le portement de croix, Jésus sur la croix

[118] Van der Weyden Roger, *Triptyque de la famille Braque*, vers 1450-1452, Huile sur bois, 41*137, Louvre

à ses pieds dans l'œuvre de François Bréa[119], peinte à la même époque[120] que l'autre tableau monégasque de son oncle. Pour la *Pieta* des Pénitents blancs de Monaco, François Bréa, le fils d'Antoine, exécute une œuvre des plus dépouillée, puisque son retable est composé d'un grand panneau comportant une scène unique, reposant sur une prédelle.

Celle-ci est illustrée des protagonistes de la Cène qui a précédé la Passion, le Christ entouré de ses 12 apôtres dont Judas.

Au delà de l'espace maritime, ce dispositif iconographique de la prédelle se retrouve à l'intérieur des terres, dans le magnifique *retable de l'Annonciation*, œuvre de son oncle pour l'église de Lieuche[121].

Durant cette même décennie, les capacités de miniaturiste de Giovanni Canavesio[122] lui permettent de donner la pleine mesure de son talent dans le Polyptique de Saint Michel à Pigna[123]. Avec là pour cette oeuvre magistrale, exemple unique chez les Primitifs des Alpes Méridionales, une double Prédelle.

La première, où figurent autour du Christ de pitié, quatre scènes de l'enfance, repose sur la rituelle théorie des 12 apôtres autour du Christ. Au plus haut de l'œuvre, la figuration du Trône de Grâce, image mystique de la Trinité salvatrice et souffrante. Entre chérubins bleus et séraphins de feu, le Père dans sa majesté royale, tient dans ses bras ouverts la Croix où vient d'expirer le fils, sur l'épaule duquel s'est posée la colombe du Saint-Esprit.

L'extraordinaire capacité picturale de cette génération d'artistes, permet aux plus adroits d'entre eux, de répondre à des commandes d'une certaine importance, où ils peuvent alors rendre compte de la religiosité de l'époque au travers du rendu monumental des illustrations humaines.

On pense ainsi à la surprenante décoration par Canavesio de Notre Dame des Fontaines[124], dont l'Apocalypse fait penser au meilleur de Jérôme Bosch[125], avec sa foule des damnés. Une scène où l'ivresse pure se transmue en possible plénitude.

« Le Judas pendu constitue à lui seul un effroyable chef-d'œuvre Pendu à une branche d'olivier, le corps flottant et inerte, les yeux convulsés, sa bouche tordue, sa langue pendante, témoignent des dernières crispations de l'agonie, de la torture des remords, de l'épouvante de la damnation, l'expression de celui qui n'a pu trouver dans la mort la paix de l'âme est poignante jusqu'à l'horreur.

Les Ecritures ont dit « Et suspensus crepuit medius et diffusa sunt omnia viscera ejus » aussi le ventre du disciple félon est-il ouvert, mettant à nu ses viscères et laissant pendre ses intestins […]. Un démon a violé cette chair damnée, il a fouillé ses entrailles abominables et il en extirpe avec effort l'âme traitresse, s'arc-boutant pour sa sinistre besogne aux flancs du misérable »[126]

---

[119] Fils d'Antoine, il est né aux environs de 1483. Plus rien n'est attesté après son grand retable d'Entraunes en 1555

[120] Bréa François, *Pieta*, vers 1500-1505, Les Pénitents blancs, Monaco

[121] Bréa Louis, *Retable de l'Annonciation*, 1499, Eglise de Lieuche, 159*167

[122] Marchiando Pacchiola Mario (s. d.), « Sulle orme di Giovanni Canavesio », *I Quaderni della colleione civica d'arte*, Pinerolo Q. 25, ristampa 1992

[123] Giovanni Canavesio, *Polyptique de Saint Michel*, 1500, Maître autel, Eglise Saint Michel, Pigna

[124] Les détails de la description dans Imbert. L, *La chapelle de la Madone des Fontaines à la Brigue et ses fresques*, in *Nice Historique*, 1, 1950

[125] Bosch Jérôme, Le *Jardin des Délices*, 1504, Peinture sur bois, 220*195, Musée du Prado, Madrid

[126] Boréa Guillaume, Les fresques de Jean Canavesi au sanctuaire de Notre-Dame-du Fontan à La Briga » dans, *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, tome 23, 1914

Dans son chef-d'œuvre, Canavesio se sert du champ clos de la chapelle pour révéler les deux figures du Christ, hors et dans le temps, caractéristiques du rapport général à la temporalité du Jugement Dernier. Au travers du dernier exemple offert par Notre Dame des Fontaines s'exprime un retournement de l'axe problématique puisque les fresques permettent là d'appréhender ces différents niveaux de temporalité par une approche spatiale.

Témoignage de chef-d'oeuvres gothiques que l'ont trouve aussi dans les vallées cuneeses[127], comme la superbe *Mise au tombeau*[128], de la paroisse Sampeyre dans le Val Varaita, réalisée par Tommaso et Mateo Biazzacci de Busca

En conclusion, est-ce là un art qui nous est étranger [129] ? Condamné à s'effacer, et à tomber dans l'oubli derrière les murs de ces chapelles, ces oratoires, comme de tant de lieux qui les abritent encore ?

Ces œuvres du passé demeurent néanmoins en quelque sorte des œuvres du présent.

En ce sens déjà cet art nous reste familier.

D'autant plus que dans notre région, ces oeuvres d'ici et d'ailleurs permettent de resituer dans la proximité les espaces transfrontaliers, et nous renseignent alors toujours sur les dimensions d'un monde que nous avons perdu.

En premier lieu, la production artistique permet de révéler que cet espace de frontières n'est pas celui de confins. Traversé de voies qui ne sont que récemment devenues des routes singulières, ces terres ont des siècles durant exprimé avant tout l'unité du rapport au monde, que la cosmogonie chrétienne particulière au temps jadis organisait alors.

Il est non seulement ouvert à des influences multiples, proches, provençales ou lombardo-toscanes, comme lointaines, avec celles qui empruntent au monde des Flandres, mais il est en même temps parcouru par des artistes originaires d'horizons divers.

Leurs courtes errances, ou leurs déplacements à plus long rayon d'action s'apprécient non au travers d'une prise de possession de l'espace, mais dans une production essaimée qui détermine un territoire balisé par des compositions picturales appartenant à un même univers symbolique.

Cette simultanéité de perceptions qui s'inscrit dans leurs œuvres, s'apprécie au travers de l'insondable envoûtement que formulent les images, dont désormais la fonction n'est plus d'instruire mais de susciter une émotion. Elles restent à jamais le produit d'un espace vécu, d'un espace avant tout en partage, et partant d'un espace perçu qui se conçoit, du point de vue de la culture comme un lieu ouvert, avant de tendre de nos jours à être celui des évasions radicales.

---

[127] L'ouvrage majeur est celui de Terrematte Paul, *Tesori del Gottico, la pittura sacra nel cuneese 1400-1500*, edizioni L'Arciere, 2003

[128] Biazzacci de Busca Tommaso et Mateo, *Mise au tombeau*, 1460-1470, Paroisse Sampeyre

[129] Le travail du sculpteur anglais Paul Fryer, une *Pieta* exposée dans la cathédrale de Gap à l'initiative de M$^{gr}$ Jean-Michel di Falco en avril 2009, montre que l'on peut réactualiser, tout en perpétuant, la représentation de la passion du Christ et renouveler ainsi l'héritage artistique occidental

# IMAGES DE LA CÔTE D'AZUR CHEZ HUGO

**Roger KLOTZ**

Le voyage occupe une grande place dans la vie de Victor Hugo. En 1839, il effectue un déplacement dans le midi de la France. Il parle de ce voyage dans *France et Belgique – Alpes et Pyrénées*[130]. Il passe par les gorges d'Ollioules, Toulon, Draguignan, Golfe Juan, Fréjus. Nous avons ainsi des descriptions de paysages et l'évocation de plusieurs villes.

C'est par la route de Marseille à Toulon qu'Hugo aborde *les gorges d'Ollioules* :

"C'est vraiment un lieu formidable. L'œil n'y voit plus rien qu'une roche jaune, abrupte, déchirée, verticale, à droite, à gauche, devant, derrière, barrant le passage, obstruant le retour, pavant la route et masquant le ciel. On est dans les entrailles d'une montagne, ouvertes comme d'un coup de hache et brûlées d'un soleil à plomb. A mesure qu'on avance, toute végétation disparaît. A peine çà et là on voit sortir entre deux blocs l'anis ou la sabine qui servait aux filtres des sorcières. Pourtant derrière une grosse pierre j'ai cueilli une petite sarriette des montagnes qui sent très bon et dont la fleur est jolie. Des lierres maigres, des figuiers nains, des pistachiers sauvages, quelques pins d'Alep tordus par le mistral pendent misérablement aux crevasses des roches supérieures.

Vis-à-vis d'un coude que fait le chemin, à un endroit où la route passe sous une demi-voute taillée au pic dans la pierre vive, on voit de l'autre côté du ravin, à une hauteur très abordable, l'entrée d'une caverne profonde. C'est un porche ogival, flanqué à droite et à gauche de quelques ouvertures obstruées de roches, et surmonté d'une sorte de grande voussure presque régulièrement taillée dans la paroi perpendiculaire du mont. Cette sombre casemate, où l'œil s'enfonce et entrevoit des piliers bruts perdus dans l'ombre, parcourt toute la montagne comme un intestin et a, dans les endroits les plus sauvages, plusieurs issues connues des chevriers. »

Il s'agit d'une entaille profonde dans la montagne (« On est dans les entrailles d'une montagne, ouvertes comme d'un coup de hache »). On peut noter, avec Jean Chevalier et Alain Gheerbrant, que la gorge « est le complément symbolique de la montagne comme le *yin* celui du *yang* »[131]**.** Hugo souligne l'importance de la roche ; en « barrant le paysage, obstruant le retour, …, et masquant le ciel », elle semble être le symbole de l'obstacle, de l'obstruction. Elle donne donc au lieu un caractère « formidable » et terrifiant. On pense un peu ici au Val d'Enfer, près des Baux-de-Provence ; Dante s'est peut-être inspiré de ce lieu pour décrire *L'Enfer* de sa *Divine Comédie* ; Mistral y situe le chant VI de *Mirèio*, au moment où Vincent, blessé, va se faire soigner par la sorcière, Taven ; Cocteau enfin en fait le décor de son film, *Le Testament d'Orphée*. Le val, la gorge, sont, on le voit, des lieux chargés d'angoisse.

En outre, la roche est jaune. Jean Chevalier et Alain Gheerbrant disent de cette couleur :

« Intense, violent, aigu jusqu'à la stridence, ou bien ample et aveuglant comme une coulée de métal en fusion, le jaune est la plus chaude, la plus expansive, la plus ardente des couleurs … Le jaune, couleur d'or, a une valeur cratophanique. »[132]

Si l'idée de violence prolonge le caractère angoissant du décor, le jaune semble aussi lier le paysage au surnaturel. Peut-être Hugo cherche-t-il à souligner l'aspect fantastique du lieu.

La description de la caverne a également son importance . Elle semble d'abord avoir un aspect architectural que soulignent les expressions « porche ogival », « voussure », « casemate ». La caverne est ainsi comparée à un monument. Elle semble ensuite permettre la circulation des chevriers sous la montagne. Gilbert Durand signale cette « volonté romantique

---

[130] Hugo (Victor) – *France et Belgique – Alpes et Pyrénées*. Paris, Nelson Editeurs, sans date, (œuvre publiée sous la direction de Charles Sarolea, docteur ès lettres ; directeur de la section française à l'Université d'Edimbourg)

[131] Chevalier (Jean), Gheerbrant (Alain) - *Dictionnaire des symboles*. Paris, Robert Laffont, 1982. P. 982

[132] Ibidem, P. 535

[de] considérer la grotte comme un refuge, comme le symbole du paradis initial » ; il semble ainsi que « le traumatisme de la naissance pousserait spontanément le primitif à fuir le monde du risque redoutable et hostile pour se réfugier dans le substitut caverneux du ventre maternel »[133] . Dans cet univers fantastique, la caverne symbolise peut-être l'abri absolu.

Hugo passant par *la route de Draguignan*, nous avons d'autres aspects de la campagne varoise : « L'orage ne s'était pas étendu jusqu'à Brignoles. On y faisait les vendanges. Une foule bruyante, où il y avait autant de gaité que de travail, fourmillait sur la place autour du gros arbre et de la charmante fontaine que l'architecte avait laissée nue et triste, et que la nature a couverte de feuilles et de fleurs comme eussent fait Benvenuto et Jean Goujon. Jusqu'au Luc, la campagne était en fête. De gros tas de raisins noirs et blancs s'amoncelaient au bord de la route. J'entendais des chants dans les treilles. »

Hugo souligne le caractère festif de la vendange. Cela provient peut-être de ce que le raisin produit un breuvage de joie et d'immortalité. Jean Chevalier et Alain Gheerbrant notent que « le symbolisme de la vigne est donc affecté d'un signe éminemment positif »[134]. Les allusions à Benvenuto Cellini et à Jean Goujon permettent d'évoquer le maniérisme du XVIème siècle, dont le style se manifeste par la multiplication des plans (ici, l'arbre, la fontaine, la foule), la recherche des mouvements, une symbolique complexe qui fait appel, par exemple, à la figure des fleurs. Il y a là, on le voit, un besoin romantique de se référer à l'art du XVIme siècle.

Hugo évoque également un certain nombre de villes.

A *Toulon*, il y a d'abord l'évocation du bagne et des bagnards :

« Le forçat se lève à cinq heures du matin, au jour en été, travaille aux choses les plus dures ; sous le bâton ; jamais de récréation ; ne s'interrompt que pour manger, vers midi ; retourne tout de suite au travail jusqu'à la nuit ; rentre épuisé de fatigue, mange, se couche sur une planche, dort et recommence …

Pénalité formidable : rébellion ou la tentative, meurtre ou blessure sur un camarade ou tout autre, coups à un supérieur … : *la mort*. - Evasion ou la tentative, coups à un camarades, injures à un supérieur, vol au-dessus de cinq francs : *Trois ans de double chaine* …

Toutes les peines prononcées et subies inscrites dans le registre à côté du nom, avec le motif et les circonstances. Beaucoup d'ordre dans cet arbitraire.

Visite aux cachots – Quelque hésitation. J'insiste, on ouvre …

En me retournant j'aperçois un tête rasée et hideuse au guichet du fond au-dessus de ma tête. Air impassible. Cette tête ressemble à celle d'un condamné au trou de la guillotine. Horrible. »

Cette visite du bagne de Toulon, les observations qu'Hugo note, permettront sans doute à Hugo de composer le début des *Misérables* et, plus particulièrement, le personnage de Jean Valjean. Le romancier montre son héros arrivant à Digne, avec des cheveux ras et hérissés. Surtout, Hugo montre comment, par le jeu des tentatives d'évasion, Jean Valjean est passé, pour le vol d'un pain, de cinq ans à dix-neuf ans de bagne. Il y a également, dans la description de 1839, le début d'une méditation sur la justice : les peines prononcées semblent « arbitraires ». La situation du forçat au cachot semble « horrible ». Dans *Les Misérable*s, Hugo se demandera si « la surcharge de peine » n'a pas pour conséquence « de remplacer la faute du délinquant par la faute de la répression » et « si cette peine, compliquée des aggravations successives des tentatives d'évasion, ne finissait pas par être une sorte d'attentat du plus fort sur le plus faible, un crime de la société sur l'individu ».

*Les Misérables* partent donc de ce que Victor Hugo a pu observer dans la réalité. Zola a peut-être affiné une méthode qu'Hugo connaissait déjà.

---

[133] Durand (Gilbert) – *Le structures anthropologique de l'univers imaginaire*. Paris, Dunod, 1992. P. 275
[134] Op. Cit. P. 1912

*France et Belgique. Alpes et Pyrénées* évoquent aussi le siège de Toulon, dans le second semestre de 1793 :

« Dix ou douze forts entourent Toulon. Lors du siège de la ville en 1794, tous ces points furent investis sans succès l'un après l'autre, excepté un petit fort placé vis-à-vis du port et qu'on avait négligé comme insignifiant. Un jeune officier d'artillerie, encore inconnu dans l'armée, obtint du représentant du peuple, la permission d'attaquer ce fort. Il le prit. C'était la clef de Toulon. Une fois le fort emporté, les Anglais délogèrent et Toulon s'ouvrit.

Ce bastion s'appelle aujourd'hui le fort-l'Empereur. On le voit, en débouchant des gorges d'Ollioules, étinceler dans la rade comme une étoile à l'extrémité d'un cap. C'est là que la providence a placé le commencement de Bonaparte. Les chevaux descendaient rapidement vers Toulon, et moi je regardais ce petit point lumineux d'où s'est envolé Napoléon et une nuée d'aigles après lui. »

Les « dix ou douze forts » constituent une ceinture qui enferme Toulon. Les posséder, c'est être maître de la ville. Hugo signale, comme un trait de génie, l'observation stratégique qui permit de libérer le lieu. Il ne nomme Napoléon Bonaparte qu'en fin de texte parce que le siège de Toulon est peut-être la première action d'éclat d'« un jeune officier d'artillerie, encore inconnu dans l'armée » ; Toulon semble symboliser ici le véritable « envol de l'Aigle ».

Hugo semble avoir toujours été fasciné par Napoléon, dont il a souvent montré la grandeur épique, pour l'opposer à Napoléon III. Dans *Les Misérables*, le romancier souligne le génie militaire de l'Empereur :

« Napoléon était officier d'artillerie, et il s'en ressentait … Tous ses plans de bataille sont faits pour le projectile. Faire converger l'artillerie sur un point donné, c'était sa clef de victoire. Il traitait la stratégie du général ennemi comme une citadelle, et il la battait en brèche. Il accablait le pont faible de la mitraille ; il nouait et dénouait les batailles avec le canon. Il y avait du tir dans son génie … Méthode redoutable, et qui, jointe au génie, a fait invincible pendant quinze ans ce sombre athlète du pugilat de la guerre. »

Hugo passe ensuite à *Golfe Juan* :

« Le golfe Juan est une petite baie mélancolique et charmante, abritée à l'est par le cap d'Antibes dont le phare et la vieille église font une assez belle masse à l'horizon, à l'ouest par le cap de la Croisette chargée à sa pointe d'une vieille forteresse écroulée qui se mêle aux rochers. Un demi-cercle de hautes croupes vertes entoure le golfe et le ferme aux vents de terre.

Je me suis arrêté et j'ai contemplé cette mer qui vient mourir doucement au fond de la baie sur un lit de sable au pied des oliviers et des mûriers et qui a apporté là Napoléon. Quelques vieilles masures qui ont vu ce grand spectacle y sont encore et semblent regarder au loin en mer si elles ne verront rien venir.

Le ciel était sombre. Il pleuvait vers Nice. Une felouque, voiles repliées, était amarrée au rivage à l'endroit même où aborda la chaloupe de l'empereur. Du reste, je ne voyais pas un être humain. Tout était désert. »

C'est essentiellement la baie qui retient l'attention de Victor Hugo. Les limites de cette baie sont soulignées par des constructions qui participent au charme et à la mélancolie du lieu : un phare et une vieille église pour la cap d'Antibes, « une vieille forteresse écroulée » pour le « cap de la Croisette ». La baie de Golfe Juan, « [fermée] aux vents de terre », uniquement décorée d'oliviers, de muriers et de « quelques vieilles masures », est essentiellement ouverte vers la mer. Cela permet à Hugo d'évoquer Napoléon débarquant de l'Ile d'Elbe. La mer semble inviter le poète à rêver au côté épique du « vol de l'Aigle, [allant] de clocher en clocher jusqu'au tours de Notre-Dame ». L'épopée napoléonienne semble, on le voit, être une source du mouvement romantique.

Hugo se dirige enfin vers *Fréjus* :

« Pour le voyageur qui arrive du côté de Cannes, Fréjus apparaît de loin au milieu de sa plaine, qui était un port du temps de César … Aujourd'hui quelques maisons, rehaussées de deux ou trois grosses tours de couleur sombre et dominées par un clocher pointu, voilà Fréjus. La mer est à une demi-lieue …

A trois quarts de lieue de Fréjus, d'énormes tronçons de ruines commencent à poindre çà et là parmi les oliviers. C'est l'aqueduc romain …

C'est par l'ouverture d'un de ces magnifiques arcs de triomphe qu'un paysan appuyé sur sa bêche m'a montré, sur le revers du cap qui borne le golfe de Fréjus à l'orient, Saint-Raphaël, le petit port où Bonaparte s'embarqua pour l'île d'Elbe en 1814, avec quelques soldats vieillis comme leur général, déchus comme leur empereur.

Saint-Raphaël est un village riant, semé de maisons blanches et entouré de pins d'Italie qui illuminent le paysage de leur vert lumineux. Vis-à-vis Saint-Raphaël (*sic*) la mer blanchit sur un îlot de rochers noirs qu'on appelle *le lion de mer*.

Ainsi, c'est à travers la ruine de Rome que je voyais la chute de Napoléon. Le hasard arrange quelquefois les grandes choses avec la prétention d'un artiste. »

L'évocation de Fréjus est intimement liée à l'histoire. Il y a d'abord le rappel de l'antiquité par la description des ruines romaines ; il y a également le souvenir du départ de Napoléon pour l'île d'Elbe. En mettant en relation « la ruine de Rome » et « la chute » de l'empereur, Hugo se prend à rêver sur la manière dont « le hasard » semble avoir parfois « la prétention d'un artiste » : il unit en ce lieu les ruines d'une grande civilisation à la chute d'un grand homme. Ainsi cette méditation d'un poète sur l'histoire est peut-être plus littéraire que philosophique.

A travers la description des villes et des paysages du département du Var, on voit apparaître plusieurs aspects de la personnalité littéraire de Victor Hugo. On note d'abord plusieurs éléments concernant la composition romanesque. C'est surtout la manière dont Hugo perçoit le monde qui est intéressante : il voit, dans les paysages, des éléments fantastiques ; dans les villes, il semble essentiellement chercher les traces de l'histoire. Peut-être se souvient-il enfin qu'il a été, enfant, contemporain de Napoléon ; on trouve donc dans ce texte une certaine admiration pour quelques éléments de l'épopée impériale. Sans doute y-a-t-il chez Hugo un certain sentiment d'angoisse devant la fuite du temps. Peut-être cherche-t-il à se libérer de cette angoisse par la littérature.

# REFLEXIONS SUR L'OPINION PUBLIQUE ET LES ELECTIONS DANS LES ALPES-MARITIMES DE 1860 À 1875

**Jacques BASSO**

La période de 1860 à 1870 présente au regard de ses préoccupations, état, opinions de nature politique, un intérêt qui n'est pas négligeable. Certes, les élections, ultérieurement abordées constitueront, avec beaucoup d'intérêt une démonstration analytique complémentaire de cette formation de l'état Niçois et de l'opinion politique. Les exigences, les pensées de Napoléon III contribueront à la formation de l'opinion publique. Cet éveil de l'opinion politique se rattache aux problèmes nationaux de l'empire et on peut s'interroger sur leur accueil, leur réception, mais aussi leurs volontés de négociation.

**● La formation de l'opinion et l'esprit public face à la politique**

Cette tentative d'évocation et de recherche correspond de manière plus évidente à l'éveil de l'opinion politique dans cette société niçoise et « comtoise », au lendemain de son rattachement à la France, et de son indépendance peut-on dire intellectuelle, de la rupture avec le pouvoir sarde et donc italien. L'empereur Napoléon III s'exprimera dans cette préoccupation en larges idées et interprétations de Napoléon I^er^ : « Qu'on ne reproche pas à Napoléon 1^er^ sa candidature, elle nous menait à la liberté, comme le soc de fer qui creuse les sillons et prépare la fertilité des campagnes». Lorsque le coup d'Etat de 1851 s'est accompli, Napoléon III exprimera une assurance qui exprime, comme le fait remarquer l'historien Duveau, sa volonté et son dessein : « La liberté n'a jamais aidé à fonder d'édifice politique durable ; elle le couronne quand le temps l'a consolidé ». Ce couronnement, les premières années de l'empire libéral le laisseront entrevoir, mais plusieurs analystes de la vie impériale initiale de Napoléon III et de sa volonté de réaliser le rattachement de Nice et du Comté, soulignent les grandes difficultés de compréhension : « Louis Napoléon a-t-il accordé un régime plus libéral à ses sujets parce que la logique de ses idées politiques l'y conduisait ou parce que, devant la manifestation d'oppositions naissantes, il a voulu éviter une rupture trop brusque ? Les difficultés du pouvoir mettaient peut-être en péril la logique politique ». La vie niçoise antérieure à 1860 est très vraisemblablement au cœur de ces interrogations. Le rôle, les préoccupations de Napoléon III en cette période du rattachement, sont l'expression de son pouvoir. Les Français et les Niçois « entrent » dans un empire que les spécialistes dénommeront « empire libéral » mais l'autorité tout à fait évidente s'impose. Jean-Jacques Chevalier analyse dans *Histoires des institutions politiques de la France de 1789 à nos jours* ces aspects de l'autorité de Napoléon, soutenu par ses préfets, ses ministres : « Les réunions publiques étaient l'objet d'une surveillance étroite qui s'exerçait de façon habilement détournée. Comme les réunions se tiennent de longue tradition (qui était issue d'une volonté républicaine) dans les cafés, un régime d'autorisation stricte est institué, à cet époque, pour ouvrir un café et le préfet a le pouvoir absolu de le fermer ». En citant le duc de Morny, Jacques Chevalier souligne cet aspect : « Les cafés que l'on transforme en clubs ou en foyers de propagande politique, doivent être impitoyablement fermés ».

On peut donc considérer que l'existence, les actions et les libertés de cette opinion qui, très naturellement, souhaite devenir politique, nous offrent des questions qui méritent quelques interrogations ? On pourra, qu'on nous permette de le tenter, s'interroger sur cette nature de l'esprit public face à la politique, s'interroger sur les résultats progressifs de cette nature à travers la création, la constitution de groupes publics, voire de quelques modestes partis politiques. Le rôle des journaux mériterait d'être évoqué, car très nombreux en cette époque impériale, ils assurent des conceptions, des défenses ou des porte-paroles du gouvernement. Mais il y a aussi, et cela prouve sans doute leurs pouvoirs, leurs conceptions, des populations qui approuvent totalement leurs oppositions aux forces de l'empire. Ces presses, ces idées mériteront d'être un peu évoquées.

Il est possible de déceler des aspects et des réactions de l'esprit public. Il est, incontestablement, un phénomène qui présente peut-être des considérations vaines ou

présomptueuses, mais qui pour nous, Niçois, fidèles au Comté de Nice, démontre une nature de l'histoire locale passionnante.

Sans oublier les conditions générales qui ne sont point faites pour favoriser l'éclosion d'opinions politiques, il est nécessaire de rappeler ce qui fût appelé « la période de silence du Second empire ». Mais il faut mettre en évidence certains traits généraux. Une population rurale, homogène dans ses opinions, exprime un soutien inconditionnel de la dynastie impériale : une masse flottante se range toujours du côté de la force et apporte au gouvernement de l'appui. Par contre, et plusieurs analyses nous le proposent, une population urbaine est beaucoup plus rebelle aux mots d'ordre et plus vive aux évènements que l'empire développera. Le préfet Gavini, en fonction jusqu'en 1870, exposera souvent certains de ces évènements : « L'état d'esprit est assez bon dans les campagnes, mais il laisse à désirer dans les villes, à Cannes, et surtout à Nice, qui sont « travaillées » par l'esprit démagogique. Cet esprit trouve un appoint considérable dans la classe nomade des ouvriers ». On peut donc très sommairement constater que les conceptions de l'esprit public face à la politique sont des témoignages dont la nature n'est pas toujours très démonstrative. On peut aussi constater que le préfet impérial, ou plus largement encore comme cela est soutenu par les historiens, qu'avec « zèle et diligence, les acteurs multiples de l'empereur s'efforcent de camoufler aux yeux du pouvoir central, les problèmes ou les mécontentements sociaux ».

Ces quelques remarques nous paraissent, sans avoir la possibilité de tout démontrer, très significatives pour cette vie niçoise, heureuse de la France, mais chargée, comme tout un peuple, d'interrogations. Notre préfet Gavini, en 1867, sera là encore d'un rôle impérial : « On approuve les réformes politiques qui ont été réalisées à cette époque. Cette masse flottante qui se range toujours du côté de la force apporte au gouvernement un immense appui. La dynastie impériale est en majorité, et adorée ». Cette opposition entre la ou les campagnes, le Comté et la ville de Nice, celle de Cannes aussi, qui est souvent citée, soulignent évidemment une différence de vie, qui nous offre une compréhension de cette période qui marque des différences, qui a connu beaucoup d'évolutions.

Les affaires italiennes sont aussi un centre d'intérêt pour les habitants de Nice et de l'ancien Comté. On doit mettre en évidence les raisons financières. Les porteurs de rentes italiennes sont encore nombreux à Nice et leur avoir selon le *Journal de Nice*, en 1868, est de 40 millions. On apprend que l'on suit avec inquiétude les développements des rivalités austro-italiennes. L'opinion publique par l'intermédiaire de Napoléon III va apporter des encouragements à la cause de l'unité italienne qui est commentée avec chaleur. Mais lorsqu'en 1866, les armées de Victor Emmanuel II subissent des échecs graves, le préfet Gavini dira : « Les populations de l'ancien Comté en sont vivement émues ». La pensée italienne et la réaction de responsables italiens sont sans aucun doute utilisées à des fins de propagande, peut-on aller jusqu'à écrire « de pouvoir » jusqu'en 1860, pour mettre en difficultés le rattachement si sollicité et défendu par un ensemble de Niçois. Il est toujours curieux mais fort intéressant, pour un effort de compréhension, de constater cette double opposition : un contrôle constant, une surveillance des décisions de rupture qui paraissent être en opposition avec l'empire, mais d'une autre manière, des manifestations multiples, le plus souvent écrites et orales, de l'empereur, du préfet, de ministres qui proclament soutien et intérêt de l'Italie. Ne peut-on dire que la politique est présente ? Elle le sera incontestablement au sein des élections et pour saisir peut-être avec de grandes préoccupations d'analyses, nous voudrions aborder au regard de cette tentative de l'étude de « l'esprit public face à la politique », quelques efforts de réflexion sur la constitution de groupements de nature politique. Les rapports dressent des hommes et des femmes dans des buts relativement précis. Mais on peut aussi développer quelques idées sur les pensées, les analyses, faites par le journalisme de cette époque, car ce dernier, disons les journaux, aura et auront des rôles, en cette vie si riche, d'une grande importance.

Les historiens, mais surtout les considérations des journaux que nous souhaitons évoquer, nous démontrent formellement que le concept de parti politique, même s'il est évoqué dans ces premières années de rattachement, n'existe pas, et cela s'explique parce que leur autorisation est largement mise en cause. Ce que l'on emploie à cette époque livre ou propose deux interprétations. La première est de considérer que l'on peut assister à des groupements de personnes dont les idées, peut-on affirmer avec prudence « politiques », dont ces idées, donc, sont très voisines. Soit, il s'agit de personnes liées par une opposition à l'empire qui affirment leur affinité. Soit on peut considérer qu'il s'agit de propriétaires, de bourgeois négociants, de fonctionnaires, de paysans (pensons à l'importance du Comté de Nice), qui constituent le soutien du régime impérial, sans avoir pour autant un idéal parfaitement commun, et il est évident que ces rapprochements dont les intérêts sont forts variables ne peuvent conduire à la base et à l'esprit public d'un « parti ».

On peut considérer que l'on assiste dans l'ordre chronologique à la naissance de trois groupes, trois ensembles, plus ou moins importants, au lendemain de « l'annexion ».

Le groupe des italianissismes se manifeste dès les premières années du retour de Nice à la France et dans lesquels, il faudra revenir sur ce point, le général Garibaldi jouera un rôle. On peut ensuite considérer qu'avec les mesures libérales de 1867 et de 1868, (l'empire est en voie d'évolution), une opposition républicaine se manifeste par des hommes qui ne sont pas du tout rattachés à « un esprit, ou un pouvoir républicain », mais qui est ainsi retenu car le gouvernement manifeste des oppositions contre l'empire : or, souvenons nous, sans que nous permettions d'aborder ce thème si important, qu'en ces années difficiles de l'empereur, le concept républicain est largement évoqué dans l'état impérial. En 1869, un groupe Niçois s'institue, dont certains, dans une forme excessive, le nomment « parti », par souhait de la « force Niçoise » ! Ce groupe sera incontestablement l'expression d'une position particulière, voire campaniliste qui se manifeste notamment par la volonté de l'usage, du respect de la langue niçoise.

On a appelé « italianissimes », tous ceux qui par leur opposition, ont cherché et tenté de retarder, voire pour certains à neutraliser le rattachement du Comté de Nice à la France. Au sein de ces adversaires du rattachement (en 1871, ils travailleront pour former un parti politique) on analyse des personnalités qui sont incontestablement différentes. Les multiples textes ou interventions de cette époque le prouvent. Des Niçois mécontents, qui n'ont pas reçu de l'empire tout ce qui leur avait été promis, ou qui n'ont pas trouvé dans leur nouvelle nationalité, acquise dans les conditions que l'on connait bien, l'occasion de satisfactions qui sont évidemment souvent financières. Pour manifester leur mécontentement, certains Italiens « transformés en Niçois », vont s'inspirer et se réclamer de leur chef Garibaldi. Garibaldi se trouve dans une situation assez complexe…. Il faut analyser sa conscience, ses attitudes, elles sont fondamentales. Il est pris par son vœu de combat pour la patrie française, mais, au lendemain de l'échec de l'empire, il proposera des solutions nouvelles. Il y a donc des relations entre des jeunes gens que leur enthousiasme porte à suivre l'exemple de Garibaldi, et des habitants émigrés en Italie, qui soutiennent la vie italienne pour Nice. On cite souvent des personnalités, habitants du Comté et émigrés en Italie dans les années 1860-1870 : le général de Falicon, le procureur du roi De Foresta, Roubaudi, ancien député au parlement sarde, qui à Nice même, était le chef des italianissimes. Le préfet des Alpes-Maritimes, qui souvent ne sera pas approuvé par son ministre, voulait manifester la force et la conception de l'empire en expulsant des hautes personnalités. Il convient de noter qu'il ne l'obtiendra jamais. Et un historien souligne le fait que certaines de ces personnalités ne pouvaient oublier que le Comté de Nice avait été transmis à la France et à l'empereur, par le roi Victor Emmanuel II et par Cavour.

On peut dès lors se poser la question : où les italianissimes prenaient-ils leur mot d'ordre ? Leur action, leurs volontés, étaient clairement exprimées pour manifester ce refus

d'accorder le retour de Nice à la France ? Ce qui est presque toujours reconnu, et ce qui est dans les esprits, entretient une agitation pro-italienne. Mais est-elle sérieuse ? Est-elle valable ? On peut affirmer que les résultats, en cet effort napoléonien du retour officiel de Nice à la France, sont bien modestes. L'idée qui est entretenue, nous avons eu l'occasion de saisir cette opinion, souvent variable de Cavour, apparait chez les Italiens sous la forme d'une annexion qui n'est « qu'un fait provisoire », une nécessité politique liée à moment de ces relations complexes entre l'empereur et le royaume sarde. L'historien Ciais souligne qu'en 1860 et 1866 des jeunes Niçois, (leur nombre n'est pas cité), s'enrôlent comme volontaires dans l'armée garibaldienne. Ces départs, qui n'atteignaient aucune grande importance, permettaient aux italianissimes d'avancer « le dévouement de la jeunesse de Nice pour la cause italienne ». Toute une série de petits faits, évènements, la rumeur de la rétrocession du Comté, l'arrivée ou le départ d'italianissimes notoires, constituaient le champ d'exploitation de ce groupe que l'on peut considérer comme politique, sans lui attribuer la nature d'un parti. L'écho, comme l'écrit le préfet au ministre de l'Intérieur, le 3 octobre 1866 « demeure infiniment faible au sein de la population locale et les évènements liés à leur volonté de créer l'Etat italien desservent les intérêts des italianissimes. L'impuissance dont l'Italie fait preuve dans la dernière guerre, les revers de Custoza et de Lissa, ont détaché de ce parti un grand nombre de Niçois ». En 1857, le parti italien animé par Cavour et ses collègues, fait courir le bruit que le Comté sera rétrocédé à l'Italie en échange de l'aide de Victor Emmanuel II pour la défense de la frontière du Rhin. Il est bien délicat de soutenir cette affirmation. Les arrivées ou les départs d'italianissimes notoires donnent lieu à des manifestations de rue. Elles vont, par exemple, concerner Sospel, ville où l'influence Italienne était certainement vive et forte, et on y accueille chaleureusement les « membres du parti italien », dont Maulandi, le baron de Lazare par exemple.

Ces quelques remarques démontrent que ces relations, ces débats, entre l'Italie, les Niçois, sont essentiellement humains, sociaux aussi, mais la politique n'est pas sa volonté affirmée. Les partis politiques en cette époque ne sauraient exister. Que conclure de ces quelques faits ? Qu'une minorité seule est vraiment active, donc on peut la considérer comme pro-italienne. Les manifestations, par exemple l'affirmation que Nice et le Comté regagneront en bonheur l'Italie, ne revêtent pas dans ceux qui y participent, la portée que leurs auteurs souhaiteraient leur conférer. Ainsi les pétitions chiffonnent les Niçois. Lorsqu'ils s'efforcent de lancer leur adresse à Laurenti-Roubaudi, les italianissimes recueillent très peu de signatures. Le préfet retient deux cent signatures ; pour des raisons qui lui sont personnelles, et sans doute pour démontrer la faiblesse des partisans italiens, il utilisera parfois le mot de « parti » mais pour faire la démonstration de l'impuissance et de l'inefficacité de cette volonté politique.

Nous sommes et allons être en présence d'une autre perspective de réflexion, d'action de groupements politiques dont la volonté sera d'aboutir véritablement sur un parti. On peut considérer, cependant avec une certaine préoccupation, que cette nouvelle manifestation, intitulée « républicaine » marquera vers 1867 et 1868 une délibération assez différente de celle que nous venons d'évoquer. Le concept de politique, le concept de pouvoir, naissent et s'efforcent de se développer mais avec des résultats très secondaires. Les historiens, mais également les journalistes, affirment que la création d'un groupement républicain est un fait significatif de l'évolution du rattachement de Nice et de notre Comté à l'empire.

On peut considérer que la manifestation politique de la volonté républicaine date de 1867, mais aussi de 1868, avec la création du *Phare du littoral*, qui est animé par le pasteur Pillate. Dans leur perspective et leur souhait de créer un parti, avant les élections, les tendances se retrouvent dans le département des Alpes-Maritimes, où ce qui est dénommé « le parti de la liberté » fait appel aux opposants catholiques, orléanistes, légitimistes, pour combattre l'empire. L'action de ce groupe politique demeure assez médiocre et on peut

constater que son influence ne dépasse pas le cadre de quelques réunions qui ne se développent pas sur la politique. Les historiens, ceux de cette période, mais aussi des acteurs modernes, affirment de manière honnête que la lutte soutenue par les animateurs du *Phare du littoral* est sans défaillance et souvent courageuse. Dans le *Phare du littoral*, le pasteur Pillate en septembre 1868, se laisse aller : « Réalisons des attaques contre le système de la candidature officielle, la nécessité d'en finir avec la pression administrative est une question qui pour nous prime toutes les autres ». L'opinion est incontestable, mais les partis ne sont pas réellement créés, l'empereur et le préfet sont bien loin de les favoriser, et on peut considérer que les progrès de l'idée républicaine sont assez peu considérés par la population Niçoise, dont la majorité reste vraiment favorable à son insertion à la France.

Le *Phare du littoral*, le 13 novembre 1870, est remplacé par le *Réveil des Alpes-Maritimes*. Il affiche un programme ambitieux : « régénérer l'opinion publique, organiser la marche vers l'avenir en recueillant dans un idéal commun les intérêts distincts des Niçois et des Français qui sont venus s'établir ici, avant ou depuis l'annexion ». On peut considérer qu'il s'agit d'une reconnaissance explicite du particularisme niçois qui s'exprime politiquement dans les dernières années de l'empire. L'idée de régénérer l'opinion publique, chez ces auteurs, tient à organiser la marche vers l'avenir ; or elle est dans leur esprit beaucoup plus républicaine qu'impériale. Mais on peut accepter que cette expression est relativement confuse ; elle découle en effet, d'une part, d'un mécontentement lié aux développements industriels très souvent produits des étrangers et, d'autre part, avec la fin de l'empire, du bouleversement institutionnel qui va relancer le courant séparatiste dans Nice, le Comté, et même les Alpes-Maritimes. Les républicains, quoique soit leur faiblesse, en cette période délicate (1869-1870) recherchent des alliances, tournés vers les italianissimes qu'ils flattent en protestant contre les expulsions, puis vers les Niçois mécontents qui envisagent de former une opposition. C'est ce mécontentement que les républicains chercheront à utiliser dans la perspective de créer un parti politique. Mais Louis Malausséna, maire de Nice, qui jouera un rôle fondamental à partir de 1860, aura dans ce domaine, une belle appréciation, aussi bien pour les Italiens que pour l'empereur. Le journal *la Mensoneghiera* donne le ton : « Nous nous félicitons de l'habileté mise en œuvre par monsieur Malausséna afin de paralyser ce courant venu du dehors, ne tendant rien moins qu'à absorber l'esprit niçois, à oblitérer l'esprit de nos mœurs et de nos coutumes, à proscrire notre langage, à détruire ou à dénaturer les traditions de notre belle histoire ».

C'est en effet le maire de Nice qui parait avoir cristallisé en ces années 1869-1879, les aspirations des Niçois ; syndic de la ville sous le régime sarde, cet homme qui occupe de plus en plus un rôle fondamental et habile, facilite la naissance d'un journal niçois, *L'indépendant*, qui affirme dans un de ses programmes : « Nous n'avons qu'à rester ce que nous sommes, défendre l'essence même du caractère italien et niçois, l'amour de la liberté », car dans son premier numéro, le journal disait avec une grande force que « les Niçois en devenant français, avaient perdu leur liberté ». Quel pouvait être l'effet catastrophique pour l'empire de telles opinions ?

Si l'on peut admettre que la république politicienne, l'esprit politique, ne dominent pas ces adversaires, il faut nous permettre très modestement de considérer qu'une dernière solution, inspirée par des Niçois et Garibaldi, parait s'interroger, avec une forte conscience, sur la volonté de libérer les Niçois et les êtres humains. Mais après avoir évoqué brièvement le rôle des journaux, nous constaterons que les élections donnent à l'empereur une force et une valeur qui ne peuvent être contestées. La richesse de la réflexion est grande. C'est en effet une solution, une proposition d'importance que l'on peut appeler amicale, qui se sépare de la politique ou de la préoccupation des arguments politiciens. On peut évoquer le terme " parti niçois ", mais en considérant que ce mot " parti " n'a rien d'officiel et correspond bien plus exactement à des associations liées à l'histoire et à l'amitié. Les Niçois, certes, sans doute

assez peu nombreux, se regroupent vers l'année 1869 et développent une opposition particulariste. Ils veulent et affirment une " conscience locale ", qui n'est pas française, qui n'est pas italienne, mais, qui donc se fonde avec rigueur sur l'indépendance. Cette idée, évidemment surprenante, mais très compréhensible, en raison de multiples discussions, Napoléon III et Cavour, conduit à une situation qui serait comparable à l'état de la principauté de Monaco. L'analyse des journalistes prouve assez clairement que Malausséna, en 1868 et 1869 incarne ces aspirations. Le journal niçois la *Mensoneghiera* se félicite de cette habilité mise en œuvre par François Malausséna, afin de paralyser ce courant qui vient du " dehors ", et qui ne tend rien qu'à absorber l'esprit local, à oblitérer le respect des moeurs et coutumes des Niçois, à proscrire notre langage "le niçois " et à lutter contre les traditions de l'histoire locale. Ayant pris connaissance de cette attitude surprenante du maire, qui vraisemblablement, en cette date de 1869, s'interrogeait sur la valeur de l'empire, le préfet Gavini, dans son rapport du 3 mars 1869, développe sa critique : « la *Mensoneghiera*, le 20 mai 1869, prévoit un journal écrit en français et en patois, qui dans cet idiome se livre à des attaques contre des personnes ». On peut voir une " invite" déguisée au parti italianissime dans cette déclaration, mais il s'agit certainement d'une grande conscience, habilitée peut-être de Malausséna, qui désirant peut-être de façon très sincère l'indépendance pour Nice, n'en laisse pas moins planer une certaine indécision sur ses buts. Au dernier moment de l'empire, Malausséna travaillait à conserver toutes les portes ouvertes mais on ne peut avouer qu'il ait contribué à Nice aux renversements des institutions. Il " acceptait " les fonctionnaires impériaux. Le général Garibaldi, au-delà de ses multiples préventions, sollicitations, soutiendra à un moment, le conseil de l'indépendance de Nice. Mais c'est un fantasme. L'empire s'impose et les élections prouveront sa force. Qu'on nous permette de dire un mot sur les journaux, la presse, qui ont eu un rôle non négligeable avant d'aborder cette importante analyse.

Il est dans doute utile, dans une brève présentation, d'exprimer l'autorité de Napoléon III, lorsque par le décret du 17 février 1852, il soumet tout journal sauf le journal gouvernemental le *Messager de Nice* devenu le *Journal de Nice*, à sa naissance. Par ce décret, Napoléon III soumet les journaux à l'autorisation en cas de changement de propriété, de gérance ou même de changement de rédacteur en chef. Ces multiples dispositions nous font saisir que les journaux étaient sous l'autorité insupportable du gouvernement et des préfets de l'empereur. On peut ainsi concevoir le mécontentement des Niçois.

Mais peut être, sous l'effet de ces réactions qui souffraient d'une pareille attitude, en 1862, deux lois adoucissent ce régime d'interdiction. La première supprime la disposition du décret de 1852 qui permettait, de plein droit, la suppression de tout journal condamné pour délit ou pour une simple contravention. La seconde votée par 222 voix contre une mettait en fonction des dispositions infiniment plus heureuses pour la presse : les journaux, fait exceptionnel, étaient dispensés de l'autorisation préalable, mais si l'impôt du timbre fut diminué, de lourdes amendes étaient attribuées pour délit de presse. L'emprisonnement qui existait, était supprimé par ces lois, mais une telle condamnation entrainait la privation des droits électoraux pour cinq années.

Pendant sept années environ le règne du journal gouvernemental officieux fut dominant. Ce journal agira sur l'annexion du Comté, qu'il s'efforce de réaliser. Mais, ainsi que le soulignent beaucoup d'adversaires, c'est avec beaucoup de brutalité et un manque de tact manifeste qu'il s'y attache, et à titre de simple exemple, avec maladresse, les titres de « population arriérée » sont souvent employés. En attaquant aussi souvent Garibaldi et l'Italie, les analystes considèrent que ce journal imposé par l'empire, créait des traits qui mettaient en cause le rattachement de Nice et du Comté.

Le préfet Gavini agissait certainement avec une intelligence et une préoccupation évidente. Il acceptait de dire que ce journal gouvernemental rendait de grands services mais

qu'il était trop mal rédigé : il reprochait le panégyrique classique et répété de l'administration impériale, la méconnaissance quasi-volontaire des susceptibilités locales. Plusieurs années après, mais l'évolution est assez manifeste, en 1867, les doléances du préfet se feront plus précises. Il écrit : *« Le Journal de Nice*, celui du gouvernement, laisse toujours à désirer. Il faut absolument souhaiter que cette feuille journaliste soit changée ». Elle le sera en décembre 1867. Le rédacteur en chef devint Alziary de Roquefort.

Malgré cette sympathique compensation du préfet en faveur des Niçois, du Comté et des Italiens, les Niçois étaient assurément mécontents des mesures, issues des journaux impériaux, qui froissaient leur amour propre, étaient vexés par l'attitude du *Messager* puis du *Journal de Nice* qui prétendaient dans leur texte l'éducation d'une « population arriérée ». Ce terme cruel, plusieurs fois employé, allait notamment susciter l'idée de l'indépendance niçoise. En 1864, le préfet avait déjà sollicité le changement de rédaction, mais son intelligence et son vœu ne furent pas toujours adoptés.

En examinant très modestement la presse qualifiée d'opposition nous allons retrouver les trois tendances, dont deux d'entre elles s'efforcent de s'appuyer sur la politique et que l'on peut ainsi nommer : les italianissimes ; les républicains ; les Niçois (certains journaux écriront « le parti niçois »).

Les partisans du retour à l'Italie possédaient avant même que la convention et le traité fussent traités, un journal qui exprimait leurs intérêts, en même temps qu'il prétendait exprimer la pensée et les souhaits des habitants du Comté. Ce journal se nommait la *Gazette de Nice*. Mais dès avril 1860, et cette décision avait, peut on le dire, un caractère politique, la *Gazette* était éliminée. Il faut attendre 1870 pour voir naître *Le Diritto* qui est inspiré de Turin et qui prendra, dans sa réalisation, à son compte, les mots d'ordre du parti séparatiste la décision du rattachement de Nice et du Comté en cette fin de l'empire, est considérée comme incompétente ! Le *Diritto* a été crée avec les fonds des bailleurs italiens et il est également soutenu par des souscripteurs de l'Italie. On se rend compte, en le lisant, qu'il flatte les idées d'indépendance des Niçois, suffisamment pour les détacher de la France. Mais ils éprouvaient aussi l'idée d'une indépendance provisoire, suivie ensuite par des élections au retour de l'Italie. Ce journal flatte les indépendances des Niçois, mais pour ne pas empêcher un retour à l'Italie.

La presse républicaine, qu'il faut nommer libérale, suit une évolution qui est parallèle à l'évolution de l'empire. Il faut attendre le 1er avril 1867, pour voir naitre *Le Phare du Littoral*, sous sa forme qu'on peut qualifier de politique, mais ce terme nous parait un peu dépointé. Ayant à sa tête le pasteur Pilatte et le fils de Funel de Clausonne, ce journal va livrer une bataille incessante au préfet et au *Journal de Nice*. Il subira de nombreux procès, ce qui à cette époque déjà difficile pour l'empereur, montre sa forte volonté. Ces procès vont particulièrement l'opposer au *Journal de Nice* et au représentant du gouvernement lui-même. Ces idées, leurs idées, devrait-on dire, reposent sur cette volonté, nécessité, disent-ils, de chasser « l'usurpateur », mais ils ne manqueront pas de critiquer aussi les signes de richesse qui sont dans le nouveau département. La population demeurera soumise à cette adroite tentative pour flatter les Niçois mécontents.

Lorsque le pasteur Pilatte cesse, pour des raisons de santé, le 10 février 1870, toute activité au *Phare*, le préfet crut à un apaisement. Mais déjà en octobre 1869 était né le *Rappel de Provence*, peu répandu à Nice, et le 1er juillet 1870 nait le *Réveil*, journal républicain organe des démocrates. Uni au *Phare*, comme le *Diritto* était uni au *Pensiero*, le *Réveil*, qui reconnait tout à fait le caractère particulier des Niçois, va lutter contre les italianissimes et louer la république. Si le nombre d'adhérents est relativement faible, ces journaux sont lus et commentés dans les cabarets. Ils créent une opinion, même faible.

En juin 1870 enfin, nait *L'indépendant,* dans lequel Malausséna joue un rôle important, « indépendant, qui assume la défense de la conscience nationale niçoise », (termes

employés et utilisés par le journal) ; ce journal avait été précédé par la *Mensoneghiera*, publiée en langue niçoise et en français, journal qui de 1868 à 1872 publiera des articles sur l'histoire du Comté et sur la formation de la langue niçoise. Le premier numéro de *L'indépendant* explique clairement son programme : « La ville de Nice depuis dix années n'a point manqué de superflu ; il n'y a que le nécessaire qui ait fait défaut. Or, le nécessaire, il est temps de s'en aviser, ne serait-ce pas par hasard un journal niçois, c'est-à-dire une feuille qui représente non pas la magnificence ministérielle ou le radicalisme parisien, mais Nice elle-même ? ». Selon le rédacteur de *L'indépendant*, ce journal rendra trois services que nous présenterons sommairement : le premier sera de faire connaitre au pays ce qu'est notre cité, sa population, le caractère intime de ses habitants ; le deuxième service sera de faire connaitre au pays ce qu'est l'Italie, cat il ne faut pas l'oublier, nous sommes en quelque sorte les gages de l'alliance entre ces deux grands peuples ; le troisième service sera de représenter, à tout propos, comme un salutaire exemple la revendication de la liberté, de toutes les libertés : liberté en politique, liberté administrative, c'est-à-dire la restriction du pouvoir exorbitant de l'agent de l'autorité centrale détenue par le préfet, liberté civile, c'est-à-dire l'inviolabilité du foyer domestique et du domicile.

Ce programme incontestablement est niçois et envisage une indépendance. Ces quelques remarques nous tendent à démontrer qu'il est bien excessif de parler d'une « opinion publique ». Si elle existait véritablement elle serait liée au pouvoir. Ce dernier est le fruit de l'empire, une majesté dominante. Mais, sans oublier les conditions générales, qui ne sont pont faites pour favoriser précisément l'éclosion d'opinions politiques (les adversaires considèrent que le second empire est une période de « silence »), on peut mettre en évidence certains traits qui permettent d'illustrer et de comprendre cette période niçoise. On peut en effet considérer, et cela est lié à de nombreuses analyses, qu'une population rurale homogène est, dans ses options, un soutien inconditionnel de la dynastie impériale. Monsieur Long l'expose : « Cette masse flottante qui se range toujours du coté de la force, apporte au gouvernement un immense appui, ajoutons pour notre département l'absence quasi-totale d'information et l'influence des personnalités locales, influences qui s'accroissent naturellement lorsque les futurs députés seront « estampillés » au label du candidat officiel ». Mais l'évocation de ces rapports, s'ils donnent une impression grossière de l'état de l'opinion ne peuvent être considérés comme des témoignages fidèles et vrais. On peut le comprendre encore mieux lorsque l'on découvre avec zèle, avec diligence et certitude que les préfets impériaux s'efforcent de camoufler, aux yeux du pouvoir central et de Napoléon III, les problèmes et les mécontentements locaux. Certes, ces mécontentements ne pouvaient avoir l'effet réel, dans la mesure où l'opposition Niçoise, l'opposition républicaine seraient contrastées par la force de l'empire. Les consultations et élections des élus, des candidats, nous le prouverons.

La dominante est le système de la candidature officielle, ou aussi administrative, qui persistera jusqu'à la fin de l'empire libéral, malgré les progrès de l'opposition dès l'année 1863. Les difficultés, pour franchir ce que Chevalier, dans *Institutions politiques de la France de 1789 à nos jours*, dénomme le « cercle enchanté », s'amenuisent au fil des années. On doit considérer qu'elles ne disparaissaient pas, mais la loi de 1868 réglementera de façon très efficace les réunions électorales. Le ministre de l'Intérieur Morny disait aux préfets dans une circulaire : « Faites connaitre les bons candidats et surtout ne rougissez pas de le faire, car c'est là votre mission ». Il présentait aux membres « soumis » des électeurs : « Vous avez besoin d'être dirigés, félicitez-vous que les préfets vous désignent les candidats les plus disposés à seconder le président, puisqu'ils vous fournissent de voter une seconde fois pour lui ».

Si la formule qui s'adresse au préfet pour désigner la volonté de l'empereur apparait parfois banale, c'est par contre une mobilisation générale de l'administration qui accompagne,

prépare et assure la réalisation de la campagne électorale du candidat officiel. On conçoit la volonté impériale, car c'est l'empereur lui-même qui « voyait avec plaisir » (c'était son expression) que monsieur x… fut candidat officiel d'une circonscription qu'il retenait. Cette intervention est à la mesure des difficultés rencontrées par le candidat qui est devenu officiel et qui s'affirme pour se faire élire. Mais on doit noter aussi, ce qui est une forme politique de l'empire, si la proclamation est officielle à l'engagement, la recommandation demeure confidentielle. Il est tout à fait nécessaire, disent ministres et préfets de « guider » les électeurs. Cela prouve bien l'immense autorité impériale. Prenons un exemple d'intervention du préfet des Alpes-Maritimes, qui date du 1er décembre 1860 : « L'administration avait manifesté le désir de ne recommander personne et de pouvoir conserver une stricte et complète neutralité, mais elle ne peut s'empêcher de voir que cette multiplicité de noms, (les candidats avaient prêtes le serment exigé par la loi), qui n'ont pas su se rallier, tend à jeter parmi vous la confusion la plus regrettable. Des hommes sages et judicieux redoutent même avec raison qu'il en résulte comme une sorte de désordre moral dans les esprits. Le gouvernement, incite toujours le préfet, ne peut vouloir que vous restiez plus longtemps livrés à ces incertitudes pénibles ».

Il est incontestable que cet exemple d'intervention administre l'élection. La désignation officielle et publique de Lubonis comme le spécialiste, candidat du gouvernement, provoque immédiatement le retrait des candidatures de Rapetti, Rastoin-Bremond, du comte de Cessole et de Pollonais, qui s'exprime en ces termes : « Devant les services éclatants que Lubonis a rendus, je ne saurais hésiter un seul instant. Je déclare donc me désister de ma candidature et, tout en remerciant mes amis, je les prie de se retirer et de porter leurs suffrages sur l'homme justement estimé, devant lequel mon dévouement, même au pays, me commande de me retirer ». A cette élection de 1860, seul demeurera le comte Avidgor, représentant des italianissimes. Acceptons une petite intervention qui prouve l'importance de ces hauts administrateurs que sont les préfets. En 1863, dit-il, je vais essayer un dernier effort pour le dissuader, il vise le docteur Maure qui manifeste une relative opposition à Nice et qui se présente contre de duc de Rivoli. Et le préfet déclare en mai 1863: « S'il ne se dissuade pas, je combattrais résolument sa candidature ».

Si les préfets possèdent une assez large liberté d'action pou mener une campagne électorale, il arrive parfois, par exemple en 1863, dans notre département que le ministre de l'Intérieur entrave cette action et se réserve entièrement les décisions. L'exemple du ministre Persigny permet de saisir cette puissance d'autorisation : « Ne rien faire, ne rien dire sans l'accord du ministre ». Dans cette période impérialiste, il est assez incontestable que la désignation officielle d'un candidat gouvernemental est délibérée par le ministère. Elle intervient après des rapports détaillés que le préfet adresse au ministère, en évoquant les chances que les candidats éventuels peuvent rencontrer auprès du corps électoral qui s'est notamment développé à Nice.

Le préfet par son action provoquera ce conditionnement des esprits. Il exécute des tournées de révision qui lui permettent de se former une opinion sur les électeurs. L'action d'influence est incontestable. En outre, on peut constater que pendant la période envisagée, et à l'occasion de chacune des élections , 1860, 1863, 1868, 1869, le candidat officiel est recommandé par des circulaires auprès du directeur du télégraphe, du président du tribunal, de l'inspecteur d'académie, du général commandant les troupes, et du directeur des douanes. Ils vont recommander le candidat officiel et ils prient leurs subordonnés de voter en sa faveur. Enfin, il faut noter que le préfet adressera de façon obligatoire ses circulaires aux juges de paix. Sans pour autant, comme l'exprime le préfet, de ne point se compromettre, de ménager sur les susceptibilités et de conserver une certaine modération, on doit admettre que ce contexte général des campagnes électorales est véritablement en fonction, souvent habile du pouvoir.

En 1868, à l'occasion des élections, le préfet écrivait : « Tout en laissant les électeurs libres de voter selon leur conscience, je vous serais très reconnaissant de les engager tous au scrutin. Je considère que l'abstention est un vote de coupable, lié à l'indifférence ». Le 4 mai 1869, au maire d'un petit village des Alpes-Maritimes il dit : « Je me bornerai à vous prier d'engager vos administrés à se rendre au scrutin ».

Les instructions préfectorales sont suivies avec un empressement non négligeable. Le serment exigé en fonctions, créait déjà chez le futur fonctionnaire des dispositions à l'asservissement sinon à la servilité et la crainte d'être destitué créait un stimulant obligatoire. Un commissaire de police dira en 1869 : « J'aime mieux recevoir une réprimande pour excès de zèle, que pour faiblesse et indolescence ». On trouve trace dans les rapports des sous-préfets des manifestations de l'attitude « tiède » de certains maires (on peu citer Grasse, Villeneuve-Loubet, Le Broc, Aspremont) mais cependant, sont plus fréquentes, les promesses chaleureuses adressées au préfet : « Je ferai de mon mieux pour que les électeurs aillent aux urnes » écrit le maire de Villars en 1868 ; « Je m'efforcerai d'être toujours agréable au gouvernement », déclare le maire de Peillon, et celui de Luceram écrit au préfet : « J'applaudis à la candidature de Malausséna, et je m'emploierai absolument à empêcher l'abstention par indifférence, qui est la seule possible ».

Le ministre de l'Intérieur avait adressé au préfet des Alpes-Maritimes, en 1863, la circulaire que voici : « S'il est vrai qu'un maire de l'arrondissement ne se borne pas à exprimer ses sympathies et son intention de voter pour le candidat combattu par l'administration, ce qui est le droit de tous les citoyens, mais chercher à faire croire que le candidat de l'opposition n'est pas sérieusement combattu par l'administration, et qu'il reste investi néanmoins de la sympathie et de la confiance du gouvernement, il en impose aux populations et abuse de sa position officielle. Dans ce cas, suspendez-le sans hésitation et faites moi des propositions pour le remplacer ». Cette dépêche, il faut le dire, était adressée le 21 mai 1863, par le ministre de l'Intérieur à tous les préfets. A travers ce texte, qui s'inscrit dans les proches années du rattachement, on conçoit, sans doute, la volonté, mais qui s'exprime souvent en sympathie ou alors en « lutte », de permettre à tous les représentants, forts élevés ou moins élevés, de dominer les consultations électorales. Peut-on dès lors préciser, autant que cela est possible, l'existence des liens entre l'administration et les candidats.

Peut-on considérer que les liens entre l'administration et les candidats constituent l'expression de fidélité ou simplement une action de la préparation des élections impériales ? Les désignations des candidats officiels sont liées essentiellement aux qualités de la personne pressentie. Elle est toujours considérée comme une personnalité. Deux désignations peuvent être abordées. Celle du gouverneur Lubonis, qui est lié à la fois à la monarchie sarde, et à l'empire, est destinée à mettre fin à une situation complexe au lendemain du rattachement. Elle consacre le choix d'un homme qui a su donner des gages suffisants de dévouement aux institutions impériales. Or, en 1860, 1863 et 1869, ces désignations ont pour but d'assurer de façon officielle l'élection des candidats, dont on ne peut affirmer qu'ils aient de parfaites sympathies de la part d'administrateurs, ou dans certains villages de la part de l'administration. Lubonis le reconnait et l'écrit lui même en 1860 : « L'élection sera bien douteuse, car les mécontents de toutes les catégories, et le nombre en est considérable, se sont groupés contre le candidat officiel pour réaliser une démonstration et pour se « compter ». Le préfet Gavini ne manquera pas de reconnaitre qu'en 1863, la réélection de Lubonis a été acquise grâce aux voix des fonctionnaires et des administrateurs sur lesquels l'administration avait une forte influence. Le second cas est celui de François Malausséna. En 1868, Malausséna avait demandé à l'administration sa neutralité. Il obtient un appui officieux, qui peut lui paraitre superflu car sa qualité de maire de Nice (il a été réélu en 1860), « d'enfant du pays », (il exprime lui-même cette joie !), lui assurait déjà une très large audience auprès du

corps électoral. Le journal *le Phare* qui a souhaité en faire son candidat, invoque les promesses de Malausséna, pour justifier son soutien : « Nous avons reçu de lui la loyale assurance que, comme candidat, il n'entend devoir son élection qu'au libre suffrage des électeurs ». Le 21 septembre 1868, Malausséna avait déclaré aux électeurs de la première circonscription : « c'est à vos sympathies seulement que je demande vos suffrages ». Mais un fait important doit être cité dans cette perspective. Ces intentions, les siennes, sans doute sincèrement exprimées, n'empêchent point Malausséna d'entretenir des liens étroits avec l'administration. Il cherche sans doute l'égalité, compte tenu de ses qualités. Mais il est certain, que, très nettement, les relations entre le candidat officiel et l'administration, les administrateurs, (on peut même songer aux magistrats), constituent des relations de dépendance. Le candidat à la députation qui n'est qu'une personnalité, n'assure nullement un mandat qui lui est délégué, malgré le suffrage universel par ses électeurs. On peut cependant considérer, cette idée à été souvent retenue par des historiens, que Dieu et le Christ sont extrêmement pénétrés dans les pensées, la vie, et les croyances de nombreux Niçois, plus particulièrement encore de femmes et hommes du Comté. Cet amour et ce respect religieux peuvent être aussi considérés comme un fruit, une évolution de l'histoire…. Et, on peut retenir, il faut dire cela sans doute avec une certaine prudence, que « solliciter » Dieu, le Christ, sont des attitudes qui s'expriment, au-delà d'une vie commune, pour se donner des solutions, des attitudes qui tendraient à sauver la personne face à des malheurs ou tout simplement des oppositions. Or, l'empereur Napoléon III, de manière assez distincte et opposée au royaume sarde, à ses chefs, ne négligera pas, avec une attitude souvent prudente, le rôle de la religion. Le clergé peut être considéré dans cette période de 1851 à 1870, comme un des modestes acteurs de préparation et de réalisation des candidatures.

Ce qui parait certain, c'est le rôle, l'influence des prêtres, tout particulièrement dans les sites du Comté, lorsque le préfet, voire l'empereur lui-même, font appel à eux. Retenons quelques exemples assez évidents qui soulignent les diversités de ces attitudes. Monseigneur Sola, prélat italien, fut maintenu en sa qualité d'évêque par les ministères de l'empire. Avec lui l'empereur et le préfet des Alpes-Maritimes maintiendront une forte majorité des prêtres italiens. Or, cette décision, était, on croit pouvoir le dire, en contradiction et en opposition à l'égard du roi Victor Emmanuel II et à l'égard du ministre Cavour.

Monseigneur Sola, dans un rapport et une circulaire à ses prêtres, leur demande avant 1860, de voter pour le rattachement à la France. Les diocésains et les prêtres se sentiront concernés par cette opinion. Postérieurement à 1860, ce prélat ne manque jamais d'adresser, lors des campagnes électorales, une circulaire aux membres du clergé en les engageant à voter pour ce que l'empire nommera « le candidat officiel ». Par exemple à propos de la candidature de Malausséna qui veut devenir député, monseigneur Sola exprime, dans son texte « qu'il a soutenu les droit du clergé et à lutté pour améliorer la situation temporelle des établissements ecclésiastiques situés dans la commune de Nice ». Mais on peut considérer que les problèmes en ce domaine sont variés. Par exemple, dans un rapport à son ministre de l'Intérieur le préfet s'interroge sur le rôle de monseigneur Sola à l'égard du clergé, comme il écrit de « son clergé ». De 1864 à 1870, le préfet prendra des positions qui sont très opposantes. Le défaut d'influence sur son clergé, dit il, démontre que l'attitude du clergé est réservée. C'est certainement évident pour la ville de Nice. En 1866, le préfet apprend au ministre que « le clergé » partage en grande partie les idées développées dans son journal de Turin *l'Unita Cattolica*, qui démontrent le libéralisme, l'indépendance du clergé. Et sa conclusion, est claire : « Il nous faut un évêque français ». Ces attitudes variables, liées à cette période, démontrent que ces relations entre la politique et les religions sont manifestement diverses. Prenons, encore quelques exemples qui nous offrent une compréhension intéressante de l'empire :

L'évêque de Fréjus, qui a sous son autorité, en 1863, l'arrondissement de Grasse, refuse de publier une circulaire officielle, dont l'objet était de soutenir un candidat impérial.

Le curé du Broc écrit au préfet en 1863 et 1869, qu'il « promet de s'occuper de la candidature du duc de Rivoli ». Ce point est intéressant pour saisir les diversités, car ce village des Alpes-Maritimes était le théâtre d'une lutte évidente entre le maire, de tendance nettement libérale, et le curé. On mesure ainsi cette volonté d'un administrateur de posséder une liberté de choix, d'analyse et de défense éventuelle d'un autre candidat.

On peut considérer que dans l'ensemble de l'Etat impérial, des évêques, des prêtres n'acceptent pas de se soumettre aux volontés des préfets impériaux. Au fond, ne sont-ils pas républicains ? En 1863, les évêques de Cambrai, de Chartres, de Metz, d'Orléans, de Rennes, de Tours, répondent ainsi à une consultation du préfet : « Votez donc, mais pour qui ? Pour les candidats officiels ou pour leurs adversaires ? Ici nous n'avons rien à vous dire ; c'est une question de conscience et de confiance personnelle ». Nous avons constaté, que dans bien des cas, en France, dans les Alpes-Maritimes, le clergé s'efforçait de demeurer indépendant.

**● Le déroulement des campagnes électorales de 1860 à 1869**

On peut considérer, mais écrivons-le avec prudence, que l'administration préfectorale s'efforce de jouer un rôle primordial dans l'organisation, dans la réalisation, et donc en thème final les résultats d'une campagne électorale. Mais il faut considérer que dans cette période de l'empire français, les formes de manifestation de l'opposition aux règles et consentements imposés existent. Ce sont les institutions qui constituent, sans aucun doute, le thème essentiel et central de la plupart des campagnes électorales. Mais il ne faut surtout pas ignorer que les décisions d'ouvrir une campagne électorale appartiendront progressivement aux candidats de l'empire et aux candidats de l'opposition. On peut considérer, que ce sont les « personnes » qui sont, de façon assez certaine, le centre de l'agitation des campagnes électorales. Comme le soutient très bien le préfet Langeron, le manque d'énergie politique, le système largement utilisé de la candidature officielle, les déceptions nées au lendemain du rattachement, expliqueraient, selon cet auteur, « l'asthénie » des campagnes électorales. Si nous considérons ces aspects essentiels du déroulement des campagnes électorales, nous pouvons au moins considérer des perspectives qui nous paraissent intéressantes pour comprendre au fond campagne et volonté d'élection : Ce sont les personnes qui sont au cœur de la campagne électorale et il est très souvent considéré que la cause, les rencontres ou les élocutions dans cette période de campagne ne s'appuient pas du tout sur les opinions politiques. L'influence impériale exerce un rôle fondamental. Les interventions, les préoccupations fortement exprimées et si essentielles des préfets, contribuent à la ferme vocation de la campagne électorale. On doit aussi considérer que, dans une perspective tout à fait différente, les institutions peuvent être appelées à devenir un thème central, « rabattu », de la plupart des campagnes électorales.

En 1860, dans la première élection du département qui a pour objectif de lui donner un représentant dans la première circonscription, le parti des italianissimes a un candidat qui est le comte Avigdor. Le candidat du gouvernement est Lubonis. On peut donc, sans erreur, constater que dans une situation très particulière, liée au rôle antérieur du syndic Lubonis, la campagne électorale initiale de 1860, s'oriente vers le problème du retour à l'Italie. On peut considérer aussi que la ligne de partage parait assez facile à tracer entre les principaux aspects, multiples débats de la campagne électorale. Cette ligne de partage correspond assez bien, (mais pour des préfets ce sont des erreurs), à la ligne géographique qui séparait le Comté de Nice de sa future patrie, la France. Dans le Comté, les personnalités issues du terroir ont des préoccupations liées à la campagne électorale qui s'affirment beaucoup plus locales que nationales. Peut être, peut-on dire, que nous retrouvons, dans ce domaine de la réalisation de

la campagne, une opposition, une distinction, faites entre le Comté, sa nature, paysanne et montagnarde, et Nice, ancienne et nouvelle.

Compte tenu de cette évocation qui souligne modestement la diversité des réactions à l'égard des campagnes électorales, peut-on utilement considérer que des thèmes principaux animent et alimentent de manière très variable le contenu des campagnes ? Les remarques peuvent être en ce point assez brèves, car il faudra, en étudiant les candidats et leur rôle, mettre en évidence leurs sollicitations.

Un domaine qui est souvent soutenu par les candidats libéraux est celui d'une plus juste répartition des impôts. En 1863, les élections révèlent en France la naissance d'une opposition qui mettra en évidence, c'est Persigny qui le souligne, deux aspects très significatifs d'une volonté de la campagne : « les partis ennemis, écrit Persigny, mettent en attaque le suffrage universel et les finances de l'Etat ». Cette décision est la fois curieuse et peut-être en partie fausse. Mettre en cause le suffrage universel de la part des candidats aux électeurs officiels, est une analyse qui rappelle l'histoire à la fois révolutionnaire et celle de la royauté, des royautés nées en 1815. Mais on peut aussi tout simplement considérer que ce sont les électeurs mis en cause. Voilà une opposition qui, en cette année 1863, a une nature politique mais dont les résultats seront bien certainement exclus. C'est le rôle du suffrage universel. La réduction des impôts et leur répartition est demandée et, point intéressant, elle est très souvent sollicitée par opposition entre Nice et son Comté, et, d'un autre coté, la nouvelle partie du département des Alpes-Maritimes. Les républicains ont des adoptions, des soutiens à Grasse, Cannes, Antibes, Vallauris, Tourrette, Cabris, Saint-Laurent, Le Broc. Dans de multiples villes ou villages, les sollicitations, les actions ne s'engagent nullement à soutenir les institutions. Cette différenciation entre les Alpes-Maritimes, sollicitera une longue étude, de longs résultats.

Un candidat « libéral » en 1863, le docteur Maure se présente dans l'annexion varoise. Il est vivement soutenu par des personnels que le préfet qualifie de républicains. Le candidat Maure refusait cette qualification. Mais incontestablement il recherchait une qualité forte dans sa décision, en sollicitant notamment une réduction et surtout une plus juste répartition des impôts. Cette candidature, à notre humble avis, montre un caractère très significatif des campagnes, et cela provient encore des préfets ou des sous-préfet. Le sous-préfet de Grasse prendra une position, pendant la campagne de Maure, qui met en cause un déroulement des situations. Il critique le candidat, des villes et villages au nom de l'empire. Dans cet exemple, on voit combien les représentants de l'état se sentent totalement liés à l'empereur : « les républicains ont des adeptes à Grasse, à Cannes, Antibes, Vallauris, Cabris, Tourrette, Saint-Laurent, Le Broc et ils portent leurs voix sur monsieur Maure ». Il ajoute : « Le docteur Maure se prépare à grossir les rangs de l'opposition en ne dissimulant pas sa méfiance des intentions du gouvernement. Monsieur Maure ne renie pas son passé politique, il s'engage certes à ne pas renverser les institutions actuellement existantes, mais il ne s'engage nullement à soutenir ces institutions, à aider leur développement, monsieur Maure s'abstient de prononcer le nom de l'empire…. Monsieur Maure, en appelle à cette déplorable sollicitation des suffrages des mécontents de tous les partis ». Les sollicitations du candidat étaient très dépendantes de son appartenance à la partie nouvelle du département des Alpes-Maritimes, Cannes, Grasse, Puget-Théniers. Qu'on se permette de citer, dans cette brève perspective d'études, une dernière préoccupation du sous-préfet de Grasse. Elle souligne de manière assez classique, mais très forte d'information, le point de vue, la prise de positions, d'un sous-préfet, même s'il n'est qu'un modeste acteur dans ce domaine des exigences de l'empire : « Les personnes qui viennent d'être désignées, écrit-il en 1863 dans sa circulaire, sont hostiles au gouvernement français. Il faut donc leur faire comprendre que monsieur Maure est un candidat de l'opposition ». Une conclusion peut être proposée à l'issue de cette analyse qui s'efforçait de mettre en évidence des aspects relatifs à des décisions, des

déroulements, des oppositions ou débats plus ou moins clairs, des campagnes électorales. Nous nous permettons simplement d'énumérer onze constatations :

- L'appui officiel dans l'évolution de la campagne de l'administration en exercice, et cela sous l'autorité de l'empire et naturellement des préfets ;
- L'appui officieux, c'est-à-dire presque dissimulé, non exprimé, de l'administration et des préfets ;
- A l'inverse, la volonté de faire considérer en campagne électorale que les institutions « qui nous régissent, dira un candidat, offrent vingt ans de calme et de prospérité » ;
- Le dévouement aux grands principes d'ordre, au respect de la religion, à la défense des progrès matériels et moraux ;
- Une opposition, une différenciation, entre les préoccupations nationales et les intérêts, les sollicitations d'arrondissements locaux ;
- Une volonté exprimée du libéralisme, et cette volonté apparaît par exemple dès 1863, chez le docteur Maure, quelques années plus tard, 1868, elle est considérée et assimilée à une volonté républicaine ;
- Ce libéralisme revêt parfois dans les campagnes de 1863 à 1870 des expressions de promesses, à l'égard des électeurs : développement des libertés publiques (ce qui souvent s'oppose à l'action impériale), suppression des candidatures dites « officielles », c'est-à-dire celles qui sont totalement liées à l'empire, l'allègement des charges militaires (est ce déjà une idée républicaine ?) et le contrôle des dépenses (fait classique).
- La volonté de rupture avec la France, animée et manifestée en campagne électorale par le retour à l'Italie. Ce fait est lié à une brève période, essentiellement 1860, mais en 1870 et 1871, notamment sous le rôle et la pression du général Garibaldi, il se reconstitue.
- Tout un ensemble d'engagements, (c'est un énorme progrès sur les campagnes), pour mesurer, engager, voire défendre les populations locales. Ce fait, cet événement, sont considérés, certainement à juste titre, comme totalement absents en 1860, et peut-être même un peu au-delà.
- Précisément, la volonté de mettre en évidence dans la campagne, les personnes, aura un effet très important aux dépens des politiques. Le préfet Gavini fera un rapport de cette nature au ministre de l'Intérieur, le 22 avril 1869 : voilà incontestablement une évolution des fonctions, des considérations au regard de la lutte électorale.
- L'affirmation, là également en 1869, des sentiments de confiance à l'égard de l'empire. Mais il est cependant intéressant de noter, que cette période, si dure, qui précède la crise de l'empire, une confiance fortement certaine s'inscrit à l'égard de l'empire ; l'autre qui avance de multiples promesses électorales de liberté, et qui, très souvent, se réfère à la république. Le terme « républicain », n'était sans doute pas comparable à celui de l'année 1848, mais il dénommait une brève volonté en 1869, de changement de l'empire.

La variété de ces campagnes est immense. Les aspects des techniques des campagnes électorales ont évolué dans cette période de gestion et de domination de Napoléon III. Les élections de 1860 témoignent d'une faiblesse de la propagande et d'une faiblesse des moyens mis en œuvre. Les réunions sont très faibles, même lorsqu'il y a évidemment, par exemple, deux candidats opposés en 1860 : le syndic et futur élu Lubonis et face à lui, le comte Avigdor, soutenu par les italianissimes. Seule en cette période, une agitation animera Sospel, une ville dans laquelle l'Italie était fondamentale. La propagande des campagnes, on peut le

noter, se bornait de part et d'autre à l'envoi et à la distribution de bulletins des candidats. Or, thème aujourd'hui tout à fait classique, ces bulletins transférés au nom des candidats étaient souvent lus, vérifiés, par les administrateurs. Cette technique sera encore utilisée pendant quelques années, mais on peut constater, que, la bataille des communiqués préfectoraux déguisés, ou rédigés par des juges de paix prend naissance et se développe. Ce seront aussi des candidats, en 1863, tels que le duc de Rivoli, le docteur Maure, qui réalisent, de manière un peu exceptionnelle, des tournées électorales. Ce qu'il faut bien noter, même sommairement, vise à constater, dans cette vie impériale, que ces traditionnelles tournées sont souvent organisées par le sous-préfet. Cela est assez net à Grasse par exemple. Les lois du 11 mai et du 6 juin 1868 vont réglementer les opérations d'une campagne électorale. Les affiches électorales sont « affranchies » par le timbre et cela ouvre la nette décision de les placarder, sans autorisation pendant la période de la campagne électorale qui est fondée sur vingt jours. Mais, voici encore un contrôle significatif des candidatures et des campagnes : l'autorisation de placarder les affiches électorales était d'une part en obligation de déposer un exemplaire de chaque affiche au parquet du procureur impérial, et, d'autre part, ce texte d'affiche devait obligatoirement être signé par le candidat. On conçoit ainsi une pratique quasi-politique en campagne électorale qui mérite d'être évoquée. La signature du candidat organisait nettement le droit aux réunions électorales et à la distribution des bulletins. Ces formalités tracassières et souvent rigoureuses, ont entravé ce droit accordé aux réunions électorales et à la distribution des bulletins. En effet, la période de ce droit, s'ouvrait au moment de la promulgation du décret qui a pour fonctions de convoquer les collèges et se prolonge jusqu'au cinquième jour qui va précéder celui de l'ouverture du scrutin. Les lois des 11 mai et 6 juin 1868 engageaient l'obligation d'une déclaration signée par sept personnes domiciliées dans la commune et ayant leurs droits civils et politiques ; la consécration que seuls les électeurs de la circonscription électorale et les candidats qui avaient déposé le serment pouvaient assister à la réunion. Il fallait qu'ils aient fait connaitre leur nom, leur qualité, leur domicile, sous peine d'une amende et éventuellement d'un emprisonnement de six jours à six mois ! Et fait qui incontestablement pouvait mettre en cause la liberté, l'indépendance au cours des campagnes électorales était placée, en réunion, sous la surveillance d'un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire qui avait le droit, au titre des textes, de prononcer la dissolution de l'assemblée réunie si le bureau de cette réunion laissait mettre en discussion des questions qui auraient été étrangères à l'objet de la réunion et si la réunion devenait remplie de conflits, de tumultes.

On peut simplement concevoir cette volonté de surveillance, de contraintes, de respect des textes, mais il faut bien noter que cette exigence n'empêchera pas les refus de candidats, leurs luttes contre ces obligations, qui mettaient une atteinte à leurs libertés. On peut dire que les dernières campagnes, 1868, 1869, seront animées et feront apparaitre quelques incidents. Les incidents, certes, ne se sont quand même pas produits sur des luttes physiques, des blessures ou des volontés de tuer les hommes. Non ! L'atmosphère était plus tendre. Les fermetures des cabarets sont très fréquentes dès 1860, sous l'autorité des préfets et des sous-préfets. Il est assez remarquable de constater, et cela une fois encore à Grasse, qu'une directrice des postes et télégraphes, qui a refusé de délivrer les plis de la sous-préfecture, sera mise en suspension, peut-on dire éliminée de ses fonctions par le préfet des Alpes-Maritimes qui déclare que « cette dame ne saurait être maintenue plus longtemps. »

Les allégations dont la nature n'était parfois pas très vérifiable sont relativement fréquentes. En 1863, par exemple, on fait « état » de la démission de certains maires dans la perspective de campagnes électorales. A cette date, et à deux reprises, une lettre anonyme est adressée à la préfecture : « Pour mieux assurer la candidature de monsieur le duc de Rivoli, veuillez faire publier par les journaux ou par les circulaires qu'un conseil s'est réuni en Suisse, composé de républicains, de légitimistes et d'orléanistes, dans le but de renverser le

gouvernement de l'empereur en semant la révolution dans tout l'empire, en présentant des candidats totalement hostiles au gouvernement ». Certes, on peut considérer, qu'une telle affirmation qui met en cause l'Etat impérial est exceptionnelle. Elle n'aura aucun effet réel mais elle prouve que le débat électoral donne souvent aux Niçois des expressions et des sentiments dissimulés anti-impériaux.

Certaines manœuvres, voire des menaces sont également assez courantes. Les partisans de l'un ou l'autre des candidats accompagnent jusqu'à l'urne, les paysans, bulletins en mains (le secret est éliminé !) et il est fréquent de retrouver des protestations, écrites par un président du bureau de vote, contre ces procédés. Et souvent, des menaces sont exprimées contre les paysans qui refusaient de montrer avant le vote leur bulletin. Cette attitude, qui fut parfois réelle dans la région de Grasse, du Comté, souligne incontestablement la volonté d'une liberté. Enfin, si l'on permet de mettre un terme à ces modes d'incidents, qui pour l'essentiel mettent en jeu les conditions préalables des choix des candidats, dans leurs actions électorales, le passage sur les terres pour se rendre au bureau de vote sera interdit. Les campagnes dont la nature est riche d'analyses et de débats, prépare et assure les élections. Comment ces élections vont-elles avoir une nature particulière ? Comment les étudier ? On peut, est-ce exact, nous ne le savons pas ? considérer que l'empereur Napoléon et, tout particulièrement son préfet des Alpes-Maritimes, en ses dix années de présence et de son influence, ont partagé aussi naturellement que possible les inscriptions des électeurs dans les années successives :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1861 | 52 656 électeurs | 1866 | 58 819 électeurs |
| 1862 | 54 294 électeurs | 1867 | Le texte n'est pas aux Archives nationales. |
| 1863 | 54 936 électeurs | 1868 | 58 372 électeurs |
| 1864 | 54 961 électeurs | 1869 | 56 330 électeurs |
| 1865 | 57 569 électeurs | 1870 | 58 065 électeurs |

Cette progression assez régulière jusqu'en 1869 est liée, de manière très évidente, à des volontés plus ou moins politiques. En toute cette époque citée, les juges de paix sont chargés de dresser les listes électorales. Or, à Grasse par exemple, par l'intermédiaire d'un candidat, en 1869, une mise en cause, un refus de nombres, s'élèvent contre les résultats établis par les juges de paix.

Les considérations doivent être prudentes. L'étude des scrutins, dans un effort de décomposition de leurs présences, démontre une indifférence politique, relativement variable en dix années, des populations de l'ancien Comté. Seul le nom de Malausséna un cas particulièrement intéressant, réduira avec certitude cette indifférence, car il est un lien entre le passé et le présent. Mais l'on peut soutenir combien les campagnes électorales et donc les élections ont éprouvé un écho assez faible dans les secteurs ruraux. A titre d'exemple, le commissaire de Fontan, par une lettre au préfet en 1863, mentionne que les élections à Sospel, dans la vallée de la Roya, où selon lui l'influence italienne est forte, seront incorporées d'indifférence. Il répètera cette même critique en 1869. Le commissaire de Menton, ville dans laquelle l'Italie s'efforçait d'être puissante soutiendra en 1863, exactement les mêmes critiques.

Les campagnes électorales ont éprouvé très peu d'écho dans les secteurs ruraux, mais nous constaterons que l'acte d'abstention semble témoigner dans les villes une volonté qui n'existe pas chez les paysans. Malgré l'indifférence, celui-ci vote sous la menace ou simplement sous la promesse. Combien précieux, ajoute en l'occurrence, sur ce point un sous-préfet, est le témoignage d'un paysan qui dit : « Que perdrions-nous à voter pour monsieur Maure dont nous connaissons les intentions bienveillantes, alors que le duc de Rivoli est un

inconnu ; mais voilà, exprime le paysan, nous sommes des moutons et l'on compte sur nous ! ». L'historien Ciais montre parfaitement dans sa recherche, que les multiples froissements nés de l'annexion, qui ont été engendré chez les Niçois, en particulier, font apparaitre une hostilité sourde ou, du moins, une mauvaise volonté manifeste qui trouve dans l'élection d'un Niçois une réalisation qui peut être considérée comme significative.

De manière générale des candidats sont des membres de la bourgeoisie et de la noblesse. Cela met en évidence leur grande qualité personnelle, et surtout, en raison de l'influence des maîtres de l'empire, cette somptueuse appartenance, dès 1860, les écarte de l'usage du terme « républicain », qui sera, cependant, plus tard mis en forte annonce. La députation, en cette naissance de Nice à la France, apparait comme un moyen de mettre en évidence l'ascension sociale, et d'obtenir des qualités, qui seront au service de l'empire. On doit donc constater que l'influence de ces hommes qui veulent jouer un rôle politique est très sensible d'un candidat à l'autre. Mais il est certain que la personnalisation, la conscience du candidat, ont des effets manifestes à l'égard des électeurs, ceux de Nice, ceux du Comté.

Nous nous permettrons de citer par exemple Lubonis. Cette présentation est faite par le préfet au ministre de l'Intérieur. Louis Lubonis, né à Nice le 9 aout 1815, était issu d'une famille qui était établie à Nice depuis des siècles, et il deviendra, sous l'autorité sarde, un fonctionnaire éminent : universitaire avec un diplôme de maître en philosophie et ses diplômes de droit sont couronnés par ceux de docteur. Il devient magistrat, puis avocat… bref, il réalise dès 1839, et les années suivantes, une carrière qui fera de lui notamment un conseiller à la cour, en 1853.

Or, au printemps de 1860, la question de l'annexion de Nice à la France se pose avec insistance dans la presse et une grande partie de l'opinion. Les élections législatives, les toutes premières dans le département, étaient fixées aux 9 et 10 décembre. Le gouvernement avait décidé, décision exceptionnelle, de laisser le champ libre à la compétition. Les ambitions particulières s'étaient données libre carrière. Mais, devant le nombre élevé des candidatures en lice, six hommes, le gouvernement s'infléchit. Devant une agitation qu'il considère comme provoquée par les candidats, et pour empêcher les inconvénients qui résultaient de cette multiplicité de candidatures, le gouvernement infléchit sa ligne de conduite et, quelques jours avant l'élection, mettant en déroute les autres candidats, le préfet se réjouit à présenter Louis Lubonis comme le candidat officiel à cette élection législative. Le désistement progressif des autres candidats, qui se retirent de la lutte, et, dit Lubonis, « de manière bienveillante », lui fournit une valeur qui, en apparence est très forte……influence des chefs impériaux, met bien en distinction les candidats dits officiels, soutenus à fond, par exemple, par les préfets, les candidats non officiels, même s'ils veulent se réclamer d'un parti qui n'est pas forcement politique, les républicains, adversaires de l'empire qui se porteront sur lui car ils n'acceptent pas la représentation du gouvernement. Et dans cette situation de 1869, seuls deux candidats républicains, Bixio et Bessat, peuvent être considérés comme les représentants des groupes politiques. Leur personnalisation marquera une influence qui s'oppose aux préoccupations impériales.

Le décret organique du 2 février 1852, a été rendu applicable aux Alpes-Maritimes par un décret impérial en date du 22 août 1860. Dès lors, les électeurs doivent se réunir au chef-lieu de la commune, toutefois le préfet a la possibilité de créer des sections de vote par arrêté. Et on constate qu'il en usera largement, à la demande de maires, ou de sa propre initiative. Le fonctionnement réalisera 6 à 7 sections dans la plupart des villages des Alpes-Maritimes afin de faciliter le vote des paysans. La nature, les connaissances du vœu électoral du village sont souvent analysés et aussi débattus en vue de résultats.

Il convient de rappeler, et c'est un point important, que le préfet a la possibilité de confier aux maires la présidence des collèges électoraux. Ils sont assistés par quatre assesseurs qui sont choisis suivant l'ordre du tableau, parmi les conseillers municipaux. Un des électeurs sera élu secrétaire général du collège électoral. L'organisation des assemblées met en cause des points, des obligations, qui témoignent de l'influence du rôle impérial : lorsque plusieurs sections de votes ont été créées, le maire devra obligatoirement présider la première section et laisser le soin à ses adjoints de présider les autres. Une imposition manifeste : lorsqu'on procède à l'appel des électeurs dans l'ordre de la liste, l'un deux, ou d'autres, ne peuvent absolument pas pénétrer dans la salle de vote s'ils sont porteurs d'armes et après avoir montré leur carte d'électeur, ils doivent déposer auprès du président, un bulletin fermé et ce président, après s'être assuré qu'il n'en referme pas d'autres, le déposera dans l'urne. Chose intéressante : sur la table du bureau de vote devront, obligatoirement, être déposés un recueil des dispositions de la Constitution et du décret sur les élections des députés au Corps législatif, un tableau des circonscriptions électorales du département, une feuille d'inscription des votants et une liste officielle des électeurs. La commission départementale chargée du recensement sera composée de trois membres, choisis par le préfet au sein du Conseil général. Et cette commission départementale examinera les bulletins annexés et elle donnera son avis sur les réclamations. Le président de la commission, avec un rôle essentiel, proclamera député pour chaque circonscription, celui des candidats qui aura réuni les deux conditions exigées – et voilà encore une obligation instaurée par l'empire, - par l'article 6 du décret de 1852. Ces deux conditions étaient ainsi prévues : avoir réuni la majorité des suffrages exprimés et avoir réuni un nombre de voix égal au quart de celui des électeurs inscrits sur la totalité des listes de la circonscription électorale. Mais, au second tour du scrutin, la majorité relative suffisait, quelque soit le nombre de suffrages exprimés et obtenus.

Il ne faut pas oublier que la candidature officielle, (c'est Morny qui établira ces recommandations), a pour résultat d'entrainer une carence presque totale du futur député, l'administration réalisant la campagne électorale à sa place, et comme nous l'avons constaté, le député est, dans sa fonction, desservi. Il faut par ailleurs bien indiquer que les candidats aux élections ont des traits communs. Leur condition sociale est de façon très constante celle d'hommes riches, qui ont occupé ou occupent des fonctions importantes. Si l'on retient des exemples des années 1860 à 1868, on constate que le comte Henry Avigdor, ministre plénipotentiaire en 1859, le duc de Rivoli, petit-fils du maréchal Masséna, officier dans l'armée impériale, appartiennent à des familles de haute noblesse. Maure, candidat dans la région de Grasse est docteur en médecine, ancien député, conseiller général de la circonscription de Grasse depuis plus de trente ans, Mero est un riche industriel de la région grassoise également, maire de Cannes, membre du Conseil général. La première circonscription en 1860 sera représentée par Louis Lubonis conseiller à la cour d'appel et procureur sous le régime sarde.

L'influence des italianissimes sera manifeste aux élections de 1860 et de 1871. En 1860, au lendemain du rattachement le choix doit se faire entre Louis Lubonis, candidat officiel du gouvernement et le comte Avigdor représentant des italianissimes. Dans deux cantons, seulement le comte Avigdor à la majorité, celui de Contes, (842 voix contre 287, soit 74 % et 25 % des votants), celui d'Utelle, (375 voix contre 346, soit respectivement 46 % et 37 % des votants). Mais le candidat italianissime va concurrencer assez fortement le candidat gouvernemental dans deux autres cantons : ceux de Nice, soit 1188 voix, contre 1282 à Lubonis, 47 % contre 51 % des votants ; ceux de Villars où il obtient 336 voix contre 463, soit 42 % contre 58 %. Mais il faut remarquer que le chiffre des abstentions est considérable : 8534 abstentionnistes au regard de 11 036 inscrits, soit 87 %. Cette élection de 1860, qui se déroule quelques mois après l'annexion, a rencontré l'indifférence à Nice et au contraire

l'accueil souvent enthousiaste des cantons ruraux, à l'égard de Lubonis, sauf ceux de Contes et d'Utelle, majoritairement italiens.

On peut se hasarder à comparer l'élection de 1860 à celle de 1871, mais en exprimant des réserves. Tout d'abord cette élection se déroule sous un régime différent, au moyen de techniques qui ont changé et dans une atmosphère très différente. Les techniques électorales ont changé, l'atmosphère est radicalement différente de celle de l'empire : en essentiel ce sont des candidats patronnés par un journal séparatiste *Il Diritto*, qui a été à l'avant-garde du combat pour le retour de l'Italie. Les quatre candidats du *Diritto*, donc qui soutient les Italiens, Garibaldi, Bergondi, Piccon, Borriglione, ne soutiendront jamais au cours de leur campagne le séparatisme, mais plutôt évoqueront le problème de la guerre qui met en cause l'analyse du rattachement. On peut cependant avouer que les idées, les sollicitations ne sont pas toujours très claires auprès de ces quatre futurs élus. Garibaldi sera élu avec 20 679 voix, Bergondi 14 018 voix, Piccon 13 630 voix et Dufraisse 13 362. Mais il convient de savoir que ce dernier, tout en soutenant une autre solution qui aurait mis un terme au rattachement, était l'ancien préfet des Alpes-Maritimes depuis 1870 et s'était présenté sur la liste patronnée par *le Journal de Nice* , qui le 4 septembre 1871 s'est réalisé en timide défenseur de la république. L'élection du préfet Dufraisse sera invalidée quelques mois après son élection. Si le triomphe de Garibaldi est manifeste, les progrès réalisés par les candidats « séparatistes », dans tous les anciens cantons ruraux du Comté de Nice, sont manifestes. A Sospel, Saint-Martin-Vésubie, Roquestéron, Guillaumes, Saint-Sauveur, Breil, Levens, Villefranche-sur-mer, Puget-Théniers, les candidats du *Diritto* arrivent largement en tête. Cela incontestablement est significatif dans cette époque si particulière qui succède au rattachement de Nice, mais il y a des évolutions.

L'influence des « libéraux » et des conservateurs concerne deux candidats, Maure et Mero, dont on peut affirmer qu'ils ne réclament pas officiellement leur nature de libéraux. Ont-ils fait appel aux électeurs libéraux ? Rien de moins sur !

Deux considérations très élémentaires se dégagent de la lecture des cartes de 1863 et 1869 : L'audience locale des candidats est nette. Elle réunit les cantons de Grasse, de Saint-Vallier pour le docteur Maure, le canton de Cannes pour Mero. Si le canton de Grasse a offert 50 % des voix à son candidat le docteur Maure, il est assez délicat de savoir s'il s'agit de voix républicaines, de voix libérales, car ni l'un ni l'autre, qui pour des électeurs sont des candidats d'opposition, ne refusent pas l'étiquette officielle. Au fond, en 1869, l'empereur malgré ses recherches d'une autre autorité, maintient ses exigences. Une preuve certaine est constituée par le canton de Puget-Théniers qui a toujours fait preuve d'un loyalisme social, donnant 2 % au candidat libéral en 1863. Mais en 1869, le docteur Mero recueille dans ce même canton, 34 % des voix. Nous sommes à l'épuisement des rôles de l'empire.

Mais les progrès de l'opposition, ou plus simplement du « mécontentement » de 1863 et 1869 ont des progrès qui sont dus à la négligence du duc de Rivoli qui ne fait aucune visite dans le département pendant son mandat. Les tournées électorales profitables de Mero sont importantes dans les cantons ruraux.

On peut concevoir combien les candidats développent avec de telles différences liées aux événements, à leurs conceptions, leur volonté de devenir député. La comparaison avec les républiques, qui vont se créer est sans doute intéressante. Ce qui peut être considéré comme une faveur, une aide à l'égard de l'élection réside non plus seulement dans le rôle de l'administration, mais dans la reconnaissance, l'accord des électeurs au regard de l'influence, peut-on dire amicale, du candidat, mais aussi et surtout du particularisme.

Le fond d'amertumes et de déceptions existe. Il n'a certes rien d'explosif, mais s'il eut des répercussions, ce fut d'abord essentiellement par le phénomène des abstentions qui furent nettes à Nice. Lubonis avait été élu en 1860 et 1863, par 23 % des votants seulement. Devant ces problèmes, le journal la *Mensoneghiera* qui est écrit en dialecte Niçois se fera la

propagandiste de cette résistance : «Nous félicitons, de l'énorme habileté que déploie Malausséna afin de paralyser ce courant venu du dehors, et ne tendent rien moins qu'à aborder l'esprit local, à oblitérer le respect de nos mœurs et de nos coutumes, à proscrire notre langage et à détruire, ou à dénaturer les traditions de notre belle histoire ». Cette forte proposition date du 20 mai 1869. Au mois de juin 1870, cela sera au tour du journal *L'indépendant* de participer au réveil de ce sentiment d'autonomie et de reprendre la défense des intérêts Niçois. « On le voit, la ville de Nice depuis dix années n'a point manqué de superflu ; il n'y a que le nécessaire qui lui ait fait défaut. Or le nécessaire, il est temps de s'en aviser, ne serait pas par hasard, un journal niçois c'est-à-dire une feuille qui ne représente pas le radicalisme parisien, mais Nice elle-même, ses intérêts, ses besoins urgents ?». On peut considérer que ces manifestations épisodiques et secondaires n'étaient que des signes superficiels de ce particularisme qu'un homme, si déjà apprécié, allait incarner et représenter à la chambre des députés, François Malausséna.

Dès 1866, Malausséna n'avait pas caché son intention de se porter candidat aux élections législatives de 1869. Il fut largement aidé en cela par le préfet Gavini qui fit obstacle à la carrière politique de Lubonis. Pourquoi cela ? Les attitudes de Lubonis, certainement, mais le préfet considérait que son attitude serait une occasion politiquement très favorable pour obtenir l'adhésion des populations du Comté à l'empire. En 1860, Malausséna est maire et il a décidé de s'impliquer, après ses fonctions antérieures, aux fonctions de l'empire mais il ne le fait qu'avec une certaine réticence au rattachement. Il adresse une véritable « supplique » au roi Victor Emmanuel II : « Je souhaiterais que le Comté fut conservé à l'Italie». Par ailleurs, à cette même date, il s'adresse, à la veille du plébiscite aux Niçois ainsi : « Serrons-nous autour des urnes, avec calme, avec dignité ; soyons unis dans un même esprit de patriotisme éclairé et conciliant, que rien n'arrête la libre expression de nos vœux, mais que chacun de nous en déposant son vote songe à ce qu'il doit à la France et à son empereur ». François Malausséna à des opinions habiles et qui démontrent sa profonde réflexion. Au moment où ses chances se précisent, trois soutiens s'offrent à ce remarquable candidat. Sous la plume de pasteur Pilatte, il est soutenu par les républicains niçois : « Nous le croyons doué d'aptitudes nécessaires à un député. Avocat distingué, administrateur habile et laborieux, l'empire, en s'annexant Nice, ne lui a rien donné que la qualité de français. Nous avons reçu de lui, après son école libérale de Cavour la loyale assurance que comme candidat il entend ne devoir son élection qu'au suffrage des électeurs, tout en conservant son indépendance ». Le deuxième soutien surgit aussi en 1868 du préfet qui déclare : « La nomination de Malausséna comme député ne pourra être qu'infiniment agréable au gouvernement de l'empereur à l'œuvre duquel il s'est si bien associé dans la ville de Nice depuis 8 ans ». Dans un rapport au ministre de l'Intérieur du 11 avril 1868, le préfet écrivait : « Malausséna n'a pas désiré l'annexion, mais il s'y est, je crois, franchement rallié ». On conçoit aisément l'importance, l'intelligence habile du rôle des préfets. Enfin, le troisième soutien dérive de plusieurs journaux niçois et notamment de la *Mensoneghiera*, qui manifestait un grand intérêt au maire de Nice et souhaitait en clair, que malgré son mandat de député, il conserve son mandat municipal. Or, parfois, on peut constater que cette double fonction est critiquée par certains Niçois alors que d'autres, considèrent que le cumul des mandats ne servirait qu'à mieux gérer les intérêts municipaux. Entre tous ces soutiens, François Malausséna sut choisir à bon escient. Il maintiendra l'estime des bonapartistes en faisant valoir son ralliement à l'empire. Mais il a su conquérir les suffrages de républicains en refusant l'investiture qu'on lui offrait et en accentuant fortement l'accent sur son indépendance. Mais sans doute, plus que tous, et mieux que n'importe qui, il sut gagner et conserver les sympathies et les suffrages des Niçois. Permettez-nous de citer la profession de foi de François Malausséna aux élections complémentaires de 1868 : « Les titres qui peuvent justifier sinon expliquer cette ambition vous les connaissez, car c'est de vous que je les tiens.

Ils reposent uniquement sur les témoignages réitérés de confiance que vous m'avez donnés avec tant d'élan et de spontanéité dans les élections municipales, provinciales, départementales. Aussi est ce à votre sympathie que je demande vos suffrages ».

**Tableau des consultations générales dans l'ancien Comté (1868-1869) et Nice**

| | Votants | | Inscrits | | Malausséna | | Abstentions | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CANTONS | 1868 | 1869 | 1868 | 1 869 | 1 868 | 1 869 | 1868 | 1869 |
| BEIL | 1792 | 1824 | 1198 | 1 598 | 1 198 | 1 598 | 24 % | 13 % |
| CONTES | 1616 | 1551 | 1114 | 1 246 | 1 114 | 1 242 | 32 % | 20 % |
| ESCARENE (L') | 1699 | 1714 | 1458 | 1 561 | 1 457 | 1 561 | 15 % | 9 % |
| LEVENS | 1776 | 2319 | 1607 | 1 670 | 1 606 | 1 666 | 10 % | 28 % |
| MENTON | 2010 | 2123 | 976 | 1 429 | 975 | 1 425 | 52 % | 33 % |
| NICE | 14 884 | 12 828 | 10 146 | 10 269 | 10 116 | 10 198 | 30 % | 20 % |
| SAINT MARTIN | 1672 | 1703 | 1412 | 1517 | 1411 | 1516 | 16 % | 11 % |
| SOSPEL | 1478 | 1494 | 1130 | 1149 | 1130 | 1149 | 24 % | 24 % |
| UTELLE | 1274 | 1270 | 1167 | 1184 | 1167 | 1184 | 10 % | 7 % |
| VILLEFRANCHE | 1186 | 1198 | 734 | 868 | 733 | 868 | 39 % | 28 % |
| SAINT ETIENNE | 1061 | 1109 | 594 | 894 | 594 | 894 | 44 % | 20 % |
| SAINT SAUVEUR | 1269 | 1286 | 1143 | 1202 | 1143 | 1201 | 11% | 7 % |
| VILLARS | 1166 | Non cité | 801 | Non cité | 801 | Non cité | 32 % | 15 % |

On peut aborder dans les résultats, quelques essais de comparaison, en s'interrogeant sur l'influence du député considéré comme député local, et enfin évoquer l'abstentionnisme qui est dans le cœur des électeurs.

Le point essentiel est celui de la candidature officielle contre les candidatures indépendantes. Aucun des candidats indépendants n'est en réelle situation, un opposant décidé. Par exemple le docteur Maure, qui, redeviendra député, est présenté comme républicain, mais par l'intermédiaire de l'administration préfectorale. Le nombre de candidats étant en général assez faible, il faut constater que le rôle des autorités, ministres ou essentiellement préfets, est fondamental. Ils agissent pour assurer ou empêcher une élection. Mero, lui-même, en 1863, qui sera ultérieurement élu, soutient à cette date de candidature officielle du duc de Rivoli. Dès lors, un certain nombre de constatations élémentaires peuvent être dégagées.

Les candidats indépendants possèdent chacun des « bastions » qui résistent aux infiltrations de l'administration impériale : par exemple Grasse, Saint-Vallier et dans une moindre mesure Le Bar, pour le docteur Maure. Le canton de Grasse, qui a mal accepté le rattachement aux Alpes-Maritimes peut être considéré comme un « fond libéral » du département, puisqu'après avoir offert 2213 voix à Maure contre 521 à Masséna, Mero, Cannois et candidat en 1863 ne recueillait que 21 % des voix dans le canton à Cannes contre 1490 à Masséna, duc de Rivoli.

Le solide loyalisme des campagnes à l'égard des institutions impériales est très fortement mis en œuvre par les juges de paix et les sous-préfets. Les cantons ruraux votent nettement pour le candidat officiel. Le rattachement est recherché et réalisé.

Il y a enfin un progrès de l'opposition, au fur et à mesure que nous approchons de la fin de l'empire. Pour plusieurs historiens cette opposition est une désaffection. On peut essayer d'établir une comparaison entre deux élus « locaux » de la première circonscription, entre 1863 et 1868. Il faut convenir d'une élection où les deux candidats n'ont aucun adversaire et, par conséquent la perte de voix obtenue par rapport aux votants est minime. C'est essentiellement à propos de Nice, la ville et ses environs, que cette comparaison peut révéler quelque utilité. En effet si l'on compare les résultats des élections de 1863 et 1868, au cours desquelles Lubonis et Malausséna n'ont aucun adversaire on peut faire quelques constations.

Les cantons ruraux, au nombre desquels nous pouvons ranger Menton et Villefranche, votent avec une uniformité qui est très régulière pour le candidat officiel ; ils votent avec la même régularité que pour Malausséna qui avait refusé d'être le candidat du gouvernement. Et en cette circonstance, on constate que les commissaires de police, les juges de paix, les fonctionnaires impériaux jugent les populations de l'ancien Comté.

En ce qui concerne Nice, nous pouvons vérifier la répulsion du canton pour Lubonis et au contraire, le triomphe de Malausséna. Les causes peuvent être sommairement prises en compte. En effet la vivacité et l'indépendance des Niçois s'accommodent très mal du système de la candidature officielle. La position de Lubonis ne paraissait pas très solide, et, à plusieurs reprises, le préfet écrit au ministre de l'Intérieur : « L'élection de Lubonis n'est due qu'aux voix des fonctionnaires publics, ou à celle des électeurs sur lesquels l'administration exerce de l'influence » et il ajoute : « Les abstentions résident dans l'hostilité du parti des italianissimes, le mécontentement des individus à l'égard du gouvernement, la position personnelle du candidat qui est peu obligeant ». Le refus de Malausséna de bénéficier de l'aide officielle de l'administration, son passé tout entier, plein de traits de dévouement à la cause et aux besoins de la ville de Nice, son habileté à flatter, à défendre ses idées, cet esprit et ce gout de liberté lui assurent un triomphe aisé. Les chiffres expriment : en 1860, Lubonis obtenait dans le canton de Nice, 1 282 voix sur 2 502 votants (11 036 inscrits) et 3 078 en 1863 sur 3 160 votants, (12 896 inscrits). En 1869, Malausséna recueillait 10 198 voix (12 828 inscrits).

**Le mouvement abstentionniste dans les Alpes-Maritimes**

| | 1860 | 1863 | 1868 | 1869 | 1871 |
|---|---|---|---|---|---|
| NICE | 77 % | 77 % | 30 % | 20 % | 60 % |
| CONTES | 27 % | 25 % | 32 % | 20 % | 47 % |
| LEVENS | 35 % | 18 % | 10 % | 28 % | 40 % |
| MENTON | 53 % | 50 % | 52 % | 33 % | 21 % |
| VILLEFRANCHE | 21 % | 28 % | 39 % | 28 % | 52 % |
| SAINT ETIENNE | 58 % | 37 % | 44 % | 20 % | 47 % |
| SAINT SAUVEUR | 29 % | 21 % | 11 % | 7 % | 49 % |

Les abstentions dans le département des Alpes-Maritimes peuvent être considérées sous deux aspects, deux formes : l'une traditionnelle dont les raisons peuvent se chercher dans l'indifférence ou l'apathie, l'autre plus volontaire, plus réfléchie peut-être.

De 1860 à 1869, le pourcentage des abstentions dans la majorité des cantons ruraux décroit. Cela, est le résultat de l'action de l'administration combinée à l'absence d'esprit politique d'éléments ruraux et même des masses rurales. Le reliquat des abstentions peut

toujours aussi, mais c'est bien difficile à vérifier, être le résultat de l'hostilité à l'empire dans quelques villages.

La seconde forme de ce mouvement nous la saisissons à Nice où elle parait correspondre à une attitude plus volontaire, plus réfléchie des électeurs. On sait combien certains incidents, certains froissements témoignent des difficultés d'assimilation des Niçois, de certains Niçois, italiens d'origine, à la communauté française. Il est certain que ce mouvement d'abstention de 1860 à 1863, traduit cette incompatibilité qui a souvent un caractère secret. Or, il est utile de constater qu'en 1860, comme en 1863, l'atmosphère locale, nouvellement « française » est assez calme. On peut considérer qu'en fonction de ce qui a été écrit, qu'il n'y a pas de craintes d'incidents pour justifier l'attitude négative de la majorité des Niçois. Or, l'explication, pour de nombreux chercheurs est celle-ci : les Niçois ne voient pas en Lubonis leur candidat, au contraire, Malausséna symbolise de multiples aspirations. Les voix, même républicaines, en 1868 se porteront sur lui et malgré le mot d'ordre d'abstention soulevé par les journaux italiens, en 1869, Malausséna obtient 10 198 voix, soit 80 voix supplémentaires par rapport à 1868, alors que le chiffre des inscrits a diminué pendant cette même période (14 884 inscrits en 1868, 12 828 en 1869).

A Menton, nous retrouvons également de 1860 à 1868, une assez forte proportion d'abstentionnistes dont nous avons cité la situation dans le tableau. Elle reste constante surtout de 1860 à 1868 et baisse assez nettement : 32 % en 1869, 21 % en 1871. Or, il est vrai au contraire, qu'en 1871, compte tenu de la nouvelle situation politique, des crises qui naissent, le mouvement d'abstentions prend une importance tout à fait élevée (exemple : pour Nice 60 %, et pour d'autres lieux : 53, 52, 50 % d'abstentions). Il convient toutefois de savoir que le nombre des inscrits en 1871, s'élève à 63 449 dans le département. Ce qui peut autoriser à croire que de nombreux habitants électeurs, qui étaient sous l'empire ont été « dépossédés » (une forme politique) ou simplement dépourvus de leur carte électorale. Il est certain que le courant séparatiste au lendemain de la chute de l'empire, secoue l'ancien Comté, et un assez grand nombre de voix s'élèvent pour « murmurer, d'abord timidement, mais ensuite avec force, que si les plébiscites de l'empire, avaient été annulés on pourrait très bien aussi annuler la décision de l'annexion ». Il est assez incontestable que ce mouvement abstentionniste n'affecte pas tout l'ancien Comté, mais pendant près de quatre ans, le canton de Nice tout particulièrement. Cela apparait comme la preuve des difficultés de l'assimilation, (n'oublions pas, en exemple, la question des langues), à la nation française, et comme la manifestation de certaines réticences qui se rencontrent ou qui peuvent s'opposer.

Cet abstentionnisme constitue, et cela n'est pas toujours accepté, un acte réfléchi, volontaire par l'intermédiaire duquel, la population niçoise exprime les mécontentements ressentis au lendemain du rattachement à l'empire. Mécontentements fondés par exemple, sans que ce soit vraiment ici le lieu de le rappeler, sur les promesses faites en nombre, par le sénateur Piétri, qui ne furent pas tenues. On peut aussi incontestablement retenir les froissements et les déceptions nés des maladresses de l'administration impériale, qui veut exercer sa domination. On peut considérer qu'au terme des dix années du rattachement de Nice, du Comté, le régime a été bouleversé. Cette rupture politique était sans doute jointe à l'inexpérience, à la vie particulière de la majorité des habitants de l'ancien Comté. On peut aussi considérer que des Niçois constituaient le thème des campagnes électorales dans de nombreux départements. En 1871, il est certain que l'on votera encore plus pour ces hommes, connus, répondant à cette nouvelle vie politique et sociale, beaucoup plus que pour ce changement qui se réalise : de l'empire à la république.

**● Les années troubles et les débats autour de Nice de 1871 à 1875**

Depuis le 9 aout 1870, le département des Alpes-Maritimes était en cours d'état de siège. L'ère troublée résulte de la fin de l'empire, qui dans les Alpes-Maritimes, avec des réserves pour l'ancienne partie du Var, se manifestera par des déchirements et des inquiétudes ; des courants multiples vont traverser le territoire : des volontés de séparatismes, des courants monarchistes et la défense de l'idée républicaine qui prenait un tour actif. Elle avait été de très faible ampleur sous l'empire, mais des républicains s'étaient engagés jusqu'en 1870, à soutenir les candidats non officiellement présentés par l'empire. Ce fut, le cas de Maure et de Malausséna.

Le 4 septembre 1870, le département des Alpes-Maritimes est officiellement proclamé en état de siège, ce qui était déjà en partie réalisé depuis le 9 aout. A cette date du 4 septembre le préfet arrive à Nice, nommé par Gambetta, première manifestation du gouvernement provisoire et premier acte d'autorité qui témoignait de la substitution d'un régime à l'autre. Les Niçois allaient être rapidement informés. La déchéance de l'empire, et la proclamation de la République seront affirmés à Nice, et, dans le département, le 5 septembre 1870 par une déclaration, ou plus exactement une « proclamation » qui rejoint la politique, et qui fut exprimée par les délégués du conseil municipal : Piccon, Bergondi, Avigdor, Gioan, Girard et Feraudi : « Concitoyens, la République vient d'être proclamée à paris. Ayez confiance dans vos représentants qui font appel à votre patrimoine, pour les aider dans l'accomplissement de cette tache. La garde nationale va être immédiatement constituée. Elle procèdera à la nomination de ses officiers ».

Une telle décision officielle n'allait cependant pas être admise à cette date du 5 septembre. Des citoyens, sans doute des Niçois, demeurés proches ou satisfaits de l'empire, vont créer des troubles. Le 9 septembre, les mêmes conseillers municipaux (ils avaient été élus le 8 août 1870 et donc un assez fort nombre demeurait en fonctions), auxquels s'ajouteront Raynaud et le colonel Gazan vont publier une deuxième proclamation pour s'efforcer de mettre un terme aux résistances, qui ne sont d'ailleurs pas liées à des actes militaires : « Des bruits se sont si fort répandus dans la ville, que des manifestations fâcheuses doivent se produire dans la soirée. La commission départementale dont les pouvoirs expirent ce soir par l'arrivée du préfet de la République, espère que ces bruits et ces menaces sont sans fondement. La commission départementale est convaincue que tous les citoyens de tous les partis, qui dans la journée du cinq ont concouru à maintenir l'ordre contre des gens qui ont tenté de le troubler au profit des malfaiteurs, seront encore animés du même esprit. Le seul cri qui doit sortir de la bouche de tout bon citoyen est le cri de « vive la République ».

Le principe républicain était donc admis et surtout défendu par l'autorité municipale. Il était aussi, bien naturellement, défendu par le préfet Baragnon, investi dans ses fonctions le 9 septembre 1870. Il mettait un terme à l'autorité impériale de Gavini et nommait le 11 septembre, Louis Piccon, maire de Nice.

Mais des conflits vont se produire, liés essentiellement à la volonté d'un courant séparatiste. Aussi, la délégation municipale de Piccon, qui devait faire face à ces manifestations fut annulée et remplacée par une nouvelle commission présidée par le docteur Clerissy. Les changements, en cette période troublée se multipliaient. Le 14 octobre 1870, le préfet Baragnon fut remplacé par Marc Dufraisse. Or, un de des premiers actes de nouveau préfet fut d'agir avec volonté sur les nominations de municipalités ou de consultations municipales. Avec la nomination de ce préfet et l'installation de la municipalité Raynaud à Nice, on entrait dans le domaine des premières élections législatives dans le département. Ces premiers instants du nouveau régime laissaient à nouveau apparaitre des actes de séparatisme. Toutefois, l'opinion publique jouerait un rôle presque « constitutionnel » ; les journaux assumeraient des opinions.

Rien ne saurait mieux montrer la façon dont s'est réalisée la substitution, que l'examen attentif de la préparation et des résultats des élections législatives. Ces élections ont eu lieu le

8 février 1871. Il est donc peut-être utile et intéressant de voir comment l'opinion s'est comportée à la veille des élections, de chercher à saisir des influences qui se sont exercées sur elles et d'essayer de démêler ses courants essentiels.

Les journaux, en cette matière ont joué un rôle primordial. Ils ont tous, ou presque tous, vanté les mérites du nouveau régime proclamé par le gouvernement de la défense nationale. Leur tirage était assez faible, mais ils ont joué en cette matière un rôle primordial. Le *Journal de Nice*, par exemple, écrit le 19 septembre : « Liés par les mêmes intérêts, réunissons nous sous le même drapeau, ne nous occupons plus de nos origines, nous sommes tous enfants de la République ». Le *Phare du littoral*, qui avait exercé un certain rôle sous l'empire rejoint la défense de la République. Du 18 décembre au 31 décembre 1870, il publie sous le titre *Manuel du républicain* des articles dans lesquels sont évoqués les fondements, les formes et les avantages du régime républicain. Le *Réveil*, un journal créé le 1er juillet 1870 avait, dans un de ses articles, avant la fin de l'empire, proclamé les principes dont se réclame tout régime républicain : « Vous êtes appelés à élire vos conseillers municipaux. Démocrates, nous vous demandons de nous accorder, vous démocrates niçois votre concours. Nous le faisons, au nom même des principes immortels que la France a proclamés en 1789 et qui sont, aujourd'hui, si vaillamment revendiqués par la nation toute entière. Notre but en nous adressant à vous est d'en demander partout et toujours l'application entière afin d'arriver au gouvernement du pays par le pays ».

Il convient de citer enfin, pour achever ces exemples, le cas d'un journal italien *Il Diritto*, qui se produisait à Nice et qui était rédigé par un Niçois, Joseph André, de Florence. Le programme de ce journal, s'il n'était pas antirépublicain, ne contenait cependant aucune prise de position en faveur du nouveau régime. Il était en effet orienté bien davantage vers les questions locales et compte tenu de son origine, ce journal allait jouer, pendant cette période 1870-1873, un rôle considérable dans le mouvement séparatiste. Selon l'étude de Ciais, *le mouvement séparatiste dans le Comté de Nice après l'annexion de 1860* publiée en 1950, on constate qu'un certain nombre de faits regrettables se produisent : fuite et désertion de mobilisés, manifestations d'opposition dans les rues, agitation d'ouvriers, d'artisans, de commerçants qui sont souvent réduits au chômage par la guerre. Il est incontestable qu'en cette période rude à vivre, la lutte de la république pour prendre le pouvoir, bouleverse, mais nous croyons pouvoir dire d'une manière qui n'est pas excessive, dangereuse, ces sympathiques personnes du rattachement.

La tendance politique qui était favorable au gouvernement, donc à la République, ne rencontrait pas immédiatement des assises propices à son instauration. De nombreux facteurs entravent ce démarrage : le séparatisme, le contrat monarchiste, les attitudes humaines nées d'une vie déjà ancienne, l'opposition persistante entre l'ancien Comté de Nice et l'arrondissement de Grasse, une incertitude de politique qui se trouve fondée sur des vocations ou exigences républicaines et des vocations ou exigences monarchistes.

Les trois élections de nature législative, considérées comme des élections générales dont le but et la volonté étaient de décider du sort du pays, 8 février 1871, 2 juillet 1871 et 18 octobre 1874, avaient certes des propensions politiquement républicaines. Elles étaient, pour l'essentiel, destinées à pourvoir les sièges devenus vacants à la suite des démissions, des invalidations à la fin de l'empire. Ce qui est assez remarquable, tient au fait que ces trois élections, qui seront des traits fondamentaux de cette crise, seront marquées par les luttes opposant la tendance républicaine et la faction séparatiste. Deux modèles méritent d'être évoqués : les élections œuvrées et dominées par le républicain national, les élections œuvrées et dominées par le tempérament républicain local.

L'élection de février 1871 fut incontestablement dominée, on peut l'admettre, par la volonté incontestable et sincère, d'enrichir notre région, mais ailleurs aussi d'imposer la République. Le décret de convocation du 29 janvier 1871, s'exprimait à travers le scrutin de la

liste départementale fixé par la loi du 15 mars 1849. Les journaux dont le rôle fut important proposèrent à l'assentiment du corps électoral des personnalités républicaines qui avaient joué un rôle non négligeable avant 1871. Deux listes affirment leur tendance et leur affirmation républicaine : la première patronnée par le *Phare du littoral* et par Le *Réveil des Alpes-Maritimes*, comprend le général Garibaldi, Adam, Lefèvre et le commandant Féraud. La seconde patronnée par le *Journal de Nice* comprend Garibaldi, Adam, le préfet en exercice Dufraisse et Clément Laurien.

Ces deux listes avaient à la fois des points communs, mais par ailleurs des différences, malgré ce caractère républicain national considéré comme la source politique essentielle de l'élection. Elles se rapprochaient incontestablement en présentant des candidats considérés comme les catalyseurs de l'idée républicaine : Garibaldi, Adam, Lefèvre (qui avait été emprisonné en 1852, et s'était prononcé, en toutes affirmations, le 1er février 1871, pour le régime républicain). Cette division entre divers candidats souvent liée à leur histoire antérieure et pourtant animée d'un principe républicain, devait leur nuire de façon certaine. Les Niçois ne lièrent pas, ou presque pas, le problème de la guerre et le nom des candidats. La tentative faite par la tendance républicaine pour rassembler les suffrages sur des candidats républicains nationaux échoue par période, par candidature. On doit considérer qu'à la fin de l'empire l'éducation politique du suffrage universel, est inexistante. Cette éducation politique du suffrage universel échoue, il faut l'accepter, parce que l'horizon local est un horizon tellement plus familier à l'électeur (pensons au Comté par exemple) que l'horizon national. Les autres élections complémentaires peuvent nous aider à le comprendre.

Garibaldi, démissionnera. En même temps le préfet Dufraisse était invalidé en raison de l'inéligibilité des préfets et sous-préfets. Dès lors deux sièges devaient être à nouveau pourvus. Le rétablissement du vote à la commune, par la loi du 10 avril 1871, était considéré comme un élément très favorable à l'expression du suffrage. Le débat instauré entre voter au canton, utilisé par l'empire, et à la commune fit triompher le rôle de la commune. Des rapporteurs, tels que Fourin mettaient en avant le fait que les populations rurales manquaient d'éducation politique et que dès lors elles devaient être guidées et conseillées de manière raisonnable. Était-ce une intervention politique ? Il est bien difficile de la dire. Seul soutenait-on le vote à la commune. Ainsi, cette considération mettait en valeur, à notre avis, le droit de s'exercer sur les électeurs, alors qu'au chef-lieu du canton, ces mêmes électeurs étaient considérés comme des victimes des politiciens, sous l'influence, « inférieurs », comme cela était dit. Cette opinion l'emportera largement, et peut-être peut on considérer, sans connaitre vraiment les raisons cachées, que l'on accordait une véritable et forte assimilation entre l'électeur et son lieu de vote. Ceci dit, les maires n'hésitaient pas parfois à avoir de l'influence.

C'est sous ce régime que va s'organiser la campagne électorale du mois de juillet de 1871. Deux traits peuvent être retenus pour le caractériser. Mais elles faisaient connaitre des différences assez essentielles par leur prise de position sur le problème et donc le choix de la guerre ou de la paix. De tendance engagée, le *Réveil* et le *Phare* qui s'appuient sur Lefèvre, prennent positon contre toute paix déshonorante : «Si nos envahisseurs veulent conserver un pouce de notre sol, nous ne devons pas déposer les armes, nous devons continuer une lutte à outrance, car nous ne reconnaissons à aucune assemblée française, le droit de mutiler la France »… La volonté de sauver la France était un signe manifeste de cette volonté républicaine.

Certes *Le Journal de Nice* s'efforçait de développer une influence de démission, en s'affirmant comme un garant et un soutien de la paix à tout prix, ce que certains candidats n'acceptaient absolument pas. Et on doit constater qu'indépendamment de prises ou défenses de positions républicaines, la division entre les deux listes se rapportait fortement sur les candidats, ce qui démontrait que les constitutions électorales étaient délicates et que les

accords entre ces membres candidats n'existaient pas de façon certaine. Il est vrai que chacun des candidats avait connu des péripéties nationales ou internationales biens complexes : Adam, maire de Paris, puis préfet de police nommé par le gouvernement de la défense nationale, avait démissionné ; Lefèvre avait été emprisonné en 1852 ; le commandant Féraud avait été exilé en Algérie en 1851 ; Dufraisse qui avait été élu à Bordeaux comme député à l'Assemblée constituante de 1848, et qui était donc un net républicain, avait été exilé en Belgique jusqu'en 1855 ; or ces situations allaient créer des divisions, des oppositions sur les personnalités. Un de ces exemples est lié à l'opposition entre le préfet Dufraisse et le général Garibaldi.

C'est Dufraisse lui-même, qui le 4 février 1871, alors qu'il était candidat, accuse Garibaldi, dans le *Journal de Nice*, de vouloir absolument livrer Nice et le Comté à l'Italie : « Ma candidature, et celle de monsieur le général Garibaldi, sont radicalement incompatibles. L'élection de ce général, partisan de la guerre à outrance, ne saurait se concilier avec celle d'un homme qui prêche pour la paix ». Il va même, mettre en cause « la candidature d'un homme auquel le parti démocratique révolutionnaire ne croit pas devoir prêter son concours à cause de son incapacité, et même sans doute, à cause de son incapacité de représenter l'opinion publique ». La confusion existant, mais il est vrai qu'en examinant les résultats de ces trois élections, nous pourrons constater, et cela après l'élimination de Dufraisse, l'extrême, la troublante analyse de ce chef Garibaldi au regard du rattachement.

D'abord une concentration républicaine gronde, qui se fonde incontestablement sur une homogénéité certaine s'opposant aux dimensions qui avaient assez nettement dénaturé les élections du mois de février. Cette concentration et cette homogénéité étaient rendues possibles par l'union des deux tendances républicaines actives à Nice : républicains français regroupés dans l'union électorale républicaine et dans le comité démocratique niçois, présidé par le comte Gilletta.

Cette organisation, nouvelle paraissait à juste titre remarquable et donc contribuait à la réalisation de l'élection dans un vœu républicain. Le parti républicain niçois exprima sa position sous la forme d'un manifeste, rédigé en langue italienne et en langue française, dans lequel, après avoir rappelé que Garibaldi était pour le monde entier, « l'incarnation vivante de l'idée républicaine », et après avoir admis les sentiments d'affection que les Niçois étaient en droit d'éprouver pour l'Italie, il appelait le corps électoral à soutenir la République française. Fait important, il décidait de n'appuyer que des candidats qui s'engageraient formellement, pour le jour où l'assemblée nationale changerait la forme du gouvernement, à se démettre de leur mandat et à déclarer que les électeurs niçois souhaitaient récuperer leur liberté d'action.

A l'égard de cette liberté d'action, trait nouveau depuis la fin de l'empire, Lefèvre et Maure, les deux candidats pressentis, donnent leur pleine adhésion à ce programme. L'union entre le groupe républicain français se manifestait dans sa réalisation. Et on peut constater que le choix politique devient un élément « intellectuel » des futurs députés. Prenons l'exemple de Maure, qui dans une déclaration démontre ce qu'était son analyse incontestablement moins engagée que celle de Lefèvre : « Homme d'ordre et de modération, je n'ai appelé ni de mes vœux, ni de mes actes la révolution de février. Quoique je n'ai pas souhaité l'avènement de la République, je m'y suis loyalement et franchement rallié et je m'en appliquerai dès lors à assurer la durée et à conserver les principes constitutionnels qui lui servent de fondement. Je déteste avant tout les bouleversements ; j'appartiens aux rangs de ceux qui veulent améliorer nos institutions sans les détruire ». On peut considérer, selon le *Phare du littoral* que ce choix républicain constituait non pas l'installation d'un vrai parti de cette nature, mais le jalon, que l'on peut considérer comme le premier jalon de l'installation d'une adhésion républicaine et comme cela se fait en proportions très variables de son courant : un courant républicain. Les élections du mois d'octobre 1874 renforceront cette position et préparent l'adoption du nouveau régime, pourtant débattu et les lois constitutionnelles.

Le progrès et la gradation du choix républicain, malgré son succès, (totalité des sièges du département), ne va pas se réaliser de façon ascensionnelle. Les rivalités ne disparaissent pas. Le décès du député Bergondi et la démission de Piccon motivaient donc ces élections, ultimes avant 1875. Ces événements, que l'on peut qualifier de politiques étaient, bien que cela soit surprenant, le fruit d'une longue agitation de nature séparatiste. Le contexte politique général avait évolué sous l'effet de la fréquence importante des consultations. A la veille des élections législatives partielles, l'attention du corps électoral devait être sollicitée nettement par les élections au Conseil général qui eurent lieu le 4 octobre 1874. Sur les 21 sièges à pourvoir, treize furent attribués à ceux qui s'affirmaient républicains, trois furent attribués aux bonapartistes, deux enfin furent accordés à des séparatistes.

L'opinion publique était ainsi mise en éveil avant le 18 octobre, date de l'élection. Elle allait se prononcer sur les candidatures de Chiris et de Médecin. Celui-là n'était pas tout à fait un débutant au regard de la vie politique. Il avait été élu conseiller général du canton de Saint-Auban en 1868, et en 1869, il avait pris la tête d'un comité électoral qui s'était constitué pour lutter contre la candidature Mero. C'est un exemple intéressant des problèmes qui se posaient, se développaient de manière bien irritée, dans les résultats du rattachement et la constante opposition, même si on le dit de manière un peu brutale, entre Nice et Grasse. En 1862, il avait succédé à son père Léopold Chiris à la direction d'une importante parfumerie grassoise.

Le second était conseiller général et maire de Menton. Ces deux candidats représentaient la haute bourgeoise d'affaires du département qui était composée d'avocats, d'industriels, de grands propriétaires, qui, en force, réaliseraient l'emploi de leur expression politique à l'assemblée au centre droit et au centre gauche. A cette veille d'élection, Chiris et Médecin, prenaient l'engagement d'aller siéger s'ils étaient élus au centre gauche de l'Assemblée. La presse, *Le journal de débats, le Phare du littoral, la Revue de Cannes, l'Ordre social, le Commerce de Grasse*, ont fermement appuyé ce programme et les candidats qui le présentaient. On doit considérer que la tendance républicaine, qui marquait son opposition à l'égard des séparatistes, à l'égard des conservateurs, était incontestablement modérée dans les Alpes-Maritimes, avec deux représentants du Comté (Lefèvre et Médecin) et deux représentants de la région de Grasse (Maure et Chiris).

Trois élections législatives eurent donc lieu sous ce régime électoral. Les premières du 8 février 1871virent le triomphe électoral de Garibaldi avec 20 679 voix sur 30 922 votants. Venaient ensuite dans l'ordre, Bergondi : 14 618 voix, Piccon 13 630 voix, et le préfet Dufraisse (13 362 voix). Parmi les autres candidats, Borriglione avait obtenu 12 464 voix, Feraud 8 456 voix, Adam, 7 429 voix et Lefèvre 6 284 voix. Le nombre d'abstentions atteignait 51,5 %. Les événements qui donnèrent lieu aux élections complémentaires sont connus : l'invalidation du préfet Dufraisse, la démission de Garibaldi, qui ne pouvait être considéré comme un élu français puisqu'il ne renonçait pas à sa nationalité et comme nous le verrons un peu plus tard, sa volonté d'un retour niçois à l'Italie. Le 12 septembre 1870, en pleine période de destruction de l'empire et de la guerre, il avait écrit une lettre aux Niçois : « sans cesser d'être républicains, défendez aux puissances du monde d'intervenir dans la question de vos droits de peuple libre et indépendant, afin de faire un jour de Nice une ville libre. Il devrait y avoir une union complète des nations libres avec un pacte social dont le premier article serait l'impossibilité de la guerre et Nice, la capitale de cette union européenne ». On peut considérer que cette analyse, dont certes les résultats n'étaient pas considérés, démontrait, sous cette première manifestation, la conscience, la réflexion politique de Garibaldi dans cette période bouleversante.

Dans cette même date (février 1871), le décès de Bergondi et la démission de Piccon conduisaient, en juillet 1871 à la double élection de Maure, 15 868 voix et de Lefèvre, son co-listier, 13 579 voix. D'autres candidats, Borriglione, Milon, Mero, Maglione, De Barreme,

Garnier, tournaient autour de 5 000 voix en moyenne, sauf Borriglione qui dépassait les 10 000 voix (10 251). Garnier par exemple, candidat républicain assez connu, devait se contenter de 1 291 voix. Sur 57 457 électeurs inscrits, 29 750 avaient pris part aux votes. Il y avait 47 % d'abstentions. Enfin le 18 octobre 1874, pour assurer la succession à Bergondi et à Piccon, deux listes vont s'affronter : la liste républicaine composée de Chiris et de Médecin, la liste conservatrice, avec une teinte de « séparatisme », composée de Durandi et de Roissard de Bellet. Les premiers candidats Chiris et Médecin, obtenaient 18 528 voix, Durandy 17 124 et Roissard de Bellet 16 832 voix. On peut, constater l'animation nouvelle de la tendance républicaine. On peut faire un bref tableau et essayer de voir où la confiance politique en la république gagne des voix.

**Essai de répartition, en termes modérés, des suffrages républicains** [135]

| | Février 1871 | | | Juillet 1871 | | Octobre 1874 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Garibaldi, seul, (liste séparatiste) | Liste républicaine Dufraisse, Adam, Féraud, Lefèvre | | Liste de Lefèvre et Maure | | Liste de Chiris-Médecin | |
| Cantons | | Suffrages | Moyenne | Suffrages | Moyenne | Suffrages | Moyenne |
| Breil | 802 | 255 | 27 % | 223 | 20.5 % | 171 | 16.5 % |
| Contes | 789 | 107 | 12.5 % | 280 | 29.5 % | 152 | 23.5 % |
| Levens | 852 | 46 | 4 % | 363 | 30.5 % | 137 | 10 % |
| Menton | 598 | 402 | 42 % | 551 | 60 % | 1413 | 83 % |
| Nice | 5020 | 1210 | 20 % | 2589 | 42.5 % | 2737 | 40 % |
| Saint Martin | 1035 | 36 | 3.4 % | 94 | 1.05 % | 22 | 0.02 % |
| Sospel | 639 | 40 | 5.5 % | 259 | 27 % | 140 | 12.2 % |
| Villefranche | 517 | 44 | 7.6 % | 247 | 44 % | 251 | 32 % |
| Puget-Théniers | 417 | 35 | 7.6 % | 123 | 21 % | 190 | 24.5 % |
| Saint-Etienne | 574 | 158 | 26.5 % | 299 | 55 % | 261 | 49 % |
| Villars | 348 | 52 | 10.4 % | 182 | 25 % | 249 | 32 % |
| Antibes | 1047 | 1185 | 60.5 % | 1187 | 87 % | 1817 | 97.5 % |
| Cannes | 1717 | 1320 | 57 % | 1094 | 46 % | 1569 | 75 % |
| Grasse | 348 | 585 | 28.5 % | 1252 | 59 % | 2178 | 90 % |
| Vence | 994 | 860 | 63.5 % | 1839 | 81.5 % | 2726 | 93 % |
| Le Bar | 60 | 333 | 32 % | 833 | 66 % | 1100 | 88 % |

C'est dans une partie des cantons provençaux que la tendance républicaine réalise les progrès les plus manifestes, fondés, sans doute, sur un accroissement des voix et des votants si on compare nos trois élections et les abstentions, d'après ces quelques chiffres, baissent plus vite dans l'arrondissement grassois que dans l'arrondissement de Nice, où les débats France-Italie ne sont pas absents. Mais on peut remarquer ici que la répartition des voix est assez nettement favorable aux républicains. Toutefois le séparatisme et les conservateurs animent une autre candidature. Dans l'arrondissement de Nice, une certaine régression républicaine se manifeste. Seuls, quelques cantons, Guillaumes, Roquesteron, Saint-Etienne, où l'influence française à toujours été profonde, même avant le rattachement, accordent une large majorité aux listes des républicains français.

[135] Nous avons calculé un nombre moyen de suffrages obtenu en divisant le total des voix républicaines par le nombre de républicains, pour faire un sommaire calcul de la moyenne, et en tenant compte aussi du nombre des votants.

Ce sont bien deux corps électoraux distincts qui se manifestent dans cette période, au sein du séparatisme. Mais deux remarques doivent être faites :

La première doit s'inscrire dans le fait que la déclaration officielle du révisionnisme en 1871, nous sommes encore en domaine de crise, de lutte, qui appartient aux professions de foi de Borriglione et de Milon, met en désordre et peut-on dire ampute le contingent des voix séparatistes dans des cantons de l'ancien Comté de Nice. On peut considérer que c'est le cas de Contes, de L'Escarène, de Levens, de Sospel et d'Utelle.

La seconde raison est véritablement liée aux adversaires de la République. On peut parler de coalition dont les forces sont souvent plus dominées par les séparatistes que les conservateurs. De 1871 à 1874 les séparatistes et les conservateurs vont remporter de façon rapprochée, mieux encore de façon commune, des succès électoraux. Le courant monarchiste et conservateur parait plus faible. On peut sans aucun doute parler de coalition des séparatistes et des conservateurs dont les forces sont assez nettement dominées par les mouvements séparatistes.

Toutefois les conservateurs, qui ont une opinion, une fonction publique bien différentes obtiennent aussi des succès car ils défendent, ce qui certes n'est pas parfaitement apprécié par tous les Niçois, le courant monarchiste, électoralement non négligeable.

Le séparatisme est un mouvement qui, à cette époque, prend naissance plus particulièrement dans la ville de Nice elle-même, à la dernière date du rattachement et ce mouvement s'affirmera après la chute et l'élimination de l'empire, sur le plan politique. On peut concevoir qu'à cette époque, la politisation prend des formes, il est vrai sous l'autorité de peu de membres. Mais quel était l'objectif de ces partisans d'une annulation du plébiscite de 1860 ? On peut avouer, sans trop d'erreur, que la forte idée était celle du retour du coté de Nice à l'Italie.

Dès lors quel a été le fondement et quelles ont été les causes de cette volonté de séparatisme ? Ciais et Mark Ivan ont analysé ce point. L'un et l'autre considèrent que le fondement du séparatisme dans le Comté mais aussi à Nice, se manifestait et naissait à partir d'un sentiment qu'ils considèrent comme une « autonomie ». Or, cette autonomie, elle nait évidemment des brutalités des Etats, l'un qui meurt, l'autre qui s'efforce, avec difficultés, de prendre la place à nouveau du mouvement républicain.

Mais indépendamment de ces analyses, il convient d'apporter la correction la suivante : on doit certainement considérer que c'est sur la base d'une exploitation sentimentale et politique de ce sentiment d'autonomie que le séparatisme a pu manifester et vivre de façon troublée. Pourquoi ? Parce qu'on peut affirmer sans nul doute que le pays niçois, n'était pas un pays séparatiste. Rondelly et Ricci nous apportent une analyse intéressante : « Franchement parlant, il y avait à Nice un formidable parti qui, quelques soient les noms à lui attribuer, avant tout et avec raison, voulait être le maître dans son pays, maître dans sa propre maison. Cette terre de « marches », ajoute-t-il, est soumise aux passages et aux exactions. Cette riche « trombe » dont le sort fut maintes fois mis en cause, dont le nationalisme fut mouvant, se réfugiait dans ce sentiment d'autonomie qui n'était au fond qu'un sentiment de défense contre toute tentative d'assujettissement et d'assimilation ».

Certes, l'opposition franco-niçoise liée à une grande série de révisions ou de changements pris par l'empire, et qui était une opposition souvent d'intérêts, trouvait des débouchés naturels sur le plan journalistique et sur le plan politique et électoral. Par exemple le journal *Réveil*, qui avait été crée le 1er juillet 1870, se proposait de « régénérer » l'opinion publique et d'organiser le marché vers l'avenir en assurant le recueil, dans un idéal commun, des intérêts distincts des Niçois et des Français qui étaient venus s'établir ici avant ou après le rattachement de Nice à la France. On peut considérer que, comme il y avait un « Outre-Var », il y avait un « Outre-Paillon », que l'on voulait prendre astucieusement comme une « frontière » qui distinguait les Niçois installés dans le vieux Nice et les Niçois des quartiers

neufs, qui pour la plupart avaient pris le bonheur de Nice après le rattachement. On peut cependant considérer que ce dualisme lié au rôle important de l'empire, n'exprimait pas un antagonisme profond, tout particulièrement dans les consultations électorales, ce qui montre bien que les analyses doivent être prudentes, car les mécontentements peuvent être des causes de changement qui évoluent.

**Consultations électorales dans la ville de Nice (1871-1874)**

| Section de vote | Suffrages accordes aux locaux | | Suffrages accordes aux Français | |
|---|---|---|---|---|
| | 1871 | 1874 | 1871 | 1874 |
| *Vieille Ville* | | | | |
| Nouvel Hôtel de Ville | 1408 | 724 | 1085 | 1348 |
| Ancien Hôtel de Ville | 371 | 497 | 626 | 1162 |
| Place Garibaldi | 663 | 364 | 918 | 604 |
| *Quartiers Neufs* | | | | |
| Le Lycée | 746 | 1734 | 1688 | 1040 |
| Saint Pierre | 481 | 367 | 697 | 396 |
| Sainte Helene | 239 | 108 | 105 | 546 |

Le préfet revient très souvent de 1860 à 1870 sur le terme d'italianissimes dont il relate les activités ou les réactions. Il informait les ministères et donc, peut-on dire, il considérait comme une opposition, cette présence, mais il s'efforçait de minimiser cette action des italianissimes.

Le préfet Paulze D'Ivoy écrit à son ministre en 1860 : « Le moment n'est pas éloigné où le gouvernement reconnaitra l'impérieuse nécessite de mettre une certaine fermeté avec la population de Nice, composée en grande partie d'Italiens, de bavards et d'oisifs ». Le 19 novembre 1860 une députation niçoise doit se rendre à Caprera afin d'aller prier Garibaldi de venir visiter sa patrie.

« Il eut mieux fait, ajoute le préfet, de montrer plus d'égards pour ses administrés en suivant comme l'y invitait un journaliste assez ironique : Nice est une province annexée, mais jamais elle ne se considéra comme un pays conquis ».

Selon l'analyse de Christian Bidegaray, « l'attitude de Garibaldi à l'égard de sa ville natale ne correspond pas à l'idée que l'on pouvait s'en faire avant de l'étudier par le menu. Il aime Nice, c'est indubitable mais l'amour de sa terre natale passe après son idée politique unique : l'unité de l'Italie ». Et à la veille des élections de 1871, dans une lettre le général Garibaldi affirme : « Mon âme n'a jamais pu séparer Nice de l'Italie, jamais pu faire tomber une couronne et ses joyaux précieux. La terre qui me rappelait les jeux de mon enfance, qui a soutenu mes premier pas, je la voulais incarnée comme un élément nature dans la pensée italienne ».

Ces citations prouvent que le général Garibaldi, en étant à la fois défenseur de l'empereur, mais animé d'une conscience qui était souvent mal connue, sera utilisé pour enrichir l'attitude des émigrés de la ville de Nice, mais aussi défendu par des Niçois. Ceux de Florence, de Gênes, de Turin, de Naples, lancent des offensives en faveur du retour à l'Italie du Comté de Nice. Ils favorisent l'installation à Nice d'un journal de tendance séparatiste *Il Diritto* dirigé par un membre du comité de Florence, Joseph André. L'habileté, la manifestation de ce journal, appartenait au flattement des Niçois, mais aussi à développer de manière assez honteuse une plainte à leur égard, afin de rendre profonde la scission entre l'élément indigène et l'élément français. Les journalistes ou les responsables écrivaient sans gêne : « Nous voulons que cette couche qui a effacé l'élément indigène et qui a continuellement parlé, en notre nom, de nos affaires, retourne absolument aux propositions

primitives et nous voulons que la minorité audacieuse ne s'impose pas à la majorité ». La lutte était ainsi engagée entre le parti séparatiste et l'administration francaise. Elle subit un premier épilogue le 9 février 1871, lorsque le préfet Dufraisse, par son arrêté prononce la suspension du journal *Il Diritto*. Et cette lutte était cependant déjà entamée sur le plan électoral, dans lequel les séparatistes avaient porté leur action.

C'est à l'occasion de l'installation du conseil municipal, élu au mois d'août 1870, et confirmé dans ses fonctions par le préfet que le parti séparatiste allait faire connaitre ses intentions. Le 22 septembre 1870, le Comité de l'Univers, qui était ainsi appelé parce qu'il tenait ses réunions à l'hôtel de l'Univers, comité qui était composé en majorité d'hommes favorables au séparatisme, dépose une sollicitation auprès des conseillers afin d'accepter un mandat dont le rôle était de réclamer la séparation de Nice et de la France, de faire revenir de l'armée tous les soldats qui appartenaient au département des Alpes-Maritimes. Cette demande fut mise en cause par le préfet qui mit en arrêt le conseil municipal et créa une simple commission favorable de cinq membres. Piccon et Borriglione qui étaient considérés comme les chefs de la coterie séparatiste à Nice gagnaient l'Italie. Ces mêmes hommes nous les retrouvons le 8 février 1871. Ils vont composer, avec Bergondi et Garibaldi, la liste qui sera patronnée par *Il Diritto di Nizza.* Ce séparatisme prendra électoralement des aspects divers et successifs.

Les candidats Bergondi, Borriglione, Piccon et Garibaldi, acceptent un mandat impératif secret, aux termes duquel, ils s'engageaient à soulever la question de Nice et à soutenir une proposition faite par Garibaldi pour tendre soit à la révision, soit à l'annulation du plébiscite de 1860. L'élection victorieuse, de Garibaldi, Bergondi et Piccon, était interprétée comme un succès complet du parti séparatiste mais elle n'apparaissait comme telle qu'aux yeux de ceux qui connaissaient le mandat secret. Publiquement c'était une victoire niçoise, mais aussi essentiellement une victoire du séparatisme. La République, qui d'efforçait de s'installer, avec de telles difficultés ne pouvait pas accepter cette cause inspirée de la séparation. Aussi le préfet réagit et le 9 février 1971, il suspendit le journal *Il Diritto*. La *Voce di Nizza* qui s'était rebaptisée au nom du *Diritto* fut également interdite. Pour la première fois, des incidents de rue, que Toselli nommera « trois journées belliqueuses à Nice », se produisent et la tentative de séparation du Comté par la force se développe. Mais le 9 mars 1871, les séparatistes avaient été désavoués à la tribune de l'Assemblée nationale. Il a dès lors une évolution.

Dans une suite d'articles publiés du 29 mars au 14 avril 1871, le journal *Il Pensiero* proposa ce nouveau programme : il y a une voie du juste milieu parfaitement légale à laquelle on pourrait avoir recours. Le nouveau parti n'est pas séparatiste, il est révisionniste. Il ne veut pas se séparer de la France, mais il demande et veut la révision du plébiscite de 1860. « Il faut, disent ces analystes d'*Il Pensiero*, trouver un terrain neutre, inoffensif sur lequel tout le monde pourrait s'entendre : Italiens, indépendants, républicains et Niçois. Ce terrain est celui de la révision ». Les élections législatives complémentaires du 2 juillet 1871 annulent le succès de Borriglione et Milon. Borriglione qui ultérieurement, après avoir modifié ces pensées, renonçait au séparatisme, n'hésita pas cependant, à réclamer une dernière fois ce changement des relations : « Ces aspirations, pour avoir été longtemps comprimées, ne sont plus persistantes et réfléchies et je saurai m'en rendre l'interprète, en demandant à l'assemblée la révision de ce plébiscite, mais je ne le ferai que par les voies légales et jamais autrement » ; cette déclaration avait été publiée dans *Le Phare*. Or, l'alliance des républicains du *Phare* et des républicains niçois, groupés autour du comité démocratique, permit l'élection de la liste Lefèvre-Maure. Mais la commission parlementaire va examiner ces textes, car les déclarations révisionnistes alarmaient à l'époque Thiers lui-même. Le révisionnisme était sur la fin de sa vie, le séparatisme s'étiolait fortement. Le redressement économique entamé par Thiers en cette période élimine les puissants leviers d'agitation. La seule chose que l'on peut,

pour cet achèvement, évoquer, tient au fait que le séparatisme, partiellement le révisionnisme vont arriver à survivre encre deux ans, avec le choix des conservateurs.

La tendance séparatiste qui ne trouvait pas d'appui pour s'imposer de façon essentielle sur le plan électoral, malgré le succès de Bergondi et de Piccon, rencontrera en la personne du préfet des Alpes-Maritimes, le marquis Villeneuve-Bargemon, un allié occasionnel qui fut précieux. Dès le vote de la loi du septennat du 20 novembre 1873, le préfet, avec une volonté assez extraordinaire, manifestait sa pensée en faveur de la coterie séparatiste, par le concours qu'il accordait à la municipalité Raynaud, maire de Nice. En juillet 1874, il nommait un grand nombre de maires favorables, évidemment de manière variable, au séparatisme. Et ainsi, à l'occasion des élections législatives complémentaires d'octobre 1874, on assistera à une alliance entre les légitimistes et les séparatistes. Or, si des hommes comme Piccon, soutenaient toujours de leurs vœux le retour de Nice à l'Italie (« J'ai la ferme confiance, écrit il, que dans un temps que je ne crois pas éloigné, cette belle Nice, cette Iphigénie, cette héroïque sacrifiée, cette rançon de l'indépendance italienne reviendra à sa vraie patrie ») ; on pouvait comprendre, que l'alliance entre l'autorité préfectorale et le mouvement séparatiste était scellée, car Villeneuve-Bargemon, combattait régulièrement la République. En utilisant une tactique qui flattait bien fortement le particularisme niçois, et donc partiellement le séparatisme, le préfet Villeneuve-Bargemon exploitait la partie provençale, en sa division avec la partie italienne, et même l'opposition (il était antirépublicain) entre républicains français et republicains niçois. Tout cela lui valut un fort désaveu et le 10 novembre 1874, il sera remplacé par le préfet Albert Decrais.

Le véritable essai d'implantation conservatrice ne s'affirmera qu'en 1874 lorsque le concours préfectoral et l'alliance séparatiste assureront à cette importante tendance une audience élargie. Le parti de l'ordre prendrait progressivement de l'importance, des succès. Les candidatures qu'il présentait, communes par leurs principes conservateurs, se différenciaient cependant par leur origine. Dans un premier cas des candidatures locales, dans un second cas, une candidature qui est étrangère au département. Cela nous montre l'immense complexité de la politique qui s'énonce au lendemain de l'extériorisation de l'empereur.

Le légitimisme de Barreme avait ébauché le moyen qui permettrait à la droite, c'est-à-dire aux conservateurs, d'avoir un succès. Il déclarait notamment : « Qui dit parti niçois dit essentiellement parti conservateur ». Or il y eut à ces élections complémentaires de 1874, une triple alliance, qui eut pour objet de combattre la tendance républicaine. Il était naturel que dans cette alliance, il y eut, nous venons de le voir, cet opposant à la République, le préfet Villeveuve-Bargemon et deux notables du Comté : Roissard, banquier et conseiller général, et Durandy, qui avait reçu le patronage du comité niçois. Cette triple alliance ne suffit cependant pas à leur assurer le succès, mais, ce qui n'est pas négligeable, elle avait permis à l'autorité préfectorale de combattre, par le biais de cette conjonction de forces, la tendance républicaine, il faut noter que Roissard de Bellet ne conservera son mandat qu'en 1876 et 1877. En outre son action, son expérience furent intéressantes car, à cette époque où la gauche était relativement dominante, Roissard de Bellet représentera le seul cas de véritable réussite de la droite, dans les Alpes-Maritimes.

On peut citer, pour achever cette présence et ce rôle des conservateurs dans de département qui a connu tellement de questions d'évolution, le cas du duc Decazes. Ce duc se dit que les marmottes de Puget-Théniers ne lui refuseraient certainement pas le mandat qu'il n'obtiendrait pas ailleurs. Or, qu'on se permette de signaler que ces marmottes seront bien plus tard (1881-1885) mises à nouveau en prolifération. Était-ce un mépris à l'égard de Puget-Théniers ? Non peut-être pas, mais une analyse faite sur des membres qui n'avaient pas de décision ou de choix politiques fondamentaux. Le duc, en effet, considérait, et il ne le cachait pas, cette circonscription de Puget-Theniers comme un « bourg pourri ». Il pensait avoir trouvé dans cet arrondissement assez éloigné de Nice (à cette période où les routes sont

presque inexistantes) le siège qu'il convoitait en décision, lié à sa conscience un peu désagréable. Le duc Decazes allait être élu dans une période, qui échappe tout à fait à notre analyse, puisque l'année 1875 est en effet l'année du terme des riches débats de 1870 à 1874. Mais qu'on se permette de dire que son élection, en dehors des dons classiques, de nature matérielle, à l'égard de Puget-Théniers, une des réalisations qui était le plus souvent faite était celle de la remise de dettes, de sommes d'amabilité aux électeurs de la commune. La période de l'empire, ainsi que l'écrit le professeur Duverger dans son cours sur la droite et la gauche en France, est une « période de silence ». Malgré quelques mesures libérales, M. Duverger est certain que le climat politique est un peu favorable, du moins jusqu'en 1868. Et, il est vrai que les conditions dans lesquelles se déroulent les élections justifient, assez nettement les réserves et les difficultés que l'on éprouve à finir un examen certain de cette période de notre histoire. Et c'est pour cela que les quelques années 1870-1874 sont fondamentales, intéressantes et laissent supposer des analyses tellement différentes. Mais qu'on se permette de dire simplement, pour une petite conclusion, que dans cette longue période de 1860 à 1874, le général Garibaldi a été un acteur adoré ou critiqué. Sur toute cette date, les Niçois n'acceptaient pas de le considérer comme un homme « indifférent » ou comme un homme absent. Les Niçois disaient : « Il lutte, il approuve ou il conteste et donc fait ainsi apparaitre sous de multiples manifestations ses pensées sur notre ville, Nice bien sûr, et sur notre Comté ». En 1907, donc bien loin de cette riche période, dans la revue *Academia Nissarda* trois poèmes écrits en langue niçoise mettent Garibaldi en éclatement de valeur, de félicitations, et de fêtes. Permettez nous, pour achever ce texte, de citer une des lignes de Jausé Giordan, qui écrivit un poème

*Garibaldi, jamai dintre l'antiquita,*
*Ses rescountrat un noum aû tieu noum comparable*
*Un noum tan raduois, què signe en separable,*
*D'aqueu mot : liberta !*
*Lu siecle, contemplant la tieu vida sublima*
*Segur, t'en ausseran nis li pu anticma*
*Le l'immoutalita*

# LISTE DES SOUS-PRÉFETS DE GRASSE DE 1860 À 1940

**Jean-Bernard LACROIX**

**Armand Pihoret** (1860-1864). Né le 4 août 1827 à Bonnières Seine-et-Oise. Marié. Une fille. Licencié en droit. Ancien élève de l'école d'administration. Secrétaire général de l'Ain, chevalier de la Légion d'honneur en 1857, chevalier de l'Aigle rouge de Prusse, sous-préfet de Sarreguemines, nommé à Grasse par décret du 26 novembre 1860 et installé le 29 décembre en remplacement de M. Levet admis à faire valoir ses droits à la retraite pour limite d'âge. Lors de l'élection législative de 1863, Pihoret a eu beaucoup de difficulté à soutenir le candidat officiel Masséna duc de Rivoli contre le docteur Maure et s'est attiré l'hostilité des notables grassois. Le 8 juin 1863, estimant qu'il avait fait son devoir et qu'il était intelligent et dévoué, le préfet suggère au ministre qu'il soit récompensé de ses services et remplacé par un homme nouveau qui « contribuera puissamment à ramener dans le giron de l'administration beaucoup de citoyens notables qui ont voté pour le candidat de l'opposition malgré leur dévouement incontestable à l'empire à cause de leur parenté ou de leur intimité avec le docteur Maure » ; mais l'affaire n'est pas réglée à la fin de l'année 1863. A l'occasion d'un voyage à Paris le préfet réitère sa recommandation au mois de mars 1864. D'abord annoncé à Arles en juin, il quitte finalement Grasse pour prendre son nouveau poste de sous-préfet de Mulhouse le 15 juillet 1864.

**Jules-Louis Clarion de Beauval** (1864-1865). Sous-préfet de Château-Chinon, il est nommé à Grasse par décret du 25 juin 1864. Sa femme étant gravement malade il doit ajourner sa venue à Grasse mais le préfet exige sa présence pour le conseil d'arrondissement du 25 juillet et il est installé le 21 juillet. Né à Paris le 19 juin 1822 il est marié et a deux fils âgés de 15 et 7 ans. Licencié en droit il a commencé sa carrière en 1853 comme conseiller de préfecture à Clermont-Ferrand puis sous-préfet de Saint-Sever dans les Landes en 1855, de La Flèche (Sarthe) en 1857, de Château-Chinon (1861). Son père, professeur de médecine à Paris et membre de l'Académie de médecine, avait été médecin de Napoléon Ier. Le poste ne semble pas lui convenir car il quitte Grasse le 30 août sur octroi d'un congé d'urgence de 5 jours pour se rendre à Paris en raison de la maladie de sa femme mais en octobre il n'est toujours pas rentré. Le 7 octobre le ministre invite le préfet à ce qu'il réintègre immédiatement son poste. Il est de retour le 11 octobre. Au début de 1865, sur demande du ministère, le préfet fait de lui un portrait flatteur. Il a de l'esprit, juge et apprécie bien les hommes, parle assez bien, fait preuve d'intelligence politique et administrative. Il est actif, travailleur, considéré par les milieux grassois, mais sur un nouveau congé en avril 1865 accordé à la suite du décès de son beau-frère il tarde à nouveau à reprendre son poste. Le 26 août il bénéficie de 5 jours pour se rendre à Nevers afin de régler des affaires de famille mais une lettre du 30 août avise qu'il ne peut rentrer « étant pris de palpitations au cœur ». Il revient à Grasse le 25 septembre ; sa santé rechute. Le 12 novembre le docteur Roustan avise par télégramme le préfet qu'il est au plus mal ayant de violentes crises « occasionnées par l'enflure des jambes et du ventre ». Il meurt le lendemain. Le ministère accorde à sa veuve une pension de 750 francs.

**Charles Fauqueux** (1866-1869). Secrétaire général de la préfecture du Cher, il est nommé sous-préfet de Grasse par décret du 2 janvier 1866 et installé le 1er février 1866. Il est né à Paris le 11 juin 1827, est célibataire. Licencié en droit, il a commencé sa carrière au ministère de l'Intérieur, a été conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet de Mortain (Manche) en 1861, secrétaire général de Haute-Vienne en 1863 et du Cher en 1865. Assidu à son poste il ne demande un premier congé qu'en 1868 puis en 1869 y renonce en raison de sa nomination à la sous-préfecture de Sens en septembre 1869.

**Vicomte Henri Gilbert de la Barthe** (1869-1870). Licencié en droit, successivement attaché à la préfecture du Puy-de-Dôme, puis chef de cabinet du préfet du Nord et attaché d'administration centrale au ministère, il est nommé sous-préfet de Grasse par décret du 15 septembre 1869. Il est installé le 1er octobre. Né à Clermont-Ferrand le 15

novembre 1934 il n'a pas 35 ans. Il reste en poste moins d'un an car la chute de l'Empire conduit au renouvellement du personnel préfectoral.

**Charles Edouard Léon** (1870-1871). Par décret du 11 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale nomme Charles Edouard Léon sous-préfet de Grasse. Il est installé 8 jours plus tard. Célibataire né à Paris le 21 juillet 1833 il y exerce la profession d'avocat. Presqu'aussi jeune que son prédécesseur il n'a aucune expérience de l'administration. Gambetta, de Bordeaux où le gouvernement est replié le remplace dès janvier 1871 sans lui préciser d'autre affection.

**Arthur Lonclas** (1871). Nommé par décret du 31 janvier 1871, il est installé le 11 février. Né à Lorient le 20 septembre 1833, il est de la même génération de trentenaires que ses prédécesseurs. La guerre l'a promu rapidement de commis de commissariat de la Marine à inspecteur des chemins de fer à Lyon puis secrétaire du conseil du camp régional de Bordeaux. Il ne fait qu'un passage éclair à Grasse puisque son successeur est nommé le 23 avril moins de trois mois plus tard.

**Henri Joseph Jaume Saint Hilaire** (1871-1872). Nommé par décret du 23 avril, il prend ses fonctions le 1er mai 1871. Né le 10 septembre 1822, il est plus âgé que ses éphémères prédécesseurs. Il avait déjà une carrière préfectorale comme chef de cabinet du préfet des Basses-Pyrénées (1854), conseiller de préfecture du Pas-de-Calais en 1858 et du Rhône en 1867 après avoir été secrétaire général de l'Ain (1865). Il avait sollicité le poste de Grasse le 22 novembre 1871. Un brouillon de rapport très critique du préfet sur sa manière de servir fait état d'une certaine « négligence dans les affaires » et d'une « facilité malheureuse à s'affranchir des règles de la hiérarchie ». Le propos atténué pour le ministre devient : « son caractère est conciliant et honorable et ses relations convenables quoique incomplètes », mais son sort est dès lors scellé et il a un successeur dès le début de 1872.

**Charles Ernest Vincent** (1872-1873). Sous-préfet de Toul, il est nommé à Grasse par décret du 24 janvier 1872. Il est installé le 9 février. Né à La Rochelle le 28 septembre 1836, encore jeune, il n'était à Toul que depuis juin 1871. Avocat inscrit au barreau de Paris, il n'avait pas d'expérience réelle de l'administration et pendant la guerre avait été officier dans l'armée auxiliaire. En avril 1873 il sollicite un congé. Il y renonce « en raison d'incidents qui se sont produits à Cannes ». Son départ sera définitif en juillet, la valse des sous-préfets de Grasse se poursuivant.

**Adolphe Charles Rondeaux** (1873-1874). Sous-préfet de Rochefort, il est nommé sous-préfet de Grasse par décret du 1er juillet 1873 en conservant la 1ère classe à titre personnel alors que M. Vincent « est appelé à d'autres fonctions ». Il est installé le 1er août. Il est né à Limoges le 3 mai 1821. Après avoir commencé sa carrière comme sous-préfet de Pontivy en 1848, puis de Briey en 1849, il avait été proscrit après le coup d'Etat de 1851. Il avait été rappelé à la chute de l'Empire dès 1870 comme sous-préfet de Lorient en octobre 1870, puis de Rochefort, deux ports militaires, en juin 1873. Le passage de Rondeaux est tout aussi bref que ses prédécesseurs puisque en janvier 1874 il a un successeur.

**Albert Achille Braincourt** (1874). C'est le sous-préfet d'Avesnes dans le Nord qui est nommé par décret du 6 janvier 1874. Né le 8 octobre 1834 à Sedan il n'a pas encore 40 ans et a déjà occupé deux postes de sous-préfet après dix ans de service dans les finances dont huit aux armées pour les campagnes d'Afrique, d'Italie, de Chine et de Cochinchine. Le préfet du Nord le recommande chaudement au préfet des Alpes-Maritimes en vantant ses « rares qualités ». « Très intelligent, fort laborieux, très ferme, M. Braincourt a le jugement droit, vous pouvez avoir en lui la plus entière confiance ». Pourtant dès juin 1874, il connait des problèmes de santé et sollicite un congé de deux mois. Il quitte Grasse le 1er juillet, placé en en disponibilité pour ne plus revenir. D'ailleurs son successeur est nommé par décret du 15 juillet. Grasse a connu sept sous-préfets en cinq ans.

**M. de Bernis** (1874-1876). Sous-préfet de Rethel, il est désigné pour Grasse par décret du 15 juillet 1874 et est installé le 4 août. De Bernis signe son dernier arrêté comme sous-préfet de Grasse le 10 mai 1876.

**H. Fruneau** (1876-1877). Nommé sous-préfet de Grasse, il y prend ses fonctions le 10 juin 1876 mais n'y reste que six mois puisqu'il devient au début de 1877 sous-préfet de Toulon.

**Jules-Charles De Lamer** (1877). Né à Perpignan le 21 décembre 1830, il est nommé par décret du 24 mai 1877. Il ne signe qu'un arrêté comme sous-préfet de Grasse le 9 avril 1877 car il démissionne le 13 mai 1877. Secrétaire général à Perpignan en 1870, il en avait déjà démissionné en 1873.

**Paul David** (1877). Sous-préfet de Brive nommé par décret du 24 mai 1877 il prend ses fonctions au début du mois de juin, mais il est mis en disponibilité dès le mois de décembre 1877.

**Jules-Charles De Lamer** (1878-1879). Il est nommé une deuxième fois sous-préfet de Grasse par décret du 30 décembre 1877. Il est effectivement installé le 4 juin 1878. Il ne reste qu'un an en poste à Grasse et devient sous-préfet d'Aix au début de 1879.

**Jacques Emile Alphonse Comolet** (1879). Né le 28 décembre 1849 à Sète. Licencié en lettres et en droit il n'a pas 30 ans lorsqu'il est nommé sous-préfet de Grasse le 25 mars 1879 ; il est installé le 1er avril. Il est avocat à Paris et n'a jamais occupé de poste dans l'administration. Son passage éclair ne dure pas cinq mois puisqu'il est nommé sous-préfet de Beaune à la fin de l'année. Il devint préfet des Deux-Sèvres en 1885.

**Marcel Bonnefoy-Sibour** (1879-1883). Nommé par décret du 5 septembre 1879, il est le douzième sous-préfet de Grasse en dix ans et est le premier à y exercer sa fonction pendant plusieurs années. Il devint préfet de Corèze en 1885 puis de Corse en 1889.

**Alexandre Debax** (1883-1885). Conseiller de préfecture des Bouches-du-Rhône, il est nommé par décret du 28 octobre 1883. Il finit sa carrière comme préfet des Ardennes de 1889 à 1890 puis de l'Ain.

**Georges Mossé** (1885-1886). Conseiller de préfecture des-Bouches-du-Rhône comme son prédécesseur, il est nommé à Grasse par décret du 25 avril 1885 et est installé le 1er mai. Il est né à Marseille le 29 avril 1848 est marié et a 4 enfants. Licencié en droit il était avocat à Marseille avant de devenir conseiller de préfecture de 1879 à 1885. Dès le début de 1886 il est nommé sous-préfet d'Avesnes.

**Georges Etienne Delage** (1886-1887). Nommé par décret du 13 février 1886, installé le 25 février 1886 il cesse ses fonctions le 18 octobre 1887, nommé à une perception dans le Nord. Né à Avignon, le 9 avril 1851 marié 2 enfants. Licencié en droit il a été professeur au lycée de La Rochelle en 1871 puis avocat à Digne en 1876, sous-préfet de Barcelonnette en 1877, de Castelsarrasin en 1879, d'Embrun en 1882 et de Grasse en 1886. La sous-préfecture de Grasse ne semblait pas susciter l'enthousiasme. Il est vrai que les locaux étaient bien peu accueillants si on en juge par la lettre de Delage dès son arrivée demandant au préfet l'envoi de l'architecte départemental pour procéder aux réparations d'urgence « puisque les fenêtres des chambres à coucher ont des vitres cassées ».

**Paul Joseph Bonini** (1887-1891). Nommé par décret du 18 octobre 1887, il est installé le 4 novembre. Né à Versailles le 19 novembre 1838, il a été adjoint au maire de Marseille en 1878 puis sous-préfet de Céret en 1880 pendant sept ans. Par décret du 22 mars 1889 Fourgous secrétaire général du Loir-et-Cher est nommé sous-préfet de Grasse en remplacement de Bonini nommé sous-préfet de Roanne mais Fourgous demande aussitôt à être mis en disponibilité. De ce fait, Bonini est maintenu à Grasse. Le 12 février 1890 en récompense de ses services Bonini est élevé à titre personnel à la 1ère classe. Il finit par être nommé sous-préfet de Villefranche dans le Rhône et est remplacé à Grasse par décret du 18 avril 1891.

**Jean-René Salvador** (1891-1895). Nommé par décret du 18 avril 1891 avec le bénéfice de la 1ère classe acquise à la sous-préfecture de Montbrison dont il vient, Jean René Salvador est installé le 26 mai 1891. Il est né le 15 octobre 1847 dans le Gard, est marié et a cinq enfants. Il a été successivement sous-préfet de Neufchâteau en 1880, Saint-Dié en 1899 et Montbrison en 1891.

**Romain Tenot** (1895-1901). Sous-préfet de Blaye, il est nommé à Grasse par décret du 11 mars 1895. En 1898 à Grasse, il est confronté à des violentes attaques de la presse locale qui le conduisent à se battre en duel au moment des élections législatives et municipales. L'affaire s'étant calmée il est autorisé à prendre un congé en mai 1898. Dans un rapport il dut se justifier en faisant le récit des circonstances du duel : J'ai l'honneur de vous donner les renseignements suivants au sujet des circonstances qui ont amené un duel entre M. Isnard, directeur de *l'Avenir de Grasse* et moi. Dans la soirée du 31 juillet, Mr Isnard, directeur de *l'Avenir de Grasse* et M. Niepce, ferblantier, ancien chef de gare de la Compagnie du Sud, à Grasse, se présentèrent à la sous-préfecture et demandèrent à être reçus. Très surpris de cette demande faite par M. Isnard, qui, depuis la création de *l'Avenir de Grasse* ne cessait dans son journal et dans le *Courrier du littoral* dont il est le correspondant, de m'attaquer violemment, je fis dire que je refusais de recevoir M.M. Isnard et Niepce. M. Niepce me fit alors remettre une carte par laquelle il me demandait en son nom et au nom de M. Isnard, de la part de la municipalité de Grasse, de communiquer les procès-verbaux de l'élection au Conseil général dans les communes d'Auribeau et de Pégomas. Je fis répondre que je n'avais pas ces procès-verbaux, que ne devais pas les avoir ; qu'au surplus ces Messieurs n'avaient qu'à s'adresser à la mairie où les résultats avaient été transmis par mes soins. M.M. Niepce et Isnard ayant protesté vivement déclarant qu'ils étaient électeurs, envoyés par le bureau électoral, qu'ils avaient droit à la communication qu'ils demandaient, attiré par le bruit, je me rendis dans l'antichambre de la sous-préfecture. Y voyant Mr Isnard, qui, le matin même dans *l'Avenir de Grasse*, publiait un article violent demandant ma révocation, je ne puis maîtriser un mouvement d'indignation et j'invitai Mr Isnard à sortir immédiatement de chez moi. Comme il protestait, je le poussai vers la porte et, devant sa résistance, je me livrai sur lui à des voies de fait auxquels il n'eut pas le temps de riposter. J'ai certainement cédé, dans cette circonstance, à un mouvement de colère, fâcheux, je ne me le dissimule pas. Mais je crois qu'il trouve une explication naturelle dans la campagne de presse, injustement dirigée contre moi depuis longtemps et dans l'indécente prétention de Mr Isnard, auteur de ces articles, d'être reçu par moi. Au surplus, M.M. Niepce et Isnard n'avaient aucune qualité pour venir me réclamer les procès-verbaux électoraux des communes de Pégomas et d'Auribeau, alors d'ailleurs, que j'avais téléphoné à la mairie de Grasse les résultats de ces communes dès la réception des plis portés par la gendarmerie. J'ajoute qu'après le départ de M. Isnard, je fis remettre à M. Niepce, dont l'attitude était devenue très correcte, une note contenant les résultats précédemment transmis à la mairie. Le lendemain dans l'après-midi, je reçu la visite de M.M. Chevalier et Niepce venant me demander, au nom de M. Isnard, réparation de l'injure que je lui avais faite. Je constituai alors comme témoins M.M. Capron, premier adjoint au Maire de Cannes et M. Castel, avoué, ancien conseiller municipal à Grasse. Les procès-verbaux ci-joints font connaître la suite donnée à cette constitution de témoins. Après la rencontre, mes témoins et ceux de M. Isnard prirent l'engagement d'honneur qu'aucune communication relative à la rencontre ne serait faite à la presse ; mais une indiscrétion fut commise et le journal le *Phare du littoral* publia, dans une intention évidemment malveillante pour moi, un récit dramatisé de l'affaire. A la suite de cette publication, d'autres journaux publièrent des récits fantaisistes de la rencontre. Pour couper court à cette publicité excessive et inexacte, les témoins de Mr Isnard et les miens décidèrent de communiquer à la presse départementale les procès-verbaux de la rencontre accompagnés d'une lettre ci-jointe protestant contre cette publicité et contre la manifestation

indécente qui s'était faite à Grasse, sur le Jeu de Ballon, au moment de notre retour du terrain, par une cinquantaine d'individus la plupart sans aveu. M. Isnard, à qui j'ai dû faire l'honneur de me battre, est notoirement d'une honorabilité suspecte. Mes témoins ont cru devoir soulever la question préalable de son indignité ; mais cette indignité n'étant pas reconnue par les témoins de mon adversaire et la preuve n'en pouvant être faite qu'avec difficulté et lenteur, pensant, du reste, que je ne pouvais pas être accusé d'avoir voulu éviter le duel, j'ai déclaré vouloir passer outre. Mon refus de me commettre avec M. Isnard aurait été interprété, étant donné l'état d'esprit d'une partie de la population, comme un acte de lâcheté. Je ne l'ai pas voulu. Si je me suis laissé aller vis-à-vis de M. Isnard à un acte de vivacité regrettable, je le reconnais, mais compréhensible, je crois, j'ai conscience d'avoir eu ensuite la conduite que comportaient les circonstances ».

Le procès-verbal précise que « M. Alfred Isnard s'étant jugé offensé par l'incident survenu entre Mr Ténot et lui, dans la soirée du 31 juillet dernier, a prié M. le capitaine Chevalier et Mr Félix Niepce d'en demander la réparation par les armes. Mr Ténot a constitué aussitôt comme témoins MM. André Capron et Auguste Castel. Les témoins s'étant abouchés dans la matinée de ce jour, il a été d'abord reconnu que la réparation par les armes s'imposait en principe. Toutefois M.M. Capron et Castel ont demandé la constitution d'un jury qui déciderait souverainement si Mr Ténot pouvait accorder une rencontre à M. Alfred Isnard. M.M. Chevalier et Niepce, après avoir informé leur client de cette demande préalable, ont déclaré qu'ils considéraient les bruits publics invoqués à la défaveur de M. Isnard, comme ne pouvant atteindre son honorabilité et qu'à défaut de preuve de faits graves et précis, il ne leur paraissait pas nécessaire de soumettre à l'examen d'un jury, dont ils refusent d'accepter la constitution, l'honorabilité de leur client qu'ils déclarent hors d'atteinte. Mr Ténot, consulté, a déclaré vouloir passer outre à toute hésitation, en consentant à une rencontre avec M. Isnard.
En conséquence cette rencontre aura lieu à l'épée de combat avec gant de ville à volonté. Le corps à corps demeure rigoureusement interdit ainsi que l'usage de la main gauche. Le combat cessera dès que l'un des adversaires se trouvera dans un état d'infériorité reconnue. En foi de quoi, nous soussignés avons dressé le présent procès-verbal, à Grasse le deux août mil huit cent quatre vingt-dix-huit à midi.

| | |
|---|---|
| Pour M. Ténot | Pour M. Isnard. |
| Signé : A. Capron | Signé : Chevalier |
| A. Castel | Niepce |

Malgré cet incident, il n'est pas désavoué et resta pendant six ans en poste à Grasse.

Actif, intelligent, dévoué il est élevé à la 1ère classe en 1900. Nommé sous-préfet de Bastia en juillet 1901, il revient rapidement dans les Alpes-Maritimes où il est nommé secrétaire général par décret du 11 octobre 1901. Il devient préfet de la Haute-Savoie le 9 septembre 1902.

**Droz** (1901-1902). Secrétaire général des Vosges, il est nommé sous-préfet de Grasse le 31 juillet 1901en remplacement de Romain Tenot nommé sous-préfet de Bastia mais un an plus tard par décret du 9 septembre 1902 il succède à nouveau à Tenot comme secrétaire général des Alpes-Maritimes.

**Gilbert Marie Henry** (1902-1904). Né le 15 janvier 1868, avocat ancien sous-préfet de Castellane (1892) et de Chateaubriand (1894) il est nommé sous-préfet de Grasse en remplacement de Droz. Il lui succède également comme général des Alpes-Maritimes par décret du 6 septembre 1904 lorsque Droz est nommé préfet des Basses-Alpes.

**Haulpetit-Fourichon** (1904-1913). Sous-préfet de Thonon, il est nommé par décret du 6 septembre 1904. Le 13 juillet 1907 il est élevé à la 1ère classe à titre personnel. En juillet 1909 après 5 ans à Grasse, on lui propose le poste de sous-préfet de Toulon mais pour répondre au désir exprimé par Rouvier avec « insistance » il renonce pour rester à Grasse. Le

15 septembre 1911 il exprime quelque ressentiment de ne pas voir ses services récompensés par une promotion, ajoutant que Clemenceau en déplacement officiel à Cannes le 28 avril 1909 avait « formellement et publiquement annoncé comme immédiate » sa nomination comme préfet. Félicité pour sa conduite digne d'éloges lors de l'explosion qui s'est produite à Grasse le 31 mai 1912, il n'avait toujours pas bénéficié d'une nouvelle affectation. Il devient enfin préfet de l'Ariège le 10 mai 1913 après plus de huit ans passés à Grasse.

**Cassé-Barthe** (1913-1914). Il fait un passage très bref à Grasse puisqu'il est nommé sous-préfet de Morlaix au début de 1914.

**Ange Benedetti** (1914-1917). Sous-préfet de Mirande, il est nommé à Grasse par décret du 3 mars 1914. Il reste à Grasse pendant le temps de la guerre et par décret du 18 décembre 1917 il est chargé de l'intérim de la préfecture du Gers où il prend ses fonctions le 1er janvier 1918. Chargé brièvement de l'intérim de la préfecture des Alpes-Maritimes, il est nommé par décret du 15 janvier 1920 directeur du personnel du ministère de l'intérieur puis préfet du Puy-de-Dôme et par décret du 31 janvier 1920 préfet des Alpes-Maritimes.

**Henri Mouchet** (1917-1922). Né le 7 octobre 1882 à Paris, Henri Mouchet, sous-préfet de Gray, est chargé de l'intérim de Benedetti par décret du 23 décembre 1917, puis officialisé à titre définitif par décret du 8 août 1918. Nommé préfet de Belfort en 1922, puis de Savoie en 1925, du Maine-et-Loire en 1927, directeur de l'administration générale au ministère de l'Intérieur en 1932, il revient dans les Alpes-Maritimes comme préfet de 1934 à 1940.

**Charles-Léonard Basset (**1922-1925). Nommé par décret du 13 octobre 1922 après avoir été secrétaire général de la préfecture d'Alger. Né le 8 janvier 1875 en Haute-Vienne, il a participé à la guerre de 1915 à 1918. Il est promu préfet de Mayenne en 1925. Veuf et père d'une fille de 19 ans il est mis en disponibilité sur sa demande et revient dans les Alpes-Maritimes où il est détaché en tant que secrétaire général de l'œuvre des Tout petits de Grasse en 1932.

**Bellecroix** (1925-1934). Sous-préfet d'Arles, il est nommé à Grasse par décret du 26 octobre 1925. Après plus de huit ans à la sous-préfecture de Grasse, le ministre de l'Intérieur Albert Sarraut lui signifie par lettre du 11 mai 1934 : « par application des décrets lois du 4 avril 1934 je me trouve dans l'obligation de vous admettre à faire valoir vos droits à la retraite » ajoutant des « remerciements pour les services particulièrement distingués que vous avez rendus à l'administration ».

**Georges Darbou** (1934-1940), par décret du 19 mai 1934, Darbou sous-préfet rattaché à la préfecture de la Seine est nommé sous-préfet de Grasse. Il est né le 8 août 1898 à Bastia. Après six ans à Grasse et la défaite de juin 1940, Darbou est nommé par décret du 30 octobre 1940 sous-préfet de Béziers.

# SOLDATI : VOIR L’AMERIQUE

**Ettore JANULARDO**

Par rapport aux regards d'Alberto Moravia sur Rome et aux visions ingénues de Cesare Pavese sur quelques aspects de la vie américaine,[136] il y a une autre possibilité d'approcher les portraits urbains des années Trente et les visages narratifs des métropoles des États-Unis inventées ou découvertes par les Italiens. Moins imaginative et plus proche du récit documentaire, c'est une opportunité exploitée dans *America primo amore* (1935) de Mario Soldati.[137] En essayant de se structurer en fiction narrative, ce texte se caractérise comme une étape importante de la confrontation entre la « petite Italie » et la réalité américaine, vue avec le regard littéraire, mélancolique et sentimental d'un jeune écrivain.

Son livre le plus passionné, sincère et nostalgique est *America primo amore*. C'est le récit d'une rencontre avec l' « ailleurs », qu'on peut ressentir et aimer - ou refuser - seulement s'il y a la perception des différences. Sorte de journal d'un séjour aux États-Unis, le texte nous livre les sensations et les expériences acquises par ce jeune Italien en voyage d'études américain. Les rencontres intellectuelles et sentimentales; les difficultés de la vie pratique; la perception d'un autre espace physique et urbain, mais aussi d'une culture anglo-saxonne se structurant selon des priorités différentes par rapport à la mentalité méditerranéenne; les relations difficiles avec le milieu de l'immigration italienne : telle est la trace narrative de ce compte rendu d'un amour interrompu, mais jamais fini.

La palingénésie proposée aux immigrés par le modèle américain – dont Soldati nous présente ici une critique amère – commence à devenir un des moteurs poético-intellectuels pour la jeune génération d'écrivains italiens au milieu des années Trente.

Les thèmes de cette possible régénération indiquent que la découverte et la « conquête » de la civilisation américaine ne correspondent plus qu'à l'acquisition de possibilités matérielles de subsistance – comme pour les émigrés italiens jusqu'à la Première Guerre mondiale – mais, dans l'atmosphère fasciste de l'apogée de la dictature, peuvent se traduire en quête du changement, en volonté de renouvellement spirituel, social et politique. C'est ainsi que les sujets des amours et des erreurs juvéniles, du voyage et de l' « évasion » – avec une connotation qui n'est pas seulement littéraire, mais aussi politiquement emblématique de la fuite d'une « prison » – se fondent dans une même image mythique, portant sur la possibilité et l'illusion de « changer de patrie, de religion, de souvenirs et de remords » :

« Così io, durante il mio primo soggiorno americano, credevo che fosse possibile evadere : cambiare di patria, di religione, di ricordi e di rimorsi. E vissi più di un anno nella morbosa persuasione di esserci riuscito ».[138]

La vision américaine de Soldati ne peut se passer de portraits urbains qui comptent parmi les visages les plus forts de ce continent, et cela en antithèse avec l'hostilité fasciste à ce qu'on appelle la « démo-plutocratie » capitaliste. Témoignage d'un rapport exacerbé avec le monde des traditions paysannes et du terroir, les mythes ruraux de l'époque fasciste se retrouvent fréquemment, parmi d'autres intellectuels, chez des écrivains et des peintres toscans tels que Federigo Tozzi, Mino Maccari, Ottone Rosai et Ardengo Soffici. Ces attitudes anti-urbaines donnent lieu à une polémique violente contre le « modernisme » d'origine étrangère et nord-américaine. Dans les choix de Soffici (1879-1964), l'acceptation juvénile des modalités agressives des avant-gardes cubiste et futuriste se métamorphose

[136] C'est sous le signe d'une aventure impossible, et d'une conclusion pathétique déjà inscrite dans le début de l'histoire, qu'on peut lire son conte L'aventurier manqué (1928), relatant d'un séjour aux Etats-Unis du protagoniste suivi d'un retour au lieu d'origine qui est une défaite, marquée par la confrontation entre la « ville natale » et l' « autre ville »

[137] Né à Turin en 1906, Soldati commence à écrire dans la revue « Solaria » et manifeste une forte curiosité pour la représentation d'aspects variés de la réalité, qu'il peint avec une sorte de participation cordiale et spontanée. Également cinéaste et scénariste, il écrit des romans et des nouvelles dès les années Quarante. Il meurt en Ligurie en 1999

[138] M. Soldati, *America primo amore*, 1935, édit. Milan 1976, p. 72

rapidement – et en accord avec le climat du « rappel à l'ordre » – en forme violente de reproposition des valeurs traditionnelles, dont l'importance est soulignée d'une manière proportionnelle à la sensation de mise en danger de cette même tradition. En s'opposant à l' « aberration » artistique d'origine étrangère, Soffici revendique un fond natif pour l'art italien, qu'il assimile complètement à l'art fasciste, nécessairement anti-mécanique et anti-urbain. Il écrit en 1928 une sorte de décalogue d'une conception patriarcale de l'existence :

« Il settimo principio vuole infine che contro il parossismo meccanicistico e urbanistico, flagello e aberrazione d'origine americana, germanica o britannica (elementi dell'arte antifascista) l'arte fascista s'ispiri alla semplice e vergine natura, torni all'amore della campagna e di tutto quanto sa di etnicamente nativo, spontaneo, grave, e che è nostro fondamentalmente; poiché sempre l'Italia ha avuto il suo fondamento civile nell'attaccamento dei suoi figli ai beni ed alla realtà patriarcale del suolo, e sempre l'avrà ».[139]

Par ces tonalités urbanophiles et américanophiles, l'attitude narrative de Soldati définit au contraire un hymne élégiaque aux options de liberté générées par le quadrillage urbanistique des villes américaines. New York se dessine alors, à quelques différences près d'heure et de luminosité, avec une syntaxe descriptive nous rappelant les façades des immeubles déserts peints par Edward Hopper dans *Early Sunday Morning* (1930) :

« Quanto tempo, a una luce rossa fermo il taxi, non guarderà sbigottito dal finestrino le case basse; le mura nude; le finestre senza persiane; le scale esterne e i ballatoi di ferro per gli incendi : l'asfalto e il marciapiede sparsi di cartacce, giornali, barattoli vuoti; e la strada deserta ... Intanto, lungo l'avenue davanti la quale s'è fermato il taxi, passano ininterrotti a grande velocità, nelle due direzioni, enormi camion e rimorchi carichi di sacchi sbarre lamine ecc. Da una parte e dall'altra dell'avenue, a perdita d'occhio, file di fabbriche chiuse. Non un negozio in vista. Non un uomo. La luce diurna; il cielo alto, il sole; le nuvole marine e l'odore del porto vicino non mitigano ma incrudeliscono, straniscono, deformano la realtà a incubo fragoroso, a inferno chiaro ».[140]

Et le métro aérien marque le rythme d'une vie autre, rapide et bruyante, dont l'immigré peut s'enthousiasmer, mais qui matérialise des journées « sans lumière et sans repos », avec des chambres « à deux mètres du chemin de fer » :

« O, peggio, passa la ferrovia sopraelevata : l'*elevated*. Un'armatura di travi ... occupa l'avenue fino al marciapiede e fino all'altezza del secondo piano. Due, a volte tre sono i binari. I treni, frequentissimi, passano con esasperante frastuono di ferraglie. E di questo frastuono si entusiasma il novello emigrato : ma le finestre delle abitazioni, le stanze da letto senza luce e senza riposo, a due metri dalla ferrovia, come cancellarle dalla prima impressione di New York ? ».[141]

Dans la métropole new-yorkaise – où l'immigré « latin » retrouve toujours quelque chose des grandes villes méditerranéennes –, l'écrivain perçoit la dimension collective et anonyme caractérisant la vie et l'industrie américaines. Soldati, également metteur en scène, souligne le *gusto* artistique américain du cinéma, différent des tentatives intellectuelles des cinéastes européens. L'industrie du spectacle est ainsi la seule garantie d'œuvres d'art véritablement adaptées à la mentalité américaine et constitue l'une des dimensions épiques de la vie aux États-Unis, comparable aux réalisations européennes dans les domaines de l'architecture et de la peinture murale aux années Trente :

---

[139] A. Soffici, *Arte Fascista*, 1928, dans P. Barocchi, *Storia moderna dell'arte in Italia*, III, Turin 1990, pages 28-29

[140] *Ibid.*, p. 39

[141] *Ibid*. Lorenzo Viani aussi cite le métro aérien parisien: « ... Passai sotto un ordine uguale di arcate sulle quali sale il Métropolitain quando sbuca dal sottosuolo di Parigi. Mi orientavo verso la torre Eiffel ... » (dans L. Viani, *Parigi*, 1925, édit. Milan 1980, p. 160)

«... in certi generi artistici, quali il teatro, l'epica, la grande pittura murale, l'architettura, soltanto una vasta e lunga organizzazione, un'atmosfera di gusto e passione divulgata permettono lo sviluppo di forti individui ».[142]

Si Soldati se montre au courant des dernières réalisations publiques dans le domaine de la construction, il est intéressant de remarquer l'acception que le mot « rationnel » prend dans son récit. Cet adjectif fétiche des années Trente se métamorphose en une entité qui forme et déforme la nature de l'homme américain : là où il n'y a que la « logique abstraite » de l'efficacité, l'élément « diabolique » de la rationalité totale semble s'insinuer entre les portes et les fenêtres, les moquettes et les lampes, en rendant les corridors d'hôtel le haut lieu de l'angoisse :

« Eppure, la vera angoscia del corridoio d'albergo americano è un'altra. E' il silenzio, la strettezza, la lunghezza. La serie apparentemente infinita degli usci metallici e convessi. L'esattezza geometrica della costruzione.

Poiché ci troviamo davvero in una costruzione razionale. In una realtà esclusivamente logica. Tra mura che non hanno più nulla di inconscio. Ma hanno il carattere diabolico della logica astratta, della Conoscenza Assoluta.

Tutto serve. Tutto è giustificato ».[143]

C'est ainsi que le voyageur même – parfait exemple d'une scène digne de Fernand Léger – « rationalise » son propre corps par l'excès de propreté l'isolant des autres :

« Tutta la pulizia, tutto lo strato chimico con cui anche l'ultimo piazzista del Middle West difende, isola, razionalizza il proprio corpo ».

Mais New York sait également offrir des moments inoubliables, des sensations exceptionnelles de liberté et de plaisir. Après un désolant week-end à la campagne, on soupire le retour à la métropole, gigantesque et doucement « naturelle » dans la splendeur de son paysage artificiel :

« Eravamo impazienti di tornare a New York. Io pensavo a bassa città come l'avrei vista tra qualche ora, arrivando al ferry di Hoboken. Di là dal vasto abbagliante argento dell'Hudson, i grattacieli alti nel sole e nella bianca leggera nebbia. E quel gigantesco paesaggio artificiale mi pareva non soltanto più umano; ma anche più dolce, più riposante e più naturale della natura di Ulster Park ».[144]

Les dernières impressions américaines de Soldati – avant un retour en Italie moins impulsif que celui de Lorenzo Viani rentrant du Paris du début du siècle dernier – sont déterminées par la capitale des États-Unis. L'écrivain en saisit l'apparence géométrique et régulière, tout à fait digne de la ville symbolique conçue par un architecte français de la fin du XVIIIe siècle :

« Washington è, credo, l'unica grande città del mondo che non sia nata e cresciuta gradatamente e inconsciamente : ma d'un colpo, in una forma prestabilita, e per arbitrio di alcuni capi. Il luogo dove doveva sorgere fu scelto sulla carta geografica. Tutte le vie disegnate prima dal geometra, e previste all'infinito le forme del loro estendersi e moltiplicarsi ».[145]

---

[142] *Ibid.*, p. 158

[143] *Ibid.*, p. 128. L'efficacité américaine prévoit aussi une enveloppe, adressée au directeur de l'hôtel: « En cas de suicide »

[144] *Ibid.*, p. 187. Cf. ces observations de l'écrivain Blaise Cendrars, *Aujourd'hui*, Paris 1931: « Pour un homme d'aujourd'hui, les États-Unis offrent un des plus beaux spectacles du monde ... Les routes, les canaux, les voies ferrées, les ports, les fortifications, les lignes électriques à haute tension, les conduites d'eau, les ponts, les tunnels, toutes ces lignes droites et ces courbes qui dominent le paysage contemporain, lui imposent leur géométrie grandiose »

[145] *Ibid.*, pages 194-195

Le projet de Pierre-Charles L'Enfant, approuvé en 1791, dessine pour la capitale des États-Unis un quadrillage régulier entrecoupé de grandes artères diagonales.[146] En reprenant le modèle radial de Versailles, le plan de Washington se détache nettement de ceux des principales villes nord-américaines.

On connaît les caractéristiques de la ville de l'utopie : « La ville imaginaire répond à une espérance fondamentale : elle est une construction de justice, sur quoi luit un autre soleil; elle est une construction du désir, où la notion d'interdit n'a plus sa raison; elle est une construction de l'esprit, qui permet à l'individu de se connaître pour un élément du tout, de se sentir en relation avec l'univers entier ».[147] Parfois, les circonstances historiques permettent à quelques cités idéales de prendre vie et de passer du « désir de la construction » à sa réalisation, à la « construction du désir ».

Sur cette perspective idéale se transformant en réalité urbaine, appelée donc à se confronter à l'histoire, l'urbaniste et historien de l'architecture Virgilio Vercelloni observe :

« Dès les premiers temps de sa fondation, on attribua à la nouvelle ville une série de significations symboliques qui la chargèrent de valeurs sacrales supérieures, dépassant celles que l'on attache ordinairement aux fondations nouvelles. On mit en valeur de nombreux éléments liés à l'idée de liberté et à la volonté de transformer le monde pour en construire un nouveau qui serait nécessairement meilleur. George Washington participa lui-même activement au tracé du plan : c'est qu'il ne s'agissait pas d'une ville ordinaire, mais d'une cité idéale qui devait communiquer toutes ces valeurs ».[148]

Au cœur du XXe siècle, dans un horizon américain mélangeant la Bible et le capitalisme, un jeune écrivain italien s'éloignant du fascisme se retrouve ainsi en contact avec le mythe de la cité idéale.

---

[146] En 1901 également, Tony Garnier, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, commence à dessiner son projet de cité industrielle : c'est ce que Vercelloni définit « La cité industrielle comme cité idéale ». Présenté à Paris en 1904, « ce projet ... suggère que la ville industrielle, humanisée et projetée de façon rationnelle, peut être la vraie cité idéale de l'ère de la mécanisation » (V. Vercelloni, *La Cité idéale en Occident*, édit. française Paris 1996, planche 154). Pionnier de l'architecture contemporaine, Garnier donne à son programme d'une ville de trente-cinq mille habitants un objectif prioritaire anti-utopique: soigner la qualité de l'existence. Certaines des suggestions de Garnier ont été reprises par les théoriciens de l'architecture futuriste, qui ont néanmoins privilégié l'aspect esthético-utopique de la métropole de l'avenir

[147] J. Roudaut, *Les Villes imaginaires dans la littérature française*, Paris, 1990, p. 165

[148] V. Vercelloni, *La Cité idéale en Occident*, édit. française Paris 1996, planche 117. On y insiste également sur « une présence importante de la symbolique maçonnique » dans le plan de la capitale américaine

# L’ORIGINE GÉOGRAPHIQUE EN ITALIE DES RÉSISTANTS D’ORIGINE ITALIENNE DANS LE VAR

**Jean SARRAMEA**

Voici quelques années le Concours de la Résistance avait posé le beau sujet « Les étrangers dans la Résistance ».

Tout récemment, plusieurs associations de la Mémoire ont fait paraître dans *Le Var Nice-Matin* une longue liste de noms de Résistants classés par commune. Excellente initiative !

On y remarque que les noms étrangers sont très rares, à l'exception des noms « italiens ». Je ne sais pas si cette liste est complète, peut-être pas, j'ai personnellement ajouté deux patronymes de ma connaissance ; j'avais effectué des enquêtes avec les élèves au Lycée de Gassin en 1984, et au Lycée Saint-Exupéry en 1994.

Seuls 18 patronymes sur 180 n'ont aucun représentant récent en Italie. C'est très peu. Il peut s'agir d'erreurs orthographiques, de nom ibériques (rares dans cette liste), malgré l'oubli de Garrido qui joua un rôle non négligeable. Ce peuvent être des noms exclusivement corses, voire des noms ayant disparu d'Italie, soit par extinction, soit par émigration massive [Ceci n'est pas précisé dans la liste jointe, ni pris en compte dans les calculs en pourcentages]. On a peut être un petit nombre de pseudonymes !

Pour les origines, j'utilise le site de l'Université de Gênes gens.labo.net qui répertorie au début des années 2000 tous les patronymes abonnés au téléphone fixe en Italie. On peut logiquement penser que lorsque ce patronyme n'existe que dans une région, cette région est son « berceau » historico-géographique.

**Rapide commentaire de la liste annexée et des pourcentages**

19 % des noms existent dans « toute l'Italie » ou dans une partie (nord, centre ou sud). C'est un phénomène tout à fait classique. Ce pourcentage est proche de celui obtenu lors d'enquêtes plus importantes.

Le phénomène caractéristique est la forte prédominance de Piémont-Ligurie, près de la moitié de l'ensemble et peut-être davantage puisque une partie des noms répertoriés dans « toute l'Italie peut, bien sûr, provenir du Nord-Ouest. La proximité est essentielle ; l'ancienneté des liens humains et économiques de ces deux régions avec le Var ; et surtout le fait que, avant 1945, les autres régions d'Italie avaient fourni assez peu de représentants (c'est surtout la 3e vague d'immigration dans l'après-guerre, en incluant les familles venues d'Algérie et de Tunisie, qui ont installé dans le Var des originaires du Sud italien). Historiquement ce sont bien Piémont et Ligurie qui avaient apporté une main d'œuvre indispensable dans l'agriculture, les bois, la pêche, les gisements (roches, bauxite et divers) et surtout l'artisanat et la construction. L'entrée en Résistance avec les groupes locaux a pu également être facilitée par une immigration anti-fasciste dans les années 20 et 30. Le refus à partir de septembre 1943 de l'occupation allemande fut déterminant avec l'implantation ancienne des partis de gauche. N'oublions pas également que, lors de l'armistice du 8 septembre 1943, plusieurs soldats de l'armée italienne d'occupation préférèrent rester, plutôt que de retourner dans un pays bombardé et occupé, et se joignirent volontiers aux groupes de résistants et de maquis varois. C'est ce qui peut expliquer (en partie, outre des installations pré-guerre) la présence de noms d'Italie du Sud ; il était peut-être difficile de franchir la ligne de front en Italie et peu motivant de retourner dans la partie la plus pauvre du pays. Rappelons toutefois que le Sud italien, du fait de la chronologie de la Libération par les Alliés, n'a pas connu in situ le phénomène de Résistance contre le nazisme et/ou l'occupation allemande. Bien sûr, des familles du Sud pouvaient être passées par le Nord italien, mais le grand mouvement migratoire sud-nord ne s'effectuera que dans les années 50 et 60 lors du miracle économique.

Au final, les 2/3 des résistants d'origine italienne proviennent du Nord du pays, chiffre logique, à la fois par les origines des transalpins déjà installés à l'époque mais aussi par

l'importance du rejet du fascisme totalitarisme dans l'Italie septentrionale. Cela renforce l'idée de liens, non seulement historiques mais aussi de valeurs entre la Provence et l'Italie du Nord.

Une étude plus avancée et plus fine mettrait en valeur, d'une part la géographie varoise de la résistance d'origine transalpine (certaines communes littorales ou de l'est-toulonnais sont très représentées en liaison avec la densité des italiens pré-installés, et, d'autre part, par exemple par le site français « géopatronyme.com « une précision historique sur les périodes d'installation de ces personnes ou de ces familles.

**Origine géographique en Italie des noms des résistants varois**

Noms présents dans toute l'Italie : (N = Nord, C = Centre, S = Sud)
Andréoli Bertoni (N) Carboni (N) Carletti (N) De Angelis Francia (N) (Fiori, N)[149] (Falco) Ferrari (N) (Ghirardi (N)) Gola (N) Giordano Graziani Guido Grimaldi Landini (N) Mancini Mari Marino Mattia Matteucci (N) Moretti Maccari (N) Pardi Pergola Rizzo Rossi Rosati (C) Sasso (Villanova) Veneziano Santarelli (C) Agostini (N) Battaglia Benedetto (S) (Pastorelli N) (Procida) 31

Noms principalement présents dans le Piémont :
(Boetto) Boetti (Benedetto) Ferrero Besson Baudino Costamagna Dossetto Dalmasso Einaudi Depetris Durando Flesia Giaime Galliano Garino Goria Locanetto Raguetto Martinotti Margaria Meglia Marcellin Magnetto Maccario, Meinero Mattone (Morra) Negro Oderda Orengia Odicardo Mussini Peirone Piasco Pittavino Pettavino Percivalle Occelli Rapello Rostagno (Rinaudo) Rastello Rochietta Scarrone Vallauri (Verdino) (Sardo) (Zanelli) Tranpetto Saglietto Borghino Biano Bessone Cagno Peano 50

Noms présents en Piémont Ligurie :
Allavena (Boggia) Biancheri Bistolfi Borgna (Campi) Carozzo Conio Danio Genta Garibaldi Gosso (Auguasco) (Mignone) (Musso) Narvaldi Olmo Orengo Picollo Scarone Salvatico Saldo Saglietto Zunino Vercellino Saldo (Boggia) Bracco 23
Emilie : Allodi (Boetti) (Bertoni) Cantagalli Cabri Cavallini Ravello Gasselli Tollari 7
Vénétie-Frioul : Boetto Bellon (Borgna) Coletto Ferran Germain Pascutte Pellegrin Romain Ravanello Salomon Villanova Zanello 12
Toscane-Ombrie : Baccelli Bucaioni (Cavallini) Quilici Ricciarelli Salvestrini Sbragia Simi 7
Marches : Menghi
Latium : (De Angelis) (Mattone)
Abruzzes :
Pouilles : (Negro)
Basilicate-Calabre : (Guido)
Campanie : Boggia Fiorèle Falco Morra (Mattia) Procida (Sardo) Verdine 6
Sicile : (Battaglia) (Biancheri) Barbera Badamo Musso Pastorello Rinaudo Sardo 6
Sardaigne : Carboni Fiori (Viano) Salis Vincentelli 4
Lombardie : Allari (Andreoli) Borsotti Combi Cometti Grena Grisoni Ghirardi Gassa Galetti Nonelli (Pericivalle) Piccinelli
Trentin : Carolli 11
Sur 160 noms le Nord totalise 66 %, le Centre 5 % et le Sud 10 %

[149] Les noms entre parenthèses correspondent à des régions « secondaires » où ce nom est très présent

# INVENTAIRE DU CONTENU DU TRONC DE L'ORATOIRE SAINT-ROCH DE VALABRES (COMMUNE DE ROURE)

**Jean-Claude LINCK**
**Archiviste de Roure**

A l'initiative de l'Association des Amis des Oratoires, des travaux de nettoyage et de consolidation de l'oratoire Saint-Roch de Valabres ont été réalisés le 1er août dernier par trois membres de cette association, Cathy et Victor Werny, Michel Calvani, Président, et deux représentants de la commune de Roure, René Clinchard, Maire, et Gérard Cheval, président de l'A.F.P. (Association foncière pastorale).

A l'occasion de ces travaux, il a été découvert, sous la niche, un tronc contenant près de trois cents pièces de monnaie. Le contenu du tronc a été déposé aux Service des Archives municipales de Roure pour inventaire par le responsable des Archives.

Les 281 pièces trouvées dans le tronc se répartissent comme suit :

- **Période 1860 – 1870, 47 pièces :**
  - 23 pièces italiennes, Victor-Emmanuel II : 16 de 10 c, 7 de 5 c.
  - 23 pièces françaises, Napoléon III : 17 de10 c, 6 de 5 c.
  - 1 pièce de 5 c non identifiée

- **Période 1870 – 1914, 17 pièces :**
  - 13 pièces françaises, « République Française » : 11 de 10 c (émises de 1910 à 1912), 2 de 5 c (émises de 1907 à 1912)
  - 4 pièces italiennes, « Umberto Ier », de 10 c (émises en 1894 ?)

- **Période 1914 – 1939, 89 pièces :**
  - 66 pièces françaises percées (émises de 1917 à 1936) :
    - 14 de 5 c (émises de 1918 à 1936)
    - 38 de 10 c (émises de 1918 à 1936)
    - 12 de 25 c (émises de 1917 à 1933)
    - 2 de 50 c (1932, 1938)
  - 5 pièces françaises, jaunes, de 1 fr (émises de 1931 à 1938)
  - 14 pièces « Chambre de Commerce et d'Industrie » (émises de 1921 à 1927) :
    - 6 de 50 c (émises en 1927)
    - 6 de 1 fr (émises de 1921 à 1927)
    - 2 de 2 fr (1922, 1923)
  - 3 pièces italiennes, V-E III, de 50 c
  - 1 pièce grecque, provenant peut être d'un donateur ayant fait partie du corps expéditionnaire allié dans les Balkans pendant la guerre de 1914-1918 ?

- **Période 1939 – 1945, 103 pièces :**
  - 28 pièces françaises percées :
    - 15 de 10 c, « République Française » (émises en 1941)
    - 7 de 10 c, « Etat Français » (émises de 1941 à 1943)
    - 6 de 20 c, « Etat Français » (émises de 1941 à 1942)
  - 72 pièces françaises non percées :
    - 2 de 50 c, « RF » (1941)
    - 3 de 50 c, « EF » (1942, 1943)
    - 1 de 1 fr, jaune, « RF » (1941)
    - 35 de 1 fr, « EF » (1943)
    - 11 de 2 fr, « RF » (1941)
    - 12 de 2 fr, « EF » (1943)
    - 8 de 1 fr, « RF » (1944-1945)

- 3 pièces de Monaco, Louis II, 1944 : 2 de 1 fr, 1 de 2 fr.

– **Période à partir de 1946, 25 pièces :**
  - 10 pièces d'anciens francs, (de 1946 à 1951)
  - 13 pièces de nouveaux francs (de 1960 à 1992)
  - 2 pièces en euros : 10 c et 20 c.

+ 2 fèves en plastique pour galettes des rois !

Les pièces retrouvées représentent donc 150 années de dons, le tronc n'ayant pas été vidé, semble-t-il, depuis 1860. Cela donne à cette trouvaille un caractère exceptionnel et en même temps très émouvant. L'oratoire de Valabres est, paraît-il, le seul des Alpes-Maritimes à posséder un tronc.

Un tel « trésor » témoigne tout à la fois des formes de dévotion populaire et de la fréquentation du sentier à travers les époques.

L'oratoire est situé à une centaine de mètres de l'entrée nord de Valabres, au bord du chemin muletier ancestral qui relie le hameau à Isola d'une part et au village de Roure d'autre part. En 1860, la route de la Tinée, entre Saint-Sauveur et Isola, n'existe pas encore, pas plus que le chemin aux nombreux lacets qui, depuis 1898, relie directement Valabres à la vallée. A cette époque, l'oratoire voit passer habitants du hameau, marchands et voyageurs, bétail et bêtes de somme. La dévotion à Saint-Roch est traditionnellement liée à son pouvoir d'écarter la peste. Mais les récits sur la vie de Saint-Roch le présentent d'abord comme un pèlerin, confronté à la peste dans ses déplacements. C'est pourquoi sur ses statues, comme c'est le cas dans cet oratoire, figurent souvent les attributs du pèlerin (bâton, gourde...). A ce titre, Saint-Roch est également invoqué comme protecteur des voyageurs.

La répartition des pièces selon les périodes renvoie également aux événements historiques correspondant aux trois grandes phases de « dépôts ». Pour la vallée, et le hameau en particulier, les années 1860 à 1880 sont des années « noires » : incendie du hameau en 1866, calamités naturelles en tous genres, épidémies… Les 2 autres phases correspondent aux deux guerres mondiales.

Le ralentissement progressif des dons après 1945 correspond bien sûr à l'abandon du hameau et au déclin des modes traditionnels de dévotion.

L'oratoire photographié le 1/9/2012
(cliché, J.-C. Linck, droits réservés)

Oratoire de Valabres : statue de Saint-Roch
(cliché, J.-C. Linck, droits réservés)

# COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

**Marret (Carine)** ***Promenades littéraires sur la Côte d'Azur*****.** Nice, Mémoires millénaires, décembre 2011

Carine Marret est docteur en sciences du langage. Elle a écrit de nombreux ouvrages. On lui doit ainsi des romans policiers comme *Morte saison sur la jetée promenade*. Passionnée de littérature contemporaine, elle a également écrit un livre sur *Romain Gary- Promenade à Nice.* Cette linguiste est donc ouverte à la création romanesque et à l'histoire littéraire. Ce livre présente une image de la Côte d'Azur chez divers écrivains : on voit ainsi apparaître des auteurs comme Guillaume Apollinaire, Michel Butor, Alexandre Dumas, Max Gallo, Romain Gary, Jean Marie Le Clézio, Maupassant, Raoul Mille, Patrick Modiano, Nietsche, Prévert, Saint-Exupéry, Simenon, Tchekhov.

Ainsi, nous sommes peut-être au départ d'une étude de littérature comparée sur la question. La quatrième de couverture dit en effet : « Nombre d'écrivains furent charmés par la douceur de vivre et les paysages de la Côte d'Azur … Au fil de superbes promenades en leur compagnie, [ce livre] invite à découvrir ou à redécouvrir cette magnifique région, drapée d'une lumière nouvelle à travers leurs regards tantôt émerveillés, tantôt empreints de poésie, tantôt de mystère. »

Jousé Valliche

**Boyer (Marc),** ***L'Hiver dans le Midi. L'invention de la Côte d'Azur,*** l'Harmattan, Paris, 2009, 430 pages

Côte d'Azur, Beaulieu, Costebelle, Californie… ces noms de lieu qui évoquent beauté des paysages, bleu et pureté célestes, plaisir, ont façonné l'imaginaire et construit des représentations qui font des bords de la Méditerranée « la section terrestre du paradis », comme disait le roi des Belges, Léopold II, hôte fidèle du Cap Ferrat. Le tourisme, assimilé à un loisir léger, a souvent inspiré des livres de pure distraction, futiles parfois, des albums offrant de belles photos, des chroniques collectionnant les anecdotes. L'universitaire Marc Boyer qui a beaucoup analysé le phénomène touristique est l'un de ceux qui ont le plus contribué à faire de la migration saisonnière un objet d'étude scientifique.

Marc Boyer retrace la naissance et le développement de la villégiature hivernale sur la Côte d'Azur. Cette dernière expression, titre d'un livre de Stéphen Liégeard, date de la fin du XIXe siècle, mais le phénomène a pris corps à la fin du XVIIIe siècle. De nombreux facteurs ont concouru à l'apparition de la saison d'hiver dans le Midi : douceur du climat, vertus thérapeutiques prêtées à un lieu, beauté d'un site, intervention décisive d'un homme influent par son rang social, son autorité scientifique, ses investissements, ainsi Lord Brougham, le Dr Bennet, Blanc, Gould, niveau attractif des prix, notamment au départ celui des terrains, concordance entre les attraits de la région et les attentes d'une population aisée de rentiers, souvent britanniques à l'origine. La diversité des ces conditions explique que le lancement des stations hivernales se soit étalé dans le temps.

Marc Boyer présente les lieux de villégiature dans l'ordre successif de leur naissance : Hyères capitale du séjour thérapeutique, Cannes au départ rendez-vous élitiste de l'aristocratie britannique, Nice élégante et sa légendaire « douceur de vivre », Grasse « station climatique. La ville des parfums et des fleurs », comme le proclame une affiche, Monte-Carlo créé de toutes pièces pour le jeu et le luxe, le Cap d'Antibes célèbre pour l'acclimatation des plantes exotiques, le Cap Ferrat, Beaulieu, le Cap Martin, les stations varoises. L'auteur esquisse des comparaisons avec d'autres destinations touristiques, Pau, la Corse, l'Egypte, l'Adriatique, la mer Noire…

L'ouvrage fourmille d'informations précises. Les paysages urbains et ruraux sont minutieusement décrits, dans leur état initial et dans leur évolution, car l'homme apporte des transformations importantes en introduisant des espèces végétales nouvelles et en édifiant des bâtiments de style éclectique ne devant rien aux traditions locales. Une savante présentation est offerte des hivernants, à travers leurs effectifs et leur nationalité, ainsi que les conséquences de leur arrivée sur la démographie générale. Des pages nourries sont consacrées à la vie quotidienne des touristes, aux modalités de logement, aux prix, aux loisirs, aux aménagements édilitaires entraînés par leur afflux. Les grandes figures qui ont joué un rôle dans le lancement de la saison d'hiver, tel Brougham, grand seigneur avare, Prosper Mérimée, épris de calme, Alphonse Karr, hommes de lettres-jardinier pittoresque, certains bâtiments emblématiques comme les villas *Le Plantier* et *Noailles* à Hyères, inspirent des pages colorées.

Les informations puisées aux meilleures sources, archives publiques et privées, guides touristiques, brochures anciennes, mémoires, donnent à l'ouvrage sa dimension scientifique. Les grandes idées illustrées par des exemples vivants rendent la lecture agréable. Cette précieuse synthèse constitue une réussite.

Ralph Schor

**Charvin (Robert), *Virgile Barel*, essai,** Editions du Losange, Nice, 2009, 105 pages

Robert Charvin doyen honoraire de la Faculté de droit de Nice, fut un proche du dirigeant communiste Virgile Barel auquel il consacre un essai empreint d'admiration.

L'auteur décrit d'abord le milieu politique dans lequel se déploya l'action de Virgile Barel. Pour lui, la droite locale s'est toujours caractérisée par son égoïsme et souvent sa malhonnêteté. Il ajoute que l'instrumentalisation d'un prétendu particularisme niçois a servi de paravent au féodalisme médeciniste. Pour Robert Charvin, la droite utilisa l'anticommunisme pour se doter d'une dimension idéologique et culturelle qu'elle ne possédait pas : « L'anticommunisme était la dignité du voyou » (p. 33). L'auteur tympanise aussi l'aveuglement et les compromissions des socialistes. Il n'épargne ses camarades communistes et leurs illusions sur l'URSS, mais il leur accorde des circonstances atténuantes et refuse de noircir « l'histoire de ce peuple communiste qui a su arracher, plus que d'autres, les quelques droits que les hommes d'aujourd'hui ont encore » (p. 22).

La majeure partie du livre constitue un rappel de la carrière et surtout un portrait de Barel. Ce dernier se signalait par un total désintéressement, un refus du cumul des mandats et une chaleur humaine attestée par tous ceux qui l'approchèrent. Peu sensible aux répressions dont il fut victime, il mena une action militante infatigable et il installa réellement son parti dans le paysage politique des Alpes-Maritimes. Prudent, il refusa de participer aux attaques personnelles menées par le PCF contre certains hommes, y compris issus de ses rangs comme André Marty et Charles Tillon. Plus qu'un idéologue il fut un praticien du communisme, ainsi dans son action en faveur du tourisme populaire ou de la pédagogie Freinet tant que celle-ci ne fut pas condamnée par le parti. Barel s'attacha à nationaliser la vie politique niçoise qu'il jugeait trop repliée sur les intérêts de la droite locale. Son élection à la députation en 1936 lui permit de mieux atteindre cet objectif.

Robert Charvin n'entre pas toujours dans les détails. Il ne rappelle pas que l'élection de Barel en 1936 fut surtout acquise grâce à la discipline de vote pratiquée alors par l'ensemble des partis de gauche. Il signale une certaine estime de Barel pour Jean Médecin qu'il attribue plus à la solidarité des anciens combattants de 1914-1918 qu'à un esprit localiste, mais il ne cite pas explicitement l'accord signé par les deux hommes à la fin de 1944. Robert Charvin reconnaît, dès le début de son essai, que la personnalité profonde de

tout être humain demeure mystérieuse. Il réussit cependant à faire revivre son héros avec finesse et sensibilité.

Ralph Schor

**Maillard (Alain) (dir)*, Les immigrations en Picardie, XIX*e-*XX*e *siècles,*** l'Harmattan, Paris, 2009, 303 pages

Résultat d'une enquête commanditée par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, enquête ayant abouti à un colloque, l'ouvrage collectif sur *Les Immigrations en Picardie* aborde le sujet sous différents angles.

L'analyse démographique révèle que la région n'a jamais connu une très forte immigration et que les effectifs d'étrangers se situent généralement sous la moyenne nationale. Les individus recensés sont de 8 600 en 1851, 36 000 en 1886, 88 000 en 1931, 62000 en 1999. La présence masculine se révèle supérieure à celle enregistrée dans d'autres régions. Les Belges sont les plus nombreux au XIXe siècle, puis, au XXe siècle, comme ailleurs, s'installent les Italiens, les Polonais, les Portugais, les Marocains, des Chinois pendant la Grande Guerre. Un chapitre intéressant est réservé aux Ukrainiens arrivés au début des années 1920 au terme d'un voyage pénible, confrontés à « des conditions de travail épouvantables » (p. 100), isolés et cherchant un écho du pays dans la vie associative.

Divers sujets inspirent des analyses particulières. Les dossiers du service social de la main-d'œuvre étrangère donnent une note concrète sur les conditions de l'immigration et les problèmes rencontrés. La grève des immigrés qui éclate à l'usine Chausson de Creil en 1973 est déclenchée par la base qui demande de meilleures conditions de travail et de rémunération ; les affrontements entre syndicats restent incompréhensibles pour les ouvriers en grève. Des développements neufs sont consacrés à l'alphabétisation des étrangers, lancée dans les années 1960 par des militants du PSU et des chrétiens engagés. Neuf aussi est le chapitre centré sur deux expériences ponctuelles : la création de commissions extramunicipales des immigrés, instances consultatives, à Creil et à Amiens. Dans cette dernière ville un millier d'étrangers élirent en 1987 des représentants associés au conseil municipal. Originale est l'étude inspirée par les enseignants dont au moins un des parents est d'origine étrangère : la majorité est constituée par d'anciens « bons élèves », issus du milieu populaire, choisissant souvent d'exercer auprès de publics scolaires en difficulté. L'action religieuse, sociale, culturelle des Eglises évangéliques est analysée avec précision. La mémoire des harkis est étudiée avec finesse. La « condition de forçat » (p. 280) réservée à la main-d'œuvre chinoise pendant la Première Guerre mondiale, la décimation de ces travailleurs par la tuberculose et la grippe espagnole donnent au dernier chapitre une note dramatique qui, de diverses manières, caractérise souvent la condition des immigrés, au moins à la première génération.

Le livre ne constitue pas une histoire totale de l'immigration en Picardie, mais il offre de solides points d'ancrage pour une synthèse à venir.

Ralph Schor

**Endelstein (Lucine), Fath (Sébastien), Mathieu (Séverine) (dir)*, Dieu change en ville. Religion, espace, immigration***, l'Harmattan, Paris, 2010, 222 pages

Issu d'un colloque pluridisciplinaire, le livre *Dieu change en ville* renouvelle le regard sur la vie religieuse dans les grandes agglomérations. S'appuyant sur des observations effectuées dans plusieurs pays, Suisse, Italie, Canada, Nouvelle-Zélande et dans divers

quartiers de Paris, les auteurs contestent l'image traditionnelle d'un déclin de la religion dans le cadre urbain. Ils montrent au contraire que l'immigration a entraîné une régénération du divin, une différenciation des cultes, une recomposition du territoire.

Le premier trait frappant réside dans le pluralisme des formes de la vie religieuse en ville. A côté des cultes anciens, déjà installés et généralement en perte de vitesse, apparaissent des groupes nouveaux et nombreux, évangéliques, charismatiques, bouddhiques, hindouistes, sikhs, caodaïstes… Le protestantisme se fragmente encore plus. Des synagogues indépendantes s'installent à côté de celles qui dépendent du consistoire. Certains étrangers changent de religion car les cultes immigrés font souvent preuve de prosélytisme. Les jeunes groupes sont discrets ou, au contraire, très visibles par l'appropriation de l'espace. De véritables quartiers marqués par une religion dominante se constituent parfois. Certaines communautés, installées dans un quartier précis, rassemblent des fidèles habitant fort loin : les possibilités de déplacement en ville favorisent cette dispersion et une dynamique de réseau.

L'identité se trouve au centre de l'effervescence religieuse observée en ville. Les immigrés se signalent généralement par une pratique supérieure à celle des autochtones. Le regroupement cultuel permet d'encadrer les jeunes, de maintenir les traditions et la cohésion par la solidarité et la sociabilité. Le lieu de culte offre de nombreuses activités extra-religieuses et rend des services. Les centres bouddhistes peuvent se muer en banques alimentaires, en structures de soutien scolaire et d'activités culturelles. Pour les Polynésiens de Nouvelle-Zélande, les paroisses protestantes sont des reproductions des villages d'où viennent les fidèles. Cependant l'identité n'apparaît pas toujours figée. Certaines Eglises afro-caribéennes de Paris retournent la méfiance et le mépris qu'elles inspirent parfois, affichent leur sentiment de guérison sociale et physique apporté à leurs membres et de victoire psychologique, professionnelle, financière. Les immigrés, arrivés en élèves des missionnaires européens, pensent souvent remplir une mission exaltante : évangéliser l'Europe qui s'éloigne de Dieu. Les Assyro-Chaldéens de Sarcelles, partis d'un fort repli communautaire, entrent dans la modernité et participent activement à la vie de la cité.

Les nouvelles sensibilités religieuses introduites dans le milieu urbain posent des questions aux autorités locales. La ville de Lausanne a créé un service spécialisé chargé de l'intégration et prenant en compte la dimension religieuse. Dans certains pays les Eglises sont reconnues comme acteurs sociaux. Terme de l'évolution, certains autochtones se mettent en question au contact des cultes immigrés et se considèrent comme des pèlerins en recherche. Les sociologues catholiques européens ont souvent vu leurs compatriotes urbanisés comme de véritables migrants, déracinés, loin du milieu rural traditionnel, obligés à de longs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail, plongés dans un monde de diversité culturelle et de constante mobilité sociale.

Ainsi le livre pose des questions multiples et passionnantes. Les réponses se révèlent parfois juste esquissées et réduites à une typologie. Mais, le plus souvent, elles apparaissent solidement argumentées et appuyées sur de riches observations de terrain. On peut finalement dire que si *Dieu change en ville*, il change aussi la ville.

Ralph Schor

**Teulieres (Laure)*, Histoire des immigrations en Midi-Pyrénées, XIXe-XXe siècles*, Libre Parcours**, Loubatères, Portet-sur-Garonne, 2010, 176 pages

Laure Teulières, maître de conférences à l'Université de Toulouse-Le Mirail, publie une histoire de l'immigration en Midi-Pyrénées et annonce d'emblée qu'il s'agit d'un ouvrage destiné au grand public.

L'étude suit un plan très classiquement chronologique. La première partie couvre la période antérieure à 1918. En 1851, les étrangers représentent 0,3% de la population totale. Le dépeuplement continu de la région où prédomine l'activité agricole amène un développement de l'immigration, principalement d'origine espagnole. Des touristes et des curistes viennent aussi résider dans le Sud-Ouest. La Grande Guerre entraîne l'afflux de réfugiés, dont de nombreux Belges, et de ressortissants de l'empire colonial.

Le déclin démographique se poursuit dans l'entre-deux-guerres, ce qui stimule l'immigration, notamment la colonisation agricole par les Italiens. Ces derniers sont bien considérés car leur présence fait remonter le prix de la terre. Espagnols, toujours majoritaires, Polonais, minorités venues d'Orient complètent, entre autres, l'éventail des nationalités. L'auteur note l'installation du sculpteur biélorusse Ossip Zadkine.

La troisième partie s'ouvre sur l'exil des Espagnols républicains au début de 1939 et sur l'italophobie qui sévit après le 10 juin 1940, date de l'entrée en guerre de l'Italie. Les lois xénophobes et antisémites de Vichy, les internements, les persécutions sont bien analysées, de même que la résistance dans laquelle se lancent certains étrangers, notamment d'ex-brigadistes espagnols. La contribution de ces résistants à la libération se révèle importante.

Au lendemain de la guerre, la croissance économique est faible et le nombre des étrangers régresse : 1 400 000 en 1946 et 112 000 en 1968. Les immigrations anciennes s'intègrent, même si les réfugiés espagnols conservent une forte originalité identitaire. Les Trente glorieuses offrent de nombreux emplois aux nouveaux venus, les Portugais dans les années 1960 et 1970, et les Marocains.

Durant la période allant de 1975 à 2005, les effectifs d'étrangers baissent encore : 99 000 en 1999. Les renouvellements portent sur l'arrivée d'Africains sub-sahariens et de réfugiés de l'Asie du Sud-Est, ainsi que sur la féminisation de la population immigrée, sur la présence importante en proportion de diplômés, de cadres, de retraités. La crise frappe durement les immigrés, surtout les moins qualifiés. La participation aux luttes sociales, signe d'intégration, s'intensifie.

L'ouvrage ne comporte pas de bibliographie ; celle-ci figure en fait dans les notes. Les lecteurs seront sensibles à la clarté de l'exposé et à la précision des données. Laure Teulières a su trouver le ton approprié à une bonne vulgarisation.

Ralph Schor

**Panicacci (Jean-Louis),** ***En territoire occupé. Italiens et Allemands à Nice, 1942-1944,*** Vendémiaire, paris, 2012, 287 pages

Jean-Louis Panicacci, auteur de nombreux travaux de référence sur l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale dans les Alpes-Maritimes, publie un nouvel ouvrage sur la période de l'occupation à Nice. L'auteur insiste sur la singularité du cas niçois : la ville incluse dans la zone libre après l'armistice de 1940 et surnommée « Fille aînée de la Révolution nationale » en raison de son zèle en faveur du régime de Vichy, dut ensuite affronter deux occupations, celle des Italiens en 1942-1943, puis celle des Allemands jusqu'à la fin de la guerre. Les occupations et les rigueurs qu'elles entrainèrent, les excès de la collaboration modérèrent le soutien accordé initialement à Vichy.

Les Transalpins s'installèrent dans une ville hostile redoutant d'être annexée au pays voisin. De fait des activistes fascistes militaient pour cette cause, mais l'armée d'occupation faisait preuve de mesure en ce domaine pour ne pas envenimer les relations avec la population. Très vite se développa une résistance qui suscita une vigoureuse répression. Cependant, les Italiens, soucieux d'affirmer leur souveraineté et sensibles aux démarches de

personnalités transalpines pro-juives, ne s'alignèrent pas sur la politique antisémite de leurs alliés allemands et protégèrent les israélites, même contre les représentants de Vichy.

Après la capitulation italienne de 1943, la Wehrmacht s'installa à Nice et entama une occupation beaucoup plus dure. Nice fut transformée en un camp retranché. La traque aux opposants et aux juifs se développa sur une grande échelle : environ 2 200 juifs français et étrangers furent déportés. Les bombardements alliés, surtout celui du 26 mai 1944 qui causa 384 morts, éprouvèrent la population. Une résistance armée gêna l'action des occupants qui réagirent par une violence sans limites. Le débarquement en Provence précipita le soulèvement patriotique du 28 août 1944. Sur les 350 combattants sans uniforme qui participèrent aux luttes de la libération, 31 furent tués.

L'auteur analyse en détail la vie quotidienne des Niçois sous l'occupation, le ralentissement puis la paralysie de l'économie, la délinquance, le marché noir, les fraudes, la « quasi-famine » qui régnait à la fin de la guerre, les activités culturelles, y compris le tournage, aux studios de la Victorine, de films célèbres comme *Les Enfants du paradis* de Marcel Carné. Jean-Louis Panicacci étudie aussi les divisions politiques au sein de la Résistance et met en valeur le rôle des hommes comme Jean Moulin, hôte temporaire de Nice, les préfets, le maire Jean Médecin, l'évêque Mgr Rémond. Il n'omet pas les polémiques récentes, ainsi celle qui porte sur l'opportunité du soulèvement du 28 août 1944. De précieuses annexes accompagnent de livre sérieux et parfaitement informé.

Ralph Schor

**Pierpaolo Merlin (a cura di)**, ***Governare un regno. Viceré, apparati burocratici e società nella Sardegna del Settecento***, Carocci, Roma, 2005, 463 p.

La genèse du concept d'histoire moderne fut liée à la Renaissance comme ouverture d'un temps nouveau et en tant que pensée de Midi existentiel à la fois ombre ou heure du soleil des morts et lumière ou résurrection[150]. Les Savoie ont longtemps hésité après 1713 entre la piémontisation et la vie propre de la féodalité en Sardaigne fortement marquée par la longue présence catalane puis aragonaise et finalement espagnole. Ainsi en 1733 l'édit que publia Charles-Emmanuel III sur la gestion des communautés piémontaises constitua une sorte de modèle étendu d'abord à la Savoie en 1738, puis en Val d'Aoste en 1762, à la Sardaigne en 1771, enfin dans le comté de Nice avec la promulgation du *Regolamento dei pubblici* en 1775. Victor-Amédée II commença par envoyer dans l'île le comptable général Fontana qui donna de nouvelles directions au problème du Trésor. L'opinion publique de la nation se montra favorable au nouveau maître. Des instructions furent données au baron de Saint-Rémy. Les Espagnols tentèrent de défaire la méfiance des Sardes sur la stabilité de la nouvelle seigneurie. La pauvreté s'accrue pourtant. Craintes et précautions furent mises en place contre la peste de Provence. La députation du marquis de Villaclara parti pour faire hommage au roi précéda l'union des *Stamenti* pour offrir un tribut particulier et pour prolonger le donatif ordinaire[151]. L'institution du Conseil Suprême permit un accord entre les tribunaux laïcs et ecclésiastiques. La désaffection dans les églises sardes se prolongea par les discussions en cours à Rome sur l'indulgence réclamée par le roi et sur le droit d'investiture recherchée par le Saint-Siège. L'abbé Doria del Maro fut désigné vice-roi puis on dépêcha le marquis d'Ormea à Rome pour s'entretenir des problèmes ecclésiastiques de la Sardaigne et à la suite de la conclusion heureuse de la négociation le Cardinal sarde Pipia fut nommé. Le baron de Saint-Rémy fut désigné à la tête du gouvernement de la Sardaigne. De nouveaux évêques avec leurs

[150] Achille Olivieri, *Il laboratorio di Jules Michelet. Storia, tempo e immaginazione*, Milano, 2001, 103-118

[151] Henri Costamagna, « L'impôt du « Tasso » et son extension aux Etats de la maison de la Savoie », dans *Recherches Régionales*, 2001, 158, pp

dépendances propres furent nommés alors que commençait à se propager la connaissance de la langue italienne. En 1728 la population fut dénombrée. Face au mécontentement de l'annone de larges approvisionnements furent envoyés par le roi qui renonça deux ans plus tard au trône[152]. Charles-Emmanuel III lui succéda et le début de son règne fut entaché par de tristes événements et des émotions à Vico en 1730 furent marqués par une alliance avec la Sardaigne comme au temps des Cinarchesi à la différence que désormais la Gallura voisine était une possession de la couronne de Savoie. Or, la famille en Corse s'insérait dans le jeu compliqué des factions qui caractérisait l'équilibre de l'Albergho génoise jusqu'en 1723 et Antoine Buttafoco écrivit dans son *Journal* : « Chacun cherchait à se faire un parti et l'on ne voyait plus en Corse que des extravagances et des inimitiés. Le temps était arrivé que, qui voulait faire le mal, le commettait impunément ; chacun prétendait ne pas obéir à un autre »[153]. Le marquis de Castagnole fut désigné comme vice-roi. Le roi voulut connaître les raisons du mécontentement des partisans espagnols quels qu'ils fussent et parmi les remèdes apportés il y eut la formation de quelques compagnies de soldats sardes dans le régiment de Sicile. La dévotion des Sardes au roi dans la guerre de 1733 fut entière et la victoire du roi fut saluée en Sardaigne. S'ensuivit la mort du marquis de Castagnole et du président le comte de Brassicarda remplacé par l'archevêque Falletti. La nomination du vice-roi le marquis de Rivarolo qui peut-être par caractère s'employa à la répression des malfaiteurs d'abord en dressant une notice de spécification classifiante à Nuoro du banditisme qu'il réprima[154]. Dans la notice de sa visite il projeta d'augmenter la population et se préoccupa en grande partie des habitants de Tabarca afin de peupler l'île de San Pietro. Ils étaient arrivés à Cagliari et leur fondation première fut Carloforte. A ses initiatives le vice-roi ajouta la création de l'enregistrement des propriétés, toutes choses qui lui valurent des éloges. Son remplaçant le comte d'Aspremont établit la poste interne et enrichit le Trésor sarde. La guerre de 1740 provoqua un remaniement ministériel à Turin et la nomination du vice-roi le baron de Blonay. Aussitôt des dispositions furent prises pour défendre l'île et glorieuse fut la campagne du roi. Les Sardes réclamèrent la formation d'un régiment national pour participer aux hostilités ce qui fit débat à Turin même. Ces compagnies armées selon la coutume des Sardes quoique levées par le baron de Blonay souhaitèrent assurer leur propre commandement. Les assemblées de communautés offrirent spontanément pour les dépenses de guerre un donatif extraordinaire de trente mille écus pour deux ans. Encore renouvelée la demande pour la création d'un régiment sarde fut acceptée. Une fois formé les services que prêta ce corps à la guerre furent louables. On séquestra les possessions des barons espagnols en Sardaigne. Le marquis de San Giulia reçut la vice-royauté. Les nouvelles persécutions contre les malfaiteurs amenèrent à distinguer le caractère de leur principal chef. Les assemblées de communautés offrirent pour une durée de quatre ans un donatif extraordinaire de quarante mille écus par année. Excessives par caractère les confidences du vice-roi au secrétaire d'Etat provoquèrent son rappel à Turin. Il fut remplacé à sa charge de vice-roi par le chevalier Valguanera. Il réussit à disperser les bandes de pauvres et obtint que des postes gratuits soient ouverts aux Sardes dans le collège des provinces de Turin. La colonie de Caloforte des habitants de Tabarca s'accrut par les rachats du roi en Tunisie. A l'inverse si le projet de fondation d'une colonie grecque à Moreotti se révéla infructueux se constitua la colonie de grecs et de corses de Montresta. A la suite le roi voulut convoquer les cours mais il en fut dissuadé. En 1751 se déroula un nouveau dénombrement de la population. Un orphelinat fut institué à Cagliari. Enfin l'organisation des archives conduisit à l'élévation à la *virtù* du vice-roi. A sa place fut

[152] Giuseppe Manno, *Storia della Sardegn*a (1825), Antonello Matonne (a cura di), Vol. III, Nuoro, 1996, pp. 300-301

[153] Antoine Casanova, Ange Rovere, *Peuple corse, révolutions, et nation française*, Paris, 1979, pp. 48-50

[154] Girolamo Sotgiu, « Banditismo e scuola antropologica criminale », dans *Banditisme et violence sociale dans les sociétés de l'Europe méditerranéenne*, Ajaccio, 1995, pp. pp. 281-289

nommé le comte de Brischerasio qui conçut des projets malchanceux de nouvelles colonies et de diverses manufactures. Aux initiatives dans l'agriculture et le commerce s'ajouta l'amélioration des fortifications dans l'île. Le vice-roi rencontra l'intendant général ce qui aboutit à la publication du *Regolamento* de 1755. Le comte de la Trinità fut désigné vice-roi qui fit quelques essais de propositions. A la mort du ministre de l'intérieur le comte Tana obtint la vice-royauté et le roi remit au comte Giambattista Bogino la direction des affaires de Sardaigne[155]. Mais tandis que le roi de Sardaigne prohiba en 1761 tout commerce avec les insulaires, la fourniture de munitions aux rebelles par un navire napolitain sous le gouvernement éclairé du ministre Tanuccci montra tout l'intérêt porté par les Bourbons à la Corse. L'internationalisation des relations dans le bassin occidental de la Méditerranée vint tant de la menace de l'intervention de l'Espagne reposant sur le danger que les rebelles faisaient peser sur les Génois que de la poursuite d'une présence britannique dont on sait qu'à Londres même la presse discutait de sa nécessité. Or en 1792 l'échec de l'expédition de la France révolutionnaire en Sardaigne puis l'exil de Napoléon Bonaparte que d'aucuns considèrent comme un événement mémoire montre que quelque chose de beaucoup plus profond se produisit qu'un changement de génération, jusqu'à la capitulation de Victor-Amédée III le 8 décembre 1798 qui quitta le port de Livourne pour la Sardaigne et le 3 mars 1799 accosta à Cagliari. Victor-Emmanuel 1er à la suite de l'abdication de Napoléon Bonaparte quitta la Sardaigne et débarqua à Gênes le 14 mai 1814. Six jours plus tard pour la Pentecôte, le 20 mai 1814, il faisait son entrée solennelle à Turin. Le lendemain, 21 mai 1814, il remettait en vigueur l'ensemble de la législation sarde antérieure au 23 juin 1800.

Thierry Couzin

**Fabre (Thierry), *La Méditerranée au temps du monde. Rencontres Averroès,*** Parenthèses, Marseille, 2008, 118 p.

Sous le règne du sultan Soliman le Magnifique à partir de 1520 les Ottomans étendirent leur influence sur trois continents après avoir établi leur souveraineté au dépend du Chah en Perse, des Mamelouks en Egypte, et des Habsbourg d'Autriche en Serbie. En outre, à l'exception de Chypre qui demeura une possession vénitienne il est vrai en échange d'une contribution, il chassa les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes et la Méditerranée orientale lui fut entièrement soumise[156]. La question d'Orient naquit de l'offensive de la Ligue Catholique jusqu'à la bataille de Lépante en 1571. Dès 1573 Venise abandonnait pourtant l'alliance pour négocier avec le sultan une paix qui lui coûtait l'abandon de ses possessions de Chypre et sur la côte Dalmate[157]. La branche autrichienne des Habsbourg en la personne de Don Juan ne l'entendait pas de cette oreille et accrut sa présence en Méditerranée, comme l'indique en 1575 le percement du tunnel de Ljubelj afin de faciliter une liaison entre Vienne et Trieste qui avait en outre l'avantage de renforcer l'attachement de la Slovénie[158]. La mort de Philippe II en 1598 ne marqua pas le retrait définitif des Habsbourg vis-à-vis du mirage oriental de la Terre Sainte dont le cœur de l'élan de croisade se trouvait à Rome. La *translatio imperii* prit fin lorsque après le traité de Westphalie de 1648 l'Autriche devint l'héritière de

[155] Giuseppe Ricuperati, *Lo Stato sabaudo nel Settecento. Dal trinfo delle burocrazie alla crisi dell'antico regime*, Torino, 2001, pp. 89-113

[156] Jean.-Louis Bacque-Grammont, « L'apogée de l'Empire ottoman : les événements (1512-1606) », dans *Histoire de l'Empire ottoman*, Robert Mantran (dir.), Paris, 1999, pp. 145-155

[157] Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1990, Vol. II, pp. 415-415

[158] Christophe Gauchon, « Des réalisations méconnues : les plus anciens tunnels des Alpes », dans *Frontières*, Christian Desplat (dir.), Paris, 2002, p. 272 et 275-276

l'Espagne ce qui conduisit les Ottomans à tenir le siège devant Vienne en 1683[159]. Le conflit prit encore une autre dimension lors de l'offensive de l'Empire russe de Catherine II en mer Noire en 1774 mais c'est l'expédition d'Egypte de Napoléon Bonaparte en 1798 qui enserra l'Empire ottoman dans la problématique européenne des nationalités[160] déjà engagée par les élites provinciales. La Grèce obtint son indépendance en 1830, l'expédition en Crimée des Français et des Anglais en 1856 favorisa en retour l'unification italienne et la Serbie devint un Etat souverain en 1868 qui dès lors s'appropria le projet yougoslave[161]. Le congrès de Berlin en 1878 vint entériner la rivalité des Etats en quête de débouchés coloniaux, l'Autriche obtint la Bosnie-Herzégovine, l'Angleterre Chypre et la France une liberté de manœuvre en Tunisie[162]. En 1882 l'Egypte passa sous l'influence britannique et dès lors le contrôle du canal de Suez lui assura la maîtrise du commerce mondial. Entre 1896 et 1906 la politique d'expansion de l'Italie en Tunisie fut sous le ministère Francesco Crispi prudente avec le seul recours de la diplomatie et à l'émigration spontanée[163]. En Méditerranée le principe de représentation finit par rencontrer la légalisation des conflits d'opinions sur lesquels va se fonder la vie politique jusqu'à la déflagration de la 1ère guerre mondiale et bientôt la fin de l'exclusion de la Corse, de Malte, de la Sicile, ou encore de la Crète de l'histoire de la Méditerranée des conflits[164] avant d'être aujourd'hui celle des rencontres. L'apparition de la dite modernité a émietté en salut individuel l'attente collective dont chacun garde des débris ou des nostalgies d'un ordre plus juste de la vie ensemble.[165] Renaissance comme ouverture d'un temps nouveau et en tant que pensée de Midi existentiel à la fois ombre ou heure du soleil des morts et lumière ou résurrection[166] que le XIXe siècle a cependant circonscrit à la formation d'Etats nationaux au détriment des Empires méditerranéens comme d'Europe centrale.

Thierry Couzin

**Guerri (Giordano Bruno), *L'arcitaliano. Vita di Curzio Malaparte***, Bompiani, Milano, 2008, 330 p.

Né à Prato en 1898 d'un père Saxon et d'une mère milanaise, Kurt Suckert muni d'un solide culture linguistique en apprenant le français, l'anglais et le russe rejoignit la *Brigata Alpi* l'unique corps de volontaires Garibaldiens aux premiers jours de juillet 1915 et fut nommé après le désastre de Caporetto diplomate à Paris. Le 15 janvier 1921 l'éditorial du second numéro de la revue *Oceanico* la présenta ainsi : « *L'Oceanismo è un movimento di reazione allo sgretolameno, al particolarismo, all'artificiosità che oggi rondo le basi della vita, anche cotidiana. La sete del denaro, della specolazione, della luxure, del provvisorio ha invaso l'umanità. L'arte per opera del futurismo et du dadaismo (…) astrati da tutto, non curarsi di nulla, non avere pregiudizi, significa essere oceanici* ».

[159] Ruggiero Romano, « L'idea di impero : da Roma a Carlo V », dans Id. *Europa e altri saggi di storia*, Roma, 1996, pp. 25-30

[160] Stuart Woolf, «The construction of a european world-view in the revolutionary-napoleonic years», dans *Past and Present*, 1992, 137, pp. 72-101

[161] André Sellier, Jean Sellier, *Atlas des peuples d'Europe centrale*, Paris, 1991, pp. 143-183

[162] Thierry Couzin, « L'Europe sans rivages. La Méditerranée (1798-1878) », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2009, 78, pp. 282, 284 et 288

[163] Jean-Louis Miège, *L'impérialisme colonial italien de 1870 à nos jours*, Paris, 1968, 421 p

[164] André Nouschi, « Iles et stratégie en Méditerranée », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2004, 68, 11 p

[165] Alphonse Dupront, *Puissances et latences de la religion catholique*, Paris, 1993, pp. 35-43

[166] Achille Olivieri, *Il laboratorio di Jules Michelet. Storia, tempo e immaginazione. Un saggio di metodologia*, Milano, 2001, pp. 103-118

Influent promoteur du syndicalisme tant sorélien que guelfe à Florence c'est par ce biais qu'il adhéra au parti fasciste le 20 septembre 1922 tout en lui permettant de maintenir des amitiés inavouables comme celle de Piero Gobetti. Il monta ensuite en 1924 le journal *La Conquista dello Stato* qui lui permit d'entrer dans l'antichambre du pouvoir de Mussolini et comme à la recherche de sa propre *terra incognita* il troqua l'année suivante son nom pour celui de Curzio Malaparte. Il fut accusé par Italo Balbo de propos diffamatoires notamment dans le *Corriere della Sera*, calomnié pour sa liberté de ton dans ses ouvrages, sa collaboration à la direction à partir du 11 février 1929 de la *Stampa* dans les colonnes de laquelle il se distingua d'abord par sa capacité à l'innovation tant en inaugurant pour la 1ère fois dans la presse italienne une page quotidienne consacrée au sport et notamment à l'équipe de football nationale championne du monde, la tenue d'une rubrique littéraire qui publia ainsi Alberto Moravia, et des articles politiques de sa main ouvertement favorables à l'Union soviétique de Lénine incité aussi par l'expulsion de Trotsky et qui lui valurent de faire la connaissance de Maïakowski, dans une période où son patron Giovanni Agnelli dut comme propriétaire de la Fiat faire face à la crise économique par la réduction des journées de travail et le licenciement en 1930 de 4300 ouvriers et qui se défit de son bouillant rédacteur le 29 janvier 1931, enfin pour ses relations dans l'exercice de ses fonctions diplomatiques avec des opposants au régime en France comme en Angleterre. Malaparte fut condamné en 1933 par Mussolini à la peine maximale de cinq ans de détention dans l'île de Lipari. Il se plut à se définir comme un Robinson Crusoe entouré par une population de Vendredi et tout en demeurant par les bons offices du comte Ciano correspondant du *Corriere della Sera*, il se consacra à la lecture et finit après sa déportation à Ischia en 1934 par bénéficier d'une mesure de clémence qui le conduisit en Toscane l'année suivante où il pu entretenir des liens épistolaires avec Daniel Halévy, rencontrer Alberto Carocci, puis publier ses impressions dans un livre parut en 1936 sous le titre de *Fughe in prigione* et songer à la création de la revue *Prospettive* dès sa libération pour bonne conduite en février 1937, avec la contribution d'Elsa Morante. Après l'occupation allemande de la Bohême et celle de l'Albanie la guerre s'approchait à grands pas et en juin 1940 Malaparte fut enrôlé comme officier de réserve dans le 5ème régiment des *Alpini* sur le front français, pas même un mois plus tard l'intervention du comte Ciano le nomma correspondant de guerre, ce qui le conduisit d'abord en Grèce où son imaginaire d'homme de culture lui inspira des rapports contradictoires sur un peuple asservis par ses dirigeants et les Anglais transformant l'avancée de l'armée en une marche libératoire, or c'est le contraire qui se passa puisque après les bombardements en Epire les troupes italiennes furent repoussées à la mer. Par la suite envoyé en Yougoslavie encore neutre il ne put que constater l'agressivité des Allemands qui, après avoir bombardé Belgrade, installèrent leur commandement à Zagreb et Malaparte dut rapporter de Roumanie le déplorable massacre de milliers de juifs par les Allemands, si bien que par sensibilité peut-être envers la question sociale, il fut le premier observateur à anticiper leur invasion de l'Union soviétique, et en 1942 pour ainsi dire le sabordage de la résistance ouvrière de Leningrad par les dirigeants en proie à Moscou à de redoutables divisions. A son retour en Italie en mai 1943 il reprit son activité de directeur de *Prospettive* mit la dernier main à *Kaputt*, et après la chute de Mussolini le 25 juillet 1943, il fut témoin de l'arrivée des Américains à Naples qui lui inspira *La Pelle* et se rapprocha de la modération de Palmiro Togliatti en 1944, avant de se retirer de la vie publique italienne sous le ministère d'Alcide De Gasperi en 1947 pour rejoindre Paris et terminer dans son bouillonnement intellectuel son récit. Il retourna dès lors en Italie pour poursuivre son intense activité éditoriale, et après le rapport Khrouchtchev son dernier article publié en février 1957 s'intitula : « *Voglio bene ai cinesi* » avant de s'éteindre d'un cancer le 19 juillet 1957.

Thierry Couzin

**Miller (Frederic P.), Vandome (Agnes F.), McBrewter (ed.), *Freedom of religion in Italy*,** Alphascript publishing, Mauritius, 2010, 69 p.

L'article 1 du *Statuto* albertin promulgué le 4 mars 1848 considéra le catholicisme comme la seule religion de l'Etat et l'existence des autres confessions en conformité avec les lois[167]. La déclaration avait été précédée le 17 février 1848 de la reconnaissance aux Vaudois de tous les droits civils et politiques[168] et rapidement suivie de l'ouverture des ghettos le 29 mars 1848[169] et l'article 28 accorda la liberté de la presse à ces minorités en précisant que l'impression de la Bible serait soumise à l'autorisation de l'épiscopat, alors que la constitution toscane de 1814 qui suivit en partie en matière de droit la période les dispositions prises par la France durant l'occupation[170], en reprenant les rapports médicéens de participation à la chose publique entre l'individu et les institutions fondés sur l'équilibre budgétaire de l'Etat avant la Révolution française[171], dérogeant au commun en prévoyant l'emprisonnement ou l'exil pour les pratiques ostentatoires d'une religion autre que le catholicisme, puis, après l'achèvement de l'unification, le 18 mars 1871 Pasquale Mancini établit l'égalité des cultes devant la loi. Le garde des sceaux Zanardelli fit adopter en 1883 le code pénal portant l'abolition de la peine de mort. L'émigration atteignit un sommet en 1913 avec 872 598 personnes. Si le concordat entre Mussolini et le Vatican au traité de Latran en 1929 permit de relancer la discrimination religieuse de l'Etat, la constitution de la République du 22 décembre 1947 institutionnalisa l'égalité de tous les citoyens devant la loi quelque en fut la confession après la déportation de 7 700 de Juifs et l'extermination de 25 000 tziganes yougoslaves résidant essentiellement en Sardaigne et dans le Mezzogiorno et bien qu'en 2006 encore 97,8 % des italiens étaient baptisés, en 2009 la Cour européenne des droits de l'Homme essaya d'éclaircir encore la distinction entre les pratiques religieuses privées, circonscrites à l'espace domestique, et le respect de la laïcité dans l'école publique. En 1967 les articles 10 et 26 sur l'interdiction de l'extradition des étrangers pour délit politique furent intégrés à la Constitution à l'exception des crimes pour génocide. En 2009 le nombre d'étrangers résidants en Italie étaient de 1 891 295 personnes essentiellement Albanais, Marocains et Roumains[172].

Thierry Couzin

**Broers (Michael), *Napoleon's Other War. Bandits, Rebels and their Pursuers in the Age of Revolutions*,** Peter Lang, Oxford, 2010, 232 p.

Avant que leur soit inoculé le sens du politique, en Corse comme dans les Abruzzes, aux bornes de l'Est de la France, en Savoie, sur le Rhin ou du Nord comme aux Pays-Bas le phénomène du banditisme a été largement soutenu par les communautés montagnardes ou plus largement paysannes parce qu'ils en étaient le terreau qu'au besoin elles nourrissaient, dont bergers, muletiers et bandits de grand chemin, consistait en une forme d'association dont les racines plongeaient dans les temps féodaux du droit d'aubaine. C'est le déclenchement de la Révolution française en 1789 qui rompit ces bandes, soit à l'exemple de Napoléon Bonaparte en procédant au besoin par l'intervention de la gendarmerie à la conscription de

[167] Legge 14 mars 1848, dans *Raccolta degli Atti del Governo di S.M il Re di Sardegna*, Archives départementales des Alpes-Maritimes, Fonds sarde
[168] Regie patenti 17 février 1848
[169] Regio decreto 29 mars 1848
[170] Enrico Genta, Gian Savino Pene Vidari, *Storia del diritto contemporaneo*, Torino, 2005, p. 24
[171] Jean-Claude Waquet, *Le grand-duché de Toscane sous les derniers Médicis. Essai sur le système des finances et la stabilité des institutions dans les anciens Etats italiens*, Paris, 1990, pp. 190-195
[172] Luca Einaudi, *Le politiche dell'immigrazione in Italia dall'Unità a oggi*, Bari, 2007, pp. 38-39 et 410

leurs membres, soit en Espagne ou dans les Balkans ottoman de l'Epire qu'elles devinrent guérillas. Si l'Almanach en 1789 a continué en Languedoc à perpétuer avant la départementalisation les exigences de définition d'une *Patria Occitana*[173] l'idiome des Gavots n'était il est vrai ni aussi riche, ni aussi doux que celui des rives du Rhône et du littoral où de bonne heure la fréquentation des Italiens et des Catalans comme le mélange des Grecs et des Français a rompu la langue des Marseillais et des Languedociens à l'usage de la *lingua franca*[174]. « Nous avons observé que l'idiome appelé bas-breton, l'idiome basque, les langues allemande et italienne ont perpétué le règne du fanatisme et de la superstition, assuré la domination des prêtres, des nobles et des patriciens, empêché la révolution de pénétrer dans neuf départements importants, et peuvent favoriser les ennemis de la France (…) : Haut et Bas-Rhin, Corse, Moselle, Nord, Mont-Terrible, Alpes-Maritimes et Basses-Pyrénées (…) Amis ardents de la liberté, quand un perfide Paoli et ses administrateurs fédéralistes ligués avec des prêtres ne les égarent pas, les Corses sont des citoyens français ; mais depuis quatre ans de révolution, ils ignorent nos lois, ils ne connaissent pas les événements et les crises de notre liberté. Trop voisins de l'Italie, que pouvaient-ils en recevoir ? des prêtres, des indulgences, des adresses séditieuses, des mouvements fanatiques. Pascal Paoli, Anglais par reconnaissance, dissimulé par habitude, faible par son âge, Italien par principe, sacerdotal par besoin, se sert puissamment de sa langue italienne pour pervertir l'esprit public pour égarer le peuple, pour grossir son parti ; il se sert surtout de l'ignorance des habitants de Corse, qui ne soupçonnent pas même l'existence des lois françaises, parce qu'elles sont dans une langue qu'ils n'entendent pas. Il est vrai qu'on traduit depuis quelques mois notre législation en italien ; mais ne vaut-il pas mieux y établir des instituteurs de notre langue que des traducteurs ? (…) Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle italien, et le fanatisme parle basque » poursuivit Barère. Après avoir entendu le rapport le Comité de Salut public décréta par l'article II qu'il faudrait procéder à la nomination d'un instituteur de langue française dans chaque commune des campagnes des départements concernés»[175]. Le 24 février 1793 300 000 soldats bleu furent levés pour se dresser contre la rébellion blanche vendéenne qui sous commandement de Charrette et des prêtres qui n'avait pas voté la Constitution civile du clergé s'était réfugiée dans le bocage prorogation de ce qui devint à partir de 1796 guerre civile contre les chouans. Au Sud de la Loire, le Gard, l'Ardèche, le Tarn, l'Aveyron et l'Hérault l'engagement catholique fut précoce, dans les Alpes, le Dauphiné et la Provence le serment à la constitution civile du clergé de 1791 fut massif, enfin contrairement à ce qu'on aurait pu attendre d'une ancienne cité de la Papauté dans le Comtat Venaissin la présence de minorités juives et protestantes y accentuèrent les conflits[176]. Dans les Alpes maritimes la langue administrative de l'italien a été remplacée par le français quoique d'après l'enquête d'Emmanuel Fodéré en 1803 encore la population employait des formes dialectales apparentées aux pays d'oc[177]. En 1798 le Roussillon se rebella et attendit sa solution propre de l'annexion en 1808 de la Catalogne lorsque la guérilla à proprement parler commença en Espagne avec l'appel du roi Ferdinand VII à la résistance contre les français qui joua dans la

---

[173] Alain Alcouffe, « Le Midi et les découpages territoriaux de la révolution », dans *L'invention du Midi, Représentations du Sud pendant la période révolutionnaire*, Montpellier, 1987, pp. 62-63

[174] René Merle, « Langue d'oc et parole populaire : la mise en place des ethnotypes. De la Prérévolution au retour des Bourbons (Alpes-Bas Languedoc-Provence) », Ibid., pp. 32-33

[175] *Archives parlementaires. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises de 1787 à 1860*, T.LXXXIII, pp. 713-717

[176] Michel Vovelle, « Le poids des affrontements religieux dans la formation des options collectives méridionales sous la Révolution française », dans *Religion, Révolution, contre-révolution dans le Midi 1789-1799*, Colloque, Nîmes, 1990, pp. 215-218

[177] *La statistique départementale des Alpes-Maritimes de 1803 par François Emmanuel Fodéré*, Archives départementales des Alpes-Maritimes, CET 39

conscience nationale un facteur puissant de cohésion paradoxalement amputée de ses prétentions coloniales par la guérilla républicaine qui en Amérique latine éclata à Mexico, Montevideo et Buenos Aires en 1810. La rencontre de la Grande nation avec les mondes hispanique et ottoman : le siècle des Lumières.

Thierry Couzin

**Hoffmann (Bertin-Stéphane),** ***La reconnaissance des micro-nations ou l'utopie confrontée au Droit,*** Aix-en-Provence, 2010, 201 p.

Si l'Utopie telle qu'elle est apparue sous la plume de Thomas More en 1518 a eu une telle fortune non sans ambiguïté c'est qu'elle a d'abord été pensée comme l'île refuge du droit naturel. En s'appuyant sur une loi britannique de 1495 la circonscription fédérale d'Australie occidentale a réclamé sa sécession du Commonwealth et adopté un Code de la nationalité en 1997 qui donna lieu à la délivrance du passeport de la double nationalité revendication commune à nombre de petite patrie. Ainsi si le *birth control* par la contraception irradia de Genève à Londres le nombre moyen d'enfants pour un mariage contracté à l'âge médian de vingt ans la fécondité des femmes ne dépassa par la quarantaine important encore en 1821[178], l'Irlande sembla échapper à ce mode de régulation si bien qu'en 1985 elle apparaît comme une exception en occupant le sixième rang des régions d'après l'intensité de leurs problèmes[179]. La prolongation de la vie pose deux séries de questionnement. Le premier que l'on pourrait dire interne tient au dérèglement des hiérarchies anciennes des classes d'âges, le second externe oppose plus que jamais le monde développé à la population vieillissante au tiers monde à la démographie galopante[180]. Or, la Silicon Walley a été la solution californienne des Etats-Unis d'Amérique mais désormais l'Alena met cet Etat fédéral face au dilemme bien connu des vieux Européens de l'absorption par le progrès scientifique des migrations mexicaines de la pauvreté désormais difficile à circonscrire dans des ghettos que la Convention de L*'International Court of Justice* réunie à Mexico en 2003 sur la souveraineté de la procédure criminelle dans l'Etat du Texas a prétendu limiter[181]. L'article 3 de la Convention sur les droits et Devoirs des Etats adoptée par la 7ème Conférence Internationale Américaine de Montevideo le 26 décembre 1933 stipulait que : « L'existence politique de l'Etat est indépendante de sa reconnaissance par les autres Etats ». Cet Institut de droit international a précisé dans une résolution adoptée à Bruxelles en 1936 que : « La reconnaissance d'une nouvelle Nation est une décision libre par laquelle une ou plusieurs Nations corroborent l'existence sur un territoire déterminé d'une société humaine, politiquement organisée et indépendante de toute autre Nation ». Ce caractère discrétionnaire a d'ailleurs été invoqué pour retarder la reconnaissance des Etats Baltes alors que Mikhaïl Gorbatchev promouvait en URSS la *Glasnost* et la *Perestroika* dont l'Union européenne a cependant adopté l'indépendance dans une déclaration du 27 août 1991 suivant un principe que les ministres des affaires étrangères des pays membres ont subordonné dans une déclaration du 16 décembre 1991 à Bruxelles à l'acceptation de valeurs institutionnellement reconnues par la Communauté Européenne. Si la destruction du mur de Berlin en 1989 a pu laisser croire à un aboutissement de la forme libérale de la mondialisation[182] des guerres dites

[178] Peter Laslett, *Un monde que nous avons perdu. Famille, Communauté et structure sociale dans l'Angleterre pré-industrielle*, Paris, 1969, pp. 112-119

[179] José Gentil Da Silva, *Estudo da posiçao relativa das regioes da C.E. e da evoluçao dos desequilibrios regionais*, dans Conseil de l'Europe, 1990, pp. 144-145

[180] Francis Fukuyama, *La fin de l'homme. Les conséquences de la biotechnique*, Gallimard, Paris, 2002, 445 p.

[181] Paul Schiff Berman, « Gunther Teubner : A Generative Scholar for a Plural World», dans *Festchvift volume in Germany*, Tempe, 2009, pp. 687-694

[182] Francis Fukuyama, *La Fin de l'Histoire et le Dernier Homme*, Paris, 1992, pp. 378-380

justes en Irak et en Yougoslavie ont été déclenché et le Conseil de sécurité de l'ONU a été mis en échec sur la question de la légitimité des massacres par violations de la Convention de Genève[183].

Thierry Couzin

**Mola (Aldo A.)*, Italia. Un paese speciale. Storia del Risorgimento e dell'Unità. 1800-1858 : le radici,*** Capricorne, Torino, 2011, pp. 173 p.

Ecrivains et géographes de l'Antiquité, Strabon, d'Halicarnasse, portèrent à intérêt pour l'Italie la terre des *Italoi*, qui prirent le nom du vitello, représenté sur les monnaies comme les *Taurini* de l'actuel Piémont septentrionale. La population emprunta le nom de la terre qu'ils habitaient et de leur occupation principale, l'élevage des bestiaux. La dénomination de la terre susdite celui des habitants, *Italici*, à la différence de la France, de l'Allemagne, Angleterre, Danemark, Andalousie, Hongrie, Russie, Bulgarie, Roumanie qui eurent le nom des peuples qui l'occupèrent à la chute de l'Empire romain en Occident. La primauté du nom de la terre par rapport à celui de la *gens* en Italie met en évidence le primat du peuplement et indique la pluralité de ses *gentes* en Italie sans le prisme de leur origine historique. *Saturnia tellus*, terre de Saturne, l'Italie vint à la chanter « *magna parens frugum* », grand-mère des vaches et des chevaux, des produits conquis par un dur labeur, sous la pression du besoin et à travers expériences guerrières douloureuses, comme l'écrivit le poète Vigile dans les Géorgiques et dans l'Enéide : « *Labor omnia vincit improbus et duris urgens in rebus egestas* » et « *Sunt lacrimae rerum et mentem mortalia tangunt* ». Sur ces mêmes fondements Virgile indiqua la mission de Rome : « *Tu regere imperio populus, Romane, memento* ». On comprend que dans les décennies du *Risorgimento* la romanité classique, incarnée par la direction des grandes familles, a précisément été la référence pour les patriotes. « *Sito commodo chiamo quello che è in parte tale, che molti popoli n'hanno bisogno per il traffico e per mandar fuora i beni che li avanzano o ricever quelli de'quali sono penuriosi : onde, essendo questo sito tra gli uni e gli altri, partecipa come mezzo e s'arrichiasce con gl'estremi.(...) Non basta dunque che il sito che ha da far grande città sia necessario, bisogna che sia, oltre di cio, utile alle vicine genti* »[184]. Lorsque Flavio Biondo dans son *Italia illustrata* publiée à Venise en 1503 affronta le problème du découpage de l'espace, il conclut que celui construit par Pline l'ancien dans ses *Naturalis Historiae* en 37 livres, calquée sur l'organisation voulue par Auguste, ne correspondait plus à la réalité de son temps sinon dans le paysage. Ce qui est certain c'est que les villes constituent, de manière différente selon qu'il s'agit d'une ville de l'intérieur ou d'une ville côtière, les points de force de leurs articulations[185]. Sur le frontispice de son œuvre majeure Giambattista Vico explicita que le triangle lumineux avec à l'intérieur un œil ouvert représentait Dieu sous l'aspect de sa providence, et la métaphysique sous les traits d'une femme aux temps ailés en équilibre sur le globe de l'ordre des choses naturelles le contemplait dans l'attitude de l'extase. Ainsi le monde des *menti* humains démontrait son intercession dans le monde des *animi* humaines civiles des nations[186]. A l'âge des héros la poésie unissait des vocables que la prose va séparer à l'âge des hommes en réduisant à un seul genre le mot. La respiration supposait un mouvement de l'air qui désigna le principe mâle qui meut les nerfs et les fibres par le terme *animus* et déclina au féminin par le mot *anima* la

[183] Domenico Losurdo, *Marx e il bilancio storico del Novecento*, Napoli, 2009, pp. 127-133

[184] Giovanni Botero, *Della Ragion di Stato e Delle cause della grandezza delle Città*, Venetia, 1598, pp. 318-319

[185] Ruggiero Romano, « Il Mediterraneo. Città costiere e città dell'interno », dans Id. *Paese d'Italia. Venti secoli di identità*, Roma, 1997, p. 108

[186] Giambattista Vico, *La science nouvelle. Principes d'une science nouvelle relative à la nature commune des nations* (1744), Alain Pons (ed.), Paris, 2001, pp. 6-7

circulation sanguine[187]. Vittorio Alfieri s'exila à Londres et amer il rédigea *Il Misogallo* en 1799[188]. « *Le idee della rivoluzione di Napoli avrebbero potuto essere popolari, ove si avesse voluto dal fondo istesso della nazione. Tratte da una costitueione straniera, erano lontanassimi dalla nostra : fondata sopra massime troppo astratte, erano lontanassime da' sensi, e, quel ch'è più, si adggiungevano ad esse, come leggi, tutti gli usi, tutt'i caprici e talora tutt'i difetti di un altro popolo, lontanassimi dai nostri diffeti, da'nostri capricci, dagli usi nostri…. Se mai la repubblica si fosse fondata da noi medesimi, se la costituzione, diretta dalle idee eterne della giustizia, si fosse fondata sui bisogni e sugli usi del popolo ; se un'autorità che il popolo credeva legittima e nazionale, ivece di parlargli un astruso linguaggio che esso non intendeva, gli avesse propcurato dei beni reali, e liberato lo avesse da un astruso linguaggio che esso non intendeva, gli avesse procurato dei beni reali, e liberato lo avesse da que'mali che soffriva … forse…chi sa ?…noi non piangeremmo ora sui miseri avanzi di una patria rivoluzione passiva, l'unico mezzo di condurla a buon fine era quello di guadagnare l'opinione del popolo. Ma le vedute de 'patrioti e quelle del popolo non erano le stesse : essi avevano diverse idee, diversi costumi e finanche due lingue diverse* »[189] écrivit Vincenzo Cuoco en 1801 depuis son exil à Paris. Considérés par les Français comme des gens turbulents et séditieux ces patriotes racontèrent comme le Napolitain Giuseppe Castaldi leur expérience. Il s'est agi essentiellement de l'installation des Piémontais le plus souvent à Grenoble et Chambéry et des Napolitains à Marseille et Toulon avant pour certains d'entre eux de prendre par Lyon le chemin de Paris en quête d'appuis politiques[190]. A la génération que l'on peut appeler celle napoleonides réunissant en des idéaux et des pratiques différenciées le président de la République cisalpine Francesco Melzi d'Eril, le souverain Charles-Albert, la *Giovane Italia* de Giuseppe Mazzini en 1831 dont l'action se perpétua jusqu'à la conspiration de 1853, les Romantiques Carlo Goldoni, Alessandro Manzoni, avant cette sorte de contrat social sanctionné par l'éligibilité à la députation et la généralisation graduelle du *Statuto* dès 1848 jusqu'à la bataille de Solférino en 1859 qui détermina la collaboration entre Camillo Benso di Cavour et Napoléon III quoique son achèvement national et sa forme même dans le cas de la séparation du pays niçois et de la Savoie en 1860 demeura discutée d'abord par le royaume d'Italie en 1870 et en 1878 puis par les revendications irrédentes et encore en 1924 dans un train qui le menait à Milan Antonio Gramsci eut dans la période de l'*Aventino* qui fit suite à l'assassinat de Giacomo Matteotti une conversation avec un fasciste qui déjà voulait annexer Nice, la Savoie, Malte et le canton du Tessin et lui démontra à sa plus grande déconvenue que ce même principe ferait perdre la Sardaigne à l'Italie[191] par Mussolini jusqu'en 1943.[192]

Thierry Couzin

**Nora (Pierre), *Présent, nation, mémoire***, Gallimard, Paris, 2011, 420 p.

La mémoire individuelle est un capital, une banque de données constamment enrichie par l'expérience de la vie, transmise du passé par divers canaux, histoire même de chacun et de

[187] Giambattista Vico, *De l'antique sagesse de l'Italie* (1710), Bruno Pinchard, (ed.), Paris, 1993, pp. 28-29 et 109-110

[188] Vitilio Masiello, *L'ideologica tragica di Vittorio Alfieri*, Roma, 1964, pp. 276-279

[189] Vincenzo Cuoco, *Saggio storico sulla rivoluzione napoletano del 1799* (1801), Bari, 1976

[190] Anna-Maria Rao, « Touristes, malgré eux : les Français en Italie et les récits de voyages des Italiens réfugiés en France pendant la Révolution », dans *Circulation des hommes et des idées à l'époque révolutionnaire*, Claudy Valin (dir.), Paris, 2009, pp. 41-51

[191] Antonio Gramsci, *Vita attraverso le lettere*, Giuseppe Fiori (dir.), Torino, 1994, pp. 75 et 84

[192] Marc Ortolani, « La frontière des Alpes-Maritimes dans le cadre des relations franco-italiennes 1871-1914 », dans *Recherches Régionales*, 2008, 190, pp. 47-48

sa vision de la société et du monde, elle enserre le révolu, l'espace des morts, survivant par l'esprit des vivants. Somme toute comme un long apprentissage la vie de l'individu est confrontée à des décisions à prendre qui engagent parfois, mais pas toujours, des parentés, à plus forte raisons lorsque se concentre dans l'événement que l'on dit désormais mémoire de la guerre 1914-1918 à l'Holocauste le pas lent de l'Histoire. Si la mémoire ne se limite pas à la seule génétique l'anthropologie de ses traces matérielles dans la mesure où les documents expriment une histoire que les conditions économiques et sociales de leurs productions n'épuisent pas est aussi proprement immatérielle. En publiant *La guerre des Gaules* Jules César sacrifia à un usage devenu fréquent après la mort de Sylla mais le titre de *Commentaires* qu'il donna à son récit de campagne indiqua qu'il s'agissait aussi d'un rapport adressé au sénat. Ce texte publié du vivant du dictateur visait ainsi à la fois le peuple de Rome et la plus haute magistrature de la République[193] sa part d'ombre ou si l'on préfère sa fonction propre d'historicité, le passage du Rubicon en somme. Si Marc-Aurèle prit soin de rédiger ses notes dès sa campagne sur le *limes* du Danube en 174 qu'il poursuivit pour le moins jusqu'à sa campagne sur le *limes* germanique en 178 il fut sans doute l'un des tout premiers à avoir l'intuition d'une humanité commune : « Si l'intelligence nous est commune, la raison qui fait de nous des êtres qui raisonnent nous est commune aussi. Si cela est, la raison qui commande ce qu'il faut faire ou non, doit être commune. Si cela est, la loi aussi nous est également commune. Si cela est, nous sommes concitoyens. Si cela est participons à une certaine administration commune. Si cela est, le monde entier est comme une cité »[194]. Comme en témoigna encore le port par le général Bonaparte de son uniforme bleu, l'index de la main du bras droit tendu vers l'Italie, monté sur un cheval blanc au teint du général d'un corps d'armée par excellence, dont la réminiscence vis-à-vis de l'ordre équestre romain qu'imposait le contexte du Consulat français était évident, tandis que le drapé rouge de sa tunique évoquait la pourpre impériale, dans le tableau de Jacques Louis David commémorant le passage des Alpes le 20 mai 1800 au col du Grand-Saint-Bernard était l'esquisse d'une symbiose entre la République du passé proche, le Consulat, et l'Empire à venir dont le cœur ne pouvait qu'être Rome en Italie aux yeux encore alors très méditerranéens de Bonaparte, et ce, malgré l'espèce de concurrence pour les honneurs que lui avait longtemps livré le général Moreau au-delà du Rhin au contraire représenté avec sa gabardine marron tout entier dirigé vers Aix-la-Chapelle[195]. La mémoire collective s'oppose terme à terme à la mémoire historique comme la mémoire affective à la mémoire intellectuelle, résidus de diversité de l'expérience vécue conservée dans le souvenir un instant cliché dans une quête des origines dont la mémoire historique, qui filtre et capitalise en une puissance d'unicité que d'aucuns prétendent organique, en devenant historiographie s'est éloignée et dont le champ propre est devenu national s'agissant de la France parce que son modèle influence sans reproduire au même puisque sa traduction n'engage pas seulement la langue mais sa représentation spatiale *locus* et *topos* à la fois qui mobilise différemment selon l'âge et le sexe l'un deux hémisphères du cerveau mais des entités politiques diverses ainsi de l'Allemagne, de l'Espagne et l'Italie où encore en 1924 dans un train qui le menait à Milan Antonio Gramsci eut dans la période de l'*Aventino* qui fit suite à l'assassinat de Giacomo Matteotti une conversation avec un fasciste qui déjà voulait annexer Nice, la Savoie, Malte et le canton du Tessin et lui démontra à sa plus grande déconvenue que ce même principe nationaliste ferait perdre la Sardaigne à l'Italie[196], dans l'édification européenne. « En équivalence au mot remerciement la langue française

[193] Jules César, *La guerre des Gaules*, Maurice Rat (ed.), Paris, 1964, pp. 5-12
[194] Marc-Aurèle, *Pensée pour moi-même*, Mario Meunier (ed.), Paris, 1964, p. 67
[195] Frédéric Künzi, « Le tableau de Jacques Louis David : Le Premier Consul franchissant les Alpes au col du Grand-Saint-Bernard », dans *Bicentenaire du passage des Alpes par Bonaparte 1800-2000*, Martigny, 2000, pp. 48-59
[196] Antonio Gramsci, *Vita attraverso le lettere*, Giuseppe Fiori (dir.), Torino, 1994, pp. 75 et 84

dispose des termes « grâce » ou « gré » usités indifféremment dans les échanges gratuits de bienfaits et de bénédictions ; je vous sais gré, je vous rends mon merci : au masculin. Or, en couple et comme à l'opposite, cet usage s'accompagne d'une signification féminine, dramatique et suppliante, du même vocable : la miséricorde et la pitié. Je vous rends grâces, mais j'implore votre compassion en demandant merci »[197].

Thierry Couzin

[197] Michel Serres, « Les deux mercis », dans *Le Monde*, 4 février 1991, p. 11

## RECHERCHES RÉGIONALES

*se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.*

*La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.*

*En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.*

FONDATEURS
*Etienne Dalmasso*
*Andrée Devun*

COMITÉ DE RÉDACTION
*Jean-Bernard Lacroix*
*Loïc Rognant*
*Ralph Schor*

CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL
06206 NICE CEDEX 3 - TÉL. 04 97 18 61 71